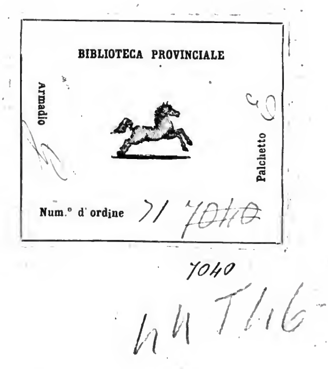



FONDO PROVINCIA
NAZIONALE
B. Prov.
BIBLIOTECA
VI
VITT. EM. III
182
NAPOLI


BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio
Palchetto
Num.° d' ordine

7040

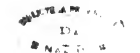


MÉLANGES

ÉGYPTOLOGIQUES







MÉLANGES

ÉGYPTOLOGIQUES

TROISIÈME SÉRIE

CONTENANT VINGT-TROIS MÉMOIRES ET TRENTE PLANCHES DE TEXTES

Par F. CHABAS

Correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Membre de l'Académie Royale des Sciences d'Amsterdam, de l'Académie d'Archéologie de Belgique, de l'Institut de Correspondance Archéologique de Rome, de l'Institut Égyptien d'Alexandrie, de la Société Royale de Littérature et de la Société d'Archéologie Biblique de Londres, de la Société Philosophique Américaine de Philadelphie, de la Société Nationale des Antiquaires de France, etc., etc.

Avec la collaboration de

MM. S. BIRCH, CH. W. GOODWIN, DE HORRACK ET LEFÉBURE

TOME II





CHALON-s-S.
Imp. de J. DEJUSSIEU
Rue des Tonneliers, 5

PARIS
MAISONNEUVE et Cie
Libraires-Éditeurs, 15, quai Voltaire

Septembre 1873

AVANT-PROPOS

DU TOME SECOND

En septembre 1870 je me suis trouvé dans la nécessité d'interrompre la publication de ces *Mélanges*. D'autres travaux considérables que j'ai entrepris depuis lors ont retardé l'apparition du présent volume, qui contient les Mémoires destinés à les compléter.

Ma troisième série de *Mélanges Égyptologiques* se compose de deux volumes comprenant vingt-trois dissertations, auxquelles ont contribué MM. Goodwin, de Horrack, Lefébure et S. Birch. Ce système de publications par Mémoires détachés est très-commode dans une science à laquelle il reste tant de points de détail à élucider avant qu'il soit temps de méthodiser les résultats de l'étude. Mes efforts constants tendent à préparer de bons matériaux pour la connaissance de la langue, pour l'histoire et pour la chronologie ; j'espère que les textes inédits que j'ai rapportés de ma mission en Italie et ceux que m'a communiqués mon savant ami et collaborateur M. S. Birch, dont on trouvera la

reproduction dans ce volume, ne seront pas stériles pour le progrès dans ces diverses directions.

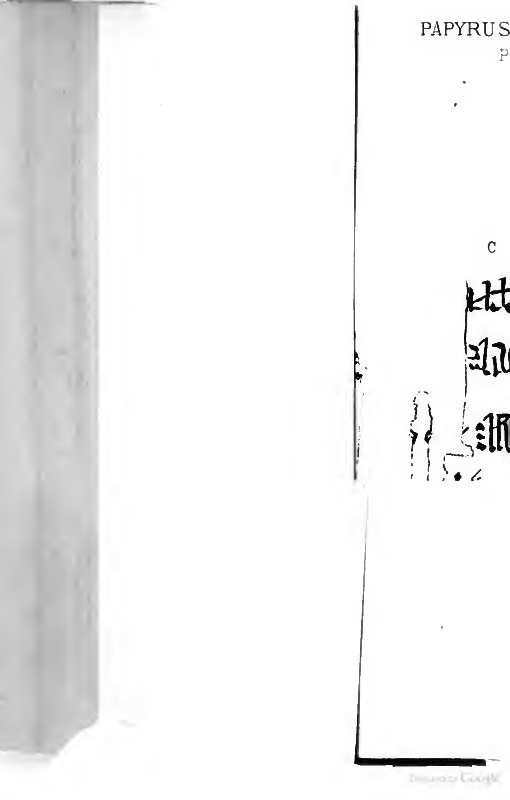
Les citations hiéroglyphiques textuelles, auxquelles les savants se sont enfin accoutumés, enlèvent, à mon avis, tout intérêt à la question de la transcription. Je n'en demeure pas moins convaincu que la meilleure méthode de reproduire les mots égyptiens consiste à les représenter par des lettres coptes. C'est ainsi que je procède quand je veux économiser l'emploi des signes hiéroglyphiques, qui offrent toujours quelques difficultés aux compositeurs d'imprimerie. Les mots appartenant à la langue copte sont toujours spécialement indiqués dans mes citations.

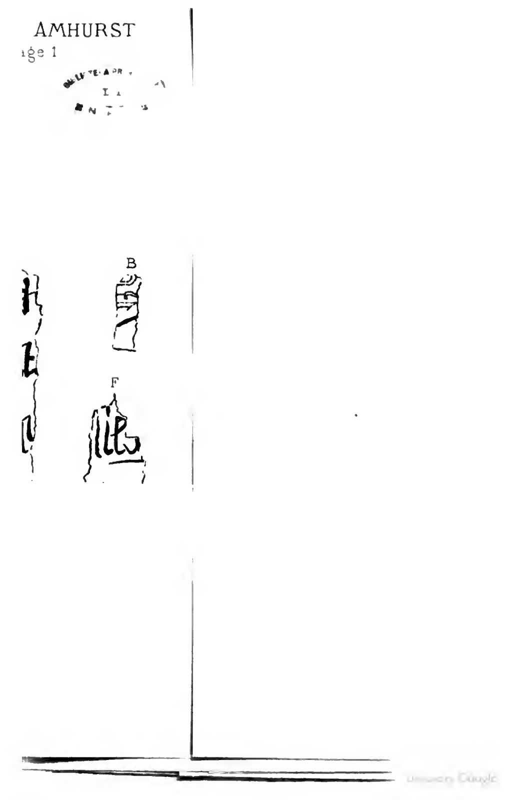
Ainsi que je viens de le rappeler, mes *Mélanges* se composent de Mémoires distincts formant comme autant d'ouvrages séparés. A plus forte raison chaque série est indépendante des autres séries.

La deuxième série est depuis longtemps épuisée. Les dissertations sur Ramsès et Pithom et sur le séjour des Hébreux en Égypte, qui ont fait rechercher ce volume, sont développées dans un autre de mes ouvrages, récemment publié sous le titre de *Recherches pour servir à l'Histoire de la XIX[e] dynastie, et principalement à celle des temps de l'Exode.*

—




C


AMHURST
ıge 1
B
F


BIBLIOTECA NAZIONALE
NAPOLI


BIBLIOTECA NAZIONALE
NAPOLI

AMHURST

ge 2.


BIBLIOTECA NAZIONALE
NAPOLI


BIBLIOTECA NAZIONALE
NAPOLI

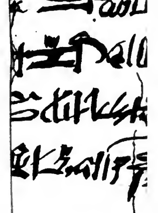
PAPYRUS

pa


BIBLIOTECA NAZIONALE
NAPOLI


BIBLIOTECA NAZIONALE
NAPOLI

PAPYRU'



AMHURST
age 4


BIBLIOTECA NAZIONALE
NAPOLI

LE PAPYRUS JUDICIAIRE AMHURST

Par S. BIRCH et F. CHABAS

On trouve en nombre assez considérable, dans les collections publiques et privées, des documents se rapportant à l'organisation et à l'administration de l'ancienne Égypte. Parmi les plus connus on peut citer aujourd'hui :

Le papyrus Abbott, qui a donné lieu à plusieurs dissertations, entre autres à celle qui commence le premier volume de cette série de Mélanges;

Le papyrus judiciaire de Turin, qui a été publié *in extenso* par notre regretté confrère Théodule Devéria[1];

Les papyrus Lee et Rollin, qui paraissent n'être que des fragments détachés du précédent papyrus.

On a donné à cette classe de papyrus le nom de *papyrus judiciaires;* ce sont en effet des actes de procédure.

D'autres documents contiennent des plaintes en justice, des suppliques, des réclamations, etc., et tiennent ainsi de près à la même classe de titres; tels sont ceux qui

[1] *Journal asiatique*, 1865.

font l'objet des dissertations II, III et IV de cette même série de *Mélanges*.

Les découvertes récemment faites en Égypte et l'examen des richesses de certains Musées publics et particuliers ont montré que le fonds de pièces de ce genre qu'il nous reste à étudier est loin d'être épuisé; plusieurs papyrus nouveaux ont été reconnus pour appartenir à la classe de ceux qu'on a nommés judiciaires. Il est à désirer qu'ils soient sans trop de retard mis à la disposition des égyptologues; ils rendront d'autant plus de services à la science que le sujet dont ils traitent a été plus soigneusement élucidé. Les études spéciales de plusieurs investigateurs[1] ont en effet jeté un grand jour sur les difficultés particulières du style de ces pièces de procédure; mais il reste encore beaucoup à faire pour arriver à une connaissance exacte du rôle des fonctionnaires, des limites de leur autorité, de leur hiérarchie, etc. C'est un sujet très-important pour l'histoire de l'Égypte. Aussi les documents qui s'y rapportent doivent être signalés dès qu'ils sont découverts, et soumis aussitôt à des études sérieuses, de manière à compléter le plus rapidement possible nos informations sur le chapitre si important des lois et de leur application dans la terre des pharaons.

Nous publions ici en fac-simile un de ces manuscrits nouvellement découverts; il fait partie du cabinet de M. T. Amhurst de Didlington (Norfolk). Lorsque l'un

[1] MM. S. Birch, F. Chabas, Th. Devéria et Maspero.

de nous, M. S. Birch, le vit ponr la première fois, il était encore enroulé; l'importance historique du document ayant été reconnue, il fut transporté au Musée britannique à Londres et déroulé par M. F.-V. Cook, qui a acquis une très-grande expérience de ce genre de travail[1].

L'opération réussit à merveille; malheureusement le papyrus était très-endommagé sur ses plis extérieurs et sur l'un des bouts du rouleau. De la première ou des premières pages il ne reste que des débris trop fragmentés pour qu'on puisse les réunir entre eux dans un ordre assuré; les trois autres pages sont assez bien conservées, à cela près que les premières lignes en ont été emportées. Dans son état actuel le papyrus Amhurst mesure huit pieds anglais de long sur huit pouces et demi de large. L'écriture en est large et bien formée; c'est un beau spécimen du type hiératique de l'âge des Ramessides.

Notre éminent confrère, M. Ch. Wycliffe Goodwin, lorsqu'il eut reconnu le sujet du papyrus Butler, qui nous a rendu une portion importante d'un texte très-intéressant, a écrit les paroles suivantes : « Un charme « tout particulier de l'égyptologie, notre science favo- « rite, c'est qu'elle abonde en surprises. De temps à « autre quelque découverte inattendue frappe nos yeux, « et nous ressentons alors les délicieuses sensations « qu'éprouva Belzoni lorsque pour la première fois il

[1] Mis à l'abri de tout nouveau dommage, le papyrus est rentré dans la collection de M. Amhurst.

« porta ses regards sur les merveilles du tombeau de « Séti-Menephtah. Ce sont là des jouissances que nous « pouvons nous procurer, même sans aller en Égypte [1]. »

Cette même émotion, nous l'avons éprouvée en reconnaissant dans le papyrus Amhurst une pièce intimement liée aux opérations judiciaires qui sont consignées dans le papyrus Abbott.

Le deuxième paragraphe de ce dernier papyrus [2] contient en effet une enquête faite par une commission judiciaire dans un groupe de tombes de la nécropole de Thèbes, dont plusieurs avaient été soit l'objet de tentatives de vols, soit complètement dévalisées. Parmi celles que les voleurs avaient violées se trouve la tombe d'un roi de la XI[e] ou de la XIII[e] dynastie, nommé Sebakemsauf. Voici ce qu'en dit le texte :

« Le monument funéraire du roi Sekhemra-shet-to, « fils du Soleil, Sebak-em-sauf; il fut trouvé que les « voleurs l'avaient violé par un travail de taille de pierres « dans la salle des perfections de son monument, de- « puis la salle extérieure du tombeau de Neb-Ammon, « intendant des greniers du roi Menkheper-ra (Thoth- « mès III). Trouvé le lieu de sépulture du roi privé « du Seigneur royal, ainsi que le lieu de la sépulture « de la grande royale épouse Noubshas, sa royale « épouse; les voleurs avaient fait main-basse sur eux.

« Le gouverneur et les magistrats-contrôleurs ins-

[1] Dans Chabas: *Mélanges égypt.*, II[e] série. p. 249.

[2] Voir ci-devant, tome I. 60.

« truisirent sur lui. Trouvé le fait de main-basse sur « eux qu'avaient fait les voleurs à l'égard du roi et de « la royale épouse [1]. »

Or, le premier paragraphe de ce qui nous reste du papyrus Amhurst contient précisément une partie de la procédure suivie contre les spoliateurs de cette même tombe royale; il nous fournit des détails circonstanciés sur le vol. Mais la véritable importance de ce document, c'est qu'il démontre que cette procédure a donné lieu à des actes qui ne sont pas tous consignés dans ce dernier manuscrit. Il prouve ainsi l'exactitude des traductions données dans le premier volume de ces *Mélanges*, où il est en effet établi *qu'il y avait eu arrestation*, *emprisonnement et mise en jugement du coupable*, mais que le jugement ne fut pas prononcé le même jour [2]. Ces vues sont complètement justifiées par la découverte inespérée d'une pièce importante du même procès criminel.

Nous passons maintenant à la description de notre document.

A la page de fragments détachés (pl. I) succèdent deux pages (pl. II et III) complètes, à cela près que leurs premières lignes manquent; elles sont suivies d'un espace d'environ soixante centimètres laissé en blanc, après lequel vient la dernière page, que nous avons numérotée IV, et qui termine le manuscrit; on n'y voit pas d'autres traces d'écriture.

[1] Voir ci-devant, tome I, p. 63.
[2] Ci-devant, t. I, 77.

L'espace laissé vide aurait pu contenir deux pages. A première vue il semble peu probable que le texte de la page séparée fasse suite immédiate à celui de la page III, car dans ce cas on ne s'expliquerait pas l'interruption de l'écriture sur un espace aussi considérable. Comme notre papyrus, et c'est le cas de la plupart des manuscrits du même ordre, relate une série d'actes judiciaires en ordre de dates, on conçoit facilement qu'il ait pu être nécessaire de réserver un espace suffisant pour l'inscription d'actes dont la rédaction n'était pas prête, mais qu'il fallait placer dans leur ordre chronologique. La disparition des premières lignes, qui interrompt le texte à chaque page, ne permet pas de trancher la question par l'analyse philologique.

Les fragments réunis sur la planche I ne sont peut-être pas arrangés dans l'ordre qu'ils occupaient ; il n'est pas même certain qu'ils appartiennent à une seule et même page. Aussi ne saurait-il être question d'en proposer une traduction quelconque. Il nous suffira de faire remarquer qu'ils se réfèrent bien au sujet des pages complètes, c'est-à-dire à une instruction judiciaire suivie contre des individus accusés d'avoir spolié des tombeaux. Le groupe [hiéroglyphes], qui signifie *voleur* et *voler*, se distingue dans les fragments A et C. Au fragment E il est question des [hiéroglyphes] et de leurs compagnons. Ce sont les maçons ou sculpteurs sacrés, spécialement affectés à la construction et à la restauration des édifices religieux, des ἱερογλύπται ou

ἱερογλύφοι. Une scène monumentale nous montre quatre de ces ouvriers sacrés travaillant à genoux avec le ciseau et le maillet [1]. On sait que souvent des ouvriers de diverses professions sont impliqués, soit comme prévenus, soit comme témoins, dans les poursuites en matière de vols dans les monuments. Nos fragments ne nous donnent aucun renseignement sur le rôle de ceux qu'ils citent, mais ils nous livrent la mention importante de l'an XIII d'un pharaon dont le nom a disparu dans les lacunes.

Heureusement nous connaissons d'une manière très-sûre le nom du roi sous lequel fut reconnue la spoliation de l'hypogée de Sebakemsauf. Ce monarque, Neferkara-Sotepenra Ramsès-sha-ab-merer-amon est classé comme le neuvième Ramsès dans les listes de M. Lepsius [2]. Les découvertes de monuments de ce règne se multiplient. Ce pharaon occupera une place importante dans l'histoire de la XXe dynastie.

Le papyrus Amhurst nous offre deux dates qui tombent dans ce règne : celle de l'an XIII, dont nous venons de parler, et celle de l'an XVI que nous rencontrerons à la page 3. L'attribution de ces dates n'exige aucune justification ; mais au besoin on en trouverait la preuve dans l'identité des noms des magistrats désignés dans notre papyrus et dans le papyrus Abbott. Nous ferons

[1] Rosellini : *Mon. civ.*, XLVIII.

[2] Voir, ci-devant, tome I, p. 50, les cartouches hiéroglyphiques de ce pharaon et la discussion de la date.

ressortir plus loin cette identité. D'ailleurs le papyrus Amhurst ne contient pas d'autres cartouches que ceux de la reine Noubshas, de Ramsès III (pl. I, B et C) et de Thothmès III, ces deux derniers entrant simplement dans la désignation d'édifices, sans relation avec l'époque du document.

Ce point essentiel éclairci, notons encore dans les fragments le nom d'un artiste en travaux sur bois et métaux ([hiéroglyphes]), nommé Setnekht, fils de Penhaou (en E), qui revient à la page IV, et celui de Hapi-oer, fils de Ptah (en G).

Abordons maintenant la traduction du texte suivi qui commence avec la planche II. Nous sommes introduits *in medias res*. Des voleurs font devant la justice l'aveu détaillé de leurs crimes; les premiers mots reconnaissables sont: *de sa royale épouse, vie-santé-force..., Noubshas*. En nous référant aux constatations consignées dans le passage reproduit ci-devant du papyrus Abbott, nous pouvons hardiment suppléer le commencement de la phrase:

Traduction... « (Nous nous sommes introduits dans le tombeau du roi Sebakemsauf.....) et de la royale épouse Noubshas, sa royale épouse, par l'endroit de son couloir[1].

[1] [hiéroglyphes] se rencontre au papyrus Abbott. C'est d'un endroit ainsi désigné que les voleurs avaient fait un trou de deux coudées et demie (ci-devant, tome I, p. 62). La traduction *pourtour* est conjecturale; ce même mot, mais

Il (le lieu) était protégé et entouré[1]..... [2] par de la maçonnerie[3], et couvert de dalles[4]. Nous le démolîmes

avec le déterminatif , nomme les corridors secrets placés dans l'épaisseur des murs du temple de Denderah (Dümichen : *Alt. Temp.* II, 36), et dont il est impossible de découvrir la porte (Dümichen : *Resultate*, 45). Les voleurs avaient cherché l'endroit où le massif de pierre était déjà évidé. Comparez le copte ϫⲟⲁ, *foramen*.

[1] , en lettres coptes, ⲁⲩ ⲥ-ⲧ ⲙⲁⲕ ⲁⲙⲟⲩ. Cette lecture n'est peut-être pas sûre dans toutes ses parties. ⲙⲁⲕ signifie bien *protéger, entourer*, comme avec un mur (Champollion, Monum., 206); mais c'est la première fois que ce mot se rencontre avec le déterminatif *mur*. Quant au groupe suivant, ce pourrait être ; mais, quelle qu'en soit la lecture, nous ne sommes guidés que par le déterminatif de l'enveloppement qui nous suggère l'idée *entourer*.

[2] Petite lacune.

[3] , ⲕⲁϫⲁ. Ce mot se retrouve dans les *Inscriptions sur matières dures du Musée britannique* (pl. 18, 5), où il est question d'un sac de métaux précieux qui avait éte placé sous un entassement de , et clos au moyen de deux pierres de taille. Dans ce passage, comme dans celui de notre texte, ce groupe désigne de menus matériaux par opposition à des pierres de fortes dimensions.

[4] . Le dernier groupe est inconnu, et la combinaison des lettres inusitée, sauf pour la transcription des mots étrangers, il faut peut-être lire , et rapprocher ce dernier mot de , qui désigne des matériaux

complètement[1], et nous la trouvâmes (*la reine*) reposant. De même nous ouvrîmes leurs cercueils et leurs coffres funéraires[2] dans lesquels ils étaient. Nous trouvâmes la momie auguste du roi qui était près de la divine hache d'armes[3], et un nombre considérable de talismans ([hiéroglyphes]) et d'ornements ([hiéroglyphes]) d'or étaient à son cou. Sa tête était recouverte d'or[4] par-dessus, et

employés à clore une enceinte (Dümichen: II Hist. Insc. 50, b, 2, 1.)

1 [hiéroglyphes]. On trouve plus habituellement le mur renversé comme déterminatif. Le sens *démolir*, *détruire* est très-bien constaté, surtout par les inscriptions de la Statuette naophore du Vatican, où le groupe en question se rencontre précisément dans la phrase : *démolir des maisons*. Nous savons par le papyrus Abbott que les voleurs avaient effectivement procédé par démolition.

2 Les riches sépultures se composaient parfois de trois coffres entrant l'un dans l'autre et contenus dans un cercueil de pierre.

3 [hiéroglyphes]. Le déterminatif du mot *khopesh* manque ici ; il est remplacé par le signe *dieu*, qui qualifie les objets appartenant au roi. On sait que des haches de bronze ont été trouvées par M. Mariette dans le cercueil de la reine Aahhotep, sur le bois même du coffre, et une hache d'or entre les linges qui entouraient le corps (Mariette-Bey: *Catalogue du Musée de Boulaq*, p. 259).

4 [hiéroglyphes]. Le déterminatif est d'occurrence rare, mais l'expression : *travaillé avec l'or*, exprimée avec les mêmes groupes, se rencontre souvent. Ici il s'agit de *dorure* ou d'un *masque d'or*, comme on en a rencontré plusieurs fois des spécimens, et c'est pour ce motif que le déterminatif de l'enveloppement a été adopté.

la momie auguste du roi était entièrement garnie d'or[1]; ses cercueils étaient revêtus[2] d'or et d'argent en dedans et en dehors, et couverts[3] de toute espèce de pierreries. Nous prîmes[4] l'or que nous trouvâmes sur la momie auguste du dieu, ainsi que ses talismans et les ornements qui étaient à son cou, et les coffres dans lesquels il reposait. Ayant trouvé également la royale épouse, nous prîmes tout ce que nous trouvâmes avec elle de la même manière; et nous mîmes le feu à leurs coffres funéraires, et nous volâmes leurs mobiliers[5], que nous trouvâmes avec eux (consistant) en vases d'or, d'argent et de bronze ([hiéroglyphes]), et nous nous les partageâmes. Nous fîmes l'or que nous avions

1 [hiéroglyphes], TKA, copte ⲦⲞⲨ, *planter*. Voyez la même expression au papyrus Anastasi IV, 17, 3.

2 [hiéroglyphes] est peut-être le copte ϩⲞⲜ, que Zoëga traduit *polire, lævigare*. La même expression se trouve, Mariette: *Monuments divers*, pl. 7, fig. 19, à propos de pierres *revêtues* d'or.

3 [hiéroglyphes] Nous complétons ce groupe en [hiéroglyphes], ⲞⲨⲰϢ, *vêtir, habiller, induere*. (Voyez *Todtb.*, ch. 125, 66, et ch. 110, 4.)

4 [hiéroglyphes], ⲚⲞⲨⲒ. Ce mot signifie *prendre une chose, la travailler, en disposer, en faire*, comme on dit, *son affaire*.

5 [hiéroglyphes]. Ce mot a été expliqué dans le premier travail sur le papyrus Abbott, *Rev. arch.* XVI, p. 281. Il correspond au grec ἔπιπλα de la *Plainte en violation de sépulture*, traduite par Letronne (*Notices et extraits des manuscrits de la Bib. imp.*, p. 169).

trouvé avec le dieu, dans leurs momies augustes, les talismans, les ornements, les cercueils[1], en huit (parts). »

Ici finit la page II, et par malheur l'absence des premières lignes de la page III nous fait perdre les dernières phrases de cette déclaration importante; mais, selon toute apparence, la lacune ne nous a privés d'aucun fait essentiel.

Nous possédons maintenant l'exposé très-complet du vol dont le papyrus Abbott nous a seulement dit quelques mots, lesquels sont du reste en parfaite harmonie, comme on devait s'y attendre, avec les détails qui viennent de nous être révélés.

Ces détails nous renseignent sur la richesse des sépultures aux temps obscurs qui ont précédé la domination des Pasteurs. On savait déjà que certains coffres funéraires de cette époque étaient entièrement couverts d'or, et l'on connaît le nombre considérable d'objets précieux que contenait celui de la reine Aahhotep que nous avons déjà cité[2]: joyaux d'or enchâssant des pierres précieuses, diadème, armes d'or à fourreaux d'or, ornements de bronze revêtus d'or, chasse-mouche de bois recouvert d'or, miroirs, barque d'or massif avec douze rameurs d'argent massif[3], etc. Quoique cette sépulture ne date que du début du nouvel

[1] Les voleurs n'avaient brûlé que les bois sans valeur; ils avaient conservé, pour se les partager, ceux dont ils n'avaient pu enlever la dorure ou les ornements.

[2] Ci-devant, p. 10, note 3.

[3] Mariette-Bey: *Catalogue du musée de Boulaq* 259 à 267.

empire, elle porte tous les caractères de celles des temps antérieurs à l'invasion. Il semble qu'Ahmès I, après avoir délivré son pays de la domination des Barbares, se soit tout d'abord complu à renouer la chaîne traditionnelle des rites, en adoptant pour une princesse de sa famille le mode de sépulture royale en usage avant l'invasion. On n'a pas rencontré un deuxième exemple d'une imitation aussi splendide des anciens usages funéraires. Mais il est probable que les fouilleurs arabes qui ont amené au jour les cercueils dorés des Entef existant aujourd'hui dans les Musées de l'Europe, firent une riche récolte d'objets de grande valeur. On trouve dans les collections publiques et privées un nombre considérable de bijoux d'or, d'argent, de pierres précieuses, etc., qui proviennent des tombes. Mais, indépendamment des amulettes et des joyaux déposés dans le cercueil, on a constaté des traces de dorure et des garnitures d'or ou de métal doré appliquées directement sur les momies, par exemple des masques dorés couvrant seulement la tête, ou la tête et les épaules [1], des visages dorés [2]; sur des momies de femmes, le bout des seins et le nombril doré [3]. L'or et l'argent doré étaient encore appliqués sur d'autres parties du corps [4]; les doigts ont parfois des étuis cylindriques de ces métaux avec la marque des ongles [5], et l'on remplaçait

[1] Mariette : *Catalogue*. p. 234.

[2] Ibid., 46.

[3] *Catal. Passalacqua*, 145.

[4] Ibid.

[5] Ibid., p. 186.

ou couvrait au moyen de feuilles d'or la langue des momies [1]. Excités par ces richesses, les *Résurrectionnistes* de l'époque pharaonique, dont les modernes fellahs ne font que continuer l'œuvre, ne nous ont guère laissé de momies intactes de l'ancien empire ; nous ne pouvions soupçonner que par induction la nature et la valeur des objets qu'elles renfermaient. A en juger par les cercueils tout dorés de la XIe dynastie, on pouvait croire que cette valeur était considérable, au moins en ce qui concerne les sépultures royales. Nous possédons aujourd'hui, grâce au papyrus Amhurst, une description assez détaillée d'une de ces sépultures, et nous y apprenons qu'un nombre considérable de joyaux et de talismans d'or étaient placés au cou du défunt, que sa tête était recouverte d'or et que le corps lui-même était entièrement garni d'or ; que les cercueils (probablement au nombre de trois), rentrant l'un dans l'autre, étaient revêtus d'or et d'argent à l'intérieur et à l'extérieur.

Les voleurs s'emparèrent de tout cet or, et notamment de celui qu'ils trouvèrent sur le corps même ; ils prirent aussi les coffres funéraires, et ils expliquent qu'ils firent huit parts de l'or trouvé dans les momies royales, des amulettes, des joyaux et des coffres eux-mêmes ([hieroglyphs]). Comme ils ont dit auparavant qu'ils avaient brûlé ces coffres, il faut croire qu'ils en avaient conservé, pour se les partager, les parties les plus précieuses, ou qu'ils avaient réussi à en détacher la dorure,

[1] Mariette : *Catal.*, 267.

qui se faisait chez les Égyptiens avec des feuilles d'or plus épaisses que les nôtres.

Après avoir reproduit *in extenso* la déclaration des voleurs dont, comme nous l'avons expliqué, les dernières phrases nous manquent, notre document donne le tableau de leurs noms ; il nous en reste cinq seulement, plus l'indication de leur nombre total, qui était de huit, ainsi que nous aurions pu nous y attendre d'après le nombre de parts faites du butin. Chaque nom, avec les indications accessoires occupant une ligne, nous voyons qu'il nous manque trois lignes en tête de la page, indépendamment de l'espace nécessaire pour la fin de la déclaration faite par les coupables.

Voici la traduction des lignes 1 à 6 de la page III :

. . . .

1. Le manœuvre[1] Hapi, fils de....., de la demeure d'Ammon-Ra, roi des dieux, qui est sous l'autorité du premier prophète d'Ammon ;

2. L'ouvrier ciseleur ( ), Airienamon, de l'intendant des *surveillantes*[2] Nasiamon, de la demeure d'Ammon-Ra, roi des dieux ;

[1] Titre incomplet et douteux.

[2] , en copte ⲚⲀⲨ, *voir, regarder*. Existait-il un corps de police secrète composé de femmes? Un des passages les plus curieux du Papyrus magique Harris (page B, 6) assimile la *femme voyante* aux animaux les plus dangereux, dont il est nécessaire de *museler* la bouche. C'est probablement une femme espion. On a déjà signalé la surveillance dont les fonctionnaires égyptiens

3. Le cultivateur ([hiéroglyphes]) Amonemheb, de la demeure d'Amonapet, qui commande parmi les gens d'Amonapet, sous l'autorité du premier prophète d'Ammon ;

4. Le fournisseur d'eau [1] Kaemuab (ou Kaemous), du pavillon de repos [2] du roi Menkheperou-ra (Thothmès IV), sous l'autorité du (*lacune*).

5. Le soldat Nefer, fils de Nekhouiemmou, qui est sous l'autorité de l'esclave nègre Tanouramon, du premier prophète d'Ammon.

Total des hommes qui ont été dans le tombeau du dieu : hommes, 8.

Cette liste d'accusés est dressée sur le même modèle que toutes celles qui nous sont connues dans les documents de la même classe [3]. Nous n'y remarquons aucun per-

étaient l'objet (Chabas : *Études sur l'Antiquité*, p. 147). On en trouve des traces, même à l'époque ptolémaïque et romaine (Letronne : *Lettre à Passalacqua*, Catal. Passalacqua, p. 276). Un fonctionnaire écrit à un de ses inférieurs et le prévient *qu'il le suit des yeux* : ἀκολουθοῦντά σοι ὀφθαλμοῖς.

1 [hiéroglyphes], littér. *celui qui met* ou *ajoute de l'eau*. On trouve le titre : *Fournisseur d'eau à l'occident de Thèbes* (Birch : *Coffins and mummies of the prince of Wales*, 5.)

2 [hiéroglyphes], de [hiéroglyphes], *siége*. Probablement le lieu où le roi se retirait pour se livrer au repos et au rafraîchissement. On connaît les *prêtres du siége* : [hiéroglyphes], qui étaient commandés par un [hiéroglyphes].

3 Voir celles du papyrus Abbott, ci-devant, tome I, p. 144 et suivantes.

sonnage de quelque importance, pas de scribes, pas de prêtres.

Les aveux des coupables recueillis et la reconnaissance de leurs personnes faite, il fut procédé ainsi que l'expose la suite de notre texte :

« Ils furent mis à la question de la fustigation par le bâton ; on leur serra les pieds et les mains. Ils tinrent le même langage. »

Ce passage est fort curieux ; il nous montre le groupe [hieroglyphs] employé dans le sens de *mettre à la question*, *examiner par la torture*. Cette méthode cruelle, dont nous n'avions pas encore rencontré de traces certaines, n'était sans doute appliquée que dans les cas où la culpabilité était évidente, comme dans l'espèce où les accusés avouaient leur crime. On sait d'ailleurs que le mot [hieroglyphs] (qui admet divers déterminatifs) se dit de toutes les opérations d'instruction judiciaire : investigations, confrontations, interrogatoires, comparutions, etc.[1]

Le groupe qui signifie *fustigation*, [hieroglyphs], est très-connu ; mais le mot [hieroglyphs], qui se lit *bat'ana*, ne s'est pas encore rencontré ailleurs[2] ; c'est évidemment le *bâton avec lequel on frappe ;* il serait

[1] Ci-devant, tome I, 91.

[2] On trouve la forme [hieroglyphs] XABA-T, *t'aba-t* (Pap. Anast. III, 7, 2).

vraiment curieux de retrouver dans l'ancien égyptien l'étymologie du mot français.

En outre de la bastonnade, les accusés subirent sur les pieds et sur les mains une opération indiquée par le groupe , UAA, MAA. On remarquera le déterminatif , commun à tous les groupes exprimant dans cette phrase des actes de violence. UAA se rencontre seulement dans un passage du Rituel funéraire comme nom d'un bassin mystique [1], ce qui ne peut absolument rien nous apprendre; aussi ce n'est que d'après les vraisemblances que nous traduisons *serrer les pieds et les mains*. Un traitement de ce genre a toujours fait partie des tortures infligées aux malheureux mis à la question.

Il paraît du reste que l'opération n'allait pas jusqu'à la dislocation des membres, car, ainsi que nous allons le voir, les deux magistrats purent faire conduire les condamnés devant eux (, c'est-à-dire *en les faisant marcher devant eux* [2]) jusqu'à l'occident de la ville, quartier de la nécropole où devaient être faites les confrontations.

Voici les derniers détails que nous puisons dans le papyrus :

« Le chef de la ville, gouverneur, Shaemab [3],

« Et le contrôleur royal Nassuamon, scribe du roi,

1 Lepsius: *Todtb.*, ch. 17, 17. — *Ælteste Texte*, 30, 17.

2 Voyez la phrase analogue au papyrus Abbott, pl. IV, lig. 17, et sa traduction, tome I, 79.

3 Ou *Shaemous*. Ce nom signifie *Couronné dans Thèbes*.

firent emmener les voleurs devant eux, à l'occident de la ville.

« En l'an 16, d'Athyr le 19[e] jour, les voleurs posèrent la main sur le tombeau dont ils avaient touché les monuments funéraires; leur confrontation fut faite, leur affaire mise en écrit.

« Le gouverneur, le contrôleur, le lieutenant et le commandant de la ville envoyèrent sur cette affaire par-devant le pharaon. »

On a vu par le papyrus Abbott que l'aveu des coupables ne suffisait pas poür motiver leur condamnation. Au préalable on les conduisait sur les lieux du crime, et là on les confrontait avec tous les objets dont ils avaient pu s'approcher pendant la consommation de leur méfait; le procès-verbal de cette instruction constatait qu'ils avaient mis la main ( ) sur ces objets; c'était ainsi une descente de lieux avec confrontation des accusés sur le théâtre du crime. Le nom hiéroglyphique de cette phase de la procédure est encore . Au papyrus Abbott on trouve la combinaison significative , *examiner par une confrontation complète*[1]. Grâce à ces constatations, la traduction de notre papyrus n'offre pas de difficultés sur ce point, et il n'y reste rien d'incertain que le groupe incomplet

[1] *Pap. Abbott* V, 5. — Traduction, ci-devant, tome I, p. 80.

(fig. 9, pl. 3), que nous croyons pouvoir être complété en [hiéroglyphes], *l'utile, le nécessaire, ce que le rapport écrit de l'affaire devait contenir* pour que le roi pût la connaître et choisir les juges chargés de prononcer en dernière analyse sur le sort des coupables.

Ainsi donc nous ne possédons pas encore les dernières pièces de ce procès criminel ; il nous manque un document semblable au papyrus judiciaire de Turin, contenant l'institution du tribunal par le pharaon et le compte-rendu des condamnations. Ces pièces se retrouveront peut-être, car elles devaient être comprises dans l'énorme trouvaille de papyrus qui a fourni presque tous les documents de cette nature, et en outre la collection de papyrus de M. Harris, dont le Musée britannique vient de faire l'acquisition.

Nous avons reconnu, dans les mentions qui précèdent, quatre des fonctionnaires nommés au papyrus Abbott. Ce sont les suivants :

Le chef de la ville (poliarque), gouverneur, Shaemab ;

Le contrôleur royal Nassuamon, scribe du roi ;

Le lieutenant, dont les titres sont : le contrôleur Neferkara-em-pa-Amon, lieutenant du roi ;

Et le commandant de la ville ([hiéroglyphes])[1].

Trois de ces personnages faisaient partie de la commission qui visita les tombes dans la journée du 18 Athyr de l'an XVI ; le quatrième, c'est-à-dire le commandant de la ville, y figurait aussi, mais comme accusateur.

[1] Ci-devant, tome I, p. 54, 76 et suivantes, 82, etc.

Le lendemain 19 Athyr fut une journée bien remplie; les paragraphes IV et V du papyrus Abbott se réfèrent à des actes d'information judiciaire qui eurent lieu ce même jour [1]. D'abord, le chef de la ville, gouverneur Shaemab, et le contrôleur royal, Nassuamon, inspectèrent les tombes des princes et celles des reines, et firent arrêter l'ouvrier Pekhar, qui fut ensuite interrogé et confronté sur les lieux; puis, le commandant de la ville ([hieroglyphs]), incriminant l'information, porta plainte directe au roi pour provoquer la désignation d'un tribunal spécial chargé de connaître de l'affaire.

D'après le passage du papyrus Amhurst que nous venons de traduire, c'est aussi le 19 Athyr de l'an XVI qu'eut lieu la confrontation des spoliateurs de la tombe du roi Sebakemsauf, et c'est encore ce même jour que rapport fut fait au pharaon sur l'affaire. Le contrôleur et le gouverneur eurent ainsi à présider à deux confrontations différentes dans le quartier des tombes [2]. On conçoit que ces opérations aient été combinées de manière à éviter un double déplacement des fonctionnaires de Thèbes; toutefois, à en juger par ce qui nous reste de cette procédure, nous devons reconnaître que les magistrats égyptiens faisaient preuve d'une remarquable activité.

Nous sommes maintenant arrivés à l'espace resté blanc sur le papyrus, après lequel vient la dernière page

[1] Ci-devant, tome I, p. 77 et 79.
[2] Voir, pour la première, tome I, p. 78.

(pl. IV), qui se compose seulement de trois lignes entières précédées des débris d'une quatrième. On y lit :

« (Voleurs de). . . . . individus 3
« Voleurs des maisons? . . . . individu 1

Total. 4

« Voleurs du tombeau du dieu, qui (avaient été), à son effraction, placés devant le premier prophète d'Ammon-Ra, roi des dieux, pour les faire amener, puis les faire placer parmi les hommes gardés dans la geôle du temple d'Ammon-Ra, roi des dieux ; qui avaient parlé entre eux du vol, et dont le pharaon leur seigneur avait fait instruire la sentence :

« L'ouvrier ciseleur Setnekht, fils de Penhaou, du temple d'Ousormara - Meriamon, dans la demeure d'Ammon (Thèbes), sous l'autorité du deuxième prophète d'Ammon-Ra, roi des dieux, et du scribe Nassuamon, du temple d'Ousormara-Meriamon, dans la demeure d'Ammon. »

Cette dernière page du papyrus nous donne simplement une liste de voleurs, incomplète au commencement et à la fin. Il y avait plusieurs séries d'accusés, dont la première sur notre fragment comprend quatre individus.

La série suivante se composait de spoliateurs d'un hypogée royal désigné seulement par le nom de *tombe du dieu* ; les groupes [hiéroglyphes], qui suivent cette indication, ne nous présentent pas un sens bien clair : [hiéroglyphes] signifie *séparer*, *entamer*, *fendre*, et se dit du front ou du flanc de l'hippopotame entr'ouvert par un

glaive[1], mais nous ne l'avons pas encore rencontré exprimant l'idée *effraction dans un édifice*[2]. Ce point de doute et l'absence de mentions significatives ne nous permettent pas de décider la question de savoir s'il s'agit encore de la tombe de Sebakemsauf ou d'une autre tombe royale dont il aurait pu être parlé dans les portions perdues de la page. Ces prévenus avaient comparu devant le premier prophète d'Ammon, fonctionnaire qui tenait l'un des premiers rangs dans l'ordre judiciaire[3]. Ce magistrat les avait fait placer avec les hommes gardés ( ) dans la geôle (, ϣⲁⲁⲣ[4]) du temple d'Ammon. Là, ils avaient conversé avec leurs compagnons à propos du vol. Cette phrase rappelle bien la forme copte ⲁⲩⲥⲁϫⲓ... ⲛⲉⲙ ⲛⲟⲩⲉⲣⲏⲟⲩ, *ils se dirent les uns aux autres, entre eux.* Mais soit qu'ils eussent parlé entre eux, soit qu'ils eussent rencontré des compagnons ou complices de leurs méfaits, leurs paroles avaient été écoutées et avaient formé contre eux une charge qui détermina le pharaon à ordonner leur mise en jugement, ou plutôt l'examen de la

[1] Naville: *Mythe d'Horus*, pl. II, VII.

[2] Si l'on pouvait lire ×, *limite*, on serait conduit à croire qu'il s'agit de voleurs arrêtés dans le voisinage de la tombe de Sébak-emsauf, et distingués de ceux qui avaient été dans le tombeau même (voir ci-devant p. 16).

[3] Voir ci-devant, tome I, 165.

[4] Mot nouveau qui rappelle le copte ϣⲱⲣ, *obturare*.

condamnation qu'ils avaient méritée ([hieroglyphs]). La justice égyptienne organisait une surveillance étroite et recherchait les informations de la délation, ainsi que nous l'a suffisamment montré le papyrus Abbott [1].

De cette série de voleurs il ne nous reste plus qu'un seul nom, celui de l'ouvrier ciseleur Setnekht, fils de Penhaou, que nous avons déjà rencontré dans les fragments détachés. Il est impossible de reconnaître sûrement la liaison qui existait entre les fragments et la mention de la page IV; mais on peut supposer que le fragment donnant le nom de Setnekht a fait partie d'un préambule ou titre général du document, et que la dernière page, si elle eût été complétée, nous aurait donné le verdict des juges. Ce point pourra être éclairci par quelque nouvelle trouvaille; car il est manifeste que le scribe qui a laissé vide l'espace de deux pages et qui a arrêté au premier nom une liste de plusieurs individus, a eu des motifs pour ne pas achever son œuvre sur le même papyrus; il est conséquemment possible que l'on rencontre un jour les pièces qui nous manquent ici.

Le nom de Nasamon, Nasiamon ou Nasuamon [2] était fort commun à l'époque de la XX[e] dynastie; il se ren-

[1] Voir ci-devant, p. 15, la note relative à la *Voyante*.

[2] Ce nom signifie: *Celui qui est à Ammon*. Les divers documents qui le citent présentent de légères différences dans la voyelle qui suit *nas*; ces différences étaient certainement insensibles dans la prononciation égyptienne.

contre trois fois dans le papyrus Amhurst et semble désigner trois personnes différentes :

1° Le contrôleur royal Nasiamon, dont le nom est orthographié Nasuamon au papyrus Abbott ;

2° L'intendant des surveillantes Nasiamon, de la demeure d'Ammon-Ra, roi des dieux;

3° Le scribe Nasiamon, de la demeure d'Ammon-Ra, roi des dieux. Ces deux derniers personnages pourraient bien être un seul et même individu, car il est certain que l'intendant des *surveillantes* possédait aussi le titre de scribe.

Ici s'arrête l'analyse des mentions que nous livre le papyrus Amhurst. On voit qu'elles ne sont pas sans importance. L'application de la question dans l'instruction des affaires criminelles est un fait nouveau pour nous; mais nous savions déjà que, l'instruction faite, les affaires de cette nature étaient renvoyées devant le pharaon, qui ne prononçait pas de jugement, mais désignait les magistrats du tribunal, qu'il choisissait parmi les hauts fonctionnaires militaires, religieux et civils. Il n'existait pas de tribunal permanent pour le jugement des crimes. Il en était institué un pour chaque affaire, comme en France il est institué un jury pour chaque session d'assises.

La spoliation des hypogées dès l'époque pharaonique a été signalée par d'autres documents originaux, et surtout par le papyrus Abbott, qui décrit ainsi l'état d'un hypogée public livré au pillage : « *Les voleurs avaient violé toutes les sépultures; ils avaient arraché les momies de leurs coffres et de leurs caisses, et les avaient*

jetées sur la poussière ; ils avaient volé toutes leurs fournitures qui leur avaient été données, ainsi que l'or, l'argent et les garnitures qui étaient dans leurs coffres funéraires. »

On peut comparer avec ce texte, qui date de 3000 ans, la relation suivante de M. Passalacqua : « *Les nombreux tombeaux publics de Thèbes sont plus ou moins praticables, selon les ruines qui les encombrent. La plus grande partie d'entre eux, noircis par le feu et remplis d'une immense quantité de fragments de momies et de débris de cercueils brûlés, attestent que tout ce qui y avait été anciennement déposé par les Égyptiens y avait été la proie des flammes*[1]. »

Cette relation nous parle de l'incendie des coffres funéraires, circonstance que le papyrus Abbott ne mentionne pas, mais qui concorde parfaitement avec la déclaration faite par les spoliateurs du tombeau de Sebakemsauf. Elle est aussi d'accord avec ce que disent les savants de l'Institut d'Égypte de l'aspect que présentaient de leur temps les chambres intérieures des pyramides, ces tombeaux des plus anciennes dynasties : *On y voyait des amas de momies brisées, de toiles et d'ossements épars, et de fragments de sarcophages.*

S. Birch. — F. Chabas.

[1] *Catalogue Passalacqua*, 198 et 202.

TRANSACTION SUR UN LITIGE

AUX TEMPS DES RAMESSIDES

Indépendamment des pièces de caractère essentiellement judiciaire, telles que celles qui font l'objet du Mémoire précédent, on trouve dans les débris des écritures de l'Égypte des documents qui se rapportent aux conventions particulières, aux transactions, au commerce, à la vie publique, etc. Les écrits de cette classe ne sont pas non plus sans intérêt pour la connaissance des usages et des mœurs du pays dont nous reconstruisons peu à peu l'histoire, jusqu'à présent encore bien confuse.

Celui dont je vais donner la traduction est de la nature la plus simple. On s'était imaginé dans l'origine que l'écriture hiéroglyphique n'avait été employée que pour les mystères de la doctrine, et tout au plus pour les images ampoulées du panégyrique des rois ; on a même exprimé naguère l'idée que, si les Égyptiens s'en sont servis pour les sciences, c'est que chez ce peuple les sciences avaient une corrélation intime avec la religion ; ces opinions sont absolument inexactes. Dans la réalité l'écriture hiéroglyphique et ses abréviations cursives, l'hiératique et le démotique, ont été des systèmes gra-

phiques applicables et appliqués à tous les besoins d'un peuple civilisé, aux moindres détails de la comptabilité, du ménage et des relations quotidiennes des hommes entre eux.

Le document qui fait l'objet de cette dissertation est un des exemples, qu'on pourrait du reste citer par centaines, de l'emploi des hiéroglyphes pour un objet très-vulgaire. Il fait partie du papyrus Anastasi V, qui contient, comme on le sait généralement, une collection de lettres sur divers sujets [1]. J'ignore s'il a attiré l'attention de quelques-uns de mes confrères en égyptologie. En voici la traduction :

« Autre affaire.

« A la citoyenne Katuti :

« Tu connais la citoyenne Takerton ; on a envoyé chez « elle pour dire : Prends le plus bel animal du bétail. « J'étais chez elle.

« N'est-ce pas toi qui es allée avec les scribes du « gouverneur à la demeure de cette femme [2] ? Je le sais ; « j'étais entré chez elle de nouveau, et j'ai avec moi des « précautions de vérité.

« Ne suis-je pas allé avec elle ? Nous nous sommes « tenus devant le gouverneur et nous avons agréé de « rester à notre convention (qui est) : Je donne mon « bœuf, et tu mets l'ânesse du roi à son écurie avec sa « portée.

« Tu garderas ma lettre ; elle fait titre. »

1 Voir *Pap. Anastasi* V, pl. 13, lig. 7, à pl. 14, lig. 6. *Select Papyri*, pl. CVII et CVIII.

2 Littér. : *à sa demeure*.

Ce petit texte présente des difficultés assez considérables, dont quelques-unes tiennent à l'éraillement du papyrus, qui a fait disparaître en partie quelques signes importants. La formule : *autre affaire, autre parole*, par laquelle il débute, sert à le séparer de la lettre qui le précède et qui traite d'un objet tout différent.

L'écrivain, dont nous n'avons ni le nom, ni les titres, est un homme, ainsi que le prouve le signe , qui le représente dans le texte comme pronom de la première personne ; il écrit à une femme de la ville, [1], nommée Katuti (), une lettre dans laquelle il fait appel au témoignage de cette femme à propos d'une affaire de discussion existant entre lui et une autre femme de la ville, du nom de Takertou ().

Cette affaire ne nous est pas entièrement exposée ; mais nous voyons, par la convention relatée, que l'auteur de la lettre donne à la femme Takertou son plus beau bœuf, sous la condition qu'elle restituera une ânesse à l'étable royale. L'écrivain avait donc intérêt à cette restitution, ce qui nous porte à penser qu'il agissait en qualité d'attaché à l'intendance royale (). Débiteur de la femme Takertou pour un fait qui n'est pas rapporté, il avait autorisé cette femme à prendre le

[1] Voyez, ci-devant, tome I, p. 180.

plus bel animal de son troupeau, [1].

Mais elle avait pris une ânesse appartenant au roi, et il fallut l'intervention de la justice pour la ramener à l'observation stricte de la convention. Les scribes du gouverneur ( ), que nous avons déjà vus intervenir comme greffiers dans les instructions judiciaires [2], se transportèrent chez elle, et l'écrivain, homme prudent et très-préoccupé des conséquences possibles de la perte de l'ânesse du roi, s'arrangea de manière à être présent à cette visite officielle. Il rappelle à la femme Katuti qu'elle accompagnait en cette occasion les scribes du gouverneur. On voit qu'il veut pouvoir au besoin en appeler à son témoignage. Du reste, il constate qu'il a pris ses mesures :

, *aussi précautions de vérité avec moi.*

Il donne ainsi à entendre qu'il a gardé des notes, obtenu des témoignages ou des titres qui le mettent à même d'établir la vérité, si le témoin qu'il invoque lui faisait défaut. C'est un moyen comminatoire d'empêcher ce témoin d'hésiter.

Il rappelle ensuite que, la descente des scribes opérée, il est allé avec son adversaire ( ) [3].

1. Littér. *la tête des bestiaux*. Voyez Mariette : *Monum. div.*, *Stèle de Piankhi*, V, 109, 113, etc.

2 *Vois dans les hypogées*, ci-devant, tome I, 53, 74 et 160.

3 C'est la formule légale ; il y a une transposition de signes dans le mot ⲁⲣⲙⲁ, *avec*.

et qu'ils se sont tenus en présence du gouverneur. L'expression , *s'arrêter*, *se tenir devant le magistrat*, a pour équivalent [1], *se tenir devant les magistrats;* c'est une variante utile à noter de la formule *comparaître devant le juge.*

Le gouverneur ( ) a agi comme conciliateur; il n'a pas été prononcé de jugement, et c'est ce qui explique les efforts que fait le demandeur pour assurer l'authenticité de l'arrangement amiablement consenti, mais qui n'était point encore exécuté.

Cet arrangement est rapporté dans les termes suivants:

Nous avons agréé de rester sur nos conventions :

Je donne *mon bœuf;* *tu mettras* *l'*

ânesse *de S. M.* *dans* *son* *écurie.*

signifie ce qui est établi, réglé, arrêté, constant, immuable. Ce mot signifie aussi *statue*; les deux mots français *statue* et *statut* dépendent du déve-

[1] *Anastasi* VI, p. 2, lig. 8.

loppement de la même idée. Dans l'inscription de Rosette, le grec traduit ce groupe par νομιζόμενα.

Il ne faut pas s'étonner que la perte d'une ânesse de l'étable pharaonique ait été si sérieusement traitée. L'âne était un animal précieux pour les Égyptiens, qui l'employaient plus habituellement que le cheval. Plusieurs autres papyrus traitent d'affaires relatives à des ânes donnés ou volés.

Notre document ajoute ici un détail singulier, c'est que l'ânesse du roi ne doit pas être remise seule à son écurie ; elle doit être replacée , littéralement : *avec son ventre ;* j'ai traduit *avec sa portée.* Cette expression est tout-à-fait nouvelle. Le mot désigne bien la matrice des femelles. et il est conforme au génie de la langue égyptienne de le prendre pour le contenu de la matrice ; mais je ne connais pas d'autre exemple de cet emploi tropique de .

Le dernier paragraphe suffirait à lui seul pour faire reconnaître le caractère de l'ensemble de la lettre ; en voici le texte :

Garde *ma* *lettre,* *elle fait titre.*

Nous avons déjà longuement expliqué le rôle du groupe important [1]. Nous le trouvons ici employé dans le sens de *témoignage écrit*, *titre légal*,

[1] Ci-devant, p. 17.

qui rentre parfaitement dans les acceptions générales que nous avons constatées.

Tel est ce petit document, qui a au moins le mérite de nous montrer dans son rôle conciliateur le fonctionnaire égyptien nommé , dont nous avons établi ailleurs les hautes prérogatives [1]. Ce fonctionnement d'une espèce de *tribunal de paix* pouvait déjà être prévu d'après d'autres textes ; mais notre lettre est plus claire, plus explicite, et nous renseigne plus exactement sur ce détail intéressant de l'administration de la justice en Égypte.

[1] Voir mon Mémoire sur la spoliation des hypogées, etc.

—

NOTE COMMINATOIRE

ADRESSÉE AUX

GARDIENS DE LA NÉCROPOLE DE THÈBES

Nous avons vu, dans plusieurs des études qui précèdent, et en particulier dans celle qui a trait à la spoliation des hypogées, qu'un système de surveillance ou de police était organisé par l'administration égyptienne. Des fonctionnaires spéciaux avaient la charge de veiller à la conservation des monuments et d'empêcher les effractions et les vols. C'était une tâche ardue, car la richesse des sépultures offrait un riche appât aux malfaiteurs, qui paraissent avoir abondé aux temps pharaoniques dans la cité aux cent pylones. Les surveillants étaient eux-mêmes surveillés par des scribes chargés de rendre compte aux magistrats de l'exécution de cette partie du service. Ces scribes avaient également mission de réveiller le zèle de leurs subordonnés et de les rappeler à l'observation de leurs devoirs. On distingue, en effet, dans l'organisation de la police de la nécropole, une hiérarchie d'agents se contrôlant mutuellement et procédant entre eux et avec les magistrats au

moyen de rapports écrits. Les mêmes agents étaient chargés de surveiller la nombreuse population ouvrière du quartier des tombeaux, d'en noter le travail ou le chômage, de constater les infractions aux règlements, et de recevoir les plaintes de cette population, qui formait une classe infime et méprisée de mercenaires assez souvent mal approvisionnés et mal payés.

Un nombre assez considérable de pièces se rapportant à cette organisation sont parvenues jusqu'à nous; mais le plus ordinairement ce ne sont pas des originaux officiels. On est porté à considérer comme des minutes ou comme des registres de greffe les papyrus qui contiennent une suite de ces documents, quelquefois disposés dans leur ordre de dates, mais concernant des objets divers et adressés à différents fonctionnaires.

Celui dont je vais donner la traduction fait partie d'une série de rapports, de notes et de pièces de comptabilité couvrant les deux côtés d'un papyrus hiératique du Musée de Turin, publié par MM. Pleyte et Rossi, pl. 35 à 48. Je traiterai plus loin de quelques autres parties de ce manuscrit intéressant à plusieurs titres, dont je détache pour la présente dissertation le texte inscrit sur la page 47 et sur la moitié de la page 48 de la publication précitée[1]. Ce texte présente en effet un intérêt particulier au point de vue de la connaissance des formalités judiciaires dans l'ancienne Égypte.

L'écriture de ce document est hâtive et souvent indistincte; aussi j'ai eu bien des fois à admirer la péné-

1 Pleyte et Rossi : *Papyrus de Turin*, *Leide*, petit in-f°.

tration avec laquelle M. Pleyte a su reconnaître les correspondants hiéroglyphiques de plusieurs signes hiératiques à peine tracés. Le texte présente d'ailleurs d'autres difficultés que je signalerai dans mes notes.

Voici ce que j'y lis, page 47 :

« L'an 29, du mois de pashons le 15,

« Le manouvrier[1] Ounantaf[2] a dit au scribe Amennakhtou et au chef ouvrier[3] Djetsou...[4] : Vous êtes mes supérieurs, et vous êtes les gardiens du quartier des tombeaux[5]. Le pharaon votre seigneur vous a comblés de louanges[6], en disant : Je n'entends plus

1 . Voir ci-devant, tome I, 192.

2 La lecture de ce nom n'est pas certaine.

3 . Voir ci-devant, tome I, 192.

4 Nom incomplet.

5 , Cf. ci-devant, tome 1, p. 53, 57, etc.

6 . C'est la même expression qu'au papyrus Salt (ci-devant, tome 1, 179, note 1). Dans ce passage, cette expression vient après une lacune; le sens littéral : *approvisionnement de l'adoration*, n'est point applicable ici, ni même probablement au papyrus Salt. Le roi *donnant abondance d'honneurs*, c'est le roi satisfait, louant le zèle déployé par ses fonctionnaires, qui lui laissent supposer qu'il ne se commet plus d'abus dans les lieux confiés à leur garde. Au papyrus Salt, le criminel Panéba se procure le bénéfice de l'éloge en disant : *Je n'ai pas abattu une seule pierre*.

« de parole ; je n'aperçois plus de vol dans les lieux « grands et dans le lieu profond [1].

« J'ai gardé le secret [2] ; mais, voyez !

« Ousoremha, en la compagnie [3] de Pentaour, a en- « levé [4] des moellons [5] sur le sommet [6] de la chapelle « funéraire de l'Osiris-roi Ousormara-Sotepenra (Ram- « sès II), le dieu grand.

« Puis, il a emmené un taureau qu'on dressait [7]

1 Ces expressions : *lieux grands*, *lieux profonds*, et aussi *lieux bons*, désignent les tombes et les hypogées. Voir ci-devant, tome I, p. 77, 78, et *papyrus Lee*, lig. 4. (*Pap. mag. Harris*, p. 168. Devéria : *Le Pap. judiciaire de Turin*, pl. VI.)

2 [hiéroglyphes], littér. : *je l'ai caché.*

3 Littér. : *avec.* Pentaour ne remplissait qu'un rôle secondaire ; aussi la phrase se continue au singulier.

4 [hiéroglyphes], *saisir, enlever de force, ravir.*

5 [hiéroglyphes], ⲁⲏⲩⲣ. Conf. *Voyage d'un Égyptien*, p. 215, 216.

6 [hiéroglyphes] ; comparez : *Anastasi* IV, 10, lig. 12 : *Il tombe sur ton sinciput* ([hiéroglyphes]) *comme un monceau de sable.* Au papyrus Salt (ci-devant, tome I, pl. IX, lig. 5), la même indication est rendue par [hiéroglyphes], copte ϫⲟϫ, *tête.*

7 [hiéroglyphes]. Le groupe [hiéroglyphes], ⲁⲃⲟⲩ, a le sens d'*échauffer*, *exciter*, *enthousiasmer*. Il est question par exemple des hommes et de leurs enfants qui viennent *s'enthousiasmer* (ⲁⲃⲟⲩ) aux travaux de Thoth. A Abousimbel, Ramsès II dit au dieu Ptah : Les hommes d'Égypte, les Barbares, la terre entière, *s'échauffent*, *s'enthousiasment* (ⲁⲃⲟⲩ)

« sur l'esplanade[1] du temple d'Ousormara-Sotepenra,
« et il est (maintenant) dans son écurie.

Puis, il a violé trois femmes..... :

« La citoyenne[2] Mennat[3], qui est avec Kenna;

« La citoyenne Taiouenset, qui est avec Nakhtou-
« amon;

« La citoyenne Taourhatapi, qui est avec Pentaour.

« Vous voyez l'endroit; le flabellifère Hora, qui pré-
« side à l'endroit d'où l'on emporte la pierre[4], a dit :

« Le chef ouvrier Panéba, mon père, a mis deux
« hommes à emporter de la pierre de là. »

Ici finit la page 47. Les cinq lignes inscrites sur la page 48 ne sont plus entières; elles ont perdu quelques groupes au commencement, et la liaison des phrases n'est plus possible. Il y est question d'un fait qui aurait eu pour théâtre la chapelle funéraire des royaux enfants

à ton nom. Cet ordre d'idées n'a guère d'application possible pour un taureau; cependant il y a dans le papyrus de Varzy dont j'ai rendu compte par ma lettre à M. le docteur Lepsius (*Zeitschr de Berlin*, 1867, p. 76), un exemple de la même combinaison de mots: , *fais l'*ABOU *de tout bétail.* On faisait aussi l'*abou* du bronze : il s'agit peut-être dans ce dernier cas de la trempe. Ma traduction *dressage* pour le taureau est une pure conjecture; j'ai lu : *qui était dressé, exercé.*

1 Le groupe doit être complété en (voyez ci-devant, tome I, p. 61, note 1).

2 , voir ci-devant, p. 29.

3 Ce nom signifie *mamelle.*

4 Littér. : *à l'endroit d'emporter la pierre.*

de Ramsès II, mais il ne reste aucune indication qui puisse nous faire connaître la nature de ce fait; nous pouvons seulement supposer qu'il s'agit encore d'un abus que les gardiens du quartier des tombeaux ont laissé se perpétrer sans obstacle. Nous ne distinguons pas même les motifs qui ont porté le scribe, auteur de la note, à reproduire les paroles par lui entendues du porte-ombrelle Hora, desquelles il résulte que Panéba, le père de ce personnage, a fait enlever des pierres. Ce nom de Panéba nous est connu; c'est celui du malfaiteur dont les crimes sont signalés par le papyrus Salt[1]. Mais le Panéba du papyrus de Turin, père d'un haut fonctionnaire en exercice, n'est pas le même individu que son criminel homonyme. La répétition remarquable des mêmes noms dans les différents documents que nous avons analysés témoigne de la contemporanéité de ces pièces, qui appartiennent en réalité au même siècle (XIe ou XIIe siècle avant notre ère).

Quant aux pierres enlevées avec la connivence du flabellifère Hora, le texte ne dit pas qu'elles provenaient d'un édifice, mais d'un lieu d'où l'on emportait de la pierre, c'est-à-dire d'une carrière ou d'un chantier de tailleur de pierres. Il paraît du reste, d'après le texte, que ces matériaux furent ensuite détournés de leur destination, car, à la première ligne de la page 48, on peut encore lire ce membre de phrase : ***puis Kenna mit cela de côté.*** C'est conséquemment sur ce Kenna que

[1] Ci-devant, t. I, p. 173.

porterait la culpabilité du détournement des matériaux de construction et le fait abusif signalé par le rapporteur.

Au surplus ces détails n'ont pour nous qu'une importance fort secondaire ; nous ne les discutons que pour montrer que, même dans leur état incomplet, ces fragments du texte concordent facilement avec le contenu du document tel que nous l'interprétons.

L'exactitude de cette interprétation est d'ailleurs clairement établie par la phrase finale du rapport, dont voici la transcription :

Qu'il soit avisé à ce que vous avez

à faire à eux ; sinon je dirai rapport d'eux

au roi, mon seigneur.

Il apparaît, d'après la teneur de ce document, que les deux individus qu'il désigne dans son préambule, savoir : le scribe Amennakhtou et le chef ouvrier Djetsou exerçaient la fonction de gardiens du Kher ou quartier des tombeaux à Thèbes. L'écrivain du document, dont nous ne connaissons ni le nom, ni les titres, agit comme surveillant des gardiens, et remplit les fonctions d'inspecteur de police que nous avons vu exercées par les scribes du gouverneur ou poliarque et par le *Ha* ou commandant de la ville. Il a sa police à lui, et recueille des informations sur tous les faits irréguliers

ou criminels commis dans la nécropole ; c'est à lui qu'on adresse ces *déclarations de paroles grandes*, c'est-à-dire les révélations de crimes dignes du dernier supplice, que nous avons discutées à propos du papyrus Abbott[1]. Il est digne de remarque que Horasherau, scribe rapporteur de ce dernier document, est fils d'un Amennakhtou, et il est fort possible que cet Amennakhtou soit le même personnage que celui dont notre texte gourmande la négligence.

Les délations sont le plus souvent empruntées aux propos tenus par les gens de la population de la nécropole. Ici, il s'agit d'un simple manouvrier qui aurait signalé aux gardiens du Kher, en les taxant de négligence, un certain nombre de méfaits, et incriminé plusieurs individus dont les noms sont donnés. S'ils eussent été informés, Amennakhtou et Djetsou auraient dû adresser un rapport circonstancié au gouverneur, à qui appartenait le droit d'investigation et de poursuites. Ils ne l'ont pas fait, et, par la pièce que je viens de traduire, ils sont mis en demeure de procéder contre les individus dénoncés, sinon il sera fait rapport au pharaon. Cette marche est parfaitement conforme aux habitudes formalistes et méticuleuses de la procédure égyptienne, telles que je les ai exposées dans mon travail sur la spoliation des hypogées et dans d'autres dissertations.

Il y a encore lieu de remarquer dans ce nouveau

[1] Ci-devant, tome I, p. 121 et suiv.

document les tendances ironiques du style des scribes, dont le papyrus Abbott nous a donné de remarquables échantillons. L'écrivain met dans la bouche de l'ouvrier dénonciateur des paroles qui constituent une critique assez énergique de la négligence des gardiens : *Vous êtes mes supérieurs, vous êtes les gardiens du Kher ! Le pharaon, votre maître, vous loue de votre zèle. Eh bien ! je n'ai rien dit, moi, mais voyez les crimes que vous laissez commettre sans paraître les apercevoir, etc., etc.*

Beaucoup de ces méfaits échappaient à la répression ; on ne les révélait pas toujours ; mais lorsqu'ils avaient été révélés et consignés dans un rapport écrit, ils devenaient authentiques, et alors les fonctionnaires avaient le devoir rigoureux de les déférer à la justice. Ces observations fournissent un excellent commentaire du passage du papyrus Abbott dans lequel, à propos d'affaires criminelles, il est expliqué :

« *Qu'on ne les a pas passées sous silence ; qu'elles ont eu de l'authenticité*[1]. »

Ces discussions serrées des textes sont encore absolument nécessaires, et d'autant plus nécessaires qu'on a déjà cherché à codifier les règles de la grammaire et à constituer le vocabulaire de la langue égyptienne. Ces essais témoignent d'un travail immense et peuvent offrir aux débutants des facilités très-appréciables. Mais, quant à présent, la science ne cesse de s'enrichir, et l'inventaire d'hier est insuffisant aujourd'hui. En ce qui

[1] Ci-devant, tome I, p. 122.

concerne la syntaxe, il faut se montrer extrêmement circonspect avant d'adopter des règles ; il faut surtout ne citer que des textes dont l'interprétation soit tout-à-fait indiscutable. Or, c'est ce qui n'a pas toujours été observé [1] et ce qu'il est peut-être encore impossible d'observer complètement. L'unique voie du progrès consiste toujours dans l'investigation directe des textes et dans le classement méthodique des mots et des formes bien authentiques. Je proposerai comme exemple à noter les deux modes du futur des verbes constatés par le texte transcrit p. 40 ci-devant :

, *vous êtes pour faire*, *vous ferez ;*

et , *je dirai.*

Ce dernier exemple prouve que le suffixe-pronom joint au radical du verbe, qu'on sait représenter le *présent* et le *passé*, peut aussi s'employer pour le *futur*. On connaît au surplus des centaines d'exemples de cet emploi, qu'il ne faut jamais perdre de vue dans la traduction de textes embarrassants.

1 Des membres de phrase appartenant à des phrases nettement distinctes et indépendantes ont été souvent réunis en une phrase unique, absolument arbitraire, et cependant proposée comme exemple à l'appui de certaines règles grammaticales.

EXTRAIT DU CARNET

D'UN

SURVEILLANT DE LA NÉCROPOLE DE THÈBES

Les notes dont je vais donner ici la traduction font partie du papyrus hiératique du Musée de Turin, auquel j'ai déjà emprunté le texte expliqué dans le Mémoire précédent.

Comme je l'ai dit plus haut, le fac-simile de ce manuscrit publié par MM. Pleyte et Rossi occupe quatorze pages de leur volume (pl. XXXV à XLVIII). Les sept premières pages, qui forment le recto, ne contiennent que des notes de comptabililité, de réception d'approvisionnements, de paiements de salaires, etc. Ces notes, fort mutilées, pourront être de quelque utilité pour l'explication des autres documents du même ordre, dont le nombre est assez considérable. Dans leur état actuel, elles ne contiennent rien de bien intéressant. Les pages XLII à XLVIII sont inscrites au revers.

La page XLII a été composée par les éditeurs au moyen de trois fragments de pages dont la liaison est au

moins douteuse. On ne peut rien fonder de certain sur l'interprétation d'un texte aussi arbitrairement constitué.

Avec la page XLIII commencent les textes assez complets pour être sérieusement traduits. On lit en tête, sur une ligne isolée, les mots suivants :

« L'an 29, du mois de pashons le...[1] jour. A parlé « le scribe Pentaour au scribe Amennakhtou. »

Cette courte note, de date postérieure aux mentions qui vont suivre, ne peut être considérée comme la date du document qui la suit. C'est ou une annotation mise après coup sur une marge restée en blanc, ou bien l'adresse mise sur le papyrus lorsque le scribe Pentaour l'a envoyé au scribe Amennakhtou, sans doute pour être déposé aux archives de la nécropole.

Le premier paragraphe est daté du 1er de Tobi ou du lendemain, d'après son texte, qui se lit ainsi :

« Le scribe de la comptabilité[2] Hat-nakhtou et les « pères divins[3] de cette demeure ont écouté ce qui se « dit[4] chez les manouvriers. On leur a dit : Oh ! l'on « nous fait arriver en face de la faim, en face de la « soif[5]. Nous sommes sans vêtements ; nous sommes

1 Le quantième a disparu.

2 [illegible]

3 [illegible], prêtres de rang secondaire.

4 [illegible], littér. : *entendre leurs bouches*, c'est-à-dire *la bouche des ouvriers*.

5 [illegible], expression à noter ; nous trouverons plus loin celle *d'ouvrir la faim*.

« sans breuvage[1] ; nous sommes sans poissons ;
« nous sommes sans fourrage. Ayant envoyé vers le
« pharaon, notre seigneur, pour tout cela, nous enver-
« rons vers le gouverneur ([hieroglyphs]), notre supérieur.
» Qu'il nous soit donné les moyens de vivre[2] ! On leur
« a laissé des vivres le 1er de Tobi pour la journée. »

Malgré l'excellence des règlements sur la matière, malgré les protestations continuelles des fonctionnaires préposés à l'organisation et à la surveillance des grands ateliers, les négligences et les abus n'étaient pas choses absolument rares. Le service des approvisionnements souffrait de la paresse et de l'incurie des scribes ; aussi les plaintes des ouvriers étaient-elles assez fréquentes pour que plusieurs des documents qui les constatent soient arrivés jusqu'à nous[3]. A peu près à la même époque où les Israélites, affamés au désert, reportaient tristement leur pensée sur les marmites de viande, les poissons et les autres friandises qui avaient abondé pour eux en Égypte[4], des ouvriers, qui peut-être les avaient remplacés dans leurs travaux, criaient aussi : *Nous allons mourir de faim et de soif !*

Dans le document que je viens de traduire, il s'agit de la population ouvrière attachée au service d'un temple situé dans la nécropole de Thèbes ; cette population

1 Observer l'équivalence [hieroglyphs] = [hieroglyphs].
2 Littér. : *Qu'il nous soit fait l'acte de vivre !*
3 Voyez Chabas et Lieblein : *Deux pap. hiérat. de Turin*, in-8°, 1868.
4 *Exode*, XVI, 3 ; *Nombres*, XI, 5.

comprenait de simples manouvriers et des travailleurs de différents corps d'état, dont le plus grand nombre était payé en denrées.

On conçoit le dérangement que pouvaient apporter dans les distributions de vivres les troubles politiques dont la capitale de l'Égypte a été si souvent le théâtre. Ces distributions suspendues, la faim se faisait aussitôt sentir parmi ces mercenaires, qu'il ne faut pas s'étonner dès lors de voir si souvent impliqués dans des poursuites pour vols et pour attentats.

Les ouvriers réduits à la disette en ont appelé au roi; ils attendent et murmurent; les fonctionnaires chargés de leur administration s'en préoccupent et les font surveiller; ils apprennent que plainte va être portée au gouverneur, , qui est le supérieur, , du quartier de la nécropole. Mais tout ce que les ressources disponibles permettent de faire, c'est de fournir un jour de vivres aux mécontents. Ce n'est qu'un atermoiement; nous allons voir en effet se continuer les réclamations.

Pl. XLIII, lig. 6 à 10 :

« L'an 29, de phamenot le 1er.

« Ouverture des enceintes par les ouvriers établis à
« la nécropole ( ), emmenés aux provisions
« par les trois sergents ( ).

« Le manouvrier Mésou, fils d'Aanakhtou, a dit :
« Sainteté d'Ammon ! Prospérité du souverain vie-
« santé-force, dont la grandeur des esprits tue !

« J'ai déjà porté l'affaire ( ) au supérieur au-
« jourd'hui même, parce qu'il (*le manouvrier Mésou*)

« s'est livré au repos et que ses anciens (?) compagnons « me l'ont dit. Mais ce n'est pas moi qui le ferai châtier « pour son jurement par le nom du pharaon. »

J'ai rédigé sur ce curieux épisode un court Mémoire, qui est imprimé dans le deuxième volume des *Transactions de la Société d'Archéologie biblique de Londres*, et je répète ici ma traduction pour montrer la grande variété des notes officielles tenues par les scribes. Il s'agit d'un ouvrier qui s'est rendu coupable du crime de jurement par le nom du roi. Le scribe rapporteur a signalé officiellement au supérieur de la nécropole la circonstance de moindre gravité que cet ouvrier s'est couché au lieu de travailler. Quant au blasphème, il le consigne simplement dans son rapport, et le fonctionnaire d'ordre plus élevé qui a le contrôle des rapports, décidera des suites à donner à l'affaire.

La culpabilité des imprécations par dieu ; par le roi, par le père, est constatée dans le Rituel funéraire (ch. 125, 27 et 30). J'ai d'ailleurs discuté, dans le Mémoire que je viens de citer, un texte hiératique qui s'explique à l'égard des jurements dans les mêmes termes que la Bible : *Il est dit dans les anciennes Écritures : Ne jette pas ta bouche en jurements.*

La première phrase de la section se réfère à l'ouverture des enceintes de la nécropole. Il paraît que ce quartier, ou au moins la partie de ce quartier qui était affectée au logement de la population ouvrière, avait trois enceintes fermées ([hieroglyphs]), qui ne s'ouvraient qu'à des heures et pour des circonstances

déterminées. Les sergents ou bas officiers de la nécropole étaient préposés à ces clôtures que les ouvriers ameutés ne respectaient pas toujours.

XLIV, 11 à 17 : « Sont partis pour ouvrir l'enceinte « pour parvenir jusqu'à la ville, les manouvriers. Les « trois sergents m'en ont entretenu sur le portail[1] de « la ville.

« Fait partir les deux rapporteurs avec le.....[2], par « le scribe Amonnakhtou de la nécropole; mis deux « ouvriers pour les ramener.

« Venue du rapporteur Khentirif pour nous dire : « Kheftamon avec Kenna, fils de....., (et) Tat[3] avec « Maoui et Méri, ont dit : Nous ne reviendrons pas. « Dis- (le) à tes supérieurs. Ils se tiennent avec leurs « compagnons. Oui, est-ce que l'ouverture de la faim « ne s'approche pas[4]? Grande rumeur[5]. Je donne une « réponse plus grave qu'on ne saurait le dire. Ah!

[1] [hiéroglyphes], Conf. *Pap. d'Orbiney*. p. 16, lig. 9.

[2] Mot que je ne réussis pas à déchiffrer.

[3] [hiéroglyphes]. Dans le très-utile recueil de noms égyptiens publié par M. Lieblein (*Diction. de noms hiérog.*. Christiana, in-8°, 1871), on trouve plusieurs noms de cette forme.

[4] [hiéroglyphes]. Voir ci-devant, p. 45, note 5.

[5] [hiéroglyphes], c'est-à-dire : *la chose fait grand bruit*.

« honorerait-on les prévarications [1] dans le palais du
« pharaon ? Ainsi disent-ils.

« Or, nous sommes allés pour entendre leurs bou-
« ches, et ils nous ont dit la parole du cœur en vérité. »

Ce texte présente des difficultés de traduction très-sérieuses. Je crois être parvenu à lui donner sa véritable physionomie. Les sections précédentes nous ont montré des symptômes de mécontentement parmi les ouvriers insuffisamment approvisionnés. Des agents avaient été chargés de se glisser parmi eux et d'entendre *leurs bouches*.

Voyant leurs demandes rester sans résultats, les ouvriers forcent les enceintes de leur quartier et cherchent à pénétrer dans la ville. Les officiers de la nécropole tâchent de les ramener, et, à cet effet, leur dépêchent deux fonctionnaires ([hiéroglyphes], *ceux qui répètent*, *rapportent* ; aussi des *seconds*, des *lieutenants*), accompagnés de deux ouvriers choisis parmi ceux qui ne s'étaient pas mutinés.

L'un des rapporteurs revient avec leur réponse ; cinq d'entre les mécontents lui ont parlé au nom de tous. Ce sont sans doute les meneurs de la grève ; ils protestent qu'ils ne reviendront pas, et le rapporteur constate que les meneurs restent avec (ou à la tête de) leurs camarades ([hiéroglyphes]).

Le rapporteur donne son avis sur la gravité de la

[1] [hiéroglyphes]

situation : les ouvriers redoutent la famine, et, dans leur inquiétude, ils portent leurs critiques jusqu'à la personne du pharaon.

Par la dernière phrase le rapporteur affirme la véracité des faits qu'il relate et la fidélité avec laquelle il a rempli la mission qui lui était donnée ainsi qu'à son collègue d'*écouter les bouches*.

Pl. XLIV, l. 17, à pl. XLV, l. 5 :

« L'an 29, de (phamenot) le 28,

« Le nommé Kaïto [1] est parti, parce qu'il va pour « conduire les dieux du midi aux panégyries.

« Le supérieur des Madjaiou [2], Nohemphra, fils de « Néhasi, est venu pour dire aux trois sergents des « ouvriers qui président à la clôture de la nécropole « (*et sont postés*) près d'elle, d'après la parole du « gouverneur :

« Que j'aie fait que vous ne soyez point allé aux pro- « visions [3], ce n'est pas moi qui vous ai fait ne point y « aller. Je n'ai aucune chose à vous apporter. Mais vous « dites : N'enlève pas nos vivres [4]. Suis-je donc le gou- « verneur ( ) investi du droit d'enlever ? Ce « n'est pas moi qui ai placé celui qui a fait tout ce qui

[1] Nom effacé en partie.

[2] Milice de la nécropole. Voyez ci-devant, tome I, 51.

[3]

[4] , etc.

« est arrivé. Ouvrez quelques-uns des greniers [1] sous « son autorité [2]. Je vous donne ce que vous y trouverez.

« Le scribe Hora de la nécropole leur dit : Il vous « est donné la moitié des vivres ; je vais moi-même « vous faire le partage. »

Ce paragraphe est intéressant à plus d'un titre. Il parle d'abord du départ d'un agent qui s'est embarqué pour conduire les effigies divines aux panégyries. Nous connaissons par d'autres documents les déplacements des naos et des symboles des dieux, leurs périples sur le Nil et sur les canaux. On les transportait d'un temple dans un autre et on les ramenait en grande pompe [3].

Ce fait noté, notre scribe revient à la grosse affaire des ouvriers mutinés. On a vu par le paragraphe précédent que les ouvriers avaient franchi l'enceinte de la nécropole, et que les efforts tentés pour les ramener avaient échoué, circonstance que notre scribe considère comme très-grave.

Ainsi qu'on doit naturellement s'y attendre, le commandant supérieur de la milice attachée à la garde de la nécropole intervient par l'ordre du gouverneur, et parlemente avec les ouvriers par l'intermédiaire des trois sergents ou bas officiers préposés aux clôtures, que la nature de leurs fonctions mettait continuellement en rapports directs avec la population ouvrière.

1

2 , même valeur que

3 Comparez : *Décret de Canope*, texte grec, lig. 50.

Ce général ne parle pas de recourir à la force ; il se présente tout d'abord comme absolument étranger aux abus qui ont été commis. Ce n'est pas lui qui a empêché les approvisionnements ; il n'est pas chargé non plus d'y pourvoir ; il n'a rien à apporter, rien à enlever, car ce pouvoir appartient au gouverneur seul ( ), et, de plus, ce n'est pas lui qui a placé l'auteur de tout ce qui est arrivé.

Ce coupable, qu'on ne nomme pas, avait l'administration des greniers ou dépôts de vivres ( ). Le général des Madjaiou propose un excellent moyen de satisfaire les ouvriers : il les autorise à chercher dans les greniers et à y prendre ce qu'ils y trouveront.

Un scribe nommé Hora réduit l'allocation à la moitié des vivres ( ), et se charge aussitôt d'effectuer le partage.

Pl. XLV, l. 6, à pl. XLVI, l. 13 :

« L'an 29, de pashons le 2,

« Donné les deux mesures de blé aux ouvriers pour « la nourriture du 1[er] pashons, par Amonshaou et « Ousorhanakhtou.

« Le chef ouvrier Khons a dit aux manouvriers : « Voyez ! je vous ai dit : Prenez des vivres ; vous des« cendrez au port ( ), dans le donjon « ( ). Que les jeunes gens ( ) du « gouverneur le lui disent.

« Puis le scribe Amonnakhtou s'occupa de leur faire

« donner des vivres qui étaient déposés au port, ainsi « qu'on le leur avait dit.

« Puis, l'une des enceintes ayant été ouverte, le scribe « Amonnakhtou alla et leur dit : Pourquoi avoir forcé « l'entrée du port? ([hiéroglyphes]) « Je vous ai donné (moi-même)[1] des grains sur « l'heure. Donc, partez (ou) je vous tiendrai coupa- « bles pour tout *objet*[2] pour lequel il y aura eu dépla- « cement.

« Je les ai ramenés de nouveau au supérieur. »

Il paraît que les approvisionnements étaient fort peu abondants, car la distribution faite au commencement du mois est bien mesquine. Les greniers de la nécropole ont été vidés, comme nous l'avons vu. Un chef ouvrier excite de nouveau la population ouvrière au désordre. Allez, leur dit-il, prendre des grains où il y en a, c'est-à-dire au port de débarquement sur le Nil, où se trouvait un dépôt fortifié ([hiéroglyphes]). Le meneur ne redoute pas du reste les conséquences de cette violence ; il désire au contraire que le gouverneur en soit informé. On s'aperçoit à la hardiesse des réclamations, aux concessions de l'autorité et à l'absence de toute répression que l'administration de la nécropole est dans une situation difficile.

[1] Mot effacé.

[2] Le groupe traduit par *objet* est difficile à reconnaître. Le sens porterait à y voir celui qui représente le mot ⲟⲩⲥϥⲁ, *chômage*, *oisiveté*, au papyrus publié par M. Lieblein.

Cette fois encore l'autorité cède et donne les vivres réclamés, non toutefois sans insister pour que l'incident ne se renouvelle pas.

Munis de vivres, les ouvriers sont ramenés à leur supérieur, c'est-à-dire réintégrés dans leurs ateliers habituels.

Pl. XLVI, l. 14 à 18 :

« L'an 29, de Pashons le 13,

« Ouverture des enceintes par les manouvriers, « disant : Nous avons faim, et se tenant assis derrière le « temple de Baïenra-Meriamon (Méneptah I).

« Ils en appelèrent au commandant de la ville « (…) qui passait, et il leur envoya le jar- « dinier Saounefer, fils de Pimenmenament [1] pour leur « dire : Voyez ! je vous donne les 50 mesures de grains « pour (tenir) [2] le serment qui a été fait par le pharaon « de vous donner des vivres. »

La disette n'avait pas tardé à se faire de nouveau sentir dans la nécropole ; aussi les ouvriers recommencent leurs doléances. La présence accidentelle du haut fonctionnaire qui porte le titre de *Ha* de la ville leur fournit l'occasion d'en appeler à sa puissante intervention [3].

Cette intervention fut en effet promptement efficace ; les ouvriers obtinrent 50 mesures de grains. La circons-

[1] La lecture de ce nom n'est pas certaine.

[2] Mot en partie détruit.

[3] Le papyrus Abbott nous renseigne sur les fonctions importantes remplies par le *Ha* de la ville dans les affaires de la nécropole. Ci-devant, t. I, p. 70, 96 et 164.

tance du serment fait par le pharaon de subvenir à leur nourriture prouve qu'on les avait quelquefois calmés avec des promesses.

A la suite de la ligne 18, où se termine le texte que je viens de traduire, mais un peu au-dessous du niveau de la ligne, se trouve une courte mention suivie d'une autre formant la ligne 19. On y lit des noms, dont l'un *Ousorha* nous est déjà connu [1], et l'indication d'un objet placé dans la nécropole. Ces notes paraissent étrangères au sujet des plaintes des ouvriers.

A la ligne 20 commence l'insertion d'un nouveau paragraphe. La date a disparu; on distingue encore qu'il s'agit d'un discours du scribe Hora, que nous avons vu se charger de faire le partage des grains concédés par le général des Madjaiou.

Vient ensuite, sur les pages XLVII et XLVIII, la section qui contient la note comminatoire dont traite la dissertation précédente. Cette note est du 15 ou 16 de pashons. L'ordre des dates a été régulièrement observé jusqu'ici. Mais le texte qui couvre le reste de la page XLVIII, et qui comprend sept lignes écrites en sens contraire et numérotées à rebours 23 à 17, remonte au 13 de méchir. On y lit :

« L'an 29, de méchir le 13. Au donjon de la nécro-
« pole.

« Dit [aux manouvriers par le scribe] [2] Montoumès :
« Voyez! je vous dis ma réponse : Allez vers le supé-

[1] C'est peut-être le même que Ousoremba.
[2] Les mots entre crochets manquent dans le texte.

« rieur ; vous prendrez vos outils[1] ; vous fermerez vos « portes ; vous emménerez vos femmes et vos enfants. « Je vais aller avec vous au temple de Menmara (Séti I) « et je vous y installerai aujourd'hui. »

Par sa date cette pièce devrait venir à la suite du paragraphe auquel nous avons donné la date du 1[er] de tobi (ci-devant p. 45) ; mais, placée sur le papyrus en dehors de la série des pièces que nous avons traduites dans l'ordre de leur insertion, elle doit être attribuée soit à un scribe différent, soit à une affaire tout-à-fait spéciale. Chaque grand temple de la nécropole avait son administration particulière, ses employés, ses ouvriers et ses dotations.

Notre dernier document concerne des ouvriers qui avaient fait des réclamations contre leur installation ; leurs réclamations ont été accueillies ; ils sont transférés au temple de Séti I, c'est-à-dire dans le Sétheum de Qournah.

Ces petits documents nous permettent de pénétrer très-intimement dans le mécanisme de l'administration égyptienne aux temps pharaoniques. Ils nous montrent les fonctionnaires de tout ordre dans leurs rapports avec les classes laborieuses de l'époque. Lorsque l'étude de ces pièces sera complète, on se sera rendu maître d'un grand nombre de faits intéressants pour l'histoire.

1 [hiéroglyphes] emploi très-remarquable du verbe [hiéroglyphes]. Voyez ci-devant, p. 11, note 4.

Un point à noter dès à présent, c'est la régularité des procédures, l'observation des formalités, la hiérarchie des pouvoirs, qui témoignent d'une civilisation avancée, d'un ordre social vieilli par l'expérience et correspondant à des mœurs douces et policées. Ce fonds n'est du reste pas moins fécond pour les conquêtes philologiques.

—

PRIÈRE

CONTRE LA PARTIALITE DES JUGES

A l'époque des Ramessides, et même en des temps bien antérieurs, l'Égypte était parvenue à un degré de civilisation et d'organisation sociale que nous n'avons pas dépassé de beaucoup aujourd'hui. La vie civile, politique et religieuse y était réglée d'après des habitudes de vieille date, conservées par les lois en vigueur, et, à côté des lois, il existait des codes de politesse, de savoir-vivre et de morale qui réglementaient les rapports de société.

Loin d'être reléguées dans l'ombre d'un harem, comme chez la plupart des peuples orientaux, les femmes sortaient librement, présidaient à l'éducation de l'enfance, recevaient les hôtes de la maison, et participaient aux honneurs et quelquefois à l'autorité de leurs époux.

Les avantages et les inconvénients inévitables de cet état de choses, tels que nous les avons chaque jour sous les yeux, se produisaient alors comme aujourd'hui. Aussi les plaintes contre le beau sexe étaient-elles un

sujet assez commun dans les écrits des littérateurs ; la richesse, la pauvreté, les inégalités sociales excitaient aussi leur verve sarcastique, et ce n'est pas sans quelque étonnement qu'on les voit ne pas même épargner dans certains cas les objets sacrés des croyances et du culte.

On devait s'attendre à rencontrer de la même manière des plaintes contre la justice, et, en effet, un texte ayant ce caractère existe dans la collection de documents qui forme le papyrus Anastasi II. J'en insère ici la traduction, à la suite des dissertations qui ont eu pour objet des documents relatifs à l'administration de la justice en Égypte ; il nous montrera que les Égyptiens n'avaient pas toujours une confiance absolue dans leurs magistrats, et qu'alors comme aujourd'hui, la haute position et la fortune jouissaient parfois d'une influence prépondérante devant la justice.

Voici la traduction et la transcription interlinéaire de ce texte, qui forme le commencement d'une prière à Ammon, dont la fin est déplorablement mutilée :

PAP. ANASTASI II, p. 8, lig. 5, à p. 9, lig. 3.

O Ammon! prête ton oreille à (qui est) seul

dans le tribunal,[1] *étant misérable (et contre)*

lui un opulent, et le tribunal est à l'opprimer,

[1] *Les magistrats qui jugent.* Voyez ci-devant, tome I, p. 133.

(ainsi que) *l'argent et l'or des scribes de la comptabilité,*

les vêtements des corrupteurs. Trouve moyen l'homme,

étant Ammon agissant en gouverneur, de faire

sortir soi de la misère. Trouve

le misérable faveur dans le tribunal;

devient vraiment le misérable puissant.

Invoque le chef savant l'eau d'Ammon, gouvernail

excellent. C'est toi celui qui donne des pains à

celui qui n'en a pas (et) *fait vivre les esclaves*

de sa maison.

[1] Littér. : *Son action, son rôle.*

[2] Ce titre dérive du même radical que , *ha, commandant.*

Les lacunes du papyrus m'ont forcé à introduire dans cette traduction trois mots que l'égyptien ne donne plus. Ces mots ne sont peut-être pas ceux qu'offrait l'original, mais le sens général n'est nullement douteux. Le scribe constate l'omnipotence du riche et du puissant (égyptien ⲟⲩⲥⲟⲣ) par rapport au faible, pauvre et misérable (égyptien ⲛⲉⲙⲙⲟⲩϩ). Ce dernier, lorsqu'il demande justice, a tout à craindre des préventions du tribunal et de l'influence des présents. Notre texte, pour caractériser les possesseurs de l'or et de l'argent, désigne les scribes de la comptabilité, et c'est là un fait curieux ; il paraît que de tout temps les fonctionnaires attachés à la perception du revenu public ont été les plus grassement payés de tous. Dans l'ancienne Égypte les scribes de la comptabilité n'étaient apparemment guère plus populaires que ne le furent chez nous, au siècle dernier, les fermiers généraux.

Avec l'or et l'argent, dont la puissance irrésistible s'est signalée à toutes les époques, notre texte cite les vêtements au nombre des présents les plus habituels offerts par les corrupteurs. C'est avec de beaux vêtements que, dans le roman des *Deux Frères*, l'épouse infidèle d'Anepou cherche à séduire son beau-frère [1]. Il est probable toutefois que les vêtements ou les étoffes constituaient des cadeaux plus vulgaires, et il est fort

celui qui va devant; cependant 𓄂𓄿𓏏𓂻 semble indiquer une importance plus grande ; les princes et les dieux sont quelquefois qualifiés de la sorte. C'est exactement l'expression anglaise *leader*.

[1] *Pap. d'Orbiney*, 3, 8

possible qu'au lieu de lire, comme je le propose : *vêtements des corrupteurs*, il faille traduire tout simplement : *vêtements de tous*, *vêtements offerts par la généralité des plaideurs non misérables*. Le groupe , *omnis*, prend dans l'écriture hiératique des formes très-compliquées, qu'on aurait de la peine à reconnaître dans des textes peu clairs. Mais il existe un groupe [1], qui pourrait avoir laissé des traces dans le copte ϫⲉⲣ, *dissipare, disperdere*, ϫⲏⲣ, *derisio*, ϫⲱⲣⲓ, *opprimere*, *tyrannice tractare*. C'est dans cet ordre d'idées que j'ai traduit.

Contre la vénalité des juges le malheureux se borne à invoquer Ammon, considéré ici comme le type divin par excellence et représentant l'idée abstraite de dieu. Celui pour qui Ammon remplirait le rôle de , c'est-à-dire de *gouverneur*, de *directeur*, de *magistrat suprême*, sortirait de son état misérable, échapperait aux rigueurs de la justice, et en un mot de misérable deviendrait opulent et puissant.

Le surplus du texte traduit passe à d'autres considérations de la puissance divine, qui ne rentrent plus dans notre sujet.

Voici la version correcte du texte traduit :

« O Ammon, prête l'oreille à celui qui est seul dans « le tribunal, à celui qui est malheureux et dont l'ad- « versaire est opulent ; à celui que la justice opprime, « ainsi que l'argent et l'or des scribes de la comptabilité « et les vêtements des corrupteurs.

[1] Dümichen : *Alt. Temp.* I, 34, 2.

« Lorsque Ammon consent à être le directeur d'un « homme, cet homme réussit à sortir de la misère. Le « misérable trouve protection dans la justice ; le misé- « rable devient véritablement puissant.

« Le chef savant (lui-même) invoque la grâce « d'Ammon, qui est un gouvernail excellent.

« C'est toi (ô Ammon) qui donnes du pain à qui en « manque et qui fais vivre les serviteurs de ta demeure. »

Les soupçons sur la vénalité des juges sont aussi anciens que l'institution des premiers tribunaux. Voici les paroles de Moïse : Judices et magistros constitues in omnibus portis tuis......., ut judicent populum justo judicio, nec in alteram partem declinent. Non accipies personam nec munera ; quia munera excæcant oculos sapientum et mutant verba justorum [1].

Nous parlerons plus loin d'un papyrus hiératique de la collection de Bologne qui touche au même sujet.

[1] *Deuteronome*, XVI, 18 et 19.

LETTRE D'AFFAIRES

Les anciens Égyptiens étaient commerçants et manufacturiers; ils exploitaient les productions naturelles de leur sol et se procuraient celles des contrées étrangères par la Méditerranée ou par la Mer-Rouge et les routes du désert arabique. Le Nil était alors comme aujourd'hui la grande artère commerciale du pays; sur les rives de ce fleuve se trouvaient échelonnés des mouillages ou ports d'embarquement et de débarquement (, *meri* ; , *menau*). Un bon système de canaux faisait jouir tout le pays des bienfaits de la navigation et de l'irrigation.

Aussi les flottes commerciales de la batellerie niliaque étaient-elles considérables; elles se composaient de bateaux parfaitement construits pour servir au transport des marchandises et même des voyageurs; il y avait des barques pontées, des barques-écuries, des barques-greniers, etc., pour l'installation commode des marchandises, du bétail, des grains, etc. Celles qui faisaient le service des propriétés des rois ou des grands personnages étaient aménagées et ornementées avec luxe.

Les peintures que nous ont conservées les monuments et surtout les hypogées nous ont mis sous les yeux un grand nombre de scènes dans lesquelles nous trouvons des renseignements très-détaillés, remontant jusqu'aux plus anciennes époques, non-seulement sur la forme et le grèement des barques, mais encore sur la manière dont le bétail et les marchandises étaient arrimés à leur bord.

Le transport des liquides s'opérait dans des vases de dimensions variées ; les marchandises solides étaient, suivant leur nature, emballées en caisses ou en ballots cordés, à peu près comme cela se pratique de nos jours ; la cargaison d'une bari du Nil, à l'époque pharaonique, ne contrasterait pas autant qu'on pourrait le supposer à côté de celle d'un de nos transatlantiques.

Nous avons trouvé dans les débris des écritures de l'Égypte un certain nombre de documents qui se rapportent aux transports et à la navigation, et qui peuvent livrer aux investigateurs quelques notions utiles à recueillir au point de vue de l'histoire et de la philologie.

Celui dont je m'occupe ici fait partie de la collection des papyrus Anastasi acquise par le Musée britannique ; il porte le n° 8 dans la publication des *Select Papyri*, et se compose de trois longues pages et d'une quatrième écrite au revers de la troisième et dans le sens opposé [1].

Ce papyrus contient une seule et même lettre divisée en trois sections par la formule habituelle ,

[1] *Select Papyri*, pl. 150, 151, 152 et revers.

autre parole, autre affaire. La lettre est adressée par un scribe nommé Ramessou à un autre scribe du nom de Thothemheb. Ces personnages ne portent pas d'autre titre que celui de scribe, qui ne nous apprend rien sur la nature de leurs fonctions; mais, d'après le contenu de la lettre, on voit qu'ils sont chargés de diverses missions, dont quelques-unes regardent une demeure, [hiéroglyphe], qui n'est pas qualifiée; il est peu probable qu'il s'agisse d'un domaine pharaonique; ce doit être un temple ou la résidence de quelque haut fonctionnaire[1]. Toutefois nos scribes ont aussi à s'occuper d'objets concernant les intérêts du pharaon. La traduction du document nous permettra de tirer quelques inductions à ce sujet.

Malheureusement le papyrus est très-avarié; toutes les pages sont criblées de lacunes plus ou moins considérables, et de plus l'écriture a été usée et effacée dans plusieurs endroits où la texture du papyrus ne paraît pas avoir été endommagée. Aussi s'explique-t-on aisément que la nature du document n'ait pu être reconnue lors de sa publication, en 1844. M. C. Wycliffe Goodwin, à l'époque où il jetait une si grande clarté sur la littérature hiératique, considérait encore le papyrus Anastasi VIII comme un texte sur lequel il n'était guère possible de faire autre chose que des conjectures[2].

[1] Les fonctionnaires, lorsqu'ils parlent de l'établissement dans lequel ils exercent leur charge, se servent habituellement de l'expression [hiéroglyphes], *cette demeure.*

[2] *Hieratic papyri;* Cambridge Essays, 1858, p. 265: *It is so mutilated that the nature of its contents can be little more than guessed at.*

Si je rappelle l'insuccès de ces premières tentatives, c'est que, dans la traduction que je publie aujourd'hui, il m'a fallu admettre parfois des hypothèses hardies pour compléter le texte dans les passages mutilés. Ma version, qui ne laisse sans interprétation que de minimes portions du manuscrit, servira de levier à d'autres traducteurs pour attaquer les difficultés que je n'ai pu surmonter et pour rectifier certaines de mes hypothèses. Si j'ai commis quelques erreurs dans cette tâche difficile, je réclame par avance les circonstances atténuantes, qui appartiennent de droit au premier interprète d'un texte hiératique mutilé.

Dans la traduction qui suit, je ne justifierai par des notes philologiques que les passages dont le sens est suffisamment complet :

Page I.

Le scribe Ramessou parle au scribe Thothemheb. On te porte cet écrit, qui dit :

Que te reste-t-il à faire des missions [qui t'ont été données][1] par lettre, à savoir : Porte le.............[2] dans les locaux de l'argent[3], avec les ballots[4] remplis de

1 Les mots entre crochets, dans tout le cours de cette version, sont suppléés par hypothèse.

2 Mot disparu.

3 Le *trésor*, ; lorsqu'il s'agit du trésor d'un monarque ou du trésor public, la forme ordinaire est . On n'y plaçait pas seulement des métaux précieux, mais aussi des denrées de tout genre.

4 , ϣⲁⲥⲟⲧⲧ, *balles*, *colis*, destinés à être transportés. La suite du texte démontre cette valeur.

laines[1]. Fais-les sortir par les capitaines de navire. Trois cents livres de crin[2] [seront pour l'usage] du scribe Thothemheb. Quant aux quantités qui sont chez toi, il est nécessaire que tu fasses en sorte de les mettre en ballots en un seul jour [sans faute].

De même, j'ai entendu dire que le marinier[3] Ani, [compagnon] d'Aperaar, de la grande intendance de Ramsès-Mériamon, soleil de vérité, est mort ainsi que ses enfants; cela étant vrai..., comment se fera la fermeture des ballots de la demeure[4]? Si les laines du dieu qui est dans l'hypogée, Ramsès-Mériamon, sont sur le bord de l'eau[5] aujourd'hui, qui les mettra en ballots? N'est-il personne qu'on puisse faire partir pour les mettre en ballots? Comment les fera-t-on reconnaître[6] d'après les écritures qui sont aux mains des vérificateurs[7] qui ont fait les emballages?

1 [hiéroglyphes], ⲥⲁⲣⲧ, copte ⲥⲁⲣⲧ, *lana*.

2 [hiéroglyphes] est ici pris dans le sens d'un poids déterminé; les Anglais ont divers poids nommés *stone*, *pierre*. [hiéroglyphes], ϥⲱ, désigne le poil des animaux aussi bien que les cheveux humains. Ici, ce mot pourrait aussi représenter la laine en poil réservée pour la part du scribe en exercice.

3 [hiéroglyphes].

4 Voir la note 4, page précédente.

5 [hiéroglyphes].

6 [hiéroglyphes], *vérifier*, *reconnaître*, *apprécier*, *juger*. Excellent exemple. Voir ci-devant, p. 17, 19, 32, 33.

7 [hiéroglyphes], ⲣⲟⲧⲟⲟⲧ. Ce texte justifie complètement les

De même, les marchandises de la barque de pêcheurs....., que son capitaine seul en ait soin.....

J'enverrai pour le chargement deux hommes. Ayons des ballots et le compte de [ce qu'il faut] faire mettre en ballots. Si leurs mariniers venaient à mourir, avise...; qu'ils[1] ne restent pas à [ne rien faire]..... [Il faudra

Page II.

s'occuper] des ballots du dieu pour cette année.

De même, le scribe Thothemheb m'a mandé, à savoir :

Fais tenir prêt le chef d'atelier N... pour tout ce que tu lui as mandé de faire. A l'arrivée de la barque chargée [tu feras exécuter mes] ordres. [Tu les transmettras] à l'homme qui conduira la barque du pêcheur Salati.

..... Tu le feras partir avec le serviteur Huï. Ce qui sera nécessaire dans le bateau (?) neuf, que ce soit prêt! (?). Eux partis et faisant route, tu feras amener des bois de cèdre [fournis] par le scribe Thothemheb; qu'ils soient de qualité excellente.

Tandis que tu seras à présider à l'exécution de mes ordres [d'une manière] régulière, tu viendras à Memphis : je ferai [en sorte] d'y être jusqu'au 8 de paophi.

N'envoie pas à Ramessopolis. Si nous vivons, fais prendre le marinier Pashétou et le marinier Tanour, et qu'ils soient chargés de ballots à votre satisfaction, pour le lieu où ils doivent se rendre; qu'ils prennent...;

vues que j'ai exposées sur le rôle de ces fonctionnaires dans mon étude sur le papyrus Abbott (ci-devant, t. I, 170).

1 Le pronom *ils* représente ici les capitaines de barques.

ne leur fais pas donner les ballots du scribe Pesar pour cette année ; qu'ils agissent ! qu'une barque soit nolisée par eux [1]. Car nous leur avons dit : Vous appareillerez cette année ; qu'il leur soit donné des ballots.

Vois ! je leur ai fait prendre des hommes pour manœuvriers, et je les remplirai, à plein, à plein.

Autre affaire.

Louable ton service ! véritablement excellent ton service [2] ! Tu as fait partir le transport le Taureau [3], qui porte les laines, avec le voilier [4] Séti, et il a été à vide jusqu'à Héliopolis ; et les six hommes qui étaient avec lui étaient de véritables mariniers. Comme tu es un homme, à cette heure, [tel] qu'il faudrait [5] que tu meures pour fait de relâchement, tu as agi de telle sorte qu'il n'y a plus de feuilles de butome [6]. N'existant pas de marchandises prêtes [7], on

1 . Ce verbe est en rapport avec le mot barque dans les inscriptions du monument de Bakenkhons. Devéria : *Mon. biog.*, 5 : il signifie *mettre une barque à l'eau*, la *noliser*, *appareiller*.

2 Ces membres de phrase paraissent être des expressions ironiques.

3 .

4 , *l'homme de la voile*, comme l'anglais *sailor*, de *sail*, *voile*. Conf. Todtb. 99, 23.

5 paraît avoir conservé quelques-unes des valeurs du copte ϣⲁⲩ, *utilis*, *bonus*, *decere*, *mensura*, et correspondre aussi à ⲉϣϣⲉ, *opportet*.

6 , ⲓⲉⲣⲟⲩ ⲛ ⲧⲟⲩϥⲓ, *feuilles ou herbes de toufi*. C'était un fourrage très-estimé chez les Égyptiens. Comparez le copte ϫⲟⲟⲩϥ, *butome*, *jonc fleuri des marais*, très-recherché du bétail et servant à tresser des paniers.

7 .

n'a pas chargé la barque. Mais qu'on ne la fasse pas partir à vide [1]; au contraire, qu'on la charge de pains et de miches (kyllestis) de l'Atour-aa [2], pour les envoyer selon leur usage régulièrement.

Pour l'affaire de son matelot, je l'amène pour le faire punir pour avoir dit : Le scribe Thothemheb m'a dit :

Qu'il y ait un chargement de la barque : Il me dit : on lui obéit dans la demeure ; je vais la charger de feuilles.

Et Thothemheb m'avait dit : il n'est pas utile (?) que tu mettes dans les barques de pêcheurs du poisson ; fais qu'elles chargent du bétail [3].

La barque qui part pour Osormara [4]-la-ville, s'il y a des laines, qu'on ne la charge pas des marchandises et du butome qui sont à ta disposition [5]. Que soient installés les bateaux de..... Oh ! qu'ils sont grands ; grée (?) les barques de transport des pêcheurs ; tu t'en accommoderas [6].

1

2 , nom de la branche principale du Nil dans la basse Égypte ou d'une localité située sur ses bords, dont les pains (), voyez ma note sur quelques données des papyrus Rollin, *Zeitschrift* de Berlin, 1869, p. 87), étaient sans doute renommés.

3 Le matelot avait feint d'avoir reçu de Thothemheb des instructions différentes de celles du scribe Ramessou. Il voulait charger à son gré et selon la convenance de son navire.

4 La ville de Ramsès, désignée par le prénom au lieu du nom royal.

5 Littéralement : *devant toi.*

6

Je n'ajouterai rien

Page IV (revers de la page 3)

à ce qui est [1]; tu ne seras pas inculpé pour ce que tu auras fait.

Allons! l'ensemble des commissions que je t'ai dites, exécute-les d'une manière parfaite; c'est aller au-devant des témoignages d'approbation [2], et, si tu veux faire mieux [3], demeure ferme dans tout ce qui t'est mandé.

Fais donc partir la grande barque..... qui est vide; que ses matelots soient dedans en état parfait [4]; charge-la de paille du grand vallon. C'est [tout] ce que tu feras si tu ne trouves pas une autre barque pour la charger entièrement de butome.

Autre affaire.

Pour envoyer faire rapport de tout ce que tu as fait, ainsi que de tout ce qui est à toi et de ton compte au jour de l'ordre qui va par la main du serviteur Oaa.

Et tu feras une lettre par sa main au moment où tu le feras partir. Sache cela!

1

2 Ma traduction de cette phrase est très-conjecturale. Les deux derniers mots m'en sont inconnus.

3 , littér. : *et ajoutant bien.*

4 , *extraordinairement, exceptionnellement.*

Du 27 de Thoth.

Les deux scribes en correspondance sont attachés à la même administration et s'adressent réciproquement des instructions et des ordres écrits. On voit, par la circonstance du rendez-vous donné à Memphis, qu'ils avaient des entrevues pour leur service.

La date de la lettre est du 27 du premier mois de l'année égyptienne (Thoth); mais l'année n'est pas indiquée. Nous trouvons un renseignement curieux dans les qualifications données à Ramsès II, le seul pharaon qui soit nommé dans tout le document. Le texte le nomme tantôt *le dieu*, tantôt *le dieu qui est dans le Kher*, c'est-à-dire dans l'hypogée. Notre date doit conséquemment tomber très près de celle de la mort de Ramsès II, dont les propriétés n'avaient point encore à ce moment passé aux mains de son successeur. Les laines royales étaient restées sur le bord du Nil.

Notre papyrus apporte donc un témoignage de plus à l'appui des présomptions de troubles survenus en Égypte après la mort de ce puissant monarque, troubles que Méneptah-Baïenra put d'abord dominer, mais qui se développèrent même sous son règne et sous celui de ses successeurs, à tel point qu'à un instant l'Égypte vaincue fut occupée par un peuple asiatique [1]. J'ai déjà fait ressortir le ton d'inquiétnde et de préoccupation grave qui règne souvent dans la correspondance des scribes de cette époque : *Nous allons bien aujourd'hui*, disent les uns, *mais qu'arrivera-t-il demain ?* Dans la traduction

[1] Voir à ce sujet : *Études sur l'Antiquité*, etc., p. 192 et suivantes.

précédente on remarquera aussi cette expression singulière : *si nous vivons.....* On voit qu'on n'ose pas compter sur le lendemain. Cette prévision de mort est même étendue à de simples mariniers.

Nos deux scribes exerçaient leurs fonctions dans la basse Égypte ; leur correspondance cite Memphis, Héliopolis et Ramsès, la ville préférée de Ramsès II, ce qui vient encore à l'appui de mes vues en ce qui touche l'époque de la lettre.

Le scribe Ramessou demande compte à son collègue Thothemheb des missions qu'il lui a confiées, et lui fait un rapport sur celles dont lui-même avait été chargé par Thothemheb. Leur affaire principale à l'un et à l'autre consiste à diriger l'envoi des marchandises de toute espèce, ainsi que des grains, du bétail et du poisson. En ce qui touche les marchandises, le texte explique qu'elles sont mises en , *ballots*, par des , *vérificateurs*, qui les notent sur des états écrits, , dont on se sert ensuite pour en faire la vérification, . Les choses ne se passent pas autrement aujourd'hui.

La flotte commerciale du Nil se composait de barques de différentes formes. Notre texte cite les suivantes :

, *meneshou*, navires de forte dimension pouvant être appliqués à la navigation maritime ;

, sans phonétique, correspondant probablement à , *uaa*, barque en général ;

, *kar*, barque de pêche[1];

, *khen*, transport pour le bétail[2];

, *khou*, probablement le même que ,
khet, barque de voyageurs;

, *haou*, barques pour le transport des marchandises.

Ce ne sont pas les seuls groupes qui nomment des barques en égyptien, mais les autres ne sont pas cités dans notre papyrus.

Quoique disposées pour leur destination spéciale, ces barques étaient, en cas d'urgence, affectées à des services différents, ainsi qu'on le voit dans le paragraphe qui prescrit d'employer au transport du bétail des barques de pêche, et d'autres espèces de barques de pêcheurs pour charger des marchandises et des fourrages. Les installations n'étaient pas propices pour de pareilles transformations; aussi l'agent qui a l'ordre de s'en arranger reçoit-il l'assurance qu'il ne s'expose pas à des reproches pour mal-façon.

Les scribes Ramessou et Thothemheb exerçaient évidemment une autorité sur les patrons de barques; ils surveillent et complètent au besoin leur équipage, déterminent leur chargement et tracent leur route. Ils agissent, en un mot, comme directeurs de la navigation.

On voit quelle abondance de renseignements utiles il

[1] Ce mot se rencontre avec la même valeur au papyrus hiérat. Leide I, 346, 8, 5.

[2] Voyez pap. Anastasi IV, 6, dernière ligne.

est possible de retirer de ces restes mutilés d'une correspondance familière. C'est en analysant avec le même soin tous les documents du même ordre que nous parviendrons à connaître les détails de la vie publique et privée des anciens Égyptiens aussi exactement que nous connaissons celle des Grecs et des Romains. On a vu, du reste, que, sous le rapport de l'intérêt philologique, ces sortes d'analyses étaient fécondes ; la valeur de certains mots s'y révèle très-nettement ; on s'y habitue aux règles du style familier, dont la connaissance est plus utile encore que celle des formules emphatiques des compositions religieuses ou des louanges des pharaons. Nous trouvons dans la lettre que nous venons de lire un nouvel exemple des tendances ironiques et de l'esprit vif des scribes de l'époque pharaonique [1].

[1] Dans le passage : *Louable ton service !* etc.

VÉRIFICATION D'UN CELLIER

DÉPENDANT D'UN DOMAINE ROYAL

Les pharaons possédaient des domaines qu'ils faisaient exploiter, administrer et surveiller par des fonctionnaires de divers ordres, et dont les produits entraient dans le trésor particulier du prince. A la suite de succès militaires ou en actions de grâces de quelques autres événements heureux, ils fondaient, agrandissaient ou embellissaient des temples, et pourvoyaient par des dotations et par l'affectation de certains revenus à l'entretien du sacerdoce de ces temples et aux frais du culte ; quelques revenus sont souvent expressément réservés pour les dépenses de fêtes de création nouvelle.

Les dotations des temples en propriétés, revenus, droits quelconques portaient le nom général de *neter-hatapou* (𓊹𓊵𓏏𓊪𓅱𓏊𓏥), qui signifie à la lettre *offrandes divines*, et se dit aussi des oblations périodiquement présentées aux dieux. Quand un texte constate qu'un pharaon a pourvu aux *neter-hatapou*, c'est comme si l'on disait qu'il a pourvu aux besoins du culte.

Presque tous les temples de la rive gauche du Nil, à Thèbes, avaient été construits en vue du culte à rendre aux pharaons, leurs fondateurs, après leur mort. Ceux qui ont cette destination spéciale sont souvent nommés *temples des millions d'années*; ils devaient être éternels comme la tombe.

Le document qui fait l'objet de la présente étude concerne le temple funéraire du roi Séti-Méneptah II, successeur de Méneptah-Baïenra. Cet édifice est désigné dans le texte par le nom suivant :

C'est-à-dire : *Le temple des millions d'années du roi de la haute et de la basse Égypte Ousor-Kheperoura-sotep-en-ra'*[1], *vie-santé-force*, *dans Diopolis* (Thèbes).

Séti-Méneptah II ne nous a laissé qu'un seul monument de quelque importance : c'est le temple qui forme l'angle nord-ouest du groupe de Karnak à Thèbes et que ce pharaon avait consacré à Ammon. Il est probable que c'est de ce monument qu'il est question dans le texte que nous allons examiner.

Ce texte se rencontre au papyrus Anastasi IV, pl. 6, lig. 10, à pl. 7, lig. 9. Les pièces qui le précèdent et qui le suivent sur ce papyrus sont d'une nature tout-à-fait différente ; nous n'aurons pas à nous en occuper.

[1] C'est le prénom royal.

Voici ce qu'on y lit :

« Autre [affaire] [1] pour satisfaire mon maître :

« Je suis arrivé à la demeure de Ramsès-Mériamon [2],
« sur la rive du Petar [3], avec la bari [4] de mon maître, et
« le transport [5] *les deux taureaux*, du temple des millions
« d'années du roi Ousorkheperoura-sotepenra dans Dios-
« polis, pour recueillir les provisions [6] des sommeliers [7]
« des celliers du temple des millions d'années du roi
« Ousorkheperoura-sotepenra, dans (Diospolis) [8].

[1] Le mot *parole, affaire* est quelquefois sous-entendu. Voir ci-devant, p. 28.

[2] Le groupe [hiéroglyphes] qui précède le cartouche doit être corrigé en [hiéroglyphes]. Nous allons trouver plus loin une autre étourderie du même genre.

[3] [hiéroglyphes]. La forme pleine se trouve dans le même papyrus : [hiéroglyphes].

[4] [hiéroglyphes], copte ⲂⲀⲢⲒ, grec βᾶρις.

[5] [hiéroglyphes]. Voyez ci-devant, p. 71.

[6] [hiéroglyphes].

[7] [hiéroglyphes], de [hiéroglyphes], *kamou ; lieu où l'on dépose les produits d'un vignoble, cellier* : par extension : le *vignoble*, le *fruitier* ; copte ϭⲱⲙ, *hortus*, ϭⲙⲉ, *custos vineæ, hortulanus* ; ⲔⲞⲘⲀⲢⲒⲦⲎⲤ, *vinitor, villicus*.

[8] Ici un lapsus calami du scribe ; il a passé le nom d'Ammon.

« J'ai trouvé dans les celliers :

« Hommes.	7
« Chefs de corvée [1].	4
« (Titre illisible).	4
« Jeunes garçons.	6
« Total. . . . . têtes	21

« Note faisant connaître à mon maître les quantités « de vins que j'ai trouvées rassemblées chez le chef des « celliers Batari [2] :

« Vins.	mines	1500
« Shethou (*vin de liqueur*). . .	mines	50
« Poer (*moût*).	mines	50
« Hanouhalmaa (*grappes de raisins*).	canistres	50
« Raisins *en grains*.	canistres	50
« (Figues).	couffes	60

« Je les charge sur le transport *les deux taureaux* du « palais des millions d'années du roi Ousorkheperoura- « Sotepenamon dans Diospolis; je pars de la ville de « Ramsès-Mériamon, la grande personnification de Phra- « Harmakhis; je les livre aux vérificateurs du palais « des millions d'années du roi Ousorkheperoura-Sotepenra « dans Diospolis, et j'envoie pour en informer mon « maître. »

Il serait difficile de trouver un document commercial

1 [hieroglyphs], surveillants, chefs secondaires. Voir, ci-devant, tome I, p. 236.

2 La première lettre de ce nom a disparu en partie.

de style plus simple et plus clair. Il présente toutefois quelques particularités intéressantes.

En premier lieu, nous y apprenons que le palais funéraire de Séti-Méneptah II à Thèbes comptait parmi ses domaines un vignoble situé tout prés d'une ville de Ramsés, à laquelle on arrivait par le Nil et par l'un de ses canaux. Le grand Ramsès avait fondé ou agrandi plusieurs villes qui, même après sa mort, continuèrent pendant un certain temps à porter son nom. La plus célèbre de ces villes était Ramsès du Delta, que j'ai assimilée à Péluse [1]. M. Brugsch a trouvé que le nom de *demeure* ou *ville de Ramsès* a été également donné à Tanis. Peut-être s'agit-il, dans notre texte, précisément de Tanis, ville à laquelle conviendrait aussi bien qu'à Péluse l'indication de sa situation sur le bord d'un lac ou d'un cours d'eau. Les textes qui parlent de la ville de Ramsés, à laquelle travaillérent les Hébreux [2], ne mentionnent jamais cette particularité topographique. Il semble dès lors que nous ayons affaire ici à une autre ville de Ramsés. Nous resterons dans l'incertitude sur ce point jusqu'à la découverte de renseignements nouveaux sur la situation de [hieroglyphs].

Vingt-un agents étaient chargés du travail et de l'administration de ce domaine, sous l'autorité d'un [hieroglyph], *her*, ou supérieur résidant aux celliers d'emmagasinage. C'est à ce fonctionnaire qu'incombait le devoir de faire annuel-

[1] *Études sur l'antiquité historique*, p. 225.
[2] *Ramsès et Pithom*, *Mélanges égypt.* II, p. 108.

lement à l'envoyé du temple la livraison du prodnit des récoltes.

Ce prodnit a consisté pour l'année à laquelle se réfère notre document :

1° En 1500 , *men*, de vin. La traduction *mine* ne suppose aucnne analogie de contenance entre la mesure égyptienne et la *mine* hébraïque. Le *men* égyptien servait à mesurer l'encens, le *haq* ou bière, d'antres liqnides, le miel, et, d'après le papyrus médical, certaines substances végétales. Il est dès lors présumable qu'il y avait des *men* de contenances diverses, et que notamment le *men* de l'encens était moins grand que le *men* du vin. En général les mesures égyptiennes étaient de petite capacité.

2° En 50 men d'nne boisson nommée *shethou*, , qui, d'après sa place dans l'énumération, doit être une espèce de vin. On trouve le *shethou* fréquemment cité avec le vin. Le pays de Tsestsés (, ,) et celui de Kenemm ( ) produisaient à la fois le vin et le *shethou* [1]. Plusieurs variantes suppriment le *h* final de ce dernier mot et donnent la forme , , *shet*, *sheto*, et anssi *shetou*. Parmi les provisions en-

[1] Dümichen : *Kal.*, 119, 10 ; Rec. IV, 82, 5, 83, 7, etc.

[2] Düm.: Recueil IV, 79, c. 2.

voyées d'Égypte à la colonie du Sinaï sont cités le *shethou* et le *vin, abondants comme de l'eau*[1].

Ce n'est que dans des cas malheureusement trop rares qu'il est possible de parvenir à deviner la valeur exacte des termes techniques. Dans une traduction purement littéraire, le sens *breuvage, liqueur,* nous suffirait; mais on ne peut se contenter de cette idée générale dans un compte de liquides. Il convient donc que nous tentions quelques hypothèses.

Les Égyptiens passaient pour grands amateurs de vin et bons viniculteurs[2]. Hellanicus leur attribuait l'invention de la vigne[3], sans doute d'après les traditions qui rapportaient cette invention à Osiris[4]. Le Dionysos des Grecs, dont les Latins ont fait leur Bacchus, est fondamentalement le même personnage qu'Osiris; mais, indépendamment des mythes, l'origine égyptienne de la culture de la vigne s'appuie sur des monuments contemporains des pyramides, qui nous montrent qu'alors déjà plusieurs variétés de vins étaient usitées, et la vigne élevée en treilles élégantes[5].

Depuis les plus anciennes époques jusqu'aux derniers temps, les textes égyptiens font si fréquemment mention du vin, qu'il serait possible aujourd'hui de discuter lon-

[1] *Denkm.* III, 219, e, *in fine.*
[2] *Dion academicus vinosos ac bibaces Ægyptios esse inquit.* (Athénée: *Deipnos.*, I, 35.)
[3] Ibid.
[4] Diodore: *Bibl. hist.* I, 15.
[5] *Denkm.* II, 69, 70; ibid., 35; ibid., 7, etc., etc.

guement sur les vins d'Égypte, leurs variétés, leurs noms, leurs provenances; mais un pareil travail ne saurait trouver place ici. Il nous suffira de rappeler que la vigne était cultivée dans l'Égypte entière, depuis sa limite méridionale à Syène jusqu'aux rives de la Méditerranée. Ce que dit Athénée de l'excellence des vins du Delta, et en particulier de ceux de Mendès et des vins dits *tœniotiques* et *maréotiques*[1], s'accorde parfaitement avec le témoignage des monuments originaux relativement aux vins d'Outi, du nome de la vache et d'autres localités qu'on sait être situées dans la basse Égypte. De tonte antiquité le vin était employé comme boisson ordinaire, comme ingrédient médical, en aspersions et en libations dans les temples. On le mêlait au miel. Malgré les richesses de lenrs vignobles, les Égyptiens importaient qnelques espèces de vins d'Asie, parmi lesquelles le vin de Syrie ou de Khar est le plus souvent cité.

Dans le tableau des félicités d'un homme parfaitement heureux, il est dit qu'il a *la bouche remplie de vin, de bière*, etc. [2]

Le même texte constate les propriétés exhilarantes du vin :

Vinum *aperit* *cantus* *jucundos* *ex te.* [3]

[1] *Mendœum vinum cœlestia numina meïunt. Deipnos.*, I, 30.

[2] *Pap. Anast.* IV, 3, 7.

[3] C'est-à-dire : *te dispose à commencer les chants.* Nous disons *ouvrir le jeu, ouvrir le bal, s'ouvrir à la joie*, etc.

Une lettre écrite par le conservateur en chef des écritures Amenemap au scribe Pentaour nous fournit de curieux renseignements sur la vie des jeunes débauchés de l'Égypte ; je la traduirai ici en entier, parce qu'elle m'aidera dans les recherches auxquelles je me livre sur la nature de la liqueur shethou :

« On te porte cet écrit de correspondance, qui te dit :

« Il m'a été dit que tu abandonnes les lettres, que « tu te livres aux plaisirs ; tu cours de cabaret en « cabaret, puant la bière au point de faire fuir. La « bière, lorsqu'elle envahit un homme, elle tient ton « âme[1] sous [sa] puissance. Tu deviens semblable à « un aviron brisé en place et qui n'obéit plus d'aucun « côté ; tu es comme une chapelle sans son dieu, comme « une maison sans pain, et dont les murailles ont été « reconnues chancelantes ; tu jettes à bas la table ; les « gens fuient devant toi ; tu leur infliges des blessures.

« Oh ! on t'a enseigné que le vin est abominable, en « te faisant jurer relativement à la liqueur *shethou*, que « tu n'en laisserais pas pénétrer des flacons dans ton « sein[2] ; que tu ne connaîtrais pas la liqueur *tenruka*[3].

« [Mais] tu as appris les chansons relatives[4] aux

[1] Changement de personne très-usité dans le style égyptien.

[2] Littéral. : *dans ton cœur*.

[3] Espèce de liqueur fabriquée avec une plante odoriférante.

[4] , littér. *après*, signifie aussi *relativement à*, *concernant*. Les anciens se couronnaient de fleurs dans leurs festins ; le sens pourrait être : *chansons dites après qu'on a pris les œillets et les roses*.

« œillets[1], qui se disent à propos des roses[2], qu'on dit « dans les orgies, avec accompagnement de cithare[3], « qu'on chante avec accompagnement de crotales[4].

« Si tu es assis dans l'appartement intérieur, les « servantes survenant, tu te léves pour faire la cour- « bette; tu te baisses.

« Si tu es dans la société d'une dame enceinte, tu es « imprégné d'huile; ta couronne de mélilot[5] est sur ton « cou. Tu rampes sur ton ventre; tu te remets; tu re- « tombes sur ton ventre, et tu es tout barbouillé « d'ordures[6]. »

Ce tableau du désordre moral et matériel causé par l'abus des liqueurs fortes n'est peut-être pas rendu

1 , ⲟⲩⲁⲭⲁⲓ, est traduit conjecturalement ; l'*œillet*, qui croissait en Égypte, a été souvent associé à la rose à cause de ses vives couleurs et de son parfum pénétrant.

2 , ⲟⲩⲁⲣⲧ, *rose*, se retrouve sans changement dans le copte ⲟⲩⲉⲣⲧ.

3 , *d'après le Kinnour*, la *cithare* ; c'est le mot hébreu כנור.

4 , ⲡⲁⲭⲁϧⲓ, instrument de bois dont il est aussi malaisé de préciser la nature que celle du *ghéthith* et du *mahalath* des Hébreux. Isaïe (V, 12) critique la musique dans les festins des Israélites : *cithara et lyra et tympanum in conviviis vestris*.

5 La traduction *mélilot* est conjecturale ; c'est une plante fleurie. Dans son désordre le buveur a laissé glisser sur ses épaules la guirlande dont il était coiffé.

6 *Pap. Anast.* IV, 11, 8 à 12, 5.

exactement dans tous ses détails ; le texte présente des incorrections et des difficultés dont on peut s'apercevoir en examinant le duplicata qui se trouve au papyrus Sallier I, pl. 9, lig. 9. Malheureusement ce duplicata s'arrête à la mention de l'aviron brisé.

Dans tous les cas, la traduction donne une idée exacte de l'intention de cette énergique leçon : l'homme qui s'est laissé surprendre par l'ivresse n'est plus maître de sa propre volonté ; celui qui se livre aux orgies de la débauche perd le sentiment des convenances, heurte toutes les règles du savoir-vivre et se couvre de honte dans la société.

Ce vice était signalé et stigmatisé dans la partie morale de l'éducation donnée aux jeunes lettrés : le vin devait demeurer pour eux une chose abominable ; on leur faisait jurer de s'abstenir de liqueurs enivrantes :

Avec ton serment sur le shethou : Tu

, etc.

ne mettras pas flacons dans ton cœur, etc.

Je ne pousserai pas plus loin pour le moment mes recherches sur l'abus des liqueurs fortes chez les Égyptiens. Sous ce rapport, comme sous tant d'autres, trois mille ans écoulés n'ont rien produit de bien nouveau dans l'humanité. Ce qu'il m'importait de constater, c'est que le serment d'abstinence porte sur la liqueur *shethou* et non sur le *arpe* ou vin proprement dit, ni sur le *haq* ou boisson d'orge fermentée, dont les propriétés

enivrantes sont pourtant maintes fois citées par les textes. Il semble dès lors que le *shethou* soit la boisson la plus alcoolique qne les Égyptiens eussent rénssi à produire. Sans recourir à la distillation qni leur était certainement inconnue, ils pouvaient obtenir des vins de haut titre au moyen de raisins séchés et soumis à une lente fermentation sous l'influence de la chalenr solaire. Les Romains connaissaient aussi ces procédés, et Pline mentionne un vin qui excitait vivement la combnstion [1].

On ne fabriquait du reste ces vins liquoreux qu'en quantité relativement petite ; ainsi, à côté de 1500 mines de vin ordinaire, notre texte ne place que 50 mines de shethou ou *vin de liqueur* ; c'est ce dernier nom que nous adopterons pour traduire le mot égyptien.

3° En 50 *men* d'une troisième boisson nommée , *poer*, *pour*, snr laquelle les textes ne me fournissent aucun éclaircissement. Comme le vin et le *shethou*, elle était employée dans la médecine égyptienne ; elle servait de véhicule à diverses préparations qu'on y mélangeait après les avoir moulues, et qu'on passait ensuite au linge [2]. Dans des énumérations de produits, le *poer* se trouve cité avec le *haq* ou bière de Kati et le vin de Khar ou de Syrie. Il est nommé dans ces textes *poer des* SOTEMIOU [3], ce qui nous donne l'idée d'une boisson sucrée, d'nne espèce de sirop.

[1] Certains vins méridionaux arrivent par la fermentation lente jusqu'au titre de 24 à 25 degrés d'alcool.

[2] *Pap. médical*, édit. Brugsch, pl. 11, 1 et 16, 7.

[3] *Anast.* IV, 16, 1. — *Anast.* III, ult., 2. Nous parlerons plus loin des *Sotemiou*.

Il est à remarquer que le *poer* n'est jamais cité parmi les boissons excitantes dont l'abstention est recommandée ; ce n'est donc pas même un vin de liqueur. On peut adopter au moins provisoirement la valeur *moût*. Les anciens savaient réduire le vin doux par la cuisson pour le conserver et pour l'employer à enrichir les vins faibles, et probablement aussi aux mêmes usages que nous pour la confection des confitures de fruits.

En copte le moût est appelé **ⲉⲙⲃⲣⲓⲥ**, **ⲙⲃⲣⲓⲥ**, **ⲛⲉⲙⲃⲣⲓⲥ** ; si l'on observe que le *p* de *poer* peut être l'article masculin, attaché à ce mot d'une manière plus intime qu'à la plupart des autres mots de la langue égyptienne, comme c'est le cas pour , la *nécropole* ; que, d'un autre côté, l'ancien égyptien , OERRI, *char*, est devenu en copte **ⲙⲃⲣⲉϩⲓ**, on arrivera à penser que le copte **ⲙⲃⲣⲓⲥ**, *moût*, dérive directement de l'égyptien [1]. Ces considérations sont toutefois insuffisantes pour déterminer la certitude.

4° En 50 *patars* de , *Hanuhalmaa*. Ce groupe se retrouve au même papyrus sous les formes , *Hanuhamaa*[2], et , *Hanulmaa*[3]. Cette incerti-

[1] On trouve aux basses époques le mot avec le *s* final, qui pourrait indiquer la transition.

[2] Pl. 14, 5. Cette même orthographe se rencontre aussi Pap. Anast. III, 2, 5.

[3] *Pap. Anast.* IV, 17, 5.

tude d'orthographe nous fait songer à une dénomination d'emprunt. La date de notre papyrus tombe dans l'époque où ces sortes d'emprunts étaient très-fréquents. Le vignoble qui a fourni les produits que nous cherchons à reconnaître était situé dans la partie orientale de la basse Égypte, c'est-à-dire dans une localité très-fréquentée par les Palestiniens et par les Syriens. Or, en comparant le groupe , *hanulana*, ou mieux *haoulana*, avec son type hébreu עלון, *chêne*[1], nous n'aurons nulle peine à reconnaître sous la transcription vague *hanulmaa*, ou mieux *haoulmaa*, l'hébreu עוללות, *grappes de raisins*[2], dont la forme singulière se prononcerait *h'aoullé*. Cette interprétation est d'ailleurs assurée par la circonstance que le mot égyptien est quelquefois déterminé seulement par le signe de l'arbre et d'autres fois avec celui de l'arbre et des fruits, ce qui rappelle forcément la grappe ou même le pampre garni de grappes[3].

5° En 50 *patars* de raisins (, *aïlou*, copte ⲁⲗⲟⲗⲓ ⲉⲗⲟⲟⲗⲉ). Cette traduction n'exige aucune justification; nous ferons seulement remarquer qu'il

[1] Voyez: *Voyage d'un Égyptien*, p. 348.

[2] Les consonnes liquides s'échangent avec la plus grande facilité; pour , *nou*, prononcé *ou*; voyez *Voyage d'un Égyptien*, p. 348 et 349.

[3] L'égyptien possédait aussi un nom pour la grappe; c'est . Les anciens savaient conserver les raisins en branches.

doit être question ici de raisins en grains, distingués par le texte des raisins en grappes. Ce sont probablement des raisins séchés, emballés comme ceux de nos jours dans des corbeilles de joncs tressés; les Égyptiens étaient très-habiles dans les ouvrages de vannerie et de sparterie. Ce que notre texte nomme [hiéroglyphes], *patar*, doit correspondre aux emballages aujourd'hui nommés couffes, coufles, canistres, cabas, usités pour les fruits secs; le *patar* avait, selon toute vraisemblance, une contenance déterminée et servait de mesure de compte, mais nous manquons de points de comparaison pour éclaircir cette question. Le *patar* n'est cité par les textes qu'à propos des raisins en grains ou en grappes; je ne pense pas du moins que le [hiéroglyphes], *péti*, qui est indiqué comme poids ou mesure d'encens[1], soit une variante de *patar*.

6° Enfin, et comme dernier article, figurent 60 [hiéroglyphes], *karhouta*, c'est-à-dire soixante mesures d'une denrée qui n'est pas nommée; en recourant à l'unique texte qui contient l'indication du *karhouta*, indépendamment de celui que nous traduisons, nous voyons que cette mesure s'applique au fruit nommé *teb*, [hiéroglyphes], dans lequel j'ai reconnu la figue[2], fruit habituellement associé au raisin sur les monuments

[1] *Pap. Anastasi* IV, 14, 6.

[2] *Études sur l'Antiquité historique*, p. 106. Les Hébreux conservaient leurs figues sèches dans des cabas nommés דבלים, *débélim* (Munck : *Palestine*, 25).

égyptiens. Il est absolument certain pour moi que le scribe du document étudié a oublié le mot *teb*. Ces lapsus calami ne sont pas très-rares [1]; ils ajoutent aux difficultés de l'interprétation , mais l'abondance des textes est telle que nous pouvons souvent surmonter cet obstacle.

Après l'énumération des produits du vignoble, le scribe explique qu'il les a chargés sur le navire qu'il avait amené, et les a transportés à Thèbes, où il les a livrés aux vérificateurs , , du palais funéraire de Séti-Méneptah II ; et de l'ensemble de l'opération il rend compte à son supérieur.

Remarquons en terminant l'exactitude de l'explication que j'ai plusieurs fois donnée de la fonction des *Rotou* [2] ou vérificateurs.

[1] Voir ci-devant, p. 80, notes 2 et 8.

[2] Voir notamment, tome I, 170, et ci-devant, p. 69.

ORDRE DE RÉPARER UNE BARQUE

Sur le papyrus Anastasi IV, immédiatement à la suite de la pièce qui fait l'objet de la dissertation précédente, se trouve une lettre d'affaires que je vais encore essayer de traduire. Il s'agit d'un ordre adressé à un scribe et à un charpentier en bateaux, à propos de la réparation d'une barque dont la construction première avait été vicieuse et qui demeurait hors de service.

Dans cette nouvelle tâche nous aurons encore à lutter contre les difficultés de deux espèces qui ont rendu la première très-ardue, c'est-à-dire contre le défaut de correction du texte hiératique et contre la presque impossibilité d'arriver à la précision dans la traduction des termes techniques. Ce n'est toutefois que par une série d'inductions tirées de textes bien compris que nous parviendrons à compléter nos glossaires sous ce rapport.

La lettre comprend neuf lignes et le commencement d'une dixième [1]. En voici la traduction suivie; les diffi-

[1] De la lig. 9, pl. 7, à la ligne 7, pl. 8.

cultés seront discutées dans des notes disposées selon l'ordre des lettres de l'alphabet :

« Le scribe du trésor Kakebou parle au scribe Ennana « et au chef ouvrier des travaux sur bois (A) Amen- « nakhtou. Communication :

« Il y a une barque (B) d'acacia (C) échouée (D), « qui n'a pas fait beaucoup d'années à l'eau ; on n'y « avait pas mis de longues membrures (E) ; on avait « fait des (F) poteaux (G) d'acacia qu'on y avait mis « comme membrures ; ils n'avaient pas tenu (H) le « revêtement de bois (I) de la barque. Elle s'est relevée « d'échouage (J) et n'a pas fait beaucoup de jours à « l'eau. On n'y avait pas mis de longues membrures « d'acacia et l'on n'y avait pas mis de longues membrures « de noyer (K). Cependant il y en avait dans la barque (L).

« Lorsque ma lettre vous arrivera, vous partirez en- « semble (M). Vous examinerez les pièces (N) de « cèdre (O) qui sont de reste de la barque *les Dieux* « qui reste au chantier (P) de Rèsnou ; vous choisirez « quatre pièces parmi elles ; qu'elles soient très-longues ; « qu'elles soient très-bonnes ; qu'elles soient très- « larges (Q) ; vous les mettrez comme membrures à la « barque d'acacia que vous avez au chantier ; qu'il y « en ait deux de chaque côté.

« Vous examinerez ce qu'il y a de reste en bois de « couverture (R) de bonne qualité, et vous les dispose- « rez (S) à la proue et à la poupe (T). »

(A) . Les ouvriers de cet ordre s'occupaient du travail d'ébénisterie, de marqueterie,

de ciselure; ils travaillaient le bois et les métaux, même les métaux précieux. Nous voyons qu'ils étaient aussi constructeurs de barques [1]. Nous n'avons pas en français de désignation aussi générale. C'est parmi ces *abou* que furent choisis les ouvriers emmenés par Cambyse pour construire les palais de Suse et de Persépolis [2]. L'*abou oer* est le *grand abou* ou *chef des abou;* ce titre est connu par d'autres textes.

B. Notre scribe, un des plus habiles calligraphes de son temps, était en même temps fort étourdi et fort négligent; nous avons déjà relevé quelques-uns de ses lapsus calami. Ici, il a écrit le nom de barque [hiéroglyphes] avec le seul signe [hiéroglyphe]. Malgré la grande élasticité de l'orthographe égyptienne, cette licence dépassait les limites de la pratique ordinaire; aussi retrouve-t-on en tête de la page le groupe écrit en entier comme correction faite ou ordonnée par le maître.

C. [hiéroglyphes], *shenti.* Il ne faut pas confondre ce groupe avec celui qui désigne l'arbre en général et correspond au copte ϣⲏⲛ. L'arbre shenti formait une espèce particulière dont il était fait fréquent usage chez les anciens Égyptiens, concurremment avec l'*ash* ou cèdre. Le shenti ou seulement shent (quelquefois même le *t* final n'est pas écrit) était l'un des arbres sacrés du temple de Denderah [3]. De même que le cèdre, le *shenti*

1 Conf. ci-devant, pages 8 et 15.
2 Diodore: I, 46.
3 Naville: *Mythe d'Horus*, 14, 7. — Dümichen: *Bauurk.*, VIII, 3.

était employé pour la construction des navires [1], et il fournissait à la médecine divers ingrédients [2]. Dans l'une des opérations de la fabrication du parfum *ana* ou *anti* de première qualité, il fallait que le feu placé sous le récipient fût allumé avec du bois de shenti [3]. On en faisait des SAAOU, *poteaux* ou *solives*, ainsi que le montre notre texte, et ces pièces pouvaient servir de membrures pour la carène d'une barque. Des meubles de *shenti* sont cités en même temps que des meubles d'*ash*.

Ces particularités conviennent à l'acacia d'Égypte, qui porte en arabe le même nom (*shont*), tandis qu'en copte ϣⲟⲛⲧⲉ désigne surtout un arbuste épineux, ce qui rappelle encore l'acacia. Il est donc à peu près certain que le *shenti* est l'acacia ; car le chêne, quelquefois désigné en copte par le groupe ϣⲛⲓⲓ, ne semble pas remplir aussi bien toutes les autres conditions. Plusieurs égyptologues ont admis le sens *acacia*. M. S. Birch, dans son Vocabulaire, a laissé la question indécise entre la valeur *chêne* et la valeur *acacia*.

D. signifie *abattre*, *renverser*, *mettre sens dessus dessous*; c'est le qualificatif des cornes retournées qui entrent dans le nom de la déesse Safekh. Ce mot convient bien pour désigner une barque qui n'est

[1] Cet emploi remontait aux temps mythologiques ; l'arrière de la barque de Phra était de shenti (Naville, *loc. laud.*, 6, 5.

[2] *Pap. médical de Berlin*, édit. Brugsch, p. 4, 2; 11, 3, 4, 6; 13, 9, etc., etc.

[3] Dümichen : *Die Flotte*, etc., 18, 1, 4 et 10. Ibid., 19 à 9.

plus à flot et qui se trouve renversée sur le flanc ou même complétement retournée pour les opérations du radoub.

E. [hiéroglyphes] et [hiéroglyphes], *her* et *heri*, pièces de bois qui entrent dans la construction d'une barque. Aucun autre texte ne m'a fourni ces groupes. Ces pièces n'avaient pas été mises suffisamment longues dans la barque en question, aussi n'avait-elle pu naviguer longtemps. A l'occasion d'une première réparation on y mit d'autres pièces de bois d'acacia, mais cette disposition laissa imparfait l'assemblage d'autres pièces ; aussi, lorsque la barque fut relevée et mise à l'eau de nouveau, elle ne put y demeurer que quelques jours. Pour la réparer sûrement, il devint indispensable d'y placer des *heris* très-longs.

D'après ces détails, je vois dans les *heris* les pièces de charpente dressées de chaque côté de la quille et formant le squelette de la barque, auxquelles on donne le nom de membrures, et sur lesquelles on cloue le revêtement en bois de la coque. Je suppose que plusieurs de ces pièces se trouvant trop courtes, des portions considérables du revêtement vers le haut de la coque n'ont point eu une solidité suffisante ; le bois s'est tourmenté et des fuites d'eau ont condamné le navire à l'innavigabilité. On a voulu y obvier au moyen de poteaux ou chevrons placés latéralement sur les points faibles, mais sans toucher à la carène. Cette demi-mesure est restée insuffisante, et il a fallu adopter le moyen radical consistant à fixer

de chaque côté du navire deux nouvelles membrures de longueur suffisante.

F. , *quelques*, *un petit nombre*, en anglais *some*, en français *des*.

G. , *saaou* ; ce mot est évidemment le même que le copte coi, *trabs* : il se dit de pièces de bois de longueurs et de forces variables. Le sens *poteau*, *support*, est établi par des textes tels que celui-ci : *colonne* du ciel, de la terre[1], où le mot *saaou*, orthographié *saaï*, est placé en antithèse avec l'idée *colonne*. Dans la description de la barque divine il est parlé de peaux solidement établies sur les *saaï*[2], sans doute pour rendre l'imperméabilité plus complète.

H. l. .
Il s'agit des *saaou* ou *poteaux* qui *n'ont pas opéré l'effet nécessaire sur les kasanou*. Je ne réussis pas à compléter le verbe auquel il manque un ou deux signes, et que je rends par *tenir*, *fixer*, *arrêter*. C'est dans tous les cas une action de force. Cette action s'opère sur les *kasanou* de la barque, objets qu'on trouve ici nommés pour la première fois. Les groupes , , , κας, éveillent l'idée de *clôture*, *fermeture*, *entourage*, *enveloppement* (*case*, *caisse*) ; c'est tout ce que nous pou-

[1] Mariette : *Abydos*, 6, 37.
[2] Naville : *Mythe d'Horus*, 7, 6.

vons dire à l'appui des vraisemblances qui nous portent à voir dans les les plateaux de bois qui forment l'enveloppe extérieure d'un navire.

J. ( ). La partie entre parenthèses est restituée d'après les débris des signes ; elle n'offre cependant pas une certitude absolue. Le sens est toutefois naturel ; la barque en radoub était , c'est-à-dire renversée ; après sa réparation, elle s'est relevée de cette position.

K. *De longues membrures de bois de* TAMOU ( ).

L'arbre *tamou* ou *tam* est rarement cité dans les textes ; il est du nombre des sept arbres sacrés de Denderah, mais il ne figure pas parmi les arbres rares du jardin du scribe Anna à Thèbes [1].

Le texte le plus significatif a été cité par M. Le Page-Renouf, d'après un monument mentionné au *Musée Clarac*, où il est parlé de *liquide* ou *huile de* TAM *pour allumer les lampes des temples* [2]. Il suit de là que l'arbre *tam* fournissait de gros et longs madriers, et d'un autre côté produisait de l'huile à brûler. Je ne vois guère que le noyer qui puisse satisfaire à ces deux conditions. Cet arbre, originaire de la Perse, a pu être connu des Égyptiens, au moins comme *arbre rare*. On sait que les Égyptiens de l'époque pharaonique recherchaient et importaient chez eux tous les produits naturels ou fabriqués

[1] Brugsch : *Recueil*, I, 36, 1. Voyez *Études sur l'Antiquité historique*, p. 396.
[2] *Zeitschrift de Berlin*, 1867, p. 33.

des nations étrangères, et en particulier les bois précieux[1].

On ne trouve plus de noyers en Égypte, mais on n'y trouverait pas davantage les arbres dont parle Pline, et qui étaient si gros que trois hommes en embrassaient à peine le tronc[2].

M. *Vous partirez ensemble* : , *d'un seul départ* ; c'est un idiotisme remarquable.

N. O. , *asouaout*. Ce sont des bois qui peuvent être plus larges et plus longs que les , *saaou* ; l'un de ces noms n'est probablement que l'augmentatif de l'autre. Ces pièces plus fortes étaient plus facilement fournies par l'arbre , *ash*, ou cèdre, que par le noyer et l'acacia. Le scribe prescrit positivement l'emploi de l'*ash*[3].

P. , ⲟⲩⲭⲁ, *magasin*, *lieu de dépôt*, affecté principalement aux objets volumineux, tandis que le est le trésor ou dépôt des choses précieuses. Pour les navires l'ⲟⲩⲭⲁ est le chantier, la cale.

Q. , *Resnou*, port du Nil qui nous est connu par le papyrus de Leide I, 368, pl. 179, dont j'ai donné la traduction dans la première série de mes

1 Voyez notamment *Études sur l'Antiquité historique*, p. 157.

2 *Hist. nat.*, XIII, 10.

3 Voyez ma dissertation sur *le cèdre dans les hiéroglyphes*, Rev. arch. 1861, et celle de M. de Horrack sur le *nom égyptien du cèdre*, ibid.

Mélanges égyptologiques [1]. *Resnou* signifierait littéralement : *la ville du midi de la ville ;* mais il n'est pas certain qu'il faille toujours attribuer aux noms propres la signification apparente des groupes qui les composent. D'après le document cité, *Resnou* paraît avoir été en relations avec Memphis.

R. [hiéroglyphes]
Vous examinerez les existants bois de revêtement.

La construction de cette phrase est très-curieuse ; le dernier mot signifie *couvrir, revêtir.*

S. [hiéroglyphes], ⲧⲱⲧⲛ, ⲧⲟⲛⲑⲟⲛ, *disposer, organiser, régler.* Un texte inédit donne l'exemple suivant : [hiéroglyphes], *je mets chacun à son rang, à la place qui lui convient.*

T. La proue, [hiéroglyphes], copte ϩⲏ ; la poupe [hiéroglyphes], copte ⲡⲁϩⲟⲩ. Ces deux noms sont restés les mêmes.

[1] Cette traduction est susceptible de quelques améliorations : j'avais mal lu le nom géographique qui nous occupe ici.

NOTE SUR LE TRANSPORT D'UN COLOSSE

Les anciens Égyptiens ont taillé, transporté au loin et dressé sur leurs bases des monolithes de dimensions colossales. On s'est toujours demandé de quels procédés ils avaient pu faire usage pour accomplir des efforts qui nous sembleraient exiger aujourd'hui toutes les ressources de la mécanique. De notre temps l'abattage, l'embarquement et la mise en place de l'obélisque de la place de la Concorde ont pu être considérés comme un travail remarquable, ayant fait honneur à l'habile ingénieur qui l'a mené à bonne fin. Mais cet obélisque est de médiocres dimensions comparativement à quelques-uns de ceux que mentionnent les textes originaux. Celui dont parle le papyrus Anastasi I aurait eu 100 coudées, c'est-à-dire 45 mètres, non compris son pyramidion ; d'autres monuments de ce genre sont cités comme ayant eu 108 coudées, c'est-à-dire une longueur plus que double de l'aiguille de Louqsor devenue parisienne. Mais, sans parler de ces colosses que le temps a fait disparaître, on peut encore voir à Rome l'obélisque de St-Jean de

Latran, qui est de Thothmès III, et dont la hauteur dépasse de moitié celle de celui de Paris[1].

Ammien-Marcellin nous a transmis quelques détails sur la difficile et merveilleuse opération du dressement de ce prince actuel des obélisques à la spina du grand cirque de Rome ; on avait élevé une charpente de hautes poutres, pareille à une forêt ; les solives et les cordages étaient en si grand nombre que leur épaisseur cachait le ciel ; par le moyen de cette machine compliquée, les efforts de plusieurs milliers d'hommes réussirent à élever l'obélisque et à le placer dans la cavité qu'on lui avait ménagée sur le piédestal[2].

Les Égyptiens paraissent avoir employé des moyens plus simples pour le transport des lourdes masses de pierre et l'érection des obélisques ; nul peuple n'éleva autant de colosses ; les aiguilles hardies abondaient sur les rives du Nil. Séti I, nous dit un texte, avait rempli d'obélisques la ville d'Héliopolis.

On ne connait pas de grands obélisques antérieurs à la XIIe dynastie, mais l'usage s'en est continué presque sans interruption jusqu'aux basses époques.

Deux scènes monumentales nous montrent des rois consacrant des obélisques. En présence du dieu qui lui promet ses faveurs, le monarque dresse sur leurs bases

1 Conf. *Voyage d'un Égyptien*, p. 49.

2 Lorsque cet obélisque fut rétabli sur la place de Saint-Jean de Latran par ordre du pape Sixte V, il était rompu en trois morceaux ; le dressement des trois fragments ne présentait plus autant de difficultés.

deux obélisques attachés avec des cordes ou avec des chaînes [1].

Il ne faudrait pas toutefois prendre à la lettre cette représentation symbolique ; ce n'est dans la réalité qu'une image graphique, un hiéroglyphe de l'expression , *élever deux obélisques*. Le procédé qui consisterait à relever l'aiguille par son extrémité supérieure, sans la maintenir de chaque côté pendant le dressement, est évidemment inapplicable ; mais, si le procédé n'est pas détaillé par l'image, nous y trouvons du moins très-certainement l'indication de la marche de l'opération : elle consistait d'abord à élever le pied de l'obélisque sur le dé qui devait lui servir de base, puis à le faire lentement basculer sur l'un des angles de sa tranche inférieure jusqu'à ce qu'il tombât de lui-même et sans secousse sur sa base.

D'après ce qu'on peut comprendre dans les détails que nous donne le papyrus Anastasi I [2], on faisait usage de sable pour ces sortes d'opérations. C'est le procédé qui rendit célèbre Chersiphron, l'architecte du temple de Diane à Éphèse. Il élevait, sur un appareil rempli de sacs de sable, d'énormes corniches à une hauteur supérieure à celle des colonnes qui devaient les recevoir. On vidait ensuite les sacs de sable par le bas, et les corniches descendaient à leur place [3].

[1] Lepsius : *Denkm.* III, 148 : *Ramsès II dresse deux obélisques à Karnak.* Ibid. IV, 48 : *un Ptolémée dresse deux obélisques à Edfou.*
[2] *Voyage d'un Égyptien*, p. 48 à 51.
[3] Pline : *Hist. nat.*, 36, 14

Lorsqu'il s'agissait seulement de traîner des matériaux ou des monuments considérables, les Égyptiens multipliaient les bras, comme le font encore aujourd'hui les Chinois; nous en pouvons juger par diverses scènes représentant l'opération. Ils se servaient aussi de bœufs attelés pour la traction des traîneaux chargés de grosses pierres.

La présente dissertation est consacrée à l'élucidation d'une de ces scènes, qui date de l'ancien empire, et dont la légende présente un intérêt particulier. Elle est sculptée sur l'une des parois d'un tombeau creusé dans le rocher, à Berscheh, bourgade de l'Heptanomide, au sud d'Antinoé. M. Lepsius l'a publiée dans son splendide ouvrage[1].

Kaï, le personnage qui s'est préparé cette sépulture, appartenait à une de ces familles considérables qui formaient sous la XII[e] dynastie une espèce d'oligarchie, se partageant le gouvernement des nomes. Nehera, fils de Numhotep, le plus célèbre représentant à nous connu de cette oligarchie, nous a laissé sa biographie dans les hypogées de Beni-Hassan.

Kaï était de race royale, car son père Thothhotep avait eu pour mère une fille du pharaon Osortasen I; cette généalogie illustre explique l'élévation de Kaï aux grandes charges de l'État. Il régnait à cette époque dans les hautes régions de la société égyptienne un esprit de caste et des tendances aristocratiques qu'on ne trouve point aussi nettement manifestées en d'autres temps:

[1] *Denkm.* II. 134.

être fils ou fille de *Ha*, c'était un honneur qu'on aimait alors à faire ressortir, surtout à propos des alliances matrimoniales. Notre Thothhotep est si fier de sa royale descendance qu'il oublie complètement de parler du personnage qui fut son père.

De même que son père Thothhotep, Kaï avait exercé un grand nombre de fonctions dont les noms nous sont connus par des monuments multipliés, mais dont la nature nous échappe à peu près complètement jusqu'à présent.

Voici les plus remarquables :

1. , *kharheb supérieur*, ou prêtre principal, lecteur dans les panégyries ;

2. , *chef des prophètes*, c'est-à-dire chef du sacerdoce d'un temple ;

3. , *sam*, prêtre principal des funérailles et du culte des morts ;

4. , *supérieur du mystère des hiéroglyphes*, le plus haut grade scientifique de la doctrine ;

5. , *grand des cinq*, c'est-à-dire chef d'une corporation de cinq membres, dont les attributions nous sont inconnues ; ce titre est composé comme ceux de *chef du conseil des Dix* ou de *président des Cinq-cents* :

6. , *Ha-sheta-khamer*. Le premier titre n'est ici qu'une désignation honorifique ; le

deuxième, celui du chacal, se trouve quelquefois isolé, souvent aussi lié à celui de khamer, comme ici ; on le trouve de même associé à celui de prophète et même de premier prophète, et à celui de *mer-no-dja* ou poliarque-gouverneur.

L'énumération donnée par le décret de Canope place, à la suite des prophètes, les prêtres nommés et , que la traduction grecque réunit sous la désignation de *prêtres entrant dans le sanctuaire*. Sur une statuette du Musée britannique on trouve une invocation aux prêtres dans l'ordre suivant :

qui tend à prouver que le chacal debout, , a la même valeur que le chacal accroupi sur le pylône, , au moins dans le titre sacerdotal dont il s'agit ; la transcription *sheta* est fondée sur une des valeurs bien établies du signe du chacal accroupi, et même du chacal sur le pylône[2] ; je la considère comme vraisemblable mais non comme sûre.

Cette fonction de *sheta* pourrait être rendue par *prêtre de la sacristie*. Ceux qui en étaient investis avaient en effet le droit de pénétrer dans les sanctuaires et d'y toucher les images divines, pour les parer selon les règles de la liturgie, soit pour les exposer dans leurs reposoirs, soit pour les sortir dans leurs naos portatifs, lors des

[1] Sharpe : *Egypt. Insc.*, 112, 7.
[2] Dümichen : *Zeitschr. de Berlin*, 1865, 3.

fêtes à exodes. Il y avait des *sheta* attachés à la personne des rois ou au palais [1].

Par analogie, on peut croire que ces *sheta* rendaient aux souverains les mêmes soins intimes et familiers qu'aux effigies divines. C'est peut-être pour ce motif que Thothhotep et Kaï remplissaient aussi les fonctions de [hiéroglyphes], *maître de toute tunique*, et de [hiéroglyphes], *maître des deux nas*, c'est-à-dire des deux siéges de parade [2]. Nous savons que le roi et la reine avaient chacun un *nas*; les fonctionnaires attachés à ces siéges étaient ceux de l'intimité, de la domesticité personnelle des souverains, et ceci nous explique le titre de nos deux personnages, que nous allons examiner sous le n° 9.

9 [hiéroglyphes], *supérieur des ouvrages du Khent* [3], c'est-à-dire de tout ce qui se fait dans l'appar-

[1] *Denkm.* II, 72: Sharpe: *Egypt. Insc.* II, 92, 6; Brugsch: *Recueil*, I, pl. 6, 3, 2.

[2] [hiéroglyphes], phonét. [hiéroglyphes], *nas*. D'après les textes, c'est un endroit sur lequel on se plaçait, on s'installait, on s'asseyait. Les dieux placent les rois sur leur *nas*; les rois placent les fils sur le *nas* de leurs pères; le dieu Soleil dans sa barque était sur un *nas*. Les défunts demandent le *nas* d'Osiris pour y reposer; les âmes, après la mort, sont dans des *nas*. Il suit de là que le *nas* désigne à la fois le siége royal ou trône, le siége du maître dans l'appartement intime et le local qui contenait ces siéges. Le *nas* est le signe de la puissance pour les rois et celui de la propriété privée.

[3] Au papyrus judiciaire de Turin, il est question du [hiéroglyphes] et du [hiéroglyphes] *du siége royal*. Ce sont aussi des fonctionnaires intimes

tement intérieur du roi ; le droit d'approcher le roi, de le voir, de le suivre partout, constituait dans l'ancienne Égypte une très-haute prérogative.

Quant au titre de [hieroglyphs], *khamer*, qui était en usage dès l'époque des pyramides et que les Saïtes remirent en honneur, il semble se rapporter à une fonction civile ; il est souvent accompagné de l'indication de la ville où la fonction est exercée, par exemple : *khamer d'Héliopolis*, *de Saïs*, *de Tep*, *d'Edfou*, etc., etc. Mais le titre de [hieroglyphs], ou *khamer divin*, doit encore rentrer dans l'ordre sacerdotal.

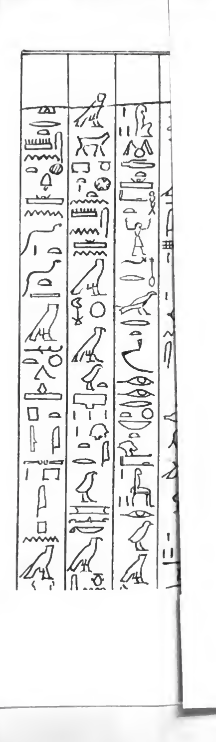
10. [hieroglyphs], *supérieur de sa ville*, *poliarque*.

11. [hieroglyphs], grand supérieur du nome d'Oun (Hermopolite); c'est le *nomarque*.

Nos deux personnages étaient au service des pharaons Amenemha II et Osortasen II, et leur fils Nehera, revêtu de la dignité d'intendant des prophètes, fut attaché au sacerdoce de la pyramide d'Osortasen II, nommée *sha*, [hieroglyphs], ou *l'élevée*.

Au surplus, la plupart de ces fonctions, les plus importantes surtout, qui étaient celles de *nomarque* et de *poliarque*, s'étaient transmises du père au fils, et ensuite au petit-fils, non pas en vertu d'un droit héréditaire, mais par la bienveillance du pharaon, que les inscriptions du tombeau appellent toujours le dieu.

mais nullement des eunuques attachés au prétendu harem des pharaons. Le siége de la reine avait aussi un [hieroglyphs].




BIBLIOTECA NAZIONALE
NAPOLI

Le monument que je me propose d'expliquer est composé d'une inscription hiéroglyphique de douze colonnes, que je reproduis sur la planche V, et d'un grand bas-relief représentant le transport d'un colosse. Quatre rangs de 43 hommes chacun tirent à la corde le monolithe chargé sur un épais traîneau de bois. Le colosse, fortement cordé, avec bourrelets interposés pour éviter l'usure du calcaire par les câbles, est fixée sur le traîneau au moyen de deux crampons latéraux retenant un câble passant par-dessus les genoux de la statue. Les cordes de traction sont fixées par des nœuds à une boucle placée à l'avant du traîneau ; un individu debout sur l'avant du socle verse un liquide sur le chemin devant le traîneau pour faciliter le glissement, tandis qu'un autre personnage, monté sur les genoux du colosse, commande la traction en battant des mains de manière à assurer l'harmonie des efforts. A terre et en face se trouve un troisième personnage frappant l'un sur l'autre deux espèces de battoirs ou pilons à surface plate, sans doute pour répéter avec plus de force et de sonorité le signal régulateur.

Derrière la statue douze individus suivent le mouvement. prêts à porter assistance en cas de besoin : trois autres tiennent le bâton de la fustigation ; c'est la force de police. D'autres enfin sont chargés d'une pièce de bois ayant d'un côté des crans irréguliers, dont l'usage se devine mal, et devant eux marchent les porteurs d'eau.

Au-dessus de la scène défilent en bon ordre les jeunes recrues militaires qui ont préparé le chemin.

Ces préliminaires exposés, nous donnons la traduction suivie de l'inscription : des notes explicatives, signalées par des lettres dans l'ordre alphabétique, justifieront ou commenteront les passages intéressants ou difficiles.

Traduction :

« Transport d'une statue de treize coudées en pierre « de Ha-Noub (A). Or (B), le chemin sur lequel elle « devait aller était plus difficile (C) que toute autre « chose (D), et (il était) difficile d'amener des hommes « de traction assez nombreux (E) pour cela, à cause « de la pierre, difficile à l'instar d'une pierre de taille (F).

« Je fis partir des compagnies (G) de jeunes recrues « (H) pour faire le chemin, ainsi que des corporations « d'ouvriers sacrés (I) et d'ouvriers tailleurs de pierres « (J), leurs maîtres avec eux. (Je)[1] dis : Que des « hommes au bras fort aillent pour l'amener ! Mon « cœur se dilatait ; tous mes concitoyens étaient dans « l'allégresse ; c'était plus beau à voir que toute autre « chose. Le vieillard parmi eux s'appuyait sur le jeune, « et les forts s'opposaient à ceux dont le cœur faiblissait[2] ; leurs bras[3] devinrent puissants : l'un d'entre « eux faisait l'effort de mille (R).

« Alors cette statue à socle carré (L) se mit à sortir « de la montagne, spectacle grandiose plus que toute « autre chose.

1 Lacune.

2 Je lis ici

3 Le groupe manque : il y avait peut-être : *leur cœur*.

« Des barques de transport, équipées, remplies de « richesses, évacuèrent mes troupes de recrues ; les « corporations de rameurs évacuèrent la statue (M). « Leurs paroles concernaient ma glorification et les « récompenses qui me furent accordées de la part du roi.

« Mes enfants, bien parés, étaient auprès de moi ; « mes concitoyens poussaient des cris de glorification.

« J'arrivai dans cette ville (N) ; les femmes s'assem- « blèrent joyeuses ; c'était beau à voir plus que toute « autre chose.

« Les *Haou* ( ) furent faits *Ha-sheta-* « *khamer*[1] ; je fus fait *chef*[2] dans cette ville. J'établis « des bassins sur le Nil (O).

« On ne porta point envie à ce qui m'a été fait.

« Je me suis fait (une tombe)[3] avec un soin religieux « pour le corps éternel (P), lorsque je me coucherai « dans cette sépulture aux œuvres de corps éternel (Q). »

Ce petit texte est d'un grand intérêt philologique, en ce qu'il nous présente un excellent exemple des difficultés contre lesquelles nous avons encore à lutter malgré les progrès de la science : texte incomplet, style un peu différent de celui des beaux temps du nouvel empire, mots inconnus ou complètement nouveaux, et acceptions particulières de mots dont certains sens ont déjà été

[1] Voir ci-devant, p. 107, l'explication de ce titre.

[2] Mot emporté par un éclat de la pierre.

[3] Lacune ; le mot *tombe* est suppléé d'après les vraisemblances.

constatés. Les notes philologiques qui suivent feront ressortir quelques-uns de ces points de difficulté.

B. [hiéroglyphes], copte **ϩιс**, *voici que*, *ecce*, *en*. Cette particule séparative peut être rendue, suivant les cas, par toutes les particules du même ordre de la langue française. Les répétitions fréquentes n'étaient pas fatigantes pour les oreilles égyptiennes comme elles le sont pour les oreilles françaises.

A. [hiéroglyphes][1]. Ce groupe désigne quelquefois une localité située à Memphis ou près de Memphis, dont il ne peut être question ici; par sa composition : *demeure d'or*, Ha-noub, il a dû servir à nommer des palais ou des localités diverses[2]. Dans notre texte il désigne le lieu d'où a été retiré le bloc de pierre dont on a fait la statue. Il y a plusieurs carrières anciennement exploitées à peu de distance de la petite vallée de Berscheh, sur la rive droite du Nil; mais, de ce que le tombeau est creusé dans cette vallée, il ne s'ensuit pas nécessairement que le colosse en ait été extrait. Ce qui donne de la probabilité à l'identification de Ha-noub avec les carrières de cette localité, c'est le proche voisinage d'Hermopolis, ville où nos personnages ont exercé leurs hautes fonctions. Cette question est de celles qu'une rencontre heureuse peut résoudre positivement.

[1] Dans le texte le signe *or* est dans l'intérieur du signe *demeure*.

[2] Je l'ai rencontré comme équivalent de [hiéroglyphes], *Diospolis* ou *Thèbes*; mais c'était selon toute vraisemblance le nom d'un édifice pris pour celui de la ville.

C. , *sheta oer-t.* J'ai le premier signalé et démontré la valeur *secret*, *mystère*, qui appartient au groupe *sheta*. Après avoir été contestée, cette valeur est aujourd'hui reconnue par tous les égyptologues ; elle est prouvée par des textes sans nombre. *Sheta oer* ou *grand mystère* est une expression très-commune pour caractériser les mythes secrets, les cérémonies mystérieuses, les formules magiques, etc.

Dans notre texte, le sens *secret*, *mystère*, n'est pas admissible ; le mot *sheta* y revient trois fois et qualifie le chemin à établir, les hommes employés à la traction, et la pierre elle-même : tout cela est patent, visible, manifeste ; mais il est aisé de voir que l'idée de *difficulté, chose ardue, épineuse, qu'on ne sait comment accomplir,* remplit parfaitement toutes les conditions du texte. Cette idée est du reste connexe de l'idée *mystère, chose impénétrable, inconcevable.*

Il est donc bien certain que *sheta* signifie aussi *difficile,* et probablement c'est là le sens primitif du mot. La constatation de cette nouvelle valeur aidera puissamment à l'interprétation de certains textes jusqu'à présent inexplicables.

D. , *plus que toute chose.* Cette forme du comparatif de supériorité revient plusieurs fois dans le texte.

E.

Amener des hommes tirant, grands pour cela.

Cet emploi du mot *grand* est digne de remarque ; il

est du reste analogue à des formes déjà connues : *grands de mort* pour *dignes de mort ; grands plus qu'on ne pourrait le dire.* , comme , se dit de la grandeur, de la quantité et du nombre. La difficulté de la traction était grande ; le texte fait plus loin ressortir cette circonstance lorsqu'il dit que *chaque homme fort faisait l'effort de mille.*

F.

J'ai assimilé à , **ⲥⲟⲛ**, *similis*, quoique, après ce mot, on trouve généralement la préposition et non . C'est une différence qui peut tenir au style de l'époque. Toutefois il existe un groupe déterminé par la pierre, et l'on pourrait peut-être traduire : *à cause de la pierre difficile senen* (étant) *en pierre de taille.* Mais cette phrase est embrouillée et ne rend probablement pas bien l'égyptien ; la première traduction est plus sûre.

G. , **ϫⲁⲩ-ⲟⲩ**, *des familles, des associations d'individus.* Ce mot se dit aussi de la famille proprement dite, et surtout des descendants ; dans ce sens le copte l'a conservé dans **ϫⲱⲩ**, *generationes.*

H. , *jeunes bons.* Ce sont les recrues de l'armée égyptienne. On les voit, à la rangée supérieure du tableau qui précède notre texte, défilant par files de onze hommes bien alignés ; les dernières files portent des rameaux en signe de réjouissance ; leur

tâche, qui consistait à faire le chemin pour la traction du colosse, était accomplie.

I. [hieroglyphs]. La partie grecque de l'inscription de Canope nous a donné pour ce groupe la traduction φυλή, *tribu*, *section*, *famille*, *classe*. Mais j'ai montré, dans une dissertation spéciale [1], que nous n'avions pas besoin de cette assistance pour arriver à la constatation de ce sens. Ce passage de notre texte est une preuve de plus à l'appui de l'exemple que j'ai cité dans la dissertation rappelée.

[hieroglyphs], voir ci-devant, p. 6.

J. [hieroglyphs]. Ces ouvriers sont cités avec les tailleurs de pierre [2] et avec les sculpteurs [3]; ils étaient commandés comme les autres corporations par un *mer* [4]. Deux curieuses variantes de leur nom [hieroglyphs], [hieroglyphs] m'ont suggéré l'idée *vétérans*, *anciens ouvriers*. Mais le déterminatif du *vieillard* n'est probablement qu'un caprice graphique, faisant allusion à un sens secondaire du mot.

K. [hieroglyphs]. Phrase très-simple donnant un sens précis pour le groupe ⲛϩ, *forcer*, *faire effort*.

L. [hieroglyphs], de ⲁϥⲧ, *quatre*, pierre à quatre faces, cube de pierre. Je crois que cela signifie que la statue n'étant pas évidée, formait en quelque sorte un

[1] *Zeitsch. de Berlin*, 1870, III.
[2] *Denkm.* III, 229.
[3] Reinish : *Monum. de Miramar*, p. 39. — *Denkm.* II, 149, e.
[4] *Denkm.* II, 138, c. : ibid., 149, e.

cube, et conséquemment était d'un poids énorme. C'est probablement pour le même motif qu'un peu plus haut elle est comparée à une pierre de taille.

M. Toute la phrase, depuis la mention des barques, est traduite conjecturalement. On y rencontre deux fois le groupe [hiéroglyphes], qui ne se trouve pas ailleurs, et qui ne me fournit aucun sens satisfaisant. Aussi je crois hors de propos de donner des explications sur les vraisemblances qui m'ont guidé. La difficulté peut être levée par la rencontre du même groupe dans un texte clair.

N. *J'arrivai dans cette ville.* Il s'agit évidemment de la ville dont notre personnage fut nommé gouverneur; c'est-à-dire d'Hermopolis. L'expression [hiéroglyphes] mérite d'être remarquée.

O. [hiéroglyphes]. J'ai traduit le mot *makhatou* d'après son déterminatif que je crois être un bassin avec rigole fermée. Des bassins de cette sorte, qu'on ouvrait pour recevoir l'eau du Nil et qui la conservaient pendant les basses eaux, répondaient aux besoins d'irrigation de l'Égypte. Mais tout cela n'est qu'une conjecture. Il est seulement certain que l'objet fondé par notre personnage était d'une certaine importance et de nature à lui mériter les sympathies de ses concitoyens.

P. Q. [hiéroglyphes], *corps éternel* ; cette phraséologie signifie l'*éternité, la durée sans fin ;* le *corps éternel* est évidemment la momie, qu'on a appelée plus tard *sahou.*

La rareté des papyrus datant de l'ancien empire donne un prix tout particulier à l'inscription que nous venons d'analyser. Relativement à l'époque du nouvel empire, les rapports des fonctionnaires sur l'exécution des missions dont ils étaient chargés sont parvenus jusqu'à nous en nombre assez considérable. Mais pour les temps antérieurs nous ne possédons encore que quelques inscriptions funéraires, dans lesquelles les défunts étalent complaisamment leurs services, leurs mérites et les récompenses que le roi leur a conférées. Le texte qui a fait l'objet de la présente dissertation est de cet ordre. De même que la grande et belle inscription de Nehera-si-Numhotep, il nous montre, entre le style de la fin de l'ancien empire et celui du commencement du nouvel empire, des différences assez sensibles pour témoigner de changements notables survenus en Égypte pendant l'époque intermédiaire, qui correspond à la domination des Pasteurs. Relier monumentalement l'histoire d'Ahmés I et de ses prédécesseurs les Sekenenra avec celle des dernières dynasties de l'ancien empire, c'est toujours le problème le plus important et le plus ardu que la science égyptologique ait à résoudre. Il faut noter avec soin les moindres circonstances qui peuvent en faciliter la solution.

—

CORRESPONDANCE

DES SCRIBES KAOUISAR ET BEKENPTAH

La belle collection des papyrus hiératiques de Leide contient des documents de nature fort diverse ; j'en ai fait connaître la composition dans les *Notices sommaires* jointes à la publication des textes [1]. Mais ces premiers aperçus n'étaient que provisoires ; ils appellent une étude plus approfondie. A mesure que progresse la science du déchiffrement il est bon de revoir avec soin tous les textes importants dont l'explication n'a eu lieu qu'à l'aide de ressources plus limitées. C'est un excellent moyen de constater la réalité du progrès, et l'on recueille ainsi, dans des textes qu'on avait pu croire épuisés, une récolte souvent abondante de notions intéressantes.

Les compositions magiques abondent dans les papyrus hiératiques de Leide ; souvent des écrits de nature beaucoup plus intéressante pour nous n'y ont trouvé place

[1] Leemans : *Monuments égyptiens du Musée de Leide*, quatorzième livraison.

que par manière de remplissage, lorsqu'il était resté quelque espace libre à côté des mystiques formules. C'est dans ces conditions que se trouve inscrit le texte qui nous parle des vivres distribués aux Hébreux employés à la construction de la ville de Ramsès, texte dont j'ai donné la traduction dans ma deuxième série de Mélanges égyptologiques[1].

Ce texte important fait partie de la correspondance des scribes Kaouisar et Bekenptah, laquelle consiste en cinq pages inscrites sur le papyrus magique I. 348[2]. La dernière page n'est pas complète; de ses deux dernières lignes quelques mots subsistent seuls, de telle sorte qu'il n'est pas possible de résoudre la question de savoir si la dernière lettre était intégralement reproduite sur le même papyrus. Le contraire semble probable, car les derniers groupes lisibles font encore partie d'une longue énumération de métiers, et il ne reste après eux qu'un espace insuffisant pour les formules finales usitées dans la correspondance officielle des scribes.

Il est par conséquent vraisemblable que la série de lettres dont il s'agit se continuait sur quelque autre papyrus.

Mais chacune des lettres de ces sortes de correspondances forme un tout distinct, indépendant, susceptible d'être étudié à part, ce qui n'est pas le cas des textes

[1] Page 143. Un autre texte, publié et analysé dans la même dissertation, cite le même fait et paraît être une pièce originale (ibid., p. 146).

[2] Leemans: *loc. laud*, pl. 148 et 149.

étendus, historiques ou religieux, qu'il est souvent indispensable d'analyser dans leur entier pour en bien posséder l'intention.

Parmi ces lettres il en est de presque insignifiantes, ne contenant que des formules de politesse ou d'obséquiosité et des protestations de zèle de la part des subordonnés à l'égard de leurs supérieurs. D'autres, au contraire, contiennent des mentions intéressantes pour l'histoire, et surtout pour la connaissance des mœurs et des usages de la vie privée. Ce mélange de pièces sans intérêt et de documents importants ne se présente nulle part plus caractérisé que dans la correspondance des scribes Kaouisar et Bekhenptah. Pour ce motif j'ai cru devoir en donner ici la traduction aussi complète que le permettent les lacunes du papyrus qui nous en a conservé la copie.

Ce papyrus est, comme nous venons de le dire, couvert de textes magiques dont le plus important remplit entièrement l'un de ses côtés, plus une page du second côté. A ce deuxième côté appartiennent aussi des formules destinées à préserver des terreurs nocturnes et à combattre l'effet destructeur du feu. Ces formules occupent les deux pages numérotées II et III de la publication de M. Leemans (pl. 147).

La page IV et la page V contiennent chacune, dans le plus beau type hiératique connu, la légende royale de Ramsès II, dont voici la traduction :

« L'Horus, taureau puissant, aimant la vérité, sei-
« gneur des fêtes trentenaires comme son père Ptah

« Totounen, seigneur des diadèmes, qui soigne l'Égypte
« et châtie les nations, Ramessou, enfant des dieux,
« qui possède les deux mondes, Horus divin, toute-
« vie, tout-salut, toute-force; maître des années; le
« très-victorieux, le roi de la haute et de la basse
« Égypte, seigneur des deux mondes. Ousormara-
« Sotepenra, fils du Soleil, seigneur des diadèmes,
« maître des deux couronnes, semblable à Toum,
« Ramessou-Mériamon, vie-santé-force, seigneur
« d'Hermonthis. »

Ces légendes semblent n'être que des essais calligraphiques proposés à un jeune scribe comme leçon d'écriture. Le maître ne s'est préoccupé que de la forme et n'a pas visé à la correction, ainsi qu'on peut le voir dans le groupe désignant les panégyries ou fêtes trentenaires, lequel est incomplet, ou du moins privé de son déterminatif, ce qui est un cas très-exceptionnel et même unique. A la fin de l'une des légendes, le scribe-professeur a inscrit deux mentions consécutives de la grande intendance de Ramsès II ( ), ce qui nous prouve que nous avons bien affaire ici à de simples exercices de plume, et non au préambule d'une pièce officielle quelconque.

Mais ces exercices calligraphiques ne nous montrent pas moins l'état d'esprit des scribes; s'ils tracent plusieurs fois la légende de Ramsès II, c'est par le motif que ce glorieux pharaon est alors le maître de l'Égypte. C'est pour une raison du même genre qu'ils répètent la men-

tion de la grande intendance de ce monarque, à laquelle ils étaient certainement attachés.

Cette *grande intendance* comprenait un grand nombre de services administratifs ; des établissements d'instruction publique en dépendaient, ainsi que la gestion des domaines royaux[1]. Ces observations nous livrent en quelque sorte la date du document.

Après ces légendes royales, nous arrivons à la page VII du papyrus, où commence la correspondance que nous allons traduire :

Page VI.

Le scribe Kaouisar[2] pour satisfaire son maître le scribe Bekenptah[3].

Pour le bonheur[4] !

1 Conf. *Voyage d'un Égyptien*, p. 23.

2 . Le déterminatif ne prouve pas que Kaouisar fût d'origine étrangère. C'est seulement un signe attaché à la syllabe *sar*, signifiant *Seigneur* dans les langues araméennes. En hébreu le radical est שרא, *princeps fuit*. Le titre honorifique de *sar* appartenait aussi à la langue égyptienne et se trouve même sous l'ancien empire.

3 Ce nom signifie *serviteur de Ptah*.

4 , litt. : *pour vie-santé-force*. Les deux derniers termes ont été traduits dans le décret grec de Canope par la formule Ἀγαθῇ τυχῇ. C'est l'état parfait de santé et de bonheur. Tous les peuples orientaux se servent de ces formules de bon augure, dont l'oubli est pour eux de mauvais présage. se dit parfois des objets matériels, et indique leur parfait état (voir aussi : *Voyage d'un Égyptien*, p. 33).

Envoi fait pour l'information de mon maître.

Autre objet pour satisfaire mon maître.

La maison de mon maître est en bon état[1];

Ses bestiaux, qui sont dans la maison de mon maître, sont en bon état;

Ses serviteurs sont en bon état;

Ses bestiaux, qui sont aux champs, sont en bon état.

Ne t'inquiète pas d'eux.

Pour le bonheur!

Envoi fait pour l'information de mon maître.

Autre objet pour satisfaire mon maître.

J'ai obéi à la mission que m'a donnée mon maître en disant:

Donne des vivres aux hommes de guerre, ainsi qu'aux Aperiou (*Hébreux*) qui traînent la pierre pour le grand pavillon d'habitation de la demeure de Ramsès-Mériamon, le seigneur aimant la vérité, sous l'autorité du général des Madjaïou Amenemam.

Je leur donne leurs vivres chaque mois selon la règle excellente que m'a dite mon maître[2].

Page VII.

Autre objet pour satisfaire mon maître. Le scribe Kaouisar pour satisfaire son maître.

[1] La formule , *il est que*, *il existe que*, qui commence toujours ces lettres, donne plus de force affirmative à la phrase; mais elle se prête mal à une traduction correcte en français. Je l'ai supprimée partout.

[2] Ce texte est transcrit en hiéroglyphes, avec traduction interlinéaire dans *Mélanges égypt.* II, p. 143.

J'ai eu soin d'exécuter tous les ordres dont mon maître m'a chargé [1], parfaitement, entièrement [2], complètement.

Je n'aurai pas donné lieu à mon maître de me réprimander.

Autre objet pour satisfaire mon maître.

La demeure du dieu [3] qui est sous l'autorité de mon maître est en état parfait, entièrement, complètement.

Ses offrandes divines entrent devant lui chaque jour [4], pour ses vêpres de chaque jour [5], en pains, bière, taureaux, canards, vin, préparations végétales [6], encens, légumes frais [7] et toute espèce de bonnes choses, d'une

1 Littér. : *que mon maître a placés sur ma face.*

2 . Cet adverbe est orthographié généralement d'une manière fort capricieuse. Voir ci-devant, p. 19, et tome I, p. 88.

3 Il s'agit ici d'un palais ou d'un temple, dans lequel était établi un culte du roi lui-même.

4 Le temple recevait les approvisionnements nécessaires pour les oblations, et le culte y était régulièrement célébré.

5 . Je ne connais que ce seul exemple du mot ΠΟΤΙ déterminé par le signe de la nuit. Le mot *vêpres*, qui éveille l'idée d'une cérémonie ayant lieu le soir, doit rendre à peu près le sens de l'égyptien.

6 . C'est un objet d'offrande le plus souvent déterminé par le signe des substances pulvérulentes, par celui des fruits ou par celui des végétaux. On en faisait avec du froment. On pourrait y voir une espèce de pâtisserie ; comparez le copte ΤΩϬΕ, *cuire.*

7 , ρειιι-τ ; on trouve aussi l'orthographe , ρειιιι-τ. Le radical est l'égyptien , ρειιιε, *jeune.*

manière vraiment convenable ; son divin symbole est tenu pur.

Pour le bonheur !

Envoi fait pour l'information de mon maître.

Autre objet pour satisfaire mon maître.

L'officier d'infanterie Netjem est venu à Pa-Ptah [1] ; il a fait amener une statue du pharaon et l'a fait entrer au temple de Pa-Ptah nefer-ho-neb-ankh-to [2].

Je fais savoir à mon maître que l'Horus Ramsès-Mériamon est dans Pa-Ptah [3].

Page VIII.

Pour le bonheur.

Envoi fait pour l'information de mon maître.

Autre objet pour satisfaire mon maître.

Le scribe Kaonisar pour satisfaire son maître le scribe Bekenptah.

Pour le bonheur !

Envoi fait pour l'information de mon maître.

Autre objet pour satisfaire mon maître.

J'ai eu soin d'exécuter tous les ordres dont mon maître m'a chargé, convenablement, parfaitement, entièrement, complètement.

Je n'aurai pas donné lieu à mon maître de me réprimander.

[1] *La demeure de Ptah.* C'est le nom sacré de Memphis.

[2] *La demeure de Ptah à la belle face, seigneur de Ankh-to.* Ankh-to (*la vie du monde*) est le nom d'un quartier de Memphis.

[3] Cette dernière phrase est incomplète ; le sens en est rétabli conjecturalement.

Autre objet pour satisfaire mon maître.

Je suis venu de Parétou [1] avec les deux barques [2] de pêche portant le poisson qui est pour la bari [3], dans l'endroit où se trouve l'intendant des travaux Hornakht, et je suis retourné par le district le Tatan [4]. Je l'ai trouvée (*la bari*) au port d'Ousormara-Sotepenra [5], sous l'autorité du porte-enseigne Rekhi Kherpiromaou [6].

Alors je fis....... [7] convenablement. Je partirai pour le lieu où sont les barques de transport du............ [8],

1 [hiéroglyphes], localité inconnue placée sur le bord d'un cours d'eau ou d'un lac; la syllabe initiale [hiéroglyphe] est effacée, mais le trait ı se distingue encore.

2 Karo, barque de pêche, ci-devant, p. 76.

3 [hiéroglyphes], copte ΒΑΡΙ, *scapha*.

4 [hiéroglyphes], *l'aat Pi-tatan*. C'est la lecture la plus probable. Cependant, si l'on considérait comme un trait de plume accidentel le crochet supérieur du groupe déterminé par l'eau, on serait tenté de lire: *l'aat de l'eau*. Ce nom désigne un lieu où l'écrivain de la lettre a pu revenir en barque depuis Pa-Rétou. Nous sommes vraisemblablement dans les lagunes de la basse Égypte. [hiéroglyphes], [hiéroglyphes], [hiéroglyphes], *aat*, signifie *quartier*, *localité*; *l'aat d'Aker* est l'occident. *L'aat* ou *quartier de l'occident* à Thèbes était aussi nommé Kheft-neb-es, *la face de son seigneur*. (Voyez ci-devant, tome I, p. 105.)

5 Port nommé d'après le prénom de Ramsès II.

6 Il n'est pas certain que les groupes Kherpiromaou soient un nom propre; mais ils ne me suggèrent aucune autre idée.

7 Lacune.

8 Lacune.

Page IX.

et lorsque je serai devant ces barques je ferai embarquer la moisson du temple de Ptah qui est sous l'autorité de mon maître, afin de débarrasser les objets qui sont au port en les y plaçant selon la règle que m'a dite mon maître.

Autre objet pour satisfaire mon maître.

Le scribe Kaouisar pour satisfaire son maître le scribe Bekenptah.

Pour le bonheur !

Envoi fait pour l'information de mon maître.

J'ai obéi à tout ce que m'a mandé mon maître, à savoir : donne la nourriture des gazelles [1] et des oryx [2], ainsi que des bestiaux qui sont à la métairie [3], d'une manière convenable [4].

Ne t'en inquiète pas.

Pour le bonheur !

Envoi fait pour l'information de mon maître.

Ici finissent les lettres adressées par le scribe subor-

1 , ⲙⲁⲁⲟⲩ.

2 , copte ϭⲁϩⲥⲉ, *dorcas*. La gazelle et le dorcas étaient deux animaux de sacrifice.

3 , ⲕⲟⲩ, mot qui ne se rencontre pas ailleurs ; l'écurie est souvent désignée par le signe ou .

4 Les mots *d'une manière convenable* se rapportent au commencement de la phrase : *j'ai obéi*.

donné à son supérieur; il ne nous reste à traduire que la dernière pièce du papyrus; c'est un ordre adressé par Bekenptah à son subordonné, et en même temps le document le plus intéressant de la collection, en ce qu'il nous donne un tableau des emplois publics et des professions diverses chez les Égyptiens à l'époque des Ramessides. Il est fort regrettable que ce texte soit mutilé à son commencement et à sa fin, qui correspondent aux dernières lignes des pages IX et X du papyrus. Les lacunes nous font perdre l'indication de la localité à laquelle s'applique ce dénombrement, et rendent incomplète la liste des professions; mais ce document n'en est pas moins d'un grand intérêt. Les vastes palais ou temples de la ville de Thèbes formaient des agglomérations particulières, ayant une population souvent considérable et formant comme des villes distinctes. Ramsès III affecta au service du temple de Toum-Harmakhou, à Héliopolis, 12364 personnes. Il est probable que le recensement que nous allons traduire se rapporte au temple auquel était préposé Bekenptah, et ce pourrait être le grand temple de Ptah à Memphis.

Page IX, lig. 6.

Le scribe Bekenptah pour parler au scribe Kaouisar [1]: On te porte cet écrit de correspondance. Lorsque ma lettre t'arrivera, tu feras le partage..... [2] de la ville.

[1] On voit que le supérieur se dispense des formules de politesse que le subordonné répète à satiété.

[2] [hieroglyphs]....; les groupes suivants sont


BIBLIOTECA NAZIONALE
NAPOLI

Acquitte-toi de tout ce que tu auras à faire complètement, entièrement; avise à exécuter convenablement ce que tu as à faire pour la culture [1].

Vois le nombre des domestiques ruraux [2], ayant grande attention de me faire connaître chaque homme par son nom :

Celui qui fait le dénombrement des travaux;

Les lettrés [3];

Les ouvriers en bois et en métal [4];

Les corporations [5] faisant toute espèce d'ouvrage de culture [6].

effacés dans l'original; quelques-uns ont été rétablis par le dessinateur, mais ces restitutions me paraissent au moins incertaines.

1 Cette phrase est incomplète. J'y rétablis le groupe ϩⲁⲛⲛⲟⲩⲓ dont il va être question ci-après.

2 , les *Semtot*. J'ai donné ci-devant, tome I, p. 84, la véritable explication de ce titre dans lequel on a vu d'abord les *Sémites*, puis en dernier lieu les *phylacites*. Ce sont les *manœuvres*, les ouvriers chargés des ouvrages les plus grossiers. La magnifique publication de M. Mariette sur Abydos (tome I, 8, 89), parle de *Semtot* employés sur les domaines territoriaux du temple et chargés d'y emmagasiner les produits.

3 , *les Rekhis savants*. Les Rekhis sont la partie éclairée de la population; mais les *Rekhis savants* désignent sans doute spécialement les individus ayant reçu une instruction supérieure, comme par exemple les *lettrés* en Chine.

4 .

5 ϫⲁⲙⲟⲩ, *familles*, etc; voir ci-devant, p. 116, G.

6 , ϩⲁⲛⲛⲟⲩⲓ. La racine ϩⲛ correspond à un grand nombre de radicaux qui ont laissé des traces dans

Les artistes[1] faisant des ouvrages de précision[2] ;
Les messagers pour les travaux ;
Les chefs qui président à la culture (ⲍⲁⲛⲛⲟⲧⲓ) ;
Le grand majordome ;
Le commandant des militaires[3] ;

le copte : ⲍⲉⲛ, *movere se* ; ⲍⲛⲛ, ⲍⲱⲛ, *accedere* ; ⲍⲟⲛ, *jubere* ; ⲍⲛⲁⲁⲩ, *vas*, *crater*, *instrumentum*, *res quævis* ; ⲍⲛⲉ, *voluntas*, etc. En égyptien ⲍⲁⲛ ( ) est le nom de la pioche du cultivateur, et le verbe ⲍⲁⲛⲛⲟⲩ peut signifier *piocher*, *cultiver*. et signifient *trancher*, *couper*, *immoler*. Le sens *cultiver*, *culture*, *cultivateur*, est le seul vraisemblable quant à présent. Mais il n'est pas clairement démontré ; il existe un groupe , ⲍⲁⲛⲟⲧⲧⲓ, qui a cette signification, et ne paraît pas être une variante de ⲍⲁⲛⲛⲟⲧⲓ. Ce dernier mot revient plusieurs fois dans le texte, où il n'en existe pas d'autre pouvant se rapporter au détail important de la culture.

1 , *les experts de leurs mains*.

2 Je lis , *ouvrages de justesse*, *d'exactitude* ; mais les signes rétablis par le dessinateur à la place de laisseraient lire l'hiératique de , ce qui ferait songer à une autre fonction, les . On lirait dans ce cas : *les artistes qui font des ouvrages* ; *les porte-vérité*, *messagers pour les travaux*. Mais ce dernier sens est moins naturel.

3 . Ce groupe se trouve avec le déterminatif du soldat d'infanterie dans l'inscription de Piankhi (Mariette : *Monum. div.*, I, 8).

Les horoscopes rapportant à la connaissance du puissant [1];

Le grand des appartements [2] :

Le scribe de la table ;

Les vérificateurs ;

Le conducteur [3] du service ;

Le conducteur des messagers de la culture [4] ;

1 [hiéroglyphes]. *Les gens de l'heure* dont il est ici question ne me paraissent pas devoir être confondus avec les prêtres nommés *Horoscopes*, et qui sont cités après les prophètes, les pères divins et les Khar-heb (Dümichen : *Hist. Inschr.*, 55, c.). D'après l'explication donnée par le texte, qu'ils rapportent à la connaissance de l'*Ousor* (le *puissant*, le *dominateur*), je suis incliné à supposer que ce sont des surveillants et surveillantes se remplaçant d'heure en heure et rendant compte au pharaon ou au maître.

2 [hiéroglyphes]. Dans l'inscription de Piankhi (Mariette : *loc. laud.* V, 103), l'orthographe est [hiéroglyphes]. C'est le lieu où sont entreposés les objets les plus précieux de la maison : on trouve aussi ce mot désignant l'endroit où un tribunal s'assemble (*pap. Sallier* II, 11, 2).

3 [hiéroglyphes], abréviation de [hiéroglyphes]. Ce mot signifie *porter*, *tenir*, *prendre*, et aussi *conduire*, *mener*. Les corps d'état avaient tous un porte-bannière qui marchait à leur tête dans les cérémonies publiques et qui remplissait dans la corporation certaines fonctions, celle de *conducteur*, par exemple.

Le scribe Kaouisar doit inspecter tous les membres de certaines corporations ; mais pour quelques autres corporations il n'aura à s'occuper que de leur porte-bannière.

4 [hiéroglyphes], *ceux qui portent des ordres aux cultivateurs.*

Le conducteur de la pharmacie [1];
Le boulanger [2];
Le boucher [3];
Le confiseur [4];

1 . Ce mot se rencontre au papyrus médical de Berlin un grand nombre de fois ; il désigne une opération qu'on pratiquait sur des substances de diverse nature, broyées, mélangées ou chauffées ensemble ; c'est quelque chose comme *filtrer*, *clarifier* ou *diluer*. J'ai traduit par le sens général *pharmacie*, *préparation de remèdes*.

2

3 , *le saigneur de bœufs*.

4 Le texte donne ; mais on voit que le signe ȣ est restitué sur une éraillure du papyrus. Il faut certainement lire , ⲥⲟⲧⲉⲙⲟⲧ. Ce titre se rencontre dans les papyrus hiératiques de Leide (pl. 171, 172, 174), où je l'ai d'abord considéré comme une qualification bienveillante dérivée du radical , ⲥⲱⲧⲉⲙ, *entendre*, *écouter*, *comprendre*, *obéir*. Mais notre passage prouve que c'est une profession en rapport avec les fruits doux, et spécialement avec les produits du palmier. Le groupe signifie *palme*, copte ⲃⲉⲛⲛⲉ ; en égyptien il comportait un *r* final et se prononçait *banar* ; au figuré *banar* signifie *doux*, absolument comme , ⲛⲉϫⲉⲙ, copte ⲛⲟⲧⲙ, *suavis*, *dulcis*, *mitis*. *jucundus* ; le premier signe de ce dernier groupe est aussi une gousse végétale, qui peut l'exprimer à elle seule ; ainsi signifie ⲛⲉϫⲉⲙ, *doux*, et , ⲃⲁⲛⲁⲣ, *doux*, etc.

Le cuisinier [1];
Le conducteur des contrôleurs qui goûtent le vin [2];
Le supérieur des travaux ;
L'intendant des ouvrages sur bois et sur métal ;
Les ouvriers en métal et en bois ;

Cette identité de sens est démontrée par la phrase : , ⲂⲀⲚⲀⲢ-ⲢⲞ ⲚⲈϪⲈⲘ-ϪⲦ , *suave de bouche, doux de parole* (Greene : *Fouilles* à Thèbes, II, 1).

Le palmier-dattier était bien choisi comme symbole de la douceur du goût et des préparations de confiserie : indépendamment de son fruit, qui exige des soins particuliers et se présente sous plus de vingt variétés, on en utilise les feuilles et la substance médullaire ; on en extrait le vin de palmier. Avec les dattes on fabrique le délicieux *miel de dattes*, très-employé dans la pâtisserie des Arabes, et *la farine de dattes*, si facile à transporter et si utile dans les voyages lointains. Les anciens faisaient fermenter les dattes et en retiraient une liqueur pétillante, encore aujourd'hui en usage dans la Natolie.

La profession de *banar* ou de *confiseur* est citée dans une liste d'emplois donnée par les papyrus de Turin (Pleyte et Rossi, pl. 36, 15) : . Nous avons déjà parlé (ci-devant, p. 89) de moût liquoreux ou *poer* produit par les *Solemiou* ou *experts* (ceux qui *s'entendent à la confiserie*). Notre texte nous montre le *maître confiseur* entre le *boucher* et le *cuisinier*.

1 Littér. : *le cuiseur de mets*.

2 . Ce passage est décisif, d'abord pour la prononciation *abou* déjà signalée (ci-devant, t. I, p. 167), puis pour la nature de la fonction. Dans la dissertation à laquelle nous venons de renvoyer, nous avons montré que les Abou sont des *inspecteurs*, des *contrôleurs* ; leur action portait principalement sur les objets destinés à la table royale ; notre texte parle ici de ceux qui sont chargés de *goûter le vin*.

Le grand officier [1];
Le scribe de la fabrication [2];
Le conducteur de ceux qui manient les métaux [3];
Les sculpteurs [4];
Le conducteur des tailleurs de pierre [5];
Les démolisseurs [6];
Le conducteur des conducteurs [7];

1 *Le grand des Sennou.* [hiéroglyphes] est une variante de [hiéroglyphes]. Il y avait des Sennou d'infanterie et de cavalerie (*Voyage d'un Égyptien*, p. 211, 221) et des *Sennou* de localités. Le mot *officier*, *chef d'office*, convient bien pour rendre compte du groupe égyptien.

2 [hiéroglyphes]. Le déterminatif est quelquefois [hiéroglyphe]. Le sens fondamental de [hiéroglyphes] est *former*, *modeler*, *fabriquer*. On trouve ce mot employé pour indiquer certains travaux décoratifs des édifices autres que la peinture. On pourrait traduire *scribe du décor*; mais le sens *scribe de la fabrication* est plus général.

3 [hiéroglyphes], littéralement : *le conducteur* ou *porte-bannière de la main de bronze*, c'est-à-dire des ouvriers en métaux, qui sont ici mentionnés avant les sculpteurs et les tailleurs de pierre.

4 Les *akou*. Voir ci-devant, p. 117.

5 Les *kherti*. Voir ci-devant, tome I, p. 199.

6 [hiéroglyphes], ϧιωκοϯ. Voir ci-devant, p. 10. Ceux-ci paraissent être les *aides des maçons*, les *manœuvres*, les *goujats*.

7 [hiéroglyphes]. Les *conducteurs* (voir ce que j'en ai dit page 133, note 3), formaient eux-mêmes une corporation ayant son porte-bannière.

Les puisatiers [1];

. . . .

Les barbiers [2];

Les cordonniers;

Les fabricants de corbeilles [3].....

En interrogeant de nouveaux textes on pourra peut-être rectifier quelques-unes des interprétations que j'ai données des titres de fonctions et de professions, et obtenir des renseignements plus détaillés sur les attributions et les occupations y afférentes.

L'histoire de Joseph nous fait connaître un certain nombre de professions égyptiennes :

1° שר הטבחים, *le sar des tueurs ;* c'était, non

1 [hiéroglyphes], ΒΑΛ, *creuser, fouiller*. Voyez ci-devant, tome I, p. 178, note 3.

2 [hiéroglyphes], ϧΑΚΟΥ, copte ϧΟΚϨ, ϨΩΚ, *raser*. Deux barbiers rasant sont représentés dans les Monuments de Champollion, pl. 365 : le métier de barbier ambulant est décrit dans le papyrus Sallier II. Le signe hiératique du rasoir correspond à la forme de l'instrument même chez les Égyptiens : [signe]

(Voir S. Birch : *Zeitsch de Berlin*, 1872, 98 : Pleyte : Ibid., 1871, 16.)

3 [hiéroglyphes], var. [hiéroglyphes], *corbeille, panier, cabas* ou *couffe* pour l'emballage et le transport des légumes. C'est encore une industrie de l'Égypte ; les nattes et les couffes sont fabriqués avec les feuilles du dattier et les roseaux de la région des lacs de Natron et de Tor u Sinaï.

pas le chef des exécuteurs, mais le boucher en chef, le de notre texte.

2° שר תמשקים מלך, *le chef de ceux qui donnent à boire au roi.* Ses fonctions, d'après la Genèse, consistaient à placer la coupe dans la main du pharaon. Notre texte désigne certainement le même office dans le *conducteur* ou *chef de file des contrôleurs qui goûtent le vin.*

3° Le שר האופים, *le chef des cuiseurs*; il apportait pour le repas du roi des corbeilles de pains et de mets cuits au four : כל מאכל פרעה מעשה אפה; c'est le *cuiseur de mets* ( ) de notre texte, plutôt que le boulanger dont le métier était plus modeste.

4° Chez Putiphar, Joseph avait toute autorité sur les choses de la maison; son maître ne s'informait plus de rien, si ce n'est de sa propre nourriture; nul n'était *plus grand que lui dans la maison.* Il était conséquemment le , *grand des appartements*, ou le , *grand supérieur de la maison*, que mentionne notre texte.

Investi du pouvoir suprême sur toute l'Égypte, Joseph dut être revêtu de la plupart des titres correspondant aux fonctions diverses dont il avait la direction supérieure; il serait dès-lors inutile de rechercher dans la nomenclature des hauts emplois égyptiens un titre unique pour une situation exceptionnelle; mais sa qualité de *préposé à la maison du Pharaon* (על בית)

correspondait exactement à celle de ,
qu'on tronve indiquée sur une stèle de Turin.

Le rédacteur hébreu de l'histoire de Joseph était certainement bien exactement informé des choses de l'Égypte.

—

LE GRAND PAPYRUS HIÉRATIQUE DE BOLOGNE

Dans le Mémoire intitulé: *une Lettre missive du XIVe siècle avant notre ère*[1], j'ai appelé l'attention de mes confrères en égyptologie sur la belle collection égyptienne de la ville de Bologne. Cette collection qui, lorsque je l'ai visitée, était déposée dans un corridor exposé aux intempéries et dans un grenier sans air et sans lumière, vient d'être très-convenablement installée dans le local de la Bibliothèque; elle forme une section importante du Musée civique. Le catalogue en a été rédigé avec soin par M. F. Rossi, égyptologue attaché à la conservation du Musée égyptien de Turin[2].

Le papyrus le plus important de cette collection est un recueil de lettres du même genre que ceux qui se trouvent au papyrus Sallier I et sur plusieurs des papy-

[1] Ci-devant, tome I, p. 226. La lettre hiératique en question porte aujourd'hui le n° 1086 du catalogue.

[2] Le travail de M. Rossi a été imprimé en 1871, à Bologne, dans: *Cataloghi del Museo civico di Bologna*; petit in-folio; typographie royale.

rus Anastasi publiés par le Musée britannique ; il porte aujourd'hui le n° 1094 du catalogue.

Ses dimensions sont de 2 mètres 26 de longueur sur 0 mètre 19 de hauteur ; il se compose de douze pages, dont neuf de dix lignes, deux de onze, et une dernière de six, qui est écrite au revers, soit en totalité cent huit lignes. Mais il est utile de noter que le papyrus n'est pas entier ; la première page débute au milieu d'une lettre ; il en a conséquemment été enlevé une portion dont nous n'avons aucun moyen d'évaluer l'étendue.

Il serait à désirer que la municipalité de Bologne fît publier cet important spécimen de la littérature pharaonique, dont je n'ai pris qu'une copie cursive. Je ne reproduirai d'après cette copie que les parties du texte présentant un intérêt particulier.

Au-dessous de la dernière ligne de la douzième page se trouve écrite la mention suivante :

, *l'an 8, d'Athyr le 29, sous la majesté du roi de la haute et de la basse Égypte, Baïenra-Mériamon, vie-santé-force.*

Plus bas, la légende de ce même prince est encore répétée, mais sans la date.

Notre manuscrit appartient donc à la huitième année du règne de Ménephtah I[1], fils et successeur de Ramsès II.

[1] J'ai passé en revue les principaux événements du règne de ce pharaon (*Études sur l'Antiquité*, etc., p. 193 et suivantes).

Cette date aurait pu être déduite très-approximativement des mentions contenues dans le texte du papyrus. Pour apprécier l'âge des documents du même ordre qui appartiennent aux Musées de Londres et de Leide, on a dû se contenter d'un ensemble de vraisemblances qui n'ont au surplus laissé aucun doute dans l'esprit des égyptologues exercés. Ces mêmes vraisemblances nous auraient suffi à l'égard du papyrus de Bologne. Mais, s'il était nécessaire d'aller au-devant de toute objection de la part des personnes étrangères à l'égyptologie, la date clairement inscrite à la fin du document qui nous occupe en ce moment fournirait une preuve irréfragable de l'exactitude de nos déductions, non-seulement par rapport au papyrus de Bologne, mais encore à l'égard de tous les autres papyrus du même ordre attribués avec raison à l'âge des Ramessides.

La correspondance rassemblée sur le papyrus de Bologne s'est échangée entre des fonctionnaires et d'autres personnages habitant la basse Égypte, et en particulier Memphis, à une époque où le pharaon, encore occupé à maintenir la suprématie de l'Égypte sur les peuples syriens, avait transféré sa résidence habituelle à la ville de Ramsès, sur la frontière nord-est de l'Égypte. Nous rencontrerons dans une des lettres de cette collection une mention qui montre que la présence du roi à Memphis était seulement accidentelle. Nous ferons au surplus ressortir les faits intéressants que le texte nous révèle. Notre copie des textes rend superflues de longues discussions philologiques. Le papyrus est usé et abonde en

lacunes ; les restitutions de texte seront placées entre parenthèses.

Ceci expliqué, nous donnons la traduction de l'intégralité du manuscrit.

TRADUCTION.

Page 1.

LETTRE 1re. — . . . .
Le serviteur Pa..... est parti avec 50 couvertures de crin [1] et 40 de....., total 90. Tu les feras compter (par les vérificateurs) du temple de Phra-Harmakhou.

Sois en santé! porte-toi bien.

LETTRE 2e. — Le scribe royal, intendant de maison [2], Ptahemheb, de la demeure de Ramsès-Mériamon [3] à Memphis, parle à l'intendant des ouvriers en métaux et en bois [4], scribe Hui, de l'atelier royal [5].

On t'apporte cet écrit de correspondance.

Fais attention au local de Sa Majesté duquel tu es

[1] .

[2] .

[3] Les édifices sont encore nommés du nom de Ramsès II. On voit que nous ne sommes pas loin de l'époque où ce pharaon régnait encore.

[4] .

[5] . *L'atelier royal* (voyez *Voyage d'un Égyptien*, p. 269). Une stèle du Louvre cite un (*sar*) de l'atelier. (Stèle C., 91.)

chargé, convenablement, parfaitement, entièrement, excellemment [1]. Ne te fais pas réprimander.

. Autre objet [2] :

Fais prendre les choses du lieutenant..., convenablement, parfaitement, entièrement, excellemment; n'en laisse rien voler. Donne ton attention aux approvisionnements des offrandes du temple de Phra-Harmakhou. Tu les améneras à Héliopolis, et tu me manderas tout ce que tu auras fait, afin de me rendre compte de toutes les missions que tu as à exécuter.

Dans le fait, tu y mets de la négligence comme si tu t'arrangeais pour ne point y aller. Sache cela.

Lettre 3. — Le scribe Mahou de l'atelier royal parle au scribe Pinem :

On te porte cet écrit de correspondance.

Donne ton attention à exécuter tous les ordres qui t'ont été donnés, convenablement, entièrement, excellemment. Ne te relâche pas !

1 La série ordinaire de ces adverbes d'approbation est [hiéroglyphes]. Au papyrus de Bologne le dernier terme est [hiéroglyphes], *littéral.* : *comme bronze*; c'est évidemment la même chose que [hiéroglyphes]. Ce singulier idiotisme trouverait des analogues dans toutes les langues. Nous disons *rubis sur l'ongle*, pour *exactement*, *complètement*.

2 [hiéroglyphes] signifie : *parole avec parole*, et semble indiquer une série d'ordres, de recommandations, etc. [hiéroglyphes], seul, forme le titre d'un paragraphe considéré isolément, un *avis*, une *communication spéciale*.

Page 2_ Lettre 4.

3

4

5

6

7

Page 4_ Lettre 7.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10



Page 3.– Lettre 5.– Paragr. 2

1

2

3

4

5

Page 4.– Lettre 8.

10

Page 5.– Suite.

1

2

3

4

5

6

7

8


BIBLIOTECA NAZIONALE
NAPOLI

Page 5._ Lettre 9.

Page 6._ Suite.



Page 7.– Fin de la Lettre 9

1

Page 7.– Lettre 10.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10


BIBLIOTECA NAZIONALE NAPOLI

Page 9.—Lettre 12.

Lettre 13.

Page 10.—Suite de la Lettre 13.


BIBLIOTECA NAZIONALE · NAPOLI ·

Page 10._ Lettre 14.

9

10

11

Page 11._ Suite de la Lettre 14.

1

2

3

4

5

Lettre 15.

5

6

7

8

9


BIBLIOTECA NAZIONALE NAPOLI

Autre objet :

Page 2.

Donne ton attention au local du roi qui t'est (confié) ; envoie-moi rapport de tout ce que tu feras.

Fais amener les sistres de cristal [1] (qui t'ont) été envoyés par des hommes, ainsi que les ustensiles sacrés [2]. Avise à n'être pas réprimandé.

Sache cela!

Lettre 4. — O Ammon-Ra! toi qui le premier as régné ; dieu de la première fois ; protecteur du misérable ; toi qui ne te laisses pas prendre par les présents du coupable ; toi qui ne parles pas à qui fait incliner la justice ; toi qui ne considère pas les promesses pour décider. Ammon-Ra! il dit (ce qu'il y a dans le fond) du cœur. Il désigne le coupable, et celui-là est pour la demeure de feu ; le juste, et celui-là est pour la droite [3].

Lettre 5. — Le scribe Pinem pour satisfaire son maître. Envoi fait pour l'information de mon maître.

1 [hiéroglyphes], *sameti en tahen*. (Cf. *Études sur l'Antiquité*, p. 42 ; Dümichen : *Resultate*, 88, *légende de la Reine tenant deux sistres.*)

2 [hiéroglyphes]. Le premier groupe désigne une série d'ustensiles du culte, quelquefois réunis dans une corbeille. La stèle d'Alexandre II cite ces objets parmi ceux dont les Perses avaient dépouillé les temples de l'Égypte en outre des effigies divines et des livres sacrés. Mariette : *Mon. div.*, pl. 14. — Brugsch : *Zeitsch. de Berlin*, 1871, 8. Le deuxième groupe ne m'est connu par aucun autre texte.

3 Nous ferons ressortir l'intérêt de ce texte, dont la copie hiératique est reproduite pl. VII, fig. 3 à 7.

Autre objet pour satisfaire mon maître.

Je mande à mon maître..... concernant les..... et les chevaux de la grande intendance de Ramsès-Mériamon... (Ils sont) avec les chevaux de la grande intendance de Baïenra-Mériamon[1], du Khen.

Page 3.

Autre objet pour satisfaire mon maître:

Il est arrivé que des cultivateurs de la métairie royale qui est sous l'autorité de mon maître se sont enfuis devant le chef d'atelier Neferhotepou. Je l'ai fait châtier. Vois! les terres de la métairie royale qui est sous l'autorité de mon maître restent sans personne pour les labourer.

Envoi fait pour l'information de mon maître[2].

Lettre 6. — Le scribe Mahou, de l'atelier royal, dit au scribe Pinem:

On t'apporte cet écrit de correspondance.

Ne sois pas un homme sans cœur,

N'ayant pas de discipline;

Couché, on t'examine;

[1] Ce texte est criblé de lacunes. Ma traduction supplée un grand nombre de mots et reste conjecturale.

[2] Le texte de cette lettre se trouve pl. VIII, lig. 1 à 5. Le chef d'atelier ( ) Neferhotepou avait mécontenté les ouvriers, et ceux-ci prirent la fuite devant lui (; voir Pap. d'Orbiney, 5, 9). Pour ce motif cet employé subalterne fut puni par le scribe Pinem, qui rend compte de l'affaire au chef supérieur de la métairie royale.

Veillant, on t'instruit ;
Et tu n'obéis pas au jugement.
Cœur dégoûté ! tu fais ta propre volonté.
Le chameau entend la parole ;
Il est amené de Cousḥ.
On fait l'éducation du lion ;
On dompte le cheval ;
Excepté toi seul !
On ne connaît pas

Page 4.

ton pareil parmi les hommes.
Sache cela [1] !

Lettre 7. — Le scribe Mahou, de l'atelier royal, dit au scribe Pinem :

Donne ton attention à exécuter tous les ordres qui t'ont été donnés, convenablement, entièrement, excellemment.

Avis. Donne ton attention à faire exécuter les ordres du rapporteur des panégyries [2], convenablement, parfaitement, entièrement, excellemment, en faisant fabriquer les chars du rapporteur des panégyries.

Comme l'on me fait aller à la ville de Ramsès-

[1] La transcription et la traduction interlinéaire de cette lettre importante sont données dans mes *Études historiques*, p. 405.

[2] [illegible]. C'était, selon toute vraisemblance, le fonctionnaire chargé de veiller à l'entretien des objets employés dans les fêtes. Je n'ai trouvé la mention de cette fonction sur aucun autre texte.

Mériamon, qui est la grande personnification de Phra-Harmakhou, qu'ils soient prêts! Quant à toi, avise à ce que tu es tenu de faire; fais-le, et ne te repose pas; les eaux fraîches (nécessaires) pour les panégyries, va pour elles.

Tu dois donner ton attention aux affaires des oblations du temple de Phra-Harmakhou, convenablement, parfaitement, entièrement, excellemment; tu exécuteras tous les commandements qui ont été dits. Ne fais pas (de telle sorte) que ton maître t'envoie quereller. Fais comme ceux qui sont chefs d'hommes: ce que chacun d'eux a à faire, qu'il le fasse! Sache cela[1]!

Lettre 8. — Le scribe Pinem pour satisfaire son

Page 5.

maître le scribe Mahou, de l'atelier royal.

Envoi fait pour l'information de mon maître.

Pour le bonheur!

Autre objet pour satisfaire mon maître:

Il est arrivé que le gouverneur ( ) a amené trois jeunes gens[2], en disant: qu'ils soient (employés) au nettoyage du temple de Méneptah-Hotephima à Memphis ( ). On s'est acquitté de cet ordre par leur moyen: puis on les a réprimandés sur....., c'est-à-dire

[1] Ce texte, intéressant au point de vue des formules épistolaires, est reproduit sur la planche VII, fig. 1 à 10.

[2]

qu'ils doivent être châtiés [1]. Pourquoi ? Va ! tu t'arrêteras à..... ; tu me donneras de leurs nouvelles.

De même, tu chercheras des marchands [2]; et tu feras aussi attention au retour du pharaon (revenant) de Syrie ; que si en passant il restait à Memphis, et si son cœur se dégoûtait, il ne saurait pas que je t'ai prévenu.

Expédie le confiseur [3] Taennana.

Mande-moi de tes nouvelles par la main de tous ceux qui partiront, étant restés avec toi.

Porte-toi bien [4].

Lettre 9. — Le prophète Phraemheb, du temple de

1 [hiéroglyphes].

2 [hiéroglyphes], ϣⲟⲧⲓ-ⲧ. Ce mot pourrait se retrouver dans le copte ϣⲱⲧ, *negotiari*, ϣⲟⲧ, *mercatores*. Dans la grande inscription d'Abydos il est question de navires arrivant d'Arabie, et des [hiéroglyphes] (*marchands*) qui font le *commerce* ([hiéroglyphes]), et offrent leurs marchandises (Mariette : *Abydos*, 8). Dans notre texte il s'agit de se procurer les objets nécessaires pour recevoir convenablement le pharaon.

3 [hiéroglyphes]. Voir ci-devant, p. 134, note 4.

4 Cette lettre présente quelques mots douteux. Le texte en est reproduit pl. VIII, lig. 10, et lig. 1 à 10.

de Set [1], pour rendre hommage à l'intendant [2] Séti :

Pour le bonheur! avec les faveurs d'Ammon-Ra, roi des dieux.

Je dis à Phra-Harmakhou, à Set, à Nephthys, à tous les dieux et à toutes les déesses du territoire

Page 6.

de....... ... : Puisses-tu être fort, puisses-tu vivre, puisses-tu paraître fortifié!

J'ai de nouveau le sein plein de toi. Communication :

J'ai appris les bienfaits nombreux que tu as faits à mon frère. Tu l'as fait venir pour la récompense, et il a été récompensé par l'ordre de ton royal et excellent maître.

Dès que ma lettre te sera parvenue, tu partiras avec le porte-enseigne Ptahembeb; tu rendras compte au

1 . Dans tout le papyrus le nom de Set est écrit sous cette forme amplifiée qui pourrait se prononcer *Soutekh*. J'ai expliqué longuement les motifs qui me portent à m'en tenir à la lecture *Set*, représentant le nom de ce dieu tel qu'il a été connu de l'antiquité classique et conservé chez les Gnostiques (voir *Mélanges égyptol.* II, p. 188). Au tableau que j'ai donné des variantes orthographiques du groupe, il convient d'ajouter la forme , qui se lirait *Soukhet* si l'on voulait tenir compte de l'ordre et de la valeur absolue des éléments phonétiques. (Dümichen: *Hist. Inschr.* I, pl. 6, fig. 69.) C'est une preuve de plus qu'il ne faut pas admettre d'autre lecture que *Set*

2 .

gouverneur de l'affaire de la grande quantité d'argent dont le serviteur Aaï a parlé à son (compagnon). Est-ce que ma perception n'est pas authentique ?

Tu emmèneras pareillement l'un des supérieurs du revenu, ainsi que....., et tu les placeras devant le gouverneur[1] : Tu diras : Ma perception n'était pas l'affaire de ces hommes ; puis, voyons ! ces hommes n'ont point agi pour moi ; car le navire m'était réservé, et le temple de Nephthys m'était réservé de même, aussi l'inspection de tous les temples qui sont dans le territoire. Or, n'est-ce pas tout ?

Je suis accablé à l'extrême ; ce qu'on fait contre moi finit par m'accabler.

Mais, vois ce que sont les hommes d'aujourd'hui ! tu parleras aux uns et aux autres à propos des nombreuses affaires dont j'ai été chargé, depuis (celle) du temple de Set et (celle des) terres de S. M. qui sont sous mon autorité ; vois ! ce sera..... de même.

Page 7.

N'ajoute pas ta main à (celle du) porte-enseigne....

Porte-toi bien[2].

[1] C'est-à-dire : *tu les feras comparaître devant le Dja* ou juge.

[2] Cette lettre est très-intéressante, mais la traduction présente trop d'incertitudes dans les détails pour permettre des discussions philologiques. Le texte que je donne d'après ma copie (pl. IX et X) montrera suffisamment les motifs de mes interprétations. Il s'agit d'un fonctionnaire qui redoute une accusation de concussion ; la voix publique l'accuse ; il est accablé ([illegible]) sous cette accusation. Il invoque la protection de l'intendant Séti, et lui donne des instructions pour agir auprès du magistrat supérieur. Les deux

Lettre 10. — La chanteuse d'Ammon Sherau-Ra pour rendre hommage au supérieur purificateur des graisses [1] du roi, Piaï.

Pour le bonheur! Pour le bonheur! avec les faveurs d'Ammon-Ra, roi des dieux.

Je dis à Phra-Harmakhou, à Ammon, à Ptah, aux dieux et aux déesses de la zône occidentale : Puisses-tu être fort! Puisses-tu vivre! Puisses-tu vivre! Puisses-tu être dans les faveurs de S. M. le roi, ton seigneur excellent, continuellement.

Communication : Je suis en bonne situation ; je vis. Ne t'inquiète pas de moi ; mais c'est de toi que mon cœur voudrait avoir des nouvelles sur ton état chaque jour. Et j'ajoute ceci, à savoir :

Je vais partir pour te rejoindre à la ville de Ramsès-Mériamon, la grande personnification de Phra-Harmakhou.

Dix *kanerkas* [2] nous sont arrivés aujourd'hui.

scribes parlent de choses qui leur sont familières, mais trop sommairement pour qu'il nous soit possible de les comprendre clairement. Il paraît que Phraemheb était suspecté de perceptions ([hiéroglyphes]) exagérées, à propos d'un navire, d'un temple de Nephthys et de son service d'inspection générale des temples du district. Il se défend contre les entraînements accusateurs du public, en disant que si on interrogeait les gens à propos des affaires du temple de Set dont il est prophète, et des terres du roi qu'il gère, on entendrait dire la même chose.

1 [hiéroglyphes]. A défaut de déterminatif on ne peut distinguer s'il s'agit ici de [hiéroglyphes], *graisse*, ou de [hiéroglyphes], *siége*.

2 Je ne puis former aucune conjecture raisonnable sur la signification de ce mot, dont la forme égyptienne est [hiéroglyphes].

De même, l'écuyer de S. M. Setemoua est en bon état; il vit; ne t'inquiète pas de lui; il demeure avec nous à Tamakhirpe.

Et l'intendant de chevaux (*chef supérieur de la cavalerie ou des chars*) est emmené à Paarisheps avec ses compagnons [1].

LETTRE 11. — Le scribe Mahou, de l'atelier royal, dit au

Page 8.

prêtre Shaemtir :

Pour le bonheur! avec les faveurs d'Ammon-Ra, roi des dieux.

Je dis à Phra-Harmakhou, à son lever et à son coucher et à tous les dieux de la ville de Ramsès-Mériamon, la grande personnification de Phra-Harmakhou : Puisses-tu être dans les faveurs d'Ammon-Ra, roi des dieux et de la personne divine du roi de la haute et de la basse Egypte Baïenra-Mériamon, ton royal maître excellent, continuellement!

Communication :

Ta maison est en état convenable; tes serviteurs en état convenable. Ne t'inquiète pas d'eux.

Autre sujet :

(A) la chanteuse de Phra, Kaéa.

Pour le bonheur! avec les faveurs d'Ammon-Ra, roi des dieux.

[1] Cette lettre est traduite et commentée dans mes *Études historiques*, p. 219 et suivantes. J'en reproduis le texte sur la planche X.

Je dis à Phra-Harmakhou, à Set, et à tous les dieux de la ville de Ramsès-Mériamon, la grande personnification de Phra-Harmakhou : Puisses-tu être forte! Puisses-tu vivre! Puisses-tu rajeunir! Puisses-tu paraître fortifiée! J'ai le sein plein de toi.

Ta maison est en bon état et tes serviteurs (aussi)[1]. Ne t'inquiète pas d'eux.

Il est arrivé que le supérieur du magasin Atefenamon a donné dix coffrets de joyaux[2].

Page 9.

LETTRE 12. — Le prêtre Khar de la demeure d'Horus, pour satisfaire son maître le scribe royal, intendant Ptahemhebs.

Pour le bonheur! avec les faveurs d'Ammon-Ra, roi des dieux.

Je dis à Phra-Harmakhou, à tous les dieux et à toutes les déesses : Puisses-tu être fort! Puisses-tu vivre continuellement! Puisses-tu être dans les faveurs du roi ton excellent maître, chaque jour.

Communication :

Fais attention au chef d'atelier Pesar, ton serviteur;

[1] Ici le scribe a oublié le groupe [hiéroglyphes].

[2] Cette lettre se compose de deux parties distinctes adressées, l'une au prêtre Shaemtir, l'autre à la prêtresse Kaéa ; ces deux personnages étaient absents, et probablement en Syrie ; le scribe Mahou leur rend compte de l'état de leur maison et de leurs serviteurs. Il n'y a rien d'intéressant que la mention des dix coffrets de joyaux ([hiéroglyphes]) donnés par Atefenamon, sans doute à l'intention de la prêtresse.

il revient de Syrie à cette heure; pendant cinq ans de séjour il a été là comme voiturier du convoyeur Ouaou, ton voiturier, dont la servante est avec toi à Memphis, à sa place; la maison étant mise en réorganisation, prends le jeune frère du scribe pour valet[1].

Lettre 13. — La chanteuse de Thoth, scribe Ket[2], pour rendre hommage au ministre[3] Amensha.

Pour le bonheur! avec les faveurs d'Ammon-Ra, roi des dieux.

Je dis à Ptah, à tous les dieux et à toutes les déesses de Memphis : Puisses-tu être fort! Puisses-tu vivre! Puisses-tu paraître fortifié! J'ai le sein plein de toi.

Communication : Comme tu m'as envoyé dire : Pourquoi as-tu mis dehors l'homme qui m'était utile? Tu n'as donc pas fait ce qu'il a dit?

Page 10.

Ne suis-je point une femme? Mais je tiendrai ta parole. Lorsque tu as fait la démarche de le faire venir

[1] Le texte de cette lettre est reproduit pl. XI, 1 à 6. On y remarquera la phrase qui paraît fort simple, et qui n'éclaircit pas cependant la signification du groupe . D'après les explications données ci-devant p. 37 et 38, ce mot signifierait *dresser, exercer, exciter, tremper, retremper, échauffer*.

[2] Il y avait des femmes scribes. Conf. *Denkm*. III, 271 et 272.

[3] signifie *serviteur* et aussi ministre du culte. C'est exactement le latin *ministrare*, en copte ϣⲉⲙϣⲉ.

avec toi pour commencer le service familier[1], tu étais ici avec lui. Mais tu ne l'as pas mené au tribunal[2]. Tu as fait différer son serment. Lorsque ma lettre t'arrivera, tu partiras avec le marchand Apershaa; tu lui feras donner son serment; tu l'amèneras, et tu feras faire des pains pour lui, car il vient pour commencer son service familier; il m'a fait de belles promesses[3] en disant: Je ne me ferai pas réprimander.

Autre objet:

A la chanteuse de Thoth, Neithemheb, de même.

Comment es-tu? Comment es-tu[4]? Je dis à Ptah et à tous les dieux de Memphis: Puisses-tu être forte! Puisses-tu vivre! Puisses-tu paraître fortifiée! J'ai le sein plein de toi.

Pourquoi m'as-tu fait réprimander par mon père?

1 , UAHA. Ce mot semble indiquer la *familiarité*, *l'action de vivre en commun*, la *parité*. Au papyrus Anastasi V (26, 6), on reproche à un scribe son origine obscure: *Tu es un enfant de manœuvre; tu n'es pas un chef; je t'ai amené d'un autre lieu pour* , TE FAIRE ÊTRE UN DE MES FAMILIERS. Le copte ⲟⲩⲏϩⲉ, ⲟⲩⲏϩⲓ, semble dériver de ce groupe.

2 Les maîtres étaient tenus de faire enregistrer tous leurs serviteurs. Voyez ci-devant, tome I, 242, et *Mélanges égyptol.*, 1er série, p. 11.

3 Littér.: *Il m'a cajolée.*

4 Ma copie donne ; il faudrait . Je n'ose pas affirmer que l'erreur n'est pas de mon fait.

Hormis mes pains, le confiseur n'a pas fait ce qu'il avait dit. Il y a avec lui une autre femme en sus de......[1]

LETTRE 14. — Le scribe Pinem pour satisfaire son maître le scribe Anhourrekh.

Pour le bonheur!

Envoi fait pour l'information de mon maître.

Autre objet pour satisfaire mon maître:

Je dis à Ammon,

A Mau,

A Khons,

A la Splendeur, qui est le cèdre aimé de la Thébaïde sur le chemin du fourneau

Page 11.

d'Amenhotepou;

A la terrasse d'Amenhotepou;

Au....... d'Hathor;

Au perséa d'Ammon d'Apet;

Aux huit singes qui sont à la terrasse d'Hathor résidant dans Thèbes;

A la grande porte du Serviteur;

A tous les dieux et à toutes les déesses de la ville;

Puisses-tu être fort! Puisses-tu vivre! Puisses-tu paraître fortifié!

J'ai le sein plein de toi.

[1] De même que la onzième, cette lettre forme deux lettres distinctes, adressées à deux personnes différentes, sans doute en relations intimes. Elle contient quelques particularités intéressantes. J'en donne le texte sur la pl XI, 7 à 10 et 1 à 5.

Sois dans la faveur des dieux et des hommes! Porte-toi bien dans la demeure d'Ammon, roi des dieux.

Lettre 15. — Le scribe Pinem pour satisfaire son maître le scribe Anhourreckh.

Pour le bonheur!

Envoi fait pour l'information de mon maître.

Autre objet pour satisfaire mon maître.

Ne plaisante pas[1]! Garde-toi de parler; observe le silence avec la gardienne de barque[2] qui reste dans la cabine; qu'on la laisse fréquenter l'ouvrier qui a travaillé pour toi[3].

Pour le profit du scribe Anhourrekh.

Lettre 16. — Le supérieur gardien des écritures Hui, de l'infanterie, au colonel de cavalerie Pinahsi.

Pour le bonheur! avec les faveurs d'Ammon-Ra, roi des dieux.

Je dis à Phra-Harmakhou, à tous les dieux et à toutes les déesses de la ville de Ramsès-Mériamon,

Page 12.

(qui est la grande personnification d'Harmakhou:)

[1] . Comparez , *Denkm.* III, pl. 13.

[2] .

[3] Cette phrase est incertaine; deux mots en sont illisibles. Le scribe Pinem met son correspondant en garde contre la fréquentation d'une femme. Mais les choses sont trop laconiquement rapportées. Le texte des deux lettres adressées à Anhourrekh est reproduit pl. XII.

Puisses-tu être fort ! Puisses-tu vivre ! Puisses-tu paraître fortifié !

Cette dernière lettre se compose de six lignes écrites au revers du papyrus, à chacune desquelles il manque l'espace représenté par les mots placés entre parenthèses, plus le groupe qui était inscrit à la suite du cartouche royal, c'est-à-dire un tiers de toute l'écriture. Cette lacune considérable ne nous permet pas de tenter une traduction. Mais nous voyons, dans les mentions conservées, qu'il est question de faire partir un *ouaou*[1] âgé pour les provinces du midi à la suite du prince héritier ( ). C'est tout ce que nous saurons jamais du contenu de la dernière lettre.

En résumant les renseignements épars dans cette correspondance familière nous nous apercevons qu'ils ne sont pas sans intérêt pour l'histoire. La lettre 5, qui nous parle des chevaux de la grande intendance de Ramsès II en même temps que de ceux de la grande intendance de Méneptah I, nous montre que, lors de l'échange de ces lettres, les institutions du règne du premier de ces pharaons n'étaient point encore fondues dans celles de son successeur ; cette persistance du nom et des possessions d'un roi pendant un certain temps aprés sa mort a déjà été signalée dans la lettre d'affaires précédemment traduite. Nous en tirerions la conséquence que notre papyrus ne peut dater que des premières années du règne de Méneptah I, si ce fait n'était déjà parfaite-

[1] Bas-officier.

ment établi par la date de l'an 8 de ce monarque inscrite à la fin du manuscrit.

L'activité politique se trouvait alors concentrée dans la basse Égypte. Memphis, Héliopolis et Ramsès sont les villes citées par nos lettres, Ramsès surtout, où, selon la lettre 7, le scribe Mahou a dû se rendre avec des chars fabriqués tout exprès. Cette ville, que j'ai identifiée avec Péluse[1], possédait un temple principal dédié à Phra-Harmakhou (*le Soleil Horus des deux horizons*); les dieux adorés dans ce temple sont fréquemment invoqués par nos scribes[2], ce qui indique généralement que leurs correspondants sont domiciliés ou de passage à Ramsès.

La ville de Ramsès était située sur l'extrême limite de l'Égypte et de la Syrie. C'est là que la prêtresse d'Ammon, Sherau-Ra, qui était en Syrie, se propose d'aller rejoindre le prêtre supérieur Piaï, attaché au service royal[3].

La lettre 8 nous parle d'un voyage que Méneptah I fit en Syrie, et au retour duquel il devait s'arrêter à Memphis; ce voyage, qui tombe dans les premières années de ce règne, ne semble pas avoir été motivé par une guerre; la Syrie n'avait pas encore essayé de secouer le joug que lui avait imposé Ramsès II. Des aventuriers égyptiens, tels que le Mohar du papyrus Anastasi I,

[1] *Études sur l'Antiquité*, p. 225.

[2] Voyez *lettre* 11 (deux exemples) et lettre 16.

[3] Voir lettre 10. Un papyrus grec de la collection du Louvre contient une lettre familière dans laquelle l'égyptien Ammonios donne rendez-vous à Péluse, à sa sœur Tachnoumi. (*Notices et extraits des Manuscrits de la Bib. nat.*, tome 18, p. 233.)

pouvaient la traverser dans toute son étendue sans courir de trop grands dangers.

Méneptah paraît avoir aimé les voyages et les réceptions brillantes ; c'est de lui que parle l'une des lettres du papyrus Sallier I (pl. 8, lig. 7), dans laquelle le scribe Ameneman invite toute l'Égypte à se réjouir à propos du retour du pharaon. Au papyrus Anastasi III, une lettre, qui paraît être datée de l'an III, annonce aussi en termes pompeux une arrivée de Méneptah I au lieu de sa naissance dans Héliopolis[1]. C'est conséquemment à juste titre que les fonctionnaires se préoccupaient des préparatifs à faire pour recevoir dignement le monarque voyageur ; il fallait disposer le cortége, orner les édifices, préparer les rafraîchissements, etc., et, comme le dit le papyrus de Bologne, recourir aux marchands et s'entendre avec les confectionneurs de friandises.

Méneptah avait à Memphis un palais auquel notre huitième lettre donne le nom de [hiéroglyphes].

Son père Ramsès II y avait aussi élevé des édifices, entre autres un temple de Thoth :

[hiéroglyphes], qu'on ne manquait pas de visiter en passant à Memphis[2].

[1] *Pap. Anastasi* III, p. 7, lig. 2 à 11.

[2] Pap. hiér. Turin, 160, rev. ; Pleyte et Rossi, pl. XXI, lig. 2 et 6.

Un autre édifice de Memphis nous est connu par les textes ; c'est le palais construit par Thothmès I : [hiéroglyphes], que Séti I occupa momentanément en l'an II de son règne [1]. Sans les renseignements écrits nous saurions peu de chose de cette ville jadis splendide, dont aujourd'hui les ruines sont à peine visibles sur le sol nivelé par les sables. Ptah était le dieu principal du nome, et la triade au temps des Ramessides était composée de : [hiéroglyphes], Ptah, le grand de son Mur méridional,

[hiéroglyphes]. Sekhet, la très-aimée de Ptah,

et [hiéroglyphes], Nofretoum, le soulagement des mondes.

Ce sont ces divinités qui sont invoquées dans la lettre 13.

Les premiers Ramsès avaient mis en honneur le culte de Set, dieu de la force, qui est, d'après la mythologie, l'adversaire et le meurtrier d'Osiris. Le nom de Séti que portèrent deux rois de la XIXe dynastie n'est autre que le nom même de ce dieu funeste, augmenté de la finale *i* qui en fait un adjectif. Ce nom est presque toujours graphiquement exprimé par la figure même de Set à face bestiale ([hiéroglyphe]). Set avait au surplus toujours occupé une place dans le panthéon égyptien ; mais les honneurs particuliers qu'il reçut de la part des Ramsès constituent

[1] Pleyte : *Les papyrus Rollin*, c. 1885.

un fait caractéristique qui n'est pas encore suffisamment expliqué, et dont il faudra tenir compte. Notre neuvième lettre cite un temple de Set dont un personnage du nom de Phraemheb était prophète. Malheureusement il n'est pas question de la ville dans laquelle ce temple était situé. On voit seulement par les mentions du texte que les dieux principaux associés dans ce même temple étaient Phra-Harmakhou, Set et Nephthys; le surplus des θεοὶ σύνναοι est désigné en bloc comme :

dieux et déesses tous du district Netjem.

Le dernier groupe est incomplet dans ma copie; tel que je le restitue, il ne répond à aucune désignation à moi connue de la géographie égyptienne. Peut-être ce dernier groupe est-il pris dans son sens propre ⲛⲟⲧⲉⲙ, *suavis*. Dans ce cas, *le doux*, *l'agréable district* ou *territoire* nous ferait songer à la ville de Ramsès-Mériamon, dont les papyrus de l'époque donnent des descriptions enthousiastes. D'après d'autres lettres[1], les dieux de la ville de Ramsès sont :

Phra-Harmakhou à son lever et à son coucher, et tous les dieux, etc.

Phra-Harmakhou, Set et tous les dieux, etc.

Phra-Harmakhou, tous les dieux et toutes les déesses.

Le texte de la lettre 13 ajoute seulement le nom de la déesse Nephthys, l'associée habituelle de Set.

A l'époque de nos lettres, les rapports de l'Égypte

[1] Lettre 8, deux exemples; lettre 16.

avec la Syrie étaient multipliés ; le pharaon faisait des voyages dans ce dernier pays, et des fonctionnaires de divers ordres y étaient employés à poste fixe ; c'est ce que démontre la lettre 10 de la prêtresse Sherau-Ra, et la lettre 12 relatant le retour d'un employé inférieur ([hiéroglyphes]), qui y avait séjourné pendant cinq ans, au service d'un entrepreneur de transports.

Ces communications intimes nous montrent un état de paix du côté de l'Asie aux époques correspondantes. Mais les prévisions de la guerre avec les peuples de l'occident se manifestent par le dégarnissement des stations militaires sur le territoire de la Syrie pour renforcer la frontière à Paarisheps, endroit par lequel l'Égypte fut envahie par les Libyens et leurs confédérés[1].

Il n'est guère question de Thèbes dans le papyrus de Bologne. La dernière lettre, dans laquelle sont invoqués les dieux de la ville de Ramsès, nous parle cependant d'un personnage qui se rendit dans le midi à la suite du *Repa Sheps* ou prince héritier. Il est très-regrettable que le nom de ce prince ne soit pas donné par le texte ; il nous aurait peut-être servi à éclaircir l'ordre de succession, si embrouillé après le règne de Méneptah I.

Mais Thèbes et ses dieux sont mentionnés dans la lettre 14, dont l'objet est une simple communication de politesse ; la liste des dieux et des objets divins invoqués dans cette missive est d'un grand intérêt pour la topographie de Thèbes au XIV[e] siècle avant notre ère.

[1] J'ai traité cette question dans : *Études sur l'Antiquité historique*, p 214 et suiv.

Entre la triade thébaine : Ammon, Mau et Khons, et les dieux parèdres : sont mentionnés :

1° *La splendeur, c'est le cèdre aimé de Thèbes sur le sentier du fourneau d'Amenhotepou.*

2° *La terrasse d' Amenhotepou.*

3° *Le .... d' Hathor.*

4° *Le perséa • d' Ammon d' Apet.*

5° *Les huit singes qui sont à la terrasse d'Hathor dans Thèbes.*

6° *La grande porte du Serviteur.*

[1] Ce mot ne paraît pas être complet ; il ressemble à (*Sallier* I, 7, 8), qui est le copte **ОРІР**, *κλίβανος*, *fornax*.

Le temple de Denderah possédait huit arbres sacrés [1]; chacun des autres temples de l'Égypte en avait sans doute aussi un certain nombre. A Hermopolis-Magna le dieu Thoth était représenté par un cocotier haut de 60 coudées. Nous ne possédons pas de listes des arbres sacrés de Thèbes, mais notre texte cite probablement ici les deux plus vénérés, savoir: celui qu'on appelait la *Splendeur;* c'était un cèdre planté sur un sentier connu sous le nom de *chemin du Fourneau d'Aménophis*; l'autre était un perséa, et se trouvait dans les dépendances de l'un des temples de la rive droite du Nil, probablement celui de Karnak. Le perséa, qu'on croit être la *Balanites ægyptiaca*, était aussi l'un des arbres sacrés de Denderah, mais non le cèdre, qu'il devait être fort difficile de faire croître sur le sol de l'Égypte.

L'*ouba* (…) était un lieu ouvert dans lequel on exposait quelquefois à la vue du public les symboles des divinités adorées dans les temples. On y faisait aussi certaines cérémonies publiques [2], ce qui suppose un espace suffisamment vaste. Le papyrus Abbott cite un temple d'Aménophis ou Amenophium dit de l'*ouba* [3]; c'est probablement de l'*ouba* ou *terrasse* de cet Amenophium qu'il s'agit dans le papyrus de Bologne. Plusieurs autres textes parlent de l'ouba d'Ammon à Thèbes, nommé aussi *le grand ouba d'Ammon* [4]. Chacun

[1] Dümichen: *Bauurk.*, Taf. VIII, 3 et 4.

[2] Dümichen: H. I., pl. 42, 3 — Brugsch: *Matériaux pour le Calendrier*, pl. X. lig. 4.

[3] Voir ci-devant, t. I, p. 61.

[4] Lepsius: Denkm. III, 218.

des temples possédait sans doute un lieu de ce genre. Notre papyrus cite, en effet, l'*ouba* d'Hathor, où étaient logés les cynocéphales sacrés ; c'est sur l'*ouba* du Ramesseum que le voleur Ousoremha s'empara d'un taureau qui y était soumis à l'opération de [1]. Ce fait me remet en mémoire le passage de Strabon parlant des taureaux qu'on faisait combattre à Memphis dans le *dromos* du temple de Ptah. Ces taureaux subissaient un dressage comme les chevaux [2] ; l'*ouba* pourrait conséquemment être la même chose que le *dromos*. Le bœuf Apis, qu'il était permis de voir dans le *sécos*, était quelquefois mis en liberté et montré aux étrangers dans une αὐλή (*cour, espace découvert*) [3], ce qui pourrait aussi correspondre à l'*ouba*.

Quant au troisième objet sacré de la liste, qui était consacré à la déesse Hathor, je ne puis même former une conjecture sur ce qu'il pouvait être ; il faut attendre qu'un texte analogue nous montre ce que représente le groupe transcrit par .

Les *huit dieux* ou Sesennou sont les dieux de l'adoration perpétuelle d'Ammon-Soleil ; ils sont cités au *papyrus magique Harris* [4], et figurés au Rituel funéraire [5]. On ignorait jusqu'à présent qu'ils eussent eu des symboles vivants entretenus dans le temple d'Hathor à Thèbes.

[1] Voir ci-devant, p. 37.
[2] *Géogr.*, liv. 17.
[3] Ibid.
[4] Pages 3, 11 ; 4, 8.
[5] Lepsius, *Todtenb.*, ch. 16, tableau central. Voyez aussi mon ouvrage : *Le Pap. Mag. Harris*, p. 91.

Le dernier des objets sacrés est la *grande porte du Serviteur* ou de *Beka*, sans doute une porte de l'un des nombreux temples de la capitale de la Thébaïde ; nous en sommes réduits quant à présent à nous contenter de ce vague renseignement. Une autre porte, nommée *porte de l'adoration des Rekhis ou Intelligents*, est quelquefois citée par les textes [1]. C'était aussi un lieu vénéré. Il est est question dans une stèle du Musée de Turin.

Dans la dissertation intitulée *Prière contre la partialité des juges* [2], nous avons traduit un hymne à Ammon considéré comme le dieu de la justice et le type divin du magistrat intègre. Notre papyrus contient un texte fort analogue, qui forme la quatrième section de la correspondance [3]. C'est encore une prière à Ammon, protecteur de l'infortune et juge incorruptible, n'ayant égard ni aux présents ni aux promesses.

Mais les phrases finales de ce nouveau texte sont d'un intérêt tout particulier. Je les reproduis ici en hiéroglyphes, en m'aidant d'un duplicata qui se trouve au papyrus Anastasi n° 2, page 6, lig. 4 :

Il indique le coupable, lui (est pour

la chaudière; le juste, pour la droite.

Ce texte nous donne un exemple nouveau et très-

[1] Voyez ci-devant, tome I, page 131.
[2] Ci-devant, p. 59.
[3] Ibid., p. 37.

remarquable des analogies qui existaient entre les lois morales des Égyptiens et celles de la Bible et de l'Évangile. J'en ai déjà signalé quelques-unes, qui présentent quelquefois la circonstance infiniment remarquable d'une presque identité d'expression ; de telle sorte que l'explication du fait ne saurait être demandée uniquement aux inspirations naturelles de la conscience ; on voit que les deux peuples ont dû puiser aux mêmes sources ou se faire des emprunts mutuels.

L'enfer égyptien avait des zônes brûlantes, des abîmes de feu, des eaux de flamme, seul breuvage offert à la soif des pervers. Les démons, bourreaux des damnés, habitaient des salles dont le plancher était d'eau, le plafond de feu et les parois d'aspics vivants ; il y avait là des grils et des chaudières pour le supplice des pécheurs. Du reste, tous les genres de tourments étaient mis en œuvre dans ces lieux redoutables, mais le feu était le principal agent des vengeances divines.

La tradition hébraïque ne nous parle pas des peines éternelles ; mais c'est avec le feu et le soufre que Jéhovah détruisit les villes infames[1] ; les deux cent cinquante complices de la révolte de Coré furent aussi consumés par un feu sorti de dieu[2]. Jéhovah juge par le *feu*, s'écrie Isaïe[3], et, en parlant des cadavres des prévaricateurs, il dit que leur ver ne meurt pas et que leur *feu* ne s'éteint pas[4].

[1] *Genèse*, ch. 19, v. 24.
[2] *Nombres*, ch 26, v. 10.
[3] *Isaïe*, ch. 66, v. 16.
[4] Ibid., v. 24.

Mais c'est dans les Évangiles que l'idée d'un enfer de feu est le plus nettement établie : *caminum ignis*[1], *gehenna ignis*[2], *gehenna ignis inextinguibilis*[3] ; *discedite a me in ignem æternum qui paratus est diabolo et angelis suis*[4].

Dans l'enfer, le mauvais riche est tourmenté par la flamme (ὀδυνῶμαι ἐν τῇ φλογὶ ταύτῃ[5]).

Toutefois les souffrances occasionnées par l'action du feu sont tellement vives et tellement familières à l'expérience de tous les hommes, que l'idée d'y voir un instrument des vengeances célestes a pu se former chez différents peuples, indépendamment de toute tradition commune. Nous ne serions donc que médiocrement surpris de voir le pécheur égyptien condamné par Ammon au supplice de la flamme si notre texte ne nous disait pas en même temps que le juste est placé à droite par ce suprême jugement ; ce sont les termes mêmes de notre hymne des morts : *Statuens in parte dextra.* Au jugement dernier, le Fils de l'homme séparera les humains ; il placera les brebis *à sa droite* et les boucs *à sa gauche ; puis il dira à ceux qui sont à sa droite : Venez, les bénis de mon père ; possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde ; car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné*

1 *St-Matthieu*, ch. 13, 50.

2 Ibid., ch. 5, 22 ; ch. 18, 9.

3 *St-Marc*, ch. 9, 44, etc.

4 *St-Matthieu*, ch. 25, 41.

5 *St-Luc*, ch. 16, 24.

à boire ; j'ai été errant, et vous m'avez accueilli ; j'ai été nu, et vous m'avez vêtu, etc. [1].

Or, d'après la doctrine égyptienne, ceux qui échappent au feu éternel et qui sont placés à la droite d'Ammon doivent mériter exactement le même témoignage *qu'ils ont donné du pain à qui avait faim, de l'eau à qui avait soif, des vêtements au nu, une retraite à l'errant*, etc.

On voit qu'il y a ici quelque chose de plus qu'une communauté accidentelle d'idées. Dieu a évidemment inspiré les législateurs religieux des deux peuples, mais la simplicité des dogmes primitifs ne s'est conservée que chez les Hébreux et chez les Chrétiens ; les Égyptiens les ont déformés et voilés dans les complications de leur mythologie. Grâce aux progrès incessants de la science du déchiffrement, nous réussirons à porter dans ces ténèbres une lumière plus grande et à élucider de nouveaux chapitres de cet important sujet.

Les Égyptiens étaient d'ailleurs d'accord avec les Hébreux sur la prééminence du côté droit ; chez les premiers, le soleil et le jour étaient l'*œil droit ;* la lune et la nuit, l'*œil gauche ;* c'est de la *main droite* que les rois portaient le 𓌀, ou sceptre de la royauté. Chez les Hébreux la priorité appartenait à la main droite. Joseph, voulant faire bénir ses deux enfants par son père, prétente Ménasché, son aîné, du côté de la main droite de Jacob ; mais celui-ci plaça cette main sur la tête d'Éphraïm, le plus jeune ; Joseph, croyant à une méprise

[1] *St-Matthieu*, ch. 25, 31 et sqq.

de son père aveugle, veut déplacer la main droite pour la porter sur la tête de Ménasché ; mais Jacob s'y refuse en déclarant qu'Éphraïm sera plus grand que son frère aîné [1].

Ainsi que nous l'avons expliqué, le texte auquel nous empruntons cet intéressant détail est une prière contre la partialité des juges, analogue à celle qui fait l'objet de l'une de nos précédentes dissertations [2]. Les craintes concernant la faillibilité des magistrats, leur partialité ou leur vénalité sont de tous les temps et de tous les lieux. C'est la préoccupation de tous les plaideurs mal soutenus par leur crédit personnel et dépourvus de protecteurs puissants. La lettre du prophète Phraemheb [3] montre qu'en Égypte les hauts fonctionnaires n'étaient pas toujours exempts de cette inquiétude ; ce personnage se déclare complétement *affaissé ;* les propos colportés contre lui finissent par l'accabler.

Ici, le texte emploie le groupe , duquel paraît dériver le copte ⲕⲱⲃ, *debilis*, *infimus*. C'est ce même verbe qui exprime, dans le premier texte de ce genre par nous étudié, l'effet produit sur l'infortuné par le déni de justice d'un tribunal corrompu [4].

Au point de vue philologique il est très-utile de cataloguer tous les exemples des emplois spéciaux des mêmes groupes ; on simplifiera ainsi de plus en plus la tâche de l'interprétation des textes difficiles.

1 *Genèse*, ch. 48, 8 et sqq.
2 Voir ci-devant, p. 37.
3 Voir ci-devant, p. 43.
4 Voir ci-devant, p. 60, dernière ligne.

Rappelons encore que c'est au grand papyrus de Bologne que nous devons principalement la preuve décisive que le chameau était connu des anciens Égyptiens [1].

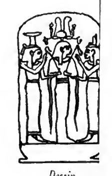
Il n'est pas de texte égyptien dont l'étude ne soit profitable à la science du déchiffrement ; l'inspection des textes dont ce Mémoire est accompagné montre suffisamment que le grand papyrus de Bologne ne fait pas sous ce rapport exception à la règle. On y remarquera, comme dans d'autres recueils de correspondance privée, le signe de la femme employé indistinctement comme pronom personnel et pronom possessif de la première et de la deuxième personne du féminin, et remplaçant par conséquent tantôt , *a*, tantôt , *t*. Le signe hiératique de la femme, , ne diffère du signe hiératique de l'homme, , que par le point détaché, qui n'est qu'une marque conventionnelle et non une imitation d'un détail du signe hiéroglyphique . Aussi les scribes négligent-ils assez fréquemment cette marque ; c'est ce qui est arrivé dans le grand papyrus de Bologne où le signe se trouve représenter les deux genres au personnel comme au possessif, et répond par conséquent à trois ou quatre articulations différentes de la langue. Si l'on rencontrait isolée cette phrase, qui exprime un tendre intérêt et qui est plusieurs fois répétée dans nos lettres : , on éprou-

[1] J'ai traité spécialement ce sujet dans mes *Études historiques*, p. 405. Je ne donne aujourd'hui que la traduction du texte (ci-devant, p. 146).

verait beaucoup de difficulté à la comprendre ; mais lorsqu'on sait qu'elle fait partie d'une lettre écrite à une femme, et que hiératique remplace , le sens devient évident : *moi* (homme) *je suis plein-sein de toi* (femme). Cette élasticité du système graphique égyptien est un grave écueil, une véritable pierre d'achoppement pour les traducteurs ; sans doute la langue égyptienne possédait des règles de syntaxe comme toute autre langue ; mais il faut reconnaître que les scribes n'étaient pas tenus d'observer l'orthographe complète des mots. C'est un fait qu'il ne faut pas perdre de vue.

A





Dessin
du Sarcophage
Y


BIBLIOTECA NAZIONALE NAPOLI

SUR UN PLAN ÉGYPTIEN

D'UN TOMBEAU ROYAL A THÈBES

Au nombre des richesses accumulées dans le Musée égyptien de Turin on compte un certain nombre de plans tracés sur papyrus. Le plus considérable et le plus complet d'entre eux a été publié par M. le docteur Lepsius dans son *Choix de Monuments égyptiens*[1]. C'est une espèce de carte représentant une contrée où les Égyptiens exploitaient des mines d'or, avec indication des chemins, des réservoirs et des bâtiments à l'usage de cette colonie industrielle. J'ai republié ce même plan avec les couleurs de l'original dans mon travail sur les *Inscriptions des Mines d'or*[2], auquel le lecteur pourra recourir pour en avoir une explication plus complète.

Divers autres fragments de cartes du même genre ont été depuis lors mis au jour par M. Lieblein, égyptologue

[1] *Auswahl von Urkunden des ægypt. Alterth.*, Taf. XXII.

[2] Chalon-sur-Saône, in-4°, 1862.

norwégien[1]. Ces fragments sont malheureusement fort petits et leur groupement sur la planche de M. Lieblein presque entièrement arbitraire. Cependant on y distingue, et ce point est très-important, l'indication d'une localité à laquelle les plans se réfèrent, circonstance qui ne se rencontre pas dans le plan publié par M. Lepsius.

Cette localité, nommée Boukhen dans les légendes conservées, correspond à la vallée d'Hammamat située entre le Nil et la Mer-Rouge ; cet endroit est bien connu pour les belles pierres qu'on y a exploitées aux temps pharaoniques et dont on y retrouve aujourd'hui les carrières. Toutefois ce n'était pas pour des carrières de cette espèce qu'avaient été dressés les plans qui nous occupent, mais pour des mines d'or dont les traces n'ont pas encore été signalées ; je crois qu'on peut les chercher en toute assurance, car il est peu probable que les filons aurifères aient complétement disparu.

Le plan de M. Lepsius portait l'indication d'habitations à l'usage du *travail* ou des *travailleurs* de l'or[2], situées à proximité des deux réservoirs d'eau. D'après les inscriptions de Kouban et celle de Radesieh, qui mentionnent le lavage du minerai, on peut croire qu'indépendamment de l'exploitation de la roche aurifère on bocardait et lavait le minerai sur place.

Selon les termes d'une inscription suffisamment complète pour être intelligible, qui se trouve en tête de

1 *Deux papyrus hiératiques du Musée de Turin* Christiania, 8°, 1868, pl. V.

2 Le groupe hiératique est très-indistinct.

l'un des fragments rassemblés en B sur la planche de M. Lieblein, il semble qu'aux mines d'Hammamat le travail de l'or était poussé jusqu'à la confection des lingots, ou du moins à l'état dans lequel il était livré aux orfèvres de l'époque[1].

Voici le texte de cette inscription, qui est répétée trois fois consécutivement :

Endroit du travail de l'or à achèvement (à) la montagne de Boukhen, (aux) ordres du.....

Il existait conséquemment au moins trois ateliers, aux ordres de trois préposés différents, pour le travail de l'or. Le nom et les titres de ces préposés ont disparu avec les débris perdus de la carte. est un des mots difficiles de la langue égyptienne. Je ne connais pas de variantes assez directes pour démontrer la valeur phonétique *tan* qu'on lui a attribuée, et que je conserverai ici pour éviter la répétition du groupe égyptien dans la revue que je vais faire de ses emplois les plus remarquables.

1. Lorsque les insectes, les vers, les oiseaux, les rats et d'autres animaux ont tour à tour enlevé une portion des récoltes, espérance du cultivateur, si celui-ci

[1] Le même fragment de plan montre des montagnes en silhouette et des chemins couverts de pierres roulantes.

est négligent, les voleurs font l'action de *tan* à ce qui reste[1].

2. Indépendamment des remèdes indiqués par une thérapeutique d'ancienne date, les Égyptiens employaient contre les maladies la puissance des formules magiques. Les maladies personnifiées sont sommées par l'opérateur de sortir des membres du patient et de tomber à terre ; les charmes dont il fait usage consistent presque exclusivement en évocations et en adjurations empruntées à l'histoire mythologique : la funeste puissance de Set et les forces qui ont vaincu Set sont invoquées pour l'expulsion du mal ; on leur prescrit d'agir de la même manière qu'elles ont agi en telle et telle circonstance. Ces sortes de textes sont par conséquent remplis d'allusions instructives ; ce n'est qu'en les cataloguant avec soin qu'on parviendra à rétablir les mythes sous leur véritable aspect[2].

L'effet des formules magiques sur les maladies est quelquefois exprimé par le mot *tan*. Voici quelques exemples :

Violence de Set, contre l'akhou ! (fièvre ?)

Épuisement de Baar, contre toi !

Violence de la foudre altérée de l'eau, au ciel, contre toi !

Oui, il fera TAN *la puissance de son glaive sur toi !*

[1] *Pap. Anastasi* V, 15. — *Pap. Sallier* I, 5, 11. — Goodwin : *Papyrus hiératiques*. Rev. arch. 1860.

[2] J'ai traité ce sujet dans le *Papyrus magique Harris*, dans le *Calendrier des jours fastes* et dans d'autres publications ; cependant il est à peine effleuré.

Oui, tu goûteras les goûts de l'émanation de son œil!
Oui.........[1].
Oui, tu feras TAN, *comme est* TAN *le jour d'hier!*
Oui, tu te consumeras comme se consument les fluides de ceux qui sont sous la mort[2] *!*
Oui, tu disparaîtras subitement d'ici dans le sol!
Oui, tu mourras[3].

3. Le roi des Libyens Mashashar, vaincu et abandonné de ses généraux, se jette aux pieds de Ramsès III :
Ses yeux font TAN *en regardant la couleur du soleil*[4].

4. Ramsès II foule aux pieds le pays de Khéta ; il fait *tan* les révoltés[5].

5. Ramsès II fait *tan* les Khétas[6].

L'idée commune qui convient à tous ces passages est celle de *finir, achever, épuiser* dans le sens de *mettre fin, exterminer, faire cesser d'être*; mais le sens de *parfaire, perfectionner, terminer, achever, mener à perfection*, est encore plus clairement établi.

6. La salle n° 1 de Denderah était comparable au firmament du ciel, et *tan-out* d'après les prescriptions pour les travaux de Thoth[7].

[1] *Pap. hiérat. Leide* 1.343, pl. 99, IV, 9.
[2] Il y a lieu de remarquer ici l'antithèse de TAN, *finir, passer*, avec *éteindre, consumer*.
[3] *Pap. hiérat. Leide*, 1.343, pl. V, 7.
[4] Dümichen : *Hist. Inschr.* I, pl. XX-XXI, 12. Cela signifie que la splendeur du pharaon l'éblouit, le prive de l'usage de ses yeux.
[5] Brugsch : *Recueil*, pl. 46, a.
[6] *Denkm.* III, 195, a.
[7] Dümichen : II *Alt. temp.*, VII. 6.

7. A Abydos, la déesse Safekh dit à Séti I : Ta demeure est *tan* ; ton monument est parfait ( )[1].

8. Le roi *tannou* la chapelle de Sato[2].

9. Un monument élevé par Philométor I est *couvert d'inscriptions, gravé avec le fer, orné d'or sur sa muraille, avec abondance de peintures ? avec* TAN *ses portes, et modelées* ( ) *ses images divines*[3].

On pourrait beaucoup multiplier ces citations ; nous nous contenterons d'y ajouter les exemples qui mettent le mot *tan* en rapport avec l'or.

Harsiési construisit un édifice :

garni d' or, ouvré et tan-out d' or.[4]

L'une des barques sacrées d'Edfou était ornée d'or et de toute espèce de pierreries ; elle était dans un local

TAN *avec or enchâssant pierreries.*[5]

La reine Hashepsou avait fait entièrement dorer les deux grands obélisques élevés par elle à Karnak. Dans

1 Mariette : *Abydos*, pl. 50, 9. Cet exemple donne le parallélisme : = .

2 Dümichen : *Kal. Inschr.*, 68, c, 1.

3 Le même : *Alt. temp.* I, pl 95, 20.

4 Naville : *Mythe d'Horus*, IV, 6.

5 Dümichen : *Alt. temp. Inschr.* I, pl. 90, 14.

les inscriptions qui décorent la base de l'un d'eux, elle dit : « *J'ai donné pour cela de*

l'or de TAN ; *je (l') ai mesuré au boisseau comme pierres*[1].

Quoique cette étude soit loin d'être complète, nous ne la pousserons pas plus loin ; elle nous a déjà montré que l'or était employé pour *tan*, c'est-à-dire pour *perfectionner*, pour *achever* les monuments de pierre ou de bois, et que l'or dont on se servait pour cela était appelé *or pour tan* ou *or de tan*. C'est de l'or de cette espèce qu'on amenait des ateliers de la vallée d'Hammamat, c'est-à-dire de l'or métallique pur, et non du minerai ou de l'or en poudre. Cette longue digression ne sera pas inutile à nos études ultérieures.

Revenons maintenant à la série des plans sur papyrus du Musée de Turin. C'est encore à M. le docteur Lepsius qu'on doit la publication du troisième document de cet ordre, qui est sans contredit le plus intéressant de tous. Le savant égyptologue allemand en a fait l'objet d'une dissertation présentée à l'Académie des sciences de Berlin en 1867[2], accompagnée d'un calque soigné du papyrus, avec ses légendes et ses couleurs originales.

Ce papyrus représente le plan horizontal de l'un des hypogées royaux de la vallée des Rois à Thèbes ; il n'a malheureusement pas échappé aux mutilations qui ne

[1] *Denkm.* III, 24, d, o.

[2] Imprimée à part in-4°, 1867, Berlin, Imprimerie de l'Académie.

nous ont laissé intacts qu'un si petit nombre de ces monuments fragiles ; sur la largeur il en manque environ la moitié, que M. Lepsius a pu rétablir en symétrisant le tracé. Ainsi restitué, le plan présente la forme reproduite dans notre planche XIII, qui réduit des deux tiers les dimensions de celle de M. Lepsius.

Les portions du plan conservées dans le papyrus sont encadrées d'une lisière du terrain dans lequel les galeries sont creusées, circonscrite par une ligne rouge légèrement ondulée qui suit les saillies du tracé et n'est évidemment pas destinée à montrer ni le relief, ni une limitation quelconque de ce terrain. Le terrain est figuré en couleur jaune-brique et strié de lignes alternatives de points noirs et de points rouges ; on y reconnaîtrait plutôt la configuration de roches granitiques que celles des calcaires de Biban-el-Molouk ; mais on n'y doit voir qu'une indication conventionnelle du terrain sans intention d'en signaler la nature particulière.

La fin de l'excavation est en A, c'est-à-dire à l'extrémité gauche du plan, qui se termine évidemment avec la salle E. C'est conséquemment du côté opposé qu'il faut chercher l'entrée : mais cette partie du plan a disparu ; nous en serions donc réduits aux conjectures relativement à la disposition des premières salles de l'hypogée, si M. Lepsius n'avait pas reconnu un plan du même tombeau de trois mille ans plus moderne. Ce plan, que je reproduis sur ma planche avec celui que l'égyptologue allemand a dressé d'après les données du papyrus, a été fait par l'un des savants de la Commission d'Égypte, M. Custaz, et publié dans le grand ouvrage

de cette Commission [1]. On s'aperçoit au premier coup-d'œil que dans son tracé l'artiste égyptien n'a pas tenu compte des baies des portes qui correspondent à des rétrécissements des galeries ; sauf cette différence qui s'explique aisément, les deux tracés sont presque semblables ; aussi l'identification proposée par M. Lepsius me parait incontestable ; elle devrait fournir à la science un puissant moyen de contrôle pour les valeurs attribuées à la coudée égyptienne, puisque les données du plan peuvent encore être vérifiées sur place dans le deuxième hypogée de l'ouest, à la vallée des Rois (Biban-el-Molouk). L'objet de ce travail est d'apprécier les résultats probables d'une telle vérification.

M. Lepsius a fait dans son Mémoire, auquel je renvoie, les comparaisons que rendent possibles les cotes du plan de M. Costaz, et il a trouvé que la coudée dont on s'est servi pour l'échelle du plan égyptien doit être, non pas la coudée royale, mais la petite coudée estimée à 0^m 445. Cependant les mesures de hauteur supposeraient une coudée plus longue. Mais il est peu vraisemblable qu'on se soit servi de deux coudées différentes pour les cotes d'un même plan. Il suit de là qu'un nouvel examen des lieux et une dismensuration exacte doivent être opérés le plan égyptien à la main.

Pour faciliter cette opération, j'ai voulu étudier avec soin les légendes hiératiques qui donnent les noms et les dimensions de chacun des compartiments de l'hypogée. C'est en hiératique que les architectes marquaient

[1] *Antiquités* II, pl. 79, fig. 7.

d'abord le nom des salles sur les jambages ou sur les traverses des portes ; les sculpteurs les taillaient ensuite en hiéroglyphes [1].

Étant définitivement admise l'identité de l'hypogée mesuré par M. Costaz avec celui que représente le plan égyptien, nous avons d'abord à rappeler ici ce qu'on sait de ce tombeau.

Les renseignements contenus dans le grand ouvrage de la Commission d'Égypte ne consistent que dans les figures données sur la planche 79 du deuxième volume d'*Antiquités*. On y trouve une vue de la grande porte d'entrée, le plan par terre (reproduit par moi), une coupe en travers et les détails du sarcophage. M. Costaz n'a pas décrit le tombeau dans son Mémoire sur Biban-el-Molouk [2].

Champollion, qui se logea dans ce tombeau lors de son second séjour à Thèbes, nous en parle en ces termes :

« Nous occupons le meilleur logement et le plus « magnifique qu'il soit possible de trouver en Égypte. « C'est le roi Ramsès IV qui nous donne l'hospitalité, « car nous habitons tous son magnifique tombeau, le « second que l'on rencontre à droite en entrant dans la « vallée de Biban-el-Molouk. Cet hypogée, d'une admi- « rable conservation, reçoit assez d'air et assez de « lumière pour que nous y soyons logés à merveille ;

[1] Champollion a reproduit dans ses *Notices manuscrites*, p. 404 et suivantes, quelques-unes des légendes hiératiques restées inscrites dans l'hypogée de Ramsès II.

[2] *Description générale de Thèbes*, section XI, dans *Antiquités-Descriptions*, tome I.

« nous occupons les trois premières salles, qui forment « une longueur de soixante-cinq pas; les parois, de « quinze à vingt pieds de hauteur, et les plafonds sont « tous couverts de *sculptures peintes*, dont les couleurs « conservent presque tout leur éclat : c'est une véritable « habitation de prince, à l'inconvénient près de l'enfi- « lade des pièces [1]. »

Dans l'édition abrégée des Notices de Champollion, on trouve l'indication des sujets qui décorent les corridors et les salles ; il suffit à notre but de constater que parois et plafonds étaient décorés de la même manière. Un point qu'il peut être utile de noter, c'est qu'avant la grande porte d'entrée se trouve une avenue d'environ 7 mètres, à ciel ouvert, taillée dans la roche, à parois dressées mais non polies; vers le haut des parois, le terrain avait été retenu au moyen d'un mur de pierres sèches.

Les *Notices* donnent du tombeau de Ramsès IV la distribution suivante :

Avenue à ciel ouvert ;

Grande porte d'entrée ;

Trois corridors ;

Couloir ;

Salle sépulcrale,

Et pièce du fond, percée de trois cabinets et de deux niches à offrandes.

Cette distribution ne tient pas compte de la salle qui

[1] Champollion-le-Jeune : *Douzième lettre écrite d'Égypte.—Notices manuscrites*, p. 473.

vient après la porte d'entrée, et donne le nom de *couloir* à une salle de 8 coudées de large faisant suite à un corridor de 6 coudées. On voit qu'il ne faut pas se montrer trop difficile sur la précision, même à l'égard des meilleurs observateurs modernes.

Dans ses dimensions réduites, mon plan n'a pu recevoir les inscriptions de l'original ; je me suis contenté d'en indiquer la place au moyen des lettres de l'alphabet. Je vais les reproduire en hiéroglyphes et les expliquer l'une après l'autre.

Le plan montre cinq compartiments principaux, dont le premier est incomplet ; je les ai notés des mêmes lettres que M. Lepsius : W, X, Y, Z et E.

W	contient	4	inscriptions. . . .	a, b, c, d.
X	—	3	—	e, f, g.
Y	—	2	—	h, j.
Z	—	4	—	k, l, m, n.
E	—	1	—	o.

En tout 14 inscriptions.

Je vais les traduire et les commenter dans leur ordre[1] :

I. *Légende des portes.*

Les salles et les corridors communiquent entre eux au moyen de portes formant enfilade, selon l'expression

[1] En R, à l'extérieur du plan et en sens inverse des autres légendes, se trouvent les commencements de quatre lignes d'hiératique qui se continuaient sur la partie perdue du papyrus ; il y est question des divins corridors et de l'orientation de certains endroits dont l'indication a disparu. Mais il n'y a aucun renseignement précis à tirer de ce texte entrecoupé.

de Champollion ; formées de montants de pierre avec linteaux de même substance, ces ouvertures sont fermées au moyen de deux battants de bois munis de deux verrous. Il ne reste aucune trace de ces battants, à part un peu de rouille de bronze dans les trous où tournaient les pivots. Les portes des cabinets de la salle Z et celle de la salle E n'ont qu'un seul battant, et les verrous n'y sont pas figurés. Sur toutes les autres, en d, g, j et l, on lit la même légende, que nous traduisons ici une fois pour toutes :

Installation de porte.

II. *Légende du corridor* W.

Ce corridor n'est pas entier sur le plan, mais il est facile de le compléter en traçant la porte dont il reste le linteau et la partie supérieure ; deux niches latérales y étaient pratiquées, dont une seule est restée visible après la perte de la partie inférieure du papyrus.

Un compartiment intérieur y est figuré au moyen d'une ligne sans épaisseur.

Légende de l'ensemble, *en* A.

Le divin passage quatrième, de coudées 35, *large de coudées*

6, *haut de coudées* 9, *palmes* 3 ; *peint*

sur relief, *en manière d'un livre plein de couleurs.*

Le groupe qui a disparu de l'original est rétabli d'après les mentions des inscriptions en **h** et en **R**, qui parlent du premier et du deuxième de ces passages.

, forme pleine , ϲⲧⲁ, signifie *passer;* le copte l'a conservé dans ϲⲁⲁⲧ, *prætergredi*, *transire*, *procedere*. Employé substantivement ; ce mot désigne tout lieu disposé pour livrer passage : *allée*, *couloir*, *corridor*, *galerie*, *chaussée*, etc.

Un papyrus nous parle de fonctionnaires qui demeuraient , c'est-à-dire à *la chaussée des arbres*, ce qui pourrait être le nom d'une rue de Memphis au temps des Ramessides[1].

La salle Z, qui a 14 coudées sur 5, est nommée par sa légende un .

Tel est aussi le nom de la petite salle de l'entrée qui est positivement nommée le *premier divin sta* par les inscriptions de la chambre sépulcrale. Cette première salle étant *le premier sta*, le troisième corridor est évidemment le quatrième *sta*, comme le porte sa légende. Le mécanisme du plan est donc bien compris.

Le corridor W est décrit comme , ce que j'ai rendu : *peint sur relief en manière de livre*. Le verbe et ses variantes a pour signification radicale *former*, *modeler*, *fabriquer*,

1 *Pap. Anastasi* VI, pl. 6, 3.

travailler. Les déterminatifs sont la caractéristique du travail des doigts[1]. L'expression étudiée semble donc indiquer la circonstance que les peintures et l'écriture sont appliquées sur de la sculpture ; c'est ce que Champollion a appelé *des sculptures peintes*.

Le groupe , *en volume*, *en livre*, est suivi d'un signe qui ressemble à la forme hiératique de . Je ne connais pas d'exemple de ce signe employé seul, si ce n'est dans la formule , où il exprime à lui seul le mot ⲟⲩϫⲁ, *santé* ; il me paraît plus simple d'y voir les deux signes , c'est-à-dire l'unité suivie de la particule de jonction ; le sens est alors tout naturel : *en la manière d'un livre*[2] rempli de , ⲭⲉⲣⲟⲩ.

désigne une substance avec laquelle on rehaussait l'écriture ou la peinture comme avec l'or ; certains monuments sont dits indifféremment : *brillants de* ⲭⲉⲣⲟⲩ *et ornés d'or*, *ou ornés de* ⲭⲉⲣⲟⲩ *et brillants d'or*. On trouve aussi l'expression :

, *remplie de* ⲭⲉⲣⲟⲩ *et de peintures dans toute son étendue*. Il ne peut

[1] *Le scribe du modelage* ( ) est cité dans les papyrus de Turin; Pleyte et Rossi, pl. X, 3.

[2] Il reste quelque doute sur cette version ; mais, lors même que le signe discuté spécifierait une espèce de livre, le sens général de la phrase n'en serait pas sérieusement altéré.

être question que de certaines couleurs particulièrement recherchées et employées dans la sculpture polychrôme.

Légende du compartiment en B.

L'entrée du passage de coudées 50,

large de coudées 5, palme 1.

Ce corridor intérieur du corridor W n'est délimité, comme nous l'avons déjà dit, que par des lignes sans épaisseur, tandis que partout ailleurs l'épaisseur des parois est figurée sur le plan égyptien ; nulle mesure de hauteur n'étant indiquée, la hauteur de ce corridor intérieur est évidemment celle de l'ensemble. Il est conséquemment douteux qu'il ait existé une séparation effective et matérielle formant couloir dans le corridor ; nous reviendrons sur ce sujet en étudiant les textes de la salle X ; il nous reste à faire remarquer ici que, d'après la disposition de la légende en A, le quatrième corridor se prolongeait jusqu'à la rencontre de la paroi PP qui le sépare de la salle X.

Inscription de la niche en C.

Lieu de..., de coudées 2, large de coudée 1, palmes 2,

profond de coudée 1, palmes 2.

Le nom de cette niche ayant disparu dans une

éraillure, nous ne pouvons rien savoir de l'usage auquel elle était destinée. On peut toutefois supposer que, placée en avant du vestibule, elle servait à entreposer les objets que les visiteurs du tombeau n'étaient pas admis à garder sur eux en pénétrant dans les salles réservées.

III. *Légende de la salle* X.

Comme le corridor qui la précède, cette salle est divisée par un couloir figuré également par des lignes sans épaisseur.

Légende de l'ensemble, en E.

(1)

La salle de stationnement, de coudées 9,

large de coudées 8, haute de coudées 8,

peinte sur relief en livre rempli

de couleurs.

Légende du compartiment en F.

Complément de l'entrée du corridor de coudées 3.

La seule dimension donnée ici semble être la largeur,

1 En copte ⲱⲥⲕ, *morari*. Birch: *Zeitsch de Berlin*, 1859, 50, *to stay*. C'est la salle d'attente.

qui, d'après le tracé, doit être nn peu supérieure au tiers de la largenr totale de 8 coudées. La longueur et la hauteur sont les mêmes que celles de l'ensemble. Ce compartiment intérieur fait snite à celui du corridor W, dont, selon l'inscription, il forme le complément ou la fin. Si les lignes simples qui les limitent tous les deux désignaient des séparations effectives et permanentes, on y aurait figuré des portes, ce qui n'a pas été fait; nous renouvellerons à ce propos l'observation qne nous avons déjà faite, à savoir qu'il ne semble pas que ces lignes simples correspondent à des séparations matérielles et effectives; ni le plan de la Commission d'Égypte, ni la description donnée par Champollion n'en signalent en effet aucune aux endroits correspondants. Anrait-il existé entre le dernier corridor et la salle du sarcophage une communication secrète, établie au moyen d'un corridor creusé à nn étage inférieur, et dont le plan donnerait les dimensions sans en indiqner les ouvertures? C'est peu vraisemblable; la seule idée qui se présente, c'est qu'à l'occasion de certaines cérémonies, un passage nommé Ro-sta était figuré dans les deux locaux qni précèdent immédiatement l'entrée de la salle du tombeau. Ce passage correspond évidemment au Ro-sta ( ) de la mythologie, qui fut le théâtre de la dernière et suprême justification d'Osiris contre ses ennemis. « C'est « là qu'Ilorus répéta quatre fois son invocation, et « tous ses ennemis tombèrent renversés et massacrés. « A l'exemple de ce dieu, le défunt répète aussi quatre « fois l'invocation, et tous ses ennemis tombent ren-

« versés et massacrés. Harsiési y réitère des millions « de panégyries, et tous ses ennemis tombent renversés, « massacrés ; de leurs cadavres le lieu est encombré « comme l'abattoir de l'orient ; leurs têtes sont cou- « pées, leurs cous brisés, leurs membres séparés. Le « grand dieu qui demeure dans la vallée les réduit à « l'anéantissement, et ils ne sortent plus jamais de la « garde de Seb[1]. »

Un autre chapitre du Rituel, en mentionnant la justification d'Osiris dans Ro-sta, rappelle aussi celle d'Horus lui-même, à l'occasion de laquelle Anubis remplit un certain rôle[2]. Ces chapitres devaient être récités et certaines cérémonies accomplies pour assurer le salut des morts. La vertu mystérieuse des formules agissait également au profit des vivants.

Dans ses pérégrinations d'outre-tombe, le défunt devait traverser le *Ro-sta*, y stationner et en sortir. Trois chapitres du Rituel sont consacrés à ces évolutions[3], qui constituaient une période d'existence ; car, arrivé au *Ro-sta*, le défunt déclare qu'il y prend naissance, et, un peu plus loin, qu'il y atteint la vieillesse. C'est Anubis, le protecteur des morts, qui le conduit par la main jusqu'à ce passage redoutable que les vignettes représentent sous la figure d'une porte occupant le sommet d'une hauteur escarpée.

D'aprés une définition que donne le ch. 17 du Rituel,

1 *Todtenb.*, ch. 19, 11 à 14.
2 Ibid., ch. 18, 36.
3 Ibid., ch. 117, 118, 119.

Ro-sta est le nom d'une porte de la région infernale, qui est à la fois la porte septentrionale du tombeau d'Osiris et la porte méridionale d'*Anarrotef* ou de la *Contrée infertile*. Cette contrée d'Anarrotef serait conséquemment symbolisée par toute la partie antérieure de l'hypogée, comme le tombeau d'Osiris l'est par la salle du sarcophage, et le Ro-sta est le passage, la porte qui les met en communication.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce sujet; ce que nous en avons dit suffit pour faire comprendre que le passage du Ro-sta symbolise la dernière et suprême lutte contre les ennemis d'Osiris et d'Horus, la dernière victoire sur le mal. Ce passage effectué, le triomphe est définitif, et le défunt arrive librement à la demeure des élus, où il jouit de la liberté absolue d'*aller* et de *venir*[1]. Le Ro-sta, qui donne accès à la sépulture, symbolise probablement le Ro-sta du ciel inférieur. On y faisait, lors de la fête des funérailles et des anniversaires, des cérémonies commémoratives des événements qui s'étaient accomplis dans le Ro-sta mythologique. Le Ro-sta n'est en définitive qu'un des accessoires de la tombe, mais il se prend souvent pour la tombe elle-même.

IV. *Légendes de la salle* Y.

Les quatre lignes d'inscription en *h* forment deux légendes, dont la première se rapporte aux dimensions et à la disposition de la salle ; les deux dernières lignes donnent la longueur de l'hypogée.

[1] *Stèle d'Osiris*, lig. 20 ; Chabas : *Rev. arch.*, 1857.

Première légende.

Demeure d'or, que il est placé en elle,

de coudées 16, large de coudées 16, haute

de coudées 10, peinte en relief, en livre

rempli de couleurs, complétée, garnie des

choses relatives à S. M. V. S. F., sur toutes ses faces.

avec les dieux qui sont au ciel inférieur.

Après les explications que j'ai données à propos de la traduction des légendes de la salle W, rien ne nous arrête dans celle du texte ci-dessus, à l'exception du groupe , κρε; ce mot semble avoir eu plusieurs acceptions différentes. Il est fréquemment en rapport avec les travaux de construction et d'ornementation des édifices. Par exemple, la description du temple de Séti I à Abydos par la déesse Safekh contient le passage suivant : *Il en a établi parfaitement les quatre angles comme les supports du ciel; ses amulettes ont été émises et ses formules de salut fabriquées par Neit et par*

Selk, *et* [hieroglyphs], *c'est-à-dire il est* ⲕⲣⲍ *en travaux éternels* [1].

Un autre exemple se trouve encore sur le même monument : *Je suis venu moi-même*, *moi-même*, *pour voir ton temple*, *auprès d'Ounnefer*, *le seigneur des siècles; j'ai* ⲕⲣⲍ *des ouvrages en lui ; j'ai construit* (*des murs en lui*), etc.

L'idée que représente dans ces textes le mot ⲕⲣⲍ est évidemment celle d'*exécuter*, d'*accomplir* ou d'*achever*, de *compléter*, *de pourvoir complètement*, etc.

La salle d'or était en conséquence complétement garnie des [hieroglyphs], ϧⲉⲣ-ⲟⲩ, du roi sur toutes ses parois, ainsi que des dieux du ciel inférieur.

ϧⲉⲣ-ⲟⲩ signifie *choses*, *affaires*, en latin *res;* il y a longtemps que ce sens est constaté; [hieroglyph] s'échange quelquefois avec [hieroglyph] sous cette acception, et se dit indistinctement des choses matérielles et des choses abstraites Dans notre texte les choses du roi indiquent les *titres*, *légendes*, *prières*, etc., qu'il est d'usage d'inscrire dans la salle funéraire d'un roi.

Champollion nous dit quelques mots de la décoration de la salle sépulcrale de Ramsés IV, et mentionne les légendes royales, les figures et les inscriptions du sarcophage, les scènes mystiques du passage du Soleil dans l'hémisphère inférieur au travers des portes gardées par les quatre serpents Tebi, Saa-set, Tik-hof et Djetbi, les dieux en gaîne, les Hermés, etc.

[1] Mariette-Bey : *Abydos*, vol. I, 50, 11.

Le plafond contient deux tableaux astronomiques.

Tout cela s'accorde bien avec les données du papyrus.

La troisième ligne de l'inscription est ainsi conçue :

Total, à commencer depuis le divin corridor premier

jusqu'à la chambre d'or : coudées 136 palmes 2.

Et on lit à la quatrième ligne :

A commencer de la chambre d'or jusqu'au trésor

dans la salle des perfections : coudées 24 palmes 5 ;

total coudées 160 palmes 5.

Sur la première totalisation de 136 coudées et 2 palmes, nous connaissons les éléments partiels suivants :

Longueur	du 4e corridor	W.	coudées	35
—	de la salle d'attente	X.	—	9
—	de la chambre d'or	Y.	—	16
	Ensemble. . . .		coudées	60

Les trois compartiments qui ont disparu avec le commencement du plan, et qui consistent en une salle d'entrée et deux longs corridors, représentent donc ensemble 76 coudées et 2 palmes ; cette première section du

monument aurait eu, d'après les cotes données sur le plan de la Commission d'Égypte, résumées et complétées par M. Lepsius, 38^{m} 94; ces chiffres nous donneraient pour la coudée employée une longueur de 0^{m} 458, qui ne s'éloigne pas trop de la dimension attribuée à la petite coudée de six palmes.

D'un autre côté, voici les mesures comparées de la dernière section que l'un et l'autre plan nous donnent :

	PLAN égyptien	COMMISSION d'Égypte	LONGUEUR de la coudée
	COUDÉES	MÈTRES	MÈTRES
Dernier corridor W, avec porte.	35	13 20	0^{m} 377
Salle d'attente X, avec porte.	9	4 30	0 477
Salle d'or Y, id. .	16	7 94	0 496
Salle Z ou corridor des figurines funéraires, avec sa porte.	14 3	7 55	0 500
Salle E ou trésor.	10	2 44	0 244
	84 3	35 43	0 42

Ici la coudée aurait eu en moyenne 0^{m} 42^{c}. Mais les résultats partiels sont si variables qu'on ne peut guère compter sur ces données. Il existe d'ailleurs un élément dont le placement est incertain dans ces calculs, c'est celui de l'épaisseur des baies des portes ; on a au surplus toujours à compter avec la négligence bien connue des constructeurs égyptiens, qui, d'après l'observation d'un juge très-compétent, M. Mariette-Bey, « sont bien loin « d'avoir montré la précision dont on leur fait si sou- « vent honneur. Il faut avoir mesuré le mètre en main

« les temples et les tombeaux égyptiens pour savoir « combien de fois les deux murs opposés d'une même « chambre ne sont pas d'égale longueur, etc. [1]. »

Quel que soit le résultat d'une vérification scrupuleuse du tombeau, il ne faut donc pas compter sur des correspondances suffisamment exactes entre les données du papyrus et les dimensions des salles pour en tirer des indications plus exactes que celles que nous possédons déjà sur la longueur des coudées. Nous arriverons tout au plus à constater que, pour la construction de leurs monuments, les Égyptiens se servaient de la petite coudée, qui avait un peu plus de 44 centimètres. Les grandes longueurs [2] données par divers textes à certains obélisques m'avaient déjà porté à penser qu'il devait en être ainsi.

Légende de la salle Z, en K.

Le divin corridor qui est dans le lieu des statuettes,

de coudées 14 palmes 5. large de coudées 5,

haut de coudées 6 palmes 2; peint sur

relief en manière d'un livre rempli de couleurs.

assorti de talismans en lui, effectivement.

1 Mariette-Bey : *Les tombes de l'ancien empire*. Rev. archéol. 1868, tirage à part, p. 4.

2 100 et 110 coudées.

La dernière phrase constate que le corridor des figurines funéraires, nommées *shabti*, était complètement pourvu des , c'est-à-dire des amulettes et des instruments sacrés qui servaient aux cérémonies funéraires. Il nous donne un nouvel exemple de l'emploi du verbe κρϩ, que nous avons déjà étudié plus haut.

Inscription du cabinet, en M.

Le trésor des hakaou. de coudées 10, large

de coudées 5, haut de coudées 3 palmes 3.

C'est dans ce cabinet qu'on plaçait les instruments des cérémonies funéraires, tels que le , le , etc., qui étaient considérés comme investis d'une vertu mystérieuse (*hakaou*) pour rouvrir la bouche et les yeux du défunt.

Inscription de la longue niche, en N.

Le lieu des offrandes des dieux, de coudées 4

palmes 4, haut de coudées 1 palmes 5,

profond de coudée 1 palmes 5 doigts 2.

C'est là qu'on déposait les offrandes présentées au défunt après qu'elles avaient figuré dans les cérémonies.

Légende de la salle E.

Trésor de la salle des perfections,

de coudées 10, large de coudées 3 palmes 3,

haut de coudées 4.

D'après les termes de la légende de la salle du sarcophage, on voit que la *salle des perfections* forme l'extrémité de l'hypogée. Elle s'appelait donc indifféremment *salle des perfections* ou *trésor de la salle des perfections*. Il est présumable que cette extrémité de l'excavation, qui devait être la plus difficile à atteindre pour des spoliateurs, était destinée à recevoir les objets les plus précieux. C'était le trésor proprement dit. Les *salles des perfections* n'étaient cependant pas toujours à l'abri des tentatives des voleurs. On a vu que c'est par cette salle que l'hypogée de Sebakemsauf avait été violé. Les spoliateurs y étaient parvenus en se taillant un passage dans le roc qui le séparait d'un tombeau voisin[1]. Plusieurs des tombeaux de la Vallée des rois communiquent aujourd'hui entre eux au moyen d'ouvertures pratiquées dans leurs parois par les fouilleurs anciens ou modernes[2].

Les explications que je viens de donner faciliteront autant que possible les comparaisons à faire, le mètre à la main, entre les données du plan égyptien et les mesures du deuxième tombeau de l'ouest; elles font prévoir que cette étude ne fera pas progresser nos connaissances

[1] Voir ci-devant, tome I, p. 63.

[2] Description de l'Égypte : Mémoire de M. Costaz.

dans la métrologie égyptienne. On arrivera peut-être à conclure que le plan représente le projet dressé par l'architecte avant le commencement des travaux ; ce projet aurait reçu en cours d'exécution quelques modifications, motivées peut-être par certains accidents de la roche à traverser. Ainsi s'expliqueraient les ressemblances si frappantes et les différences que nous avons fait ressortir dans le Mémoire qui précède.

Mais il restera de nos recherches quelques constatations philologiques d'un certain intérêt ; nous allons les résumer succinctement.

[hieroglyphs], NETER STA, *passage divin ;* nom des corridors d'un hypogée.

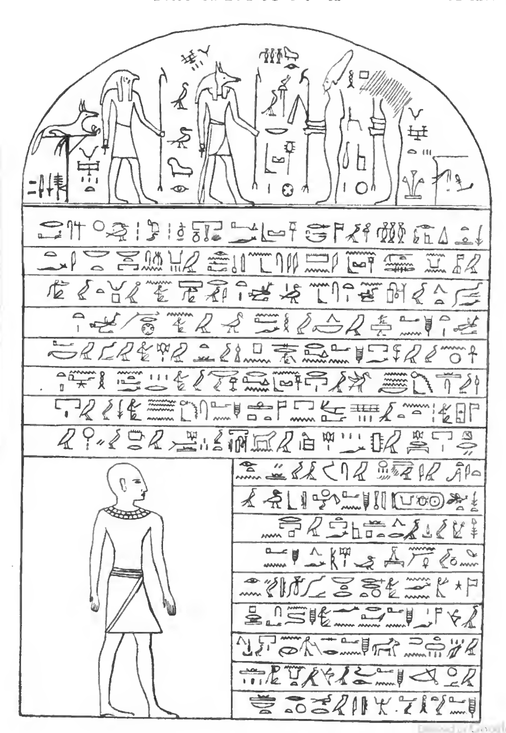
[hieroglyphs], RO-STA, *entrée du passage;* partie des corridors donnant accès dans la salle sépulcrale.

[hieroglyphs], OUOSKH ASAK, *salle d'attente ;* pièce servant d'antichambre à la salle sépulcrale ; le passage *Ro-sta* la traversait.

[hieroglyphs], *chambre d'or*, salle du sarcophage.

[hieroglyphs], *le lieu des statuettes funéraires*, servant de passage pour aller de la salle du sarcophage au trésor. On y déposait dans deux niches creusées dans les parois ([hieroglyphs]) les objets destinés aux offrandes funéraires, et, dans des cabinets latéraux, [hieroglyphs] les instruments du culte.

[hieroglyphs], *le trésor du lieu des perfections*, aussi *le lieu des perfections ;* lieu où l'on conservait les objets les plus précieux de l'ameublement de la tombe. C'est la dernière chambre de l'excavation.




BIBLIOTECA NAZIONALE
NAPOLI





SUR DEUX STÈLES DE L'ANCIEN EMPIRE

MENTIONNANT

LA RÉPARATION D'UN TEMPLE A ABYDOS

—

Par M. de HORRACK

Le Musée du Louvre possède deux stèles ainsi décrites par M. E. de Rougé dans sa « *Notice des Monuments exposés dans la galerie des Antiquités égyptiennes*[1]. »

« Nos 11 et 12. — *Stèles en pierre calcaire.* — Ces « deux inscriptions ont été dédiées par Amonisenv, fils « de Ouaemkaou. Il exerçait à Abydos une charge dont « le sens est encore inconnu. Le n° 11 contient une « prière funéraire adressée au dieu Tap-hérou. Dans la « stèle n° 12 ce personnage est représenté sous la forme « d'un homme d'un âge mûr ; il parle d'une restauration « monumentale exécutée sous le règne de Sesourtasen I, « et qu'il a été visiter. Cette précieuse mention montre

[1] Notice des monuments, etc., 2e édit., 1852, p. 65.

« que le roi Terenra, dont le cartouche se voit en « tête de la stèle n° 11, appartient à l'époque qui s'est « écoulée entre la XIIe dynastie et la venue des Pas- « teurs, c'est-à-dire à la XIIIe ou à la XIVe dynastie. » La traduction du texte peut ajouter quelques renseignements utiles à cet exposé du savant égyptologue dont la science déplore la perte récente. C'est la tâche que j'aborde dans le présent Mémoire.

Outre l'importance que ces stèles ont pour l'histoire et la chronologie, elles révèlent le fait intéressant de la fondation d'un temple à Abydos par le roi Ousertasen I, ainsi que la restauration de ce monument sous le règne d'un autre roi de l'ancien empire, dont la place n'est pas encore fixée. Je reproduis sur les planches XIV et XV la copie des deux stèles, quoique le n° 11 ait déjà été publié par M. Samuel Sharpe [1].

Voici la traduction de ces textes :

Traduction de la stèle n° 12 (pl. XIV).

Royale offrande à Osiris, qui réside dans l'Amenti (l'*occident*), dieu grand, seigneur d'Abydos; qu'il donne des offrandes de lait, de bœufs et d'oies, splendeur et puissance dans le Kher-neter, au Met-en-sa d'Abydos, Ameniseneb, le véridique, fils de Ua-em-kau, enfanté par la dame Nebatef.

Il dit : Est venu le secrétaire du gouverneur Seneb, fils du gouverneur, pour m'appeler de la part du gouverneur. Je partis avec lui; je trouvai le poliarque-gouverneur qui vivait dans sa demeure. Alors ce

[1] Sam. Sharpe, 2e série, pl. 24

seigneur me donna une mission, en disant : J'ordonne que tu fasses restaurer le temple d'Abydos. Tu mettras des ouvriers selon son état[1], et des horoscopes des domaines et du magasin des propriétés divines.

Je le fis restaurer dans sa partie inférieure et dans sa partie supérieure, dans ses murs, ensuite dans son intérieur; il fut peint à la manière d'un livre en couleurs, en émaux, en substances brillantes, en renouvellement de ce qu'avait fait le roi Ousertesen I.

Alors l'*Abri du Figuier* (le *pharaon*) vint rejoindre son lieu dans ce temple; l'officier de la charge du sceau Anhoursi le suivait.

Il me rendit un honneur plus grand que toute autre chose, en disant : Excellentes les choses qu'il a faites pour son dieu!

Puis il me donna la valeur de dix offrandes assorties de..... et de pains, et un jeune veau.

Puis le Sar des oblations partit, et voilà qu'il vit les constructions; alors il s'en réjouit plus que de toute autre chose.

Traduction de la stèle n° 11 (pl. XV).

Ordre donné au Met-en-sa d'Abydos, Ameniseneb, savoir : J'ai vu les travaux que tu as faits. Par la faveur du souverain, par la faveur de sa personne auguste, passe une vieillesse heureuse dans le temple de ton dieu! Alors, ordre de me donner la partie postérieure d'un jeune bœuf. Puis un ordre me fut donné, à savoir : Opère toutes les vérifications de ce qui est dans le temple.

[1] Selon l'état du temple et les réparations que cet état exige.

Je fis selon tous les ordres qui m'avaient été donnés. Je fis consolider soigneusement chaque place de chacun des dieux qui sont dans le temple, renouvelant leurs autels avec du bois de cèdre; il y eut plus d'autels qu'il n'y en avait auparavant.

Je m'appliquai de tout cœur au bien de mon dieu, et le souverain m'en récompensa [1].

Les deux stèles sont consacrées à un seul et même personnage nommé Ameniseneb. L'époque à laquelle il appartient pourrait être fixée au juste si l'on connaissait celle du roi dont les deux cartouches sont gravés dans le cintre de la stèle nº 11 [2] et qui se lisent Ter-en-ra Masha-en-ra : .

Mais la place de ce pharaon, qui jusqu'à présent n'est

[1] Dans le registre inférieur de cette stèle le défunt est représenté debout devant Anubis ; quatre lignes verticales d'hiéroglyphes disent ce qui suit :

« Offrande royale à Ap-herou, seigneur de Tosar : qu'il accorde « le souffle délectable de la vie à la personne du Met-en-sa d'Abydos « Ameniseneb, justifié, enfanté par la dame Neb-t-atef, justifiée ;

« Adoration à Ap-herou, seigneur d'Abydos, lorsqu'il se montre ;

« Par moi, Met en-sa d'Abydos Ameniseneb, justifié, fils de « Oua-em-Kaou. »

[2] Voici la traduction des inscriptions placées sous le disque ailé dans la partie arrondie du haut de la stèle.

Au centre, de droite à gauche :

« Le dieu bon, seigneur des deux mondes, maître de faire les « choses, le roi de la haute et de la basse Égypte Ma-sha-en-ra, « vivificateur éternel (aimé) d'Horus d'Edfou. »

Et de gauche à droite :

« Fils du Soleil, de ses entrailles, Ter-en-ra, vivificateur éternel, « stable et parfait (aimé) d'Horus d'Edfou.

connue que par ce seul monument, n'a été déterminée que d'une manière conjecturale à l'aide de la stèle n° 12, où l'on trouve à la ligne 10 la mention du cartouche de Ousertasen I, deuxième roi de la XIIe dynastie, dont Ameniseneb dit avoir renouvelé les travaux au temple d'Abydos. Le règne de Ter-en-ra est par conséquent postérieur à la XIIe dynastie. M. de Rougé a proposé de le placer dans la XIIIe ou dans la XIVe. Cependant la restauration radicale du temple d'Abydos dont parlent nos textes pourrait suggérer l'idée que cet édifice avait été ruiné par l'invasion des Pasteurs, et réparé lors du rétablissement de l'autorité pharaonique, ce qui ferait penser que le règne de Ter-en-ra a pu appartenir à la XVIIe dynastie ; mais les édifices de l'Égypte tombaient trop souvent en ruine par des motifs autres que l'invasion étrangère, pour qu'on attache beaucoup d'importance à cette remarque. D'un autre côté, le style des deux monuments est celui qui caractérise les textes de l'ancien empire[1]. L'attribution proposée par M. de Rougé est par suite extrêmement vraisemblable.

Sur les deux stèles, Ameniseneb est représenté vêtu de la tunique ordinaire, la tête rasée et portant au cou un collier. Il a le titre de, ***Met-en-sa*** d'Abydos. Mais ni notre texte ni aucune des inscriptions où ce titre

[1] Ma note sur le *transport d'un colosse*, ci-devant p. 103, donne la traduction d'un monument de la XIIe dynastie, qu'on peut comparer aux stèles expliquées par M. de Horrack. (F. C.)

se trouve ne fournissent de renseignements sur la nature des fonctions qu'il désigne. Était-ce un emploi ou simplement un titre ? Le *Met-en-sa* avait un rang inférieur au poliarque ( ) et même au chancelier ( ), et pourtant ce titre fut porté par de très-hauts fonctionnaires. Dans une des tombes de Beni-Hassan [1] il se joint à ceux de , *noble chef*, , *chambellan*(?)[2], , *un des semers*, , *chef supérieur*, titres qui sont suivis par celui de , *Met-en-sa dans le temple*. Si l'on analyse ce groupe, on le trouve composé des signes et liés ensemble par la particule . Le premier est en rapport avec de nombreuses idées. En choisissant celle de *examiner*, *juger*, et en donnant au caractère son sens particulier qui est *protection*, *salut*, *conservation*, on pourrait traduire l'expression entière par *examinateur du salut*, c'est-à-dire *surveillant*, *inspecteur de la conservation*. Cette conjecture est justifiée par le fait que le dernier emploi conféré à notre personnage, ainsi que l'explique la stèle **11**, consistait à faire les vérifications générales du temple, et qu'en vertu de cette fonction il était chargé du soin de faire consolider toutes les chapelles et d'en réparer les autels.

La stèle nº **12** nous raconte que le secrétaire du gouverneur se présenta chez Ameniseneb et l'invita à

1 Lepsius : *Denkm.* II, pl. 21.
2 Maspero : *Jeunesse de Ramsès II.*

l'accompagner chez son maître. Ce fonctionnaire, qui est désigné par le groupe [hiéroglyphes], que je traduis *gouverneur*, porte à la ligne suivante le titre de [hiéroglyphes], *préposé de la ville*, *gouverneur*. Cette variante fait ressortir le fait déjà signalé par M. Chabas, que le premier titre est une abréviation du dernier, ou que les deux désignaient une même fonction exercée par un même personnage[1]. Notons que le poliarque avait un *secrétaire*, [hiéroglyphes], attaché à sa personne[2], et que d'après notre stèle c'était le fils du poliarque qui remplissait cette fonction. Ameniseneb se rend avec ce secrétaire chez le gouverneur, qui *vivait dans sa maison*, [hiéroglyphes][3]. Le gouverneur est désigné ici par le titre de *seigneur*, [hiéroglyphes], *sar*; il confie à notre personnage une mission : [hiéroglyphes]: *J'ordonne que*

[1] Chabas : *Mélanges* III, tome Ier, 165 et suiv.

[2] Ibid., p. 160.

[3] [hiéroglyphes], *kha*, signifie littéralement *autel*, *table sur laquelle est exposée l'offrande*; il désigne aussi une demeure, un local, et l'on dit le *kha des écritures* pour désigner le cabinet des livres ou des archives. Un Égyptien, qui se donne le titre de *la justice du roi*, dit qu'il sait tout ce qui se dit [hiéroglyphes], *dans toute demeure* (Sharpe. *Egypt. Inscr.*, 2e série, 83). *Kha* signifie par conséquent la demeure privée, le *home*.

tu fasses restaurer [1] *le temple d'Abydos.* Observons d'abord la fonction de la particule , qui, d'après M. de Rougé [2], remplace soit un auxiliaire, soit un pronom ordinaire, quand elle forme le sujet de la phrase. L'affixe personnel qui s'y joint ordinairement manque ici ; j'y ai suppléé le pronom personnel de la troisième personne, qui me paraît convenir le mieux, ainsi que dans la phrase suivante de la stèle n° 11, ligne 1 : . *J'ai vu les travaux que tu as faits.* Cette dernière traduction n'est cependant nullement certaine [3].

Le temple d'Abydos qu'il s'agissait de restaurer est désigné simplement par les groupes ,

[1] signifie à la lettre *nettoyer, laver, purifier*, mais se dit aussi des embellissements, des réparations, de la restauration ; un meuble d'ébène incrusté d'or est dit purifié avec l'or. Dans notre texte il s'agit de refaire des murs, de réparer l'intérieur d'un temple et de renouveler son ornementation. L'idée *purifier* serait insuffisante en français pour indiquer des travaux de ce genre.

[2] *Chrestom.*, 191.—Je crois que est ici, et dans l'exemple cité plus bas, une conjonction, et qu'il faut traduire : *Comme il y a ordre de faire restaurer le temple d'Abydos, mets des ouvriers, etc.* Le pronom sujet de , *vouloir, ordonner*, n'est pas exprimé. Ces tournures elliptiques sont presque toujours employées quand il s'agit de parler du pharaon. C'est un ordre royal que le gouverneur transmettait à Ameniseneb. (F. C.)

[3] Le scribe me semble encore ici rester à dessein dans l'indétermination, parce qu'il s'agit du roi lui-même, qui a vu de ses propres yeux et par les yeux des hauts fonctionnaires qu'il a envoyés sur les lieux. On peut conserver le mot à mot égyptien : *Comme on a vu les travaux que tu as faits*, etc. (F. C.)

qui ne nous renseignent pas sur le culte auquel cet édifice était consacré. Mais l'article [hiéroglyphes] qui précède le substantif [hiéroglyphe] annonce que ce dernier est employé dans un sens déterminé et qu'il désigne un édifice particulier de la ville. Il s'agit donc probablement du fameux temple d'Osiris. Malheureusement l'identité de ce monument avec celui de notre texte ne peut plus être vérifiée, car les ruines du temple ont presque entièrement disparu. En s'avançant toujours vers le Nord, dit M. Mariette dans « l'Avant-Propos du 1er vol. de son « Abydos, est une vaste enceinte de briques crues. On « y devine plutôt qu'on n'y distingue un troisième temple. « Celui-ci était consacré à Osiris et renfermait le « sanctuaire fameux honoré par l'Égypte entière. » Les ruines des deux autres temples dont parle M. Mariette sont celles d'un temple construit par Séti I et celles d'un temple fondé par Ramsès II. Ces deux monuments importants sont donc bien postérieurs à la XIIe dynastie et n'ont rien de commun avec le temple dont parle notre inscription. Quoi qu'il en soit, les détails qu'on trouve dans la suite du texte sont si généraux, qu'on peut les rapporter à n'importe quel édifice sacré. Il faut donc se contenter du seul renseignement que fournisse notre texte, celui de la fondation d'un temple à Abydos par le deuxième roi de la XIIe dynastie[1].

[1] Je crois que le texte n'attribue pas à Osortasen I la fondation du temple dont il s'agit, mais seulement une reconstruction à neuf ([hiéroglyphes]). Ce temple serait donc encore plus ancien. (F. C.)

Le poliarque ordonne à Ameniseneb de prendre *des ouvriers*, , *d'après l'état du temple* ( ). Les sont les artistes travaillant du ciseau ou du burin ; nous avons vu, en effet, que la décoration du temple fut renouvelée.

Ameniseneb dut aussi pourvoir le temple de , c'est-à-dire des *prêtres de l'heure* (forme pleine), ou horoscopes chargés de veiller à la régie des terres appartenant au temple et au magasin des propriétés divines. Il est peut-être difficile d'arriver à une grande précision dans la traduction de ces noms de fonctions. Mais le culte étant reconstitué, il fallait à l'instant pourvoir aux dépenses des offrandes et à la régie des biens qui y étaient affectés.

Les réparations furent exécutées d'abord dans la partie inférieure et dans la partie supérieure ( ); puis on refit les murs ( ). Ensuite on restaura l'intérieur (, *khen*).

En dernier lieu, le temple fut repeint, , littéralement : *il y eut des peintures*: . Ces trois termes indiquent les substances qui servirent à tracer les hiéroglyphes et les scènes mythologiques dont le

temple était décoré. Ce sont des couleurs, des émaux, des matières brillantes d'incrustation ou d'enluminure, à propos desquelles je renonce à tenter des identifications qui resteraient forcément problématiques. Le premier terme est fréquemment cité comme un des matériaux de l'écritnre ou de la peinture ; le second se rencontre sous la forme [hiéroglyphes], et le troisième sous celle de [hiéroglyphes].

Ces peintures étaient, dit le texte, faites [hiéroglyphes]. Ici je ne distingue pas bien l'intention du texte [1].

Le surplus de l'inscription n° 12 ne concerne que les témoignages de satisfaction obtenus par Ameniseneb après l'accomplissement de la tâche qui lui avait été confiée. Deux personnages firent le voyage d'Abydos à cette occasion. Le premier est désigné par les groupes [hiéroglyphes] [2], que j'ai d'abord considérés comme un titre de fonction suivi d'un nom : *le khou* ou *directeur Bak*. Le mot *khou* signifie *défendre*, *protéger*, *soigner*, en latin *fovere* ; ce serait donc une expression

[1] Il faut comparer à ce texte les légendes du plan de l'hypogée royal sur lequel j'ai disserté. L'expression si souvent répétée sur ce plan : [hiéroglyphes], donne une explication admissible de [hiéroglyphes], *à l'instar d'un livre*. (F. C.)

[2] Le dessin donne ici le signe de la vie au lieu du pedum sur les genoux du roi assis.

convenable pour caractériser les fonctions du directeur ou plutôt du conservateur d'un temple. Mais M. Chabas, en me faisant remarquer que l'on n'a pas encore rencontré dans la hiérarchie sacerdotale ou administrative une fonction de ce nom, me suggère une explication bien différente pour ce passage. Selon cet égyptologue, les groupes , qui signifient à la lettre l'*Abri du Figuier*, désignent le pharaon lui-même, ce que montre d'ailleurs la petite figure royale ou divine qui sert de déterminatif. M. Chabas trouve de nombreuses et excellentes preuves de cette interprétation dans l'innombrable série des expressions qui servent à nommer la personne royale ; il se réserve de traiter ailleurs ce sujet si important pour l'interprétation de certains textes.

Le roi était accompagné d'un haut fonctionnaire, le , ou *officier du préfet du sceau*, ou peut-être plus simplement *officier de la charge du sceau*. Ce titre est connu par d'autres monuments. Les étaient des chefs militaires et administratifs d'un rang très-élevé ; des princes de la famille royale occupèrent parfois cet emploi. Cette circonstance tend encore à prouver que le personnage auquel l'*officier de la charge du sceau* servait de suite ne peut être que le roi.

Nous pouvons donc tenir pour certain que le roi Ter-en-ra fit à Abydos un voyage dont le but était de , *rejoindre son lieu dans le temple*. Évidemment il ne faut pas prendre cette expres-

sion au point de vue funéraire, car le roi était vivant, et put rendre à Ameniseneb l'honneur divin, selon l'expression du texte, c'est-à-dire la plus haute marque d'estime et de satisfaction [1]. Mais il avait pu faire préparer sa sépulture à Abydos, où se trouvait le tombeau le plus vénéré d'Osiris. Au témoignage de Plutarque, on y enterrait les riches et les puissants qui ambitionnaient le privilége d'avoir une sépulture près de celle du dieu [2]. S'il ne s'agit pas du tombeau royal, le lieu du roi ne pourrait être qu'une chapelle ou une résidence dans le temple. Espérons que les fouilles de M. Mariette nous livreront quelque jour la solution du problème.

Ter-en-ra admira beaucoup le travail accompli par Ameniseneb; il lui rendit un honneur incomparable, et s'écria :



Excellentes les choses faites pour son dieu!

est un adjectif d'approbation, de supériorité, d'excellence, qui se retrouve dans le copte ⲟⲩⲟⲧ, *præstans*. L'arrangement est très-remarquable; il faut le comparer à ; en copte comme en égyptien ⲡⲉ, ⲧⲉ, ⲛⲉ sont des auxiliaires fonctionnant

[1] On connait d'autres exemples de cette expression attribuant l'honneur divin à des fonctionnaires bien méritants ; il est évident qu'il ne s'agit pas d'un culte, mais seulement d'un honneur extraordinaire.

[2] Plutarque: *Sur Isis et Osiris*.

comme des déterminatifs du verbe [1], et pourraient être supprimés sans nuire à l'intelligence des phrases.

Puis le roi donne à Ameniseneb la quantité de 10 oblations assorties [2]. Les présents d'or, d'argent et d'objets de luxe n'étaient point encore d'usage ordinaire.

Il vint en dernier lieu un autre fonctionnaire, le , *prince de la maison des offrandes* ou de la *maison du bonheur*. Le bouton s'échange avec pour exprimer l'idée *joie*, *bonheur*, et, dans un texte publié par M. Dümichen, il remplace . Mais ces variantes sont de basse époque ; nous devons nous résoudre à ne pas reconnaitre exactement la fonction du dernier venu, qui se contenta d'exprimer sa grande joie à la vue des travaux exécutés. Le roi seul avait fait des présents.

Il est à observer que dans ce passage le texte ne donne pas le nom des fonctionnaires ; il les désigne seulement par le titre de leurs fonctions, de même qu'il n'a désigné le roi que par une qualification assez exceptionnelle.

La stèle n° II (pl. XV) est chronologiquement postérieure à celle que nous venons d'expliquer, puisqu'elle mentionne l'exécution des travaux et non plus l'ordre de les exécuter. La satisfaction royale s'était d'abord manifestée par des dons et par des éloges. Cette deuxième

1 Peyron : *Lexicon copticum*, 164.

2 Il y a quelques signes effacés ou douteux dans les détails de l'assortiment

stèle parle d'une récompense plus significative : un rescrit du roi autorisa Ameniseneb à passer le reste de sa vie dans le temple qu'il avait réparé. Le message royal était accompagné d'un quartier de bœuf [1], présent dont toute l'importance provenait de son origine ; c'était sans doute un morceau qui avait été destiné à la table royale.

La retraite accordée à notre personnage n'était pas absolument une sinécure, car il fut chargé de faire les inspections périodiques du temple et de le maintenir en bon état de réparations. Ameniseneb accomplit ce mandat avec zèle, fit consolider toutes les chapelles de l'édifice, embellir les autels, et en augmenta le nombre, ce qui lui valut de nouvelles récompenses de la part du roi.

Telles sont les données des deux textes que j'ai traduits ; elles ne sont pas sans intérêt, mais des découvertes nouvelles pourraient en rendre bien plus grande l'importance au point de vue historique.

DE HORRACK.

[1] [hiéroglyphes], *la partie postérieure d'un jeune bœuf*; c'était un morceau d'honneur.

—

LE PER M HROU

ÉTUDE SUR LA VIE FUTURE CHEZ LES ÉGYPTIENS

—

Par M. E. LEFÉBURE

M. Chabas a bien voulu m'engager à compléter les explications que j'ai déjà présentées sur le titre du *Livre des Morts.* Le sujet est difficile, et demande pour être bien traité une érudition sérieuse et une critique sûre. Si j'y reviens malgré le sentiment de mon insuffisance, c'est que je crois pouvoir, par le groupement des textes, poser comme elle doit l'être une question d'autant moins claire pour nous qu'elle l'était plus pour les Égyptiens. Ceux-ci, familiers avec l'expression *per m hrou*, ne se donnaient guère la peine de la développer, et pourtant, puisqu'elle reste obscure par elle-même, son vrai sens ne peut apparaître que dans les détails accessoires

qu'elle comporte et qui l'accompagnent. De pareils indices, en montrant l'ordre d'idées auquel elle se rapporte, restreindront le nombre des interprétations qu'on en donne ou qu'on en peut donner.

I

LA SORTIE ET LA RENTRÉE DANS LE MONDE SOUTERRAIN

On sait que le Livre des Morts ou Todtenbuch, d'après le nom donné à l'exemplaire qu'en a publié M. Lepsius, est un recueil de textes qu'on plaçait souvent dans les tombeaux avec les momies, et qui avait pour but de procurer au mort les avantages d'une vie heureuse dans l'autre monde : ces avantages sont désignés d'une manière générale par le *per m hrou*, qui est le résumé du livre, puisqu'il en est le titre.

La sortie *m hrou* se rattache certainement à la résurrection, car l'entête du Todtenbuch porte : *Commencement des chapitres pour sortir m hrou et relever* ( ) *les élus dans la Kher-neter*, et le titre du chapitre 17 : *Textes pour relever les élus, faire entrer et sortir dans la Kher-neter*, etc. Le chapitre 31 dit que le défunt *sort m hrou et marche sur la terre comme un vivant* (l. 11 et 12); le chapitre 65, qui procurait la sortie *m hrou*, fait dire *je me tiens sur mes jambes* (l. 3) à l'élu que le chapitre 68, conçu dans le même sens, représente comme *maître de son cœur, de sa bouche, de ses bras et de*

ses jambes (l. 7), puis *comme se levant à sa droite, se plaçant à sa gauche, et réciproquement* (l. 8). Au chapitre 68 *il sort m hrou et marche sur ses jambes* (l. 6), expression que répète à peu près le titre du chapitre 92, qui ajoute dans le texte : *Mon pas s'arque, mes jambes se lèvent, je fais le grand voyage* (l. 2). Le chapitre 142 est *un livre pour perfectionner l'élu, le faire marcher, élargir ses pas*[1], *le faire sortir m hrou*, etc. On lit de même : *Chapitre pour faire que l'élu soit maître de ses jambes dans la Kher-neter*. aux anciens Textes du Livre des Morts (Lepsius, pl. 43, 1). où , *marcher m hrou* (pl. 34, ligne 12), varie avec ou , *sortir m hrou* ou *m ra* (pl. 21, 15 et 8, 58). La marche symbolisait la vie : *Tu ne marches plus, tu es mort, ô intendant Mentouhotep. Lève-toi avec ta personne* (); plus loin, un texte correspondant a , pl. 25 et 26 : *O intendant Mentouhotep, marche et vis !* (anciens Textes, pl. 5, 12 et 13.) L'auteur du traité d'Isis et d'Osiris (62) cite une légende qui se rapportait sans aucun doute à la renaissance du Soleil, *le seigneur ressuscité sortant de la nuit* (ch. 64, 2), à qui l'on rendait la possession de ses jambes (ch. 145, 79), et d'après laquelle Isis aurait décollé les jambes de Jupiter. C'est bien là ce que le chapitre 74 appelle *ouvrir les jambes et sortir de terre* (titre).

[1] *Élargir ses pas* est un idiotisme de la langue égyptienne qui signifie *marcher librement, hardiment*. F. C.)

Le dernier exemple montre, avec quelques-uns de ceux qui précèdent, le défunt ressuscité quittant la région souterraine : la sortie *m hrou* n'était pas autre chose. Le chapitre 17, aux anciens Textes, est intitulé : *Chapitre pour sortir m hrou de la Kher-neter.* Au Todtenbuch, les chapitres 72 et 73 s'appellent : l'un, *Chapitre pour sortir m hrou et traverser Ammah* (titre qui se retrouve dans le beau papyrus sans nom de la salle funéraire au Louvre) ; le second, *Chapitre pour traverser l'Amenti m hrou et traverser Ammah,* ce qui fait de *per m hrou* et de *uba Amenti m hrou* deux manières de parler très-voisines. La rubrique du chapitre 86 (Todtenbuch et papyrus sans nom) promet que celui qui saura le chapitre *sortira m hrou de la Kher-neter et entrera après sa sortie, tandis que celui qui ne le saura pas n'entrera point après sa sortie, et ne pourra pas sortir m hrou,* phrase que les anciens Textes abrègent ainsi à la suite du chapitre 17 : (*Celui qui sait*) *ces chapitres entre dans l'Amenti après qu'il est sorti, celui qui ignore ce chapitre n'entre pas* (*dans l'Amenti*) *et ne sort pas, car il ne le peut* (pl. 19, 60 et 61).

Cette formule prouve que la *sortie m hrou* n'était pas définitive, mais temporaire : on sortait et on rentrait dans la demeure infernale, cette demeure que *l'âme bâtit dans Tattou* (ch. 124, 1), c'est-à-dire dans la terre, , comme le montre le chapitre 152 qui lui est consacré : *les Savants, fils de leurs pères* (les Sesennou), *te rendent hommage quand ils voient que Shou t'a livré l'ennemi, et Anubis acclame l'Osiris véri-*

dique, qui a bâti dans la terre, sa demeure ayant ses fondations dans An et son enceinte dans Kherau. Le dieu qui est dans Sekhem l'a peinte et embellie. Les hommes y apportent des offrandes pour elle sur leurs épaules, et Osiris dit aux dieux qui sont à sa suite : Venez voir la construction de ce palais d'un élu puissant qui vient chaque jour ([hiéroglyphes]) *renouvelé parmi vous*, etc. ; *il amène du bétail par la porte du sud et des grains par celle du nord* (l. 1 à 5). Le SHAÏ N SINSIN (édition Brugsch, p. 21) dit aussi que l'élu *se bâtit un pylône dans la Kher-neter*, et le chapitre 47, qui représente en effet, comme le 132ᵉ, la résidence du défunt ([hiéroglyphes] et [hiéroglyphes]) sous la forme d'un pylône, *empêchait qu'elle ne fût ravie à son maître*.

Celui qui avait appris de son vivant ou qui possédait par écrit sur son cercueil les chapitres 1 ou 72, sortait *m hrou* de cette demeure ([hiéroglyphes]), de même qu'il *y rentrait sans être repoussé*. La demeure est distincte du tombeau, puisqu'elle est bâtie par le mort ou par son âme, mais la nuance n'est pas toujours marquée, et ailleurs c'est du monument funèbre ([hiéroglyphes]) qu'on *sort m hrou* (ch. 92, titre). Sur une stèle portant le nom d'Achéri (Musée du Louvre, c. 55), le défunt demande la faculté *de sortir et d'entrer dans sa chapelle funéraire*, [hiéroglyphes].

La sortie *m hrou* était donc suivie de la rentrée soit dans le tombeau, soit dans le palais de l'élu, ou d'une façon plus générale dans la région souterraine : aussi

faut-il voir une expression abrégée de cette doctrine dans les titres qui disent *chapitre pour entrer et sortir*, *ou pour entrer après être sorti*, *ou pour entrer après être sorti dans la Kher-neter* (ch. 120 à 122), de même que dans les phrases nombreuses qui mentionnent l'entrée et la sortie. Ainsi le chapitre 1 dit : *Faire sortir m hrou et ressusciter les mânes dans la Kher-neter*, tandis que le chapitre 17 a : *Ressusciter les mânes et faire entrer et sortir dans la Kher-neter*, ce que rend avec plus de concision le chapitre 41 : *J'entre et je sors en ressuscitant*, (l. 2). Le titre *sortir m hrou et être maître de ses ennemis* (ch. 65) ne paraît pas différer beaucoup de *sortir contre ses ennemis de la Kher-neter* (ch. 11, titre), et le parallélisme *traverser l'Amenti m hrou et traverser Ammah* (une des parties ou même ici un des noms de l'Hadès) se retrouve sous la forme déjà citée : *sortir m hrou et traverser Ammah*, comme dans *sortir vers le ciel et traverser Ammah* (ch. 115, titre). Un chapitre *pour entrer et sortir dans la Kher-neter*, au papyrus sans nom du Louvre, dit : *Son âme sort avec les vivants, il sort m hrou, il est puissant*, etc. Enfin, une phrase qui représente au chapitre 68 l'*Osiris véridique sortant vers tous les endroits où son cœur désire aller* (l. 3), a pour variante aux anciens Textes : *L'Osiris véridique sort m hrou, ou marche m hrou vers tous les endroits*, etc. (pl. 21, 15 et 8, 58). Au chapitre 99, l'élu, d'après le texte, *sort m hrou sous toutes les formes qu'il veut* (l. 32), et, d'après la rubrique, *sort*

de l'Élysée sous toutes les formes avec lesquelles il veut sortir (l. 34).

Rien ne montre au surplus que les Égyptiens aient distingué deux manières de sortir, et l'idée d'ouverture, corrélative de l'idée de sortie avec laquelle elle varie dans le titre du chapitre 67 ([hiéroglyphes]), figure sans différence appréciable d'expression dans les textes qui annoncent la *sortie m hrou*, comme dans ceux qui parlent simplement de *sortir*. On trouve par exemple, d'une part :

« Je traverse le monde souterrain, je vois mon père « Osiris....., j'ouvre tous les chemins qui sont au ciel « et dans la terre....., je voyage (ch. 73 et 9 pour « traverser l'Amenti *m hrou* et traverser Ammah) ; « ouvrez à moi et à la déesse qui est avec moi ! (ch. « 122, 1, pour entrer et sortir dans la Kher-neter). « Ouvre (toi) ! retraite de ceux qui sont dans le Noun ! « (ch. 67), etc. »

Et d'autre part :

« J'ouvre le monde souterrain et je sors *m hrou* « (ch. 2, 3) ; ouvre-toi, ouverture ! ferme-toi, ferme- « ture de la mort ! J'ai ouvert l'ouverture à mon âme... ; « j'ai livré passage à mon âme (ch. 92, 1 et 3, pour « ouvrir à l'âme et sortir m hrou), et j'ai ouvert les « portes du ciel, de la terre, et les verrous de Seb « (ch. 68, 1, pour sortir m hrou), etc. »

Ce dernier début est analogue à celui du chapitre 130 (*ouvre ciel ! ouvre terre !* etc.), qui faisait descendre, [hiéroglyphes], dans la barque de Ra. La descente dans la barque

équivaudrait par conséquent à la *sortie m hrou*. En effet, les chapitres qui se rapportent à la barque solaire mentionnent comme les autres l'ouverture des portes : *J'ai ouvert les portes dans Sekhem* (ch. 98, 6 et 7) : *ô Ra, en ton propre nom de Ra ! quand tu ouvres la retraite mystérieuse d'Ammah, joie du cœur des dieux, oh ! donne-moi mon cœur* (ch. 101, 4 et 5) *! J'ai ouvert la retraite du Nil et frayé le chemin au disque* (ch. 100, 1) ; *Isis a préparé le chemin de Ra* (ch. 133, 2).

L'entrée dans la barque du Soleil était une des suites de la résurrection. Thoth comptait l'élu *pour sortir* (de l'Hadès) *et entrer dans la barque* (ch. 129, 9). Bien qu'il y ait là comme une nouvelle doctrine qui n'apparaît d'une manière assez tranchée que vers le milieu du Livre des Morts, on trouve cependant des traces de la même croyance dans les autres chapitres. Ceux qui mentionnent simplement la sortie ou l'entrée et la sortie disent : *J'ai navigué au ciel, j'ai franchi la terre* (ch. 48 et 10), et *je suis sorti et je suis descendu dans le naos qui est dans la barque de Ra* (ch. 67, 2) ; au chapitre 122, le défunt qui navigue, (l. 2), donne les noms mystiques de certaines parties de la barque ; au chapitre 119, 2, il s'écrie : *Lève-toi, Osiris, parcours le ciel avec Ra !* ce qui signifie *navigue avec Ra*, comme au chapitre 131 la phrase du titre : *arriver au ciel près de Ra*, devient dans le texte *descendre dans la barque, et naviguer en paix vers l'Amenti* (l. 6 et 7). Par contre, les chapitres de la barque mentionnent quelquefois le *per*

m hrou : il sort m hrou comme Horus (ch. 136, 14), et *on sort m hrou sous toutes les formes qu'on veut* (ch. 99, 32). Les chapitres du *per m hrou* parlent aussi de la navigation du défunt dans la bari céleste : *Ra le passe en barque par ses soins* (ch. 148, 21), et *il marche à la barque sans que son âme soit écartée d'avec son maître* (ch. 1, 19 et 20).

L'idée de ne pas être repoussé est commune aux trois espèces de chapitres étudiés ici. Le chapitre 1, 18, a : *Je ne suis pas repoussé pour voir les seigneurs du monde souterrain*, et le chapitre 125 (*pour entrer dans la grande salle de la Justice*) : *on n'est écarté* ([hieroglyphs]) *d'aucune porte de l'Amenti, et on est remorqué avec les rois* (l. 69). Le défunt demande, au chapitre 100, *à n'être pas séparé* ([hieroglyphs]) *de la barque* (l. 4), et au chapitre 130 (*pour faire entrer dans la barque de Ra*), *à n'être pas repoussé loin de Ra et d'Osiris* (l. 5 et 6), *à n'être pas repoussé de l'horizon ou de Ra* (l. 13), *à n'être pas écarté, à n'être pas repoussé* (l. 22, etc.).

Les rapprochements qui précèdent montrent qu'il n'y avait en réalité qu'une manière de sortir, mais qu'on l'exprimait de différentes façons. Le Livre des Morts est rempli d'allusions à la sortie, à la rentrée, à l'ouverture des portes, etc., allusions qui prouvent jusqu'à l'évidence que le *per m hrou* consistait à quitter l'Hadès. On sortait de la Kher-neter, de Rosta, de l'Amenti, d'Ammah, de la campagne d'Aarou, du monument funèbre, de la terre (ch. 74), de la contrée d'Apap (ch. 99), de la salle de la Justice (ch. 125, pl. 50 du

Todt.), du monde souterrain, d'avec les sujets d'Osiris (ch. 2), de la vallée mystérieuse (ch. 148), etc. On entrait réciproquement dans la Kher-neter, dans Rosta, dans l'Amenti et le bassin d'Osiris (ch. 122), vers les magistrats d'Osiris (ch. 124), par la porte des mânes (ch. 107), dans la salle de la Justice (ch. 125), dans Sekhem (ch. 64, 29), dans la campagne d'Aarou (anciens Textes, pl. 10, 31), dans la terre (id., pl. 36, 37), etc. Cette double idée est développée au chapitre 1 et résumée au chapitre 125. Le chapitre 1 dit : « O vous qui ouvrez les chemins, ô vous qui préparez les « voies aux âmes accomplies dans la demeure d'Osiris, « ouvrez les chemins, préparez les voies à l'Osiris « véridique auprès de vous ! Qu'il entre par cette porte « dans la demeure d'Osiris ! lui qui entre en chancelant, « qu'il sorte en paix, l'Osiris véridique ! qu'il ne soit « ni repoussé ni écarté ! qu'il entre favorisé, qu'il sorte » aimé ! etc. (l. 13, 14 et 15).

Le second texte s'adresse ainsi à Osiris : « Accorde-« moi de traverser le chemin de la nuit, de me réunir « à tes serviteurs qui sont dans le monde souterrain, « d'entrer et de sortir dans Rosta et dans la grande « salle de Ma-ti, ainsi que d'ouvrir Ammah et le monde « souterrain (pl. 50 du Todt.) » Les Égyptiens avaient inventé à ce sujet toute une topographie de portes et d'enceintes qu'on peut étudier à la fin du Todtenbuch, dans le Livre de l'hémisphère inférieur ou sur les sarcophages, et qu'ils reproduisaient quelquefois en partie dans leurs temples. Plutarque (*d'Is. et d'Os.*, 29) cite les portes du Léthé et du Cocyte, à Memphis, qui

résonnaient lugubrement lorsqu'on en faisait l'ouverture aux funérailles d'Apis, et Diodore (1, 96) ajoute qu'on voyait près de là ces portes de la Vérité qui se retrouvent au chapitre 149, 48 : *J'ai ouvert la porte de Ma-ti.*

La rentrée de l'élu s'explique facilement, car on sait qu'il était comparé au soleil, et que le soleil était supposé descendre chaque soir dans l'Hadès. Voici quelques phrases qui se rapportent à cette assimilation : *Je suis Ra sorti de l'horizon contre ses ennemis* (ch. 11, *pour sortir contre ses ennemis de la Kher-neter*); *Horus, à qui son œil est donné le matin, c'est mon nom, son nom* (ch. 64, 22, *pour sortir m hrou*) ; *j'entre en épervier, je sors en bennou, étoile du matin* (ch. 13 et 121, *pour entrer après être sorti*); *l'uræus de ma couronne est avec moi chaque jour ; je suis Ra* (ch. 32, 10, *pour repousser les crocodiles*), et *je viens chaque jour avec la lumière, je traverse l'obscurité....., je suis Ra le matin* (ch. 146, 24 et 30, texte des pylônes de la demeure d'Osiris dans l'Élysée).

La division du temps en journées apparaît ici, et il n'est pas inutile de faire observer qu'elle existe d'un bout à l'autre du Livre des Morts. L'élu *volait vers le ciel et se posait sur la terre chaque jour* (ch. 64, 26) : *il descendait dans la barque de Ra avec le jour de chaque soleil* (ch. 100, 7 et 8, et ch. 129, 5 et 6); *il moissonnait et rassemblait des provisions chaque jour dans l'Élysée* (ch. 110, 10); *il repoussait le crocodile loin de Ra chaque jour* (ch. 136, 9); *ses aliments étaient sur l'autel de Ra avec le jour de chaque soleil* (ch. 130, 30); *il mangeait et buvait avec Osiris chaque jour... et sortait*

le jour comme Horus (ch. 136, 13 et 14); *il recommençait la vie après la mort aujourd'hui comme chaque jour* (ch. 38, 4). L'expression *sortir m hrou et vivre après la mort* (ch. 2) est évidemment paraphrasée dans l'apostrophe finale du chapitre 111 : *O Osiris véridique, lève-toi à ta gauche, vivifié, renouvelé, rajeuni, aujourd'hui comme chaque jour !* C'est là précisément ce que Plutarque, au trente-deuxième paragraphe de son Traité, dit d'Osiris, qui, d'après les hymnes, naissait à gauche pour mourir à droite, et ce que symbolisait, au chapitre 153, 9, la cérémonie faite le jour de la naissance d'Osiris, dans laquelle on représentait l'élu entre deux barques, la *sekti*, celle de l'occident suivant les sarcophages, à sa droite, et à sa gauche celle de l'orient, la *maat*, barques dans lesquelles montait aussi Osiris, qui recevait, au chapitre 145, 7, *la sekti avec la maat pour sortir sur* [hiéroglyphes], (*celle qui est dans l'étendue*), *et descendre vers les pylônes.* Les cynocéphales assis à l'avant de la barque de Ra disaient au mort : *Entre dans Rosta, passe par les portes mystérieuses de l'Amenti, sors et entre à ton gré, comme les Khou, appelé chaque jour du fond de l'horizon* (ch. 126, 5 et 6), et l'élu qui comparait ses années à celles de certains personnages infernaux (ch. 147, 9), demandait des années nombreuses, des jours nombreux et des nuits nombreuses, en outre des années, des jours et des nuits de sa vie (ch. 71, 13 et 14, *pour sortir m hrou*).

La rentrée de l'élu pendant la nuit, fait qui complétait son identification avec le soleil, n'est pas oubliée

au Livre des Morts : *Je me couche* ( ) *la nuit* (ch. 149, 17), *je ferme les yeux la nuit* (ch. 64, 7), et *je suis enterré pendant le temps de la nuit dans ce canal du bassin de Maaa* (ch. 125, 49). Le défunt, qui *élevait la flamme, illuminait la nuit après le jour* (ch. 137, titre et l. 2), *et il cherchait son père dans la nuit* (ch. 38, 3). Il est à remarquer cependant que cette partie de l'existence extra-terrestre était mentionnée assez rarement, sans doute parce que la nuit offre l'image la plus naturelle du deuil et de la mort. Le soleil, même dans l'hérésie du roi Khounaten, où il était considéré comme le dieu unique, naissait au ciel chaque jour. (Denkmæler. III, pl. 106), et par conséquent mourait chaque soir : c'est pourquoi le Shaï n sinsin donnait au défunt l'assurance que son âme vivrait au ciel chaque jour (éd. Brugsch, p. 19). On disait l'*heure fâcheuse de la nuit* (ch. 21, 2), *la nuit triste pour les morts et pour Osiris* (ch. 78, 22) ; on demandait à ne pas marcher par la *vallée de l'ombre*, à ne pas *entrer dans le bassin des égorgés*, à ne pas *être dans la nuit* (ch. 130, 6 et 7), et le chapitre 163, 12 contient une invocation dans ce sens : *Viens à l'Osiris véridique, qui est dans ce pays de la Justice ! ne le laisse pas seul ! Il est dans le pays où l'on n'y voit plus !* Le chapitre 32, 9 et 10 nous apprend que, dans l'Amenti, *le seigneur de l'affaiblissement* ou *de la faiblesse était fort chaque jour :* aussi le défunt préparait-il la barque, dans la Kher-neter, pour *sortir de cette région vide* (d'Apap, les *domos Ditis vacuas et inania regna* de Virgile), où les *étoiles tombaient renversées* (ch. 99, 4) ; *elles s'y relevaient ensuite, et recu-*

laient en cheminant dans la flamme de Ra qui entoure et dirige la terre (id.), *comme faisaient les mânes qui sortaient par derrière* (ch. 67, titre), et qui, suivant le chapitre 144, 31 et 32, *quittaient les ténèbres de l'Hadès* à une heure fixée : *il est quatre heures, sors m rhou !*

II

ORIGINE ET EFFETS DE LA SORTIE DES ÉLUS

Il paraît maintenant hors de doute que le *per m hrou* avait le caractère d'une sortie, généralement quotidienne, hors du monde souterrain, ce qui combat les interprétations de MM. Lepsius et Devéria, voyant dans l'expression étudiée, l'un la sortie à un jour spécial, l'autre la sortie du jour, c'est-à-dire l'entrée dans l'enfer, malgré la vignette du papyrus de Neb-Khet où le défunt figure sortant à mi-corps de la tombe en face du soleil rayonnant, avec l'explication : *sortie m hrou du scribe Neb-Ket*. Les autres traductions, *sortir au jour* ou *comme le jour*, bien que plus vraisemblables, ont aussi contre elles que *hrou*, comme MM. Lepsius et Devéria l'ont fait observer, signifie *durée du jour* et non *lumière du jour ;* le mot vrai dans ce dernier sens serait *shou*. La clarté solaire que Thoth avait fait briller sur le corps d'Osiris (ch. 101, 8): [hiéroglyphes] (Denkmæler VI, pl. 123, passage correspondant à la ligne 6 du chapitre 64) était l'éclat de chaque soleil, et

ou (anciens Textes, pl. 7, 46 et 2, 18), la journée de chaque soleil. La seule interprétation à laquelle il ne paraît pas qu'on puisse objecter quelque chose, est celle que j'avais proposée en 1868, et que M. Brugsch a donnée de son côté dans la *Zeitschrift* (1872, juillet et août). Elle fait sortir l'élu *pendant le jour*, et s'accorde avec les passages où le contexte contredit les autres traductions, par exemple avec *per m hrou neb* (ch. 1, 23), remplaçant *per m hrou*, variante où M. Lepsius veut voir une faute reproduite par tous les textes, et qui se retrouve implicitement dans le souhait exprimé par le dédicateur d'un petit monument (Musée du Louvre, a, 110), *d'entrer et de sortir dans la Kher-neter pour voir chaque soleil*, . La fille de Mycérinus, peu confiante dans la protection divine, avait demandé qu'on la sortît de son tombeau pour voir le soleil une fois chaque année (Hérodote, II, 132). Le Shaï n sinsin exprime d'une façon moins triste l'idée que les Égyptiens se faisaient de l'autre vie dans un passage qui est l'explication la plus claire du *per m hrou*: *Tu t'éveilles chaque jour, tu vois les rayons du soleil; Ammon vient à toi avec les souffles de la vie et te fait respirer dans ton cercueil; tu sors vers la terre chaque jour*, (éd. Brugsch, p. 17).

Cette dernière phrase montre dans la sortie vers la terre une des faces du *per m hrou*, dont l'autre mode était, comme on l'a vu, la sortie vers le ciel: *Tu n'es repoussé ni du ciel ni de la terre*, dit encore le Shaï n

SINSIN (éd. Brugsch, p. 15). Toute la doctrine sur les effets du *per m hrou* est contenue là, et il ne reste plus, avant de préciser ces effets par quelques exemples, qu'à dégager le principe de l'expression pour la connaître complétement.

On sait que la sortie le jour accompagnait la résurrection; mais avant tout il fallait évidemment que l'élu reprît ses jambes, et par conséquent tous ses organes, qu'il fût rétabli *comme il était sur terre* (ch. 1, fin), que son corps *ne se corrompît point* (ch. 45), *mais redevînt vigoureux dans la Kher-neter* (ch. 101, 8), *que ses chairs et ses os fussent préservés des vers* (ch. 163, titre), et *sains comme ceux de quelqu'un qui n'est pas mort* (ch. 164, 15); que sa tête, son cœur, ses bras, ses yeux, ses oreilles, sa bouche, son élocution et sa force lui fussent rendues (Todt. passim), bref qu'il *ressuscitât dans la Kher-neter* (ch. 140, 13). Son retour à la vie ramenait pour lui toutes les conséquences du jeu des organes reconstitués : il recevait donc *des pains, des breuvages et beaucoup de viandes sur l'autel de Ra* (ch. 1, 23), *des pains shenes, des boissons, des pains persen, des grains*, etc. (ch. 99, 32 et 33), *du lait* (ch. 125, 68), *du blé avec de l'orge dans la campagne d'Aarou* (ch. 156, 4), et *des approvisionnements dans la Kher-neter* (ch. 148, 19); *il buvait l'eau à la source du fleuve* (ch. 136, 14; ch. 164, 15; ch. 165, 15), *et mangeait auprès d'Osiris* (ch. 135, 3). Ces avantages impliquent une existence pareille à celle que les Grecs donnaient aux mânes dans la prairie des asphodèles, remplacée ici par le CHAMP D'AAROU ou *des fleurs*, si

AAROU est une variante, avec chute de l'aspiration initiale, de [hieroglyphs], ou [hieroglyphs] (Denkmæler III, pl. 106, ou [hieroglyphs] (anciens Textes, pl. 14, 45), *fleurs*, mot représenté dans AAROU par le premier déterminatif de son [hieroglyphs], se rapportant au serpent, [hieroglyphs], ou à l'urœus, *arar*, et par le second déterminatif de sens, [hieroglyphs].

Mais l'élu ne restait pas enfermé dans la région occidentale, qui rappelait trop la nuit et la mort : il revenait sur la terre, et c'était là proprement le *per m hrou*. *Il marchait sur terre comme un vivant* (ch. 31, 12), ou *était dans le lieu des vivants* (ch. 136, 12), dont il pouvait prendre *toutes les formes*, [hieroglyphs] (ch. 64, 30). Il avait alors atteint la plénitude de la puissance ; il était devenu un *khou parfait*, [hieroglyphs]; *accompli*, [hieroglyphs]; ou *muni* (de ses avantages) [hieroglyphs], et formé par la réunion du corps avec son âme, *qui ne l'abandonnait plus* (ch. 89, 7). Le chapitre 110 appelle en effet une des divisions de l'Élysée *la demeure des Khou de sept coudées de haut, où les épis ont trois coudées pour les momies parfaites qui les moissonnent* (ch. 110, vignette). Le *khou*, opposé ailleurs à *l'ombre* (ch. 149, 40), varie ici avec la *momie*, et on trouve partout le *cœur* (ch. 148, 2); le *cou* (ch. 155, 156, 159, 160); la *tête* (ch. 162, titre); la *bouche*, le *ventre* (ch. 90, 1); les *membres* (ch. 130, 28) du *khou*, ainsi que l'*ombre* (ch. 64, 18 et 101, 7); l'*âme* (ch. 100, titre, 127, 9, etc.), et

même le *ka* du *khou* (Denkmæler III, pl. 114). Le *ka* paraît être le type de l'individu, car il varie avec ce qui représente l'homme de la façon la plus abstraite, le nom; le défunt, au Todtenbuch, lui dit: *Salut à toi*, mon KA *pour ma durée* (ch. 105, 1), et les monuments montrent souvent derrière le pharaon son *ka* personnifié qui le protège et que les légendes appellent le *ka royal qui est dans la tombe* (Denkmæler, passim); c'est le *genius* des Latins. Quant au *khou*, le mot qui le désigne se rattache étymologiquement au radical *khou*, *lumière*, et par suite *honneur*, *avantages*, etc. Les scribes se plaisaient à rapprocher du *khou*, par assonance, ses *avantages*, ou *khou*. (Ch. 148, 12, 149, 20, 26, etc.)

La faculté de *faire tout ce qu'on voulait* (ch. 163, titre), et de prendre, en sortant le jour, *toutes les formes qu'on voulait* (ch. 18, 39 et 40, ch. 72, 10, etc.), entraînait la divinisation des élus, qui faisaient tout ce *qu'ils voulaient comme les dieux* (ch. 72, 11), et qui pouvaient se métamorphoser soit en dieux, comme en Ptah et en Osiris, soit en symboles divins, comme en *bennou*, en hirondelle, en *shenti*, en lotus, en épervier, etc. (Tod., ch. 76 à 88). On disait donc du mort: *Ses membres à lui sont comme ceux des dieux* (ch. 99, 34); *il est comme les neuf dieux....., il est un dieu à jamais* (ch. 101, 6 et 8); *il est comme un dieu et adoré par les vivants comme le Soleil* (ch. 136, 15); *il est avec les dieux* (ch. 141, titre); *il est divin dans la Kher-neter* (ch. 162, 10); *il se réunit aux dieux qui sont à la suite de Ra* (ch. 100, 7, etc.)

Cette divinisation paraît avoir eu l'âme pour principe:

le corps, *membres divins* (du Soleil, ch. 133, 10), était *divinisé par son âme*, (Shaï n sinsin, éd. Brugsch, p. 18). L'âme, qui *sortait après la mort* (ch. 154, 5), rendait en effet la vie au cadavre quand elle revenait se poser sur lui, ce que les scènes funéraires symbolisaient par l'oiseau apportant à la momie l'hiéroglyphe *ankh* (ch. 89, vignette). L'attention extrême que l'on mettait à conserver le corps par l'embaumement prouve qu'on le croyait dans le principe nécessaire à la vie d'outre-tombe; mais on fut bien vite convaincu qu'il ne quittait pas l'hypogée, et son rôle actif passa à l'âme : c'était à l'âme qu'on ouvrait la chapelle funéraire pour *sortir le jour et être maître de ses jambes* (ch. 92, titre). Le Todtenbuch dit : *L'âme* (du *khou*) *sort le jour avec les vivants* (ch. 148, 4), *son ombre est un dieu avec les hommes* (ch. 101, 7); *son âme vit à jamais et ne meurt pas de nouveau dans la Kher-neter* (ch. 130, 29), et le Shaï n sinsin, dont cette doctrine fait le fond : *Ton âme sort au ciel chaque jour* (éd. Brugsch, p. 19), et *marche où elle veut* (id., p. 24). Le serpent à deux jambes humaines qui illustre le chapitre 74 *pour ouvrir les jambes et sortir de terre*, est figuré au chapitre 163 avec le disque solaire, et avec les cornes de bélier qui désignaient l'âme: c'était l'emblème de la sortie du soleil nocturne, dont la marche avait sur les sarcophages le serpent pour type.

Ce fut sans doute cette indépendance de l'âme vis-à-vis du corps qui, en s'accentuant, fut cause de l'extension prise par les textes se rapportant au passage du défunt dans la bari solaire; il y est introduit sous le nom

de *khou*, mais le sens du mot *khou* dut incliner vers celui d'*âme*, car il n'est pas probable qu'on se soit, par exemple, représenté comme une momie ce *khou* qui hantait la fille du roi de Bakhten. C'était en effet l'âme et non le corps qui accompagnait le Soleil; le chapitre 130 (titre) faisait *vivre l'âme à jamais*, et la faisait *entrer dans la barque de Ra*. *Inscris*, dit ailleurs Ra à Thoth, *son âme pour sortir et pour entrer dans la barque de Ra; son corps restera dans sa demeure* (ch. 129, 9). Si la terre est le lieu des corps, le ciel semble au contraire celui des âmes, et c'est évidemment pour cette raison qu'on attribuait quelquefois à chacun des élus un astre au ciel (ch. 101, 7 et 164, 16).

Une théorie finit même par s'établir sur la séparation de l'âme et du corps, et sur l'assimilation du mort au Soleil et à Osiris; elle avait pour formule la phrase souvent répétée et appliquée à l'homme comme aux dieux : *Son âme est au ciel, son corps est dans la terre*. L'âme céleste ou Ra revenait chaque soir se coucher dans le corps terrestre ou Osiris (, *le séjour de l'œil* d'Horus ou du ciel), et de même l'âme du défunt, s'élevant au ciel avec l'astre, quittait et rejoignait son corps tour à tour. Cette doctrine n'apparait bien nettement qu'après l'expulsion des Pasteurs, mais sur les sarcophages et non dans les compositions, généralement antérieures, du Livre des Morts, où elle ne pénétra qu'à peine. Un texte important, qui lui est consacré en tête d'un exemplaire de la bonne époque (le papyrus sans nom de la salle funéraire au Louvre), n'a pas pris place dans le recueil, et, à part le chapitre 163 qui appartient

à un supplément peu ancien, on la retrouve seulement dans quelques chapitres, surtout dans ceux qui paraissent avoir été retouchés ou composés à une date assez récente ; ce sont les chapitres 83 et 127. Le premier, où figure le dieu thébain Khons, intitule le bennou *ces quatre hiers* (sans doute les quatre âmes divines), *les sept uræus*, et *le grand qui brille dans le lieu de son corps* (l. 2) ; le second, d'un style redondant, et qui joint au mot *ant*, vallée, l'article *ta* (l. 5), fait dire à l'élu : *Je m'élève en âme vivante de Ra au ciel* (l. 11), et l'*âme d'Osiris se repose en lui* (l. 12). Osiris, le *khou* par excellence (*Asar Khou neb ankh*, ch. 149, 20), était appelé l'*âme du Soleil et son corps même* (Chabas : *Un Hymne à Osiris*), et le nom de *gabbaras* donné aux momies (Parthey, *Vocabulaire* copte, p. 581) pourrait trouver là son explication : *Kha-ba-ra*, le corps et l'âme du Soleil.

L'ensemble des textes, en effet, montre une certaine tendance à l'absorption des mânes dans la divinité sous sa double forme. Les momies, dans le sein destructeur de la terre, souvent alors appelée Set, , s'identifiaient avec le dieu mort ou Osiris au point de prendre son nom et de recevoir comme lui le Soleil au-dedans d'elles, ce qui fut sans doute le motif pour lequel on disait assez fréquemment, en parlant d'Osiris, *les corps mystérieux*. D'un autre côté, les âmes qui accompagnaient le Soleil diurne pouvaient également se confondre d'une manière plus ou moins métaphorique avec l'astre lui-même, ce qui ressort de plusieurs passages du

Todtenbuch cités plus haut. L'espèce de fusion indiquée là était surtout affirmée des pharaons, qui occupaient une place d'honneur dans la barque divine et dans la mythologie égyptienne, ainsi qu'on peut le voir sur les sarcophages et au Todtenbuch (ch. 17, vignette, et ch. 125, fin). A la grande époque de leurs conquêtes notamment, les rois d'Égypte passaient pour couronner leur destinée en s'unissant à la divinité, comme plus tard les empereurs romains, et l'expression la plus claire de cette croyance qui a laissé sa trace jusque dans les livres hermétiques (dernier fragment), se rencontre dans la remarquable inscription de Qournah publiée par M. Ebers. M. Chabas a eu l'obligeance de me signaler le passage qui s'y rapporte, et le traduit ainsi : *Il* (Thothmès III) *s'éleva au ciel et s'unit à Aten, suivant le dieu et se répandant pour se faire l'illumination de la terre ; devenu Aten, brillant au ciel fécondé.* La curieuse apothéose du nom d'un Ramsès dans le disque solaire, copiée à Biban-el-molouk par Champollion (Notices manuscrites), illustre en quelque sorte l'orgueilleuse prétention des *fils du Soleil.* Aménophis IV, *sorti des rayons du disque, avait été fabriqué* (par le dieu) *avec ses propres rayons pour accomplir la durée du disque qui navigue au ciel* (Denkmæler, III, pl. 107). Ramsès II, dans la stèle des Mines d'or, est appelé l'*image vivante de Ra*, surnom du reste très-commun, et le sens de cette désignation, qui faisait du roi le dieu manifesté temporairement ici-bas, apparaît tout entier dans le culte qu'institua de son vivant *à son image vivante sur la terre* Aménophis III, dont un monument

du Louvre (c. 54) montre le cartouche ailé remplaçant le Soleil qui figure presque toujours en haut des stèles.

L'analyse du *per m hrou* et de toutes les expressions qui l'accompagnent d'ordinaire permet d'entrevoir maintenant la marche qu'a dû suivre la conception égyptienne de l'autre vie. D'abord le défunt, grâce à l'efficacité des cérémonies accomplies par lui ou en sa faveur, des textes sacrés qu'il possède et du jugement qui le fait *véridique*, ressuscite, reprend ses organes, et, devenu immortel, jouit de la béatitude dans le monde souterrain, où il se construit une demeure. Mais l'Hadès, séjour des mânes pour toutes les mythologies primitives, était aussi le royaume désolé des ténèbres, et l'on finit par ramener les morts sur la terre (*per m hrou*) pour y recommencer la vie diurne avec plus de liberté et de puissance, et même avec la faculté de prendre toutes les formes possibles. Si ce n'était pas la métempsycose, comme l'ont cru les Grecs, c'était du moins le passage de la personne humaine dans plusieurs corps en quelque sorte éphémères, et par conséquent l'abandon fait momentanément par elle de son corps véritable. Il ne pouvait en être autrement, puisqu'on savait que les momies, d'abord regardées comme indispensables à la résurrection, ne quittaient pas le monument funèbre. De là vint une nouvelle manière de voir qui fit rester le corps dans la tombe, tandis que l'âme, plus dégagée de la terre et divinisée, s'élevait au ciel pendant le jour avec le Soleil, pour rentrer avec lui dans l'Hadès. Il faut remarquer cependant que les âmes n'étaient pas immatérielles, puisqu'elles *bâtissaient* (ch.

124, 1), et que, d'après le tombeau de Séti Ier, *elles vivaient de pains et de végétaux* (Sharpe et Bonomi, pl. 14, A). Là s'arrêtent, au moins dans le Livre des Morts, les théories égyptiennes sur la destinée des élus. Si je n'ai pas complétement réussi à les mettre dans un jour vrai et à dégager le sens réel de l'expression qui les résume, j'espère en avoir rassemblé et résumé les éléments principaux et avoir facilité la tâche des savants qui voudront me suivre sur ce terrain difficile.

E. Lefébure.

Paris, le 20 Mars 1873.

TRADUCTION NOUVELLE DU PAPYRUS MAGIQUE HARRIS

En 1860, j'ai publié à Chalon-sur-Saône le fac-simile et la traduction d'un papyrus hiératique provenant de la collection de M. Harris, d'Alexandrie[1].

A cette date, sauf le petit nombre de textes hiéroglyphiques publiés par M. Prisse dans ses *Monuments égyptiens* pour faire suite au grand ouvrage de Champollion[2], aucun ouvrage d'hiéroglyphes n'avait été mis en France à la disposition des adeptes de la méthode; il n'existait aucune publication de manuscrits hiératiques. Étudier l'égyptologie, c'était alors, même à Paris, une entreprise hérissée de difficultés. En province, cette étude était avec quelque raison considérée comme impossible.

J'ai pu surmonter ces difficultés, vaincre cette impossibilité, et depuis lors tous mes efforts ont tendu à

[1] Ce papyrus fait aujourd'hui partie des collections du Musée Britannique.

[2] Ce grand ouvrage ne contient qu'un nombre restreint de textes généralement mal copiés.

épargner aux nouveaux adeptes le pénible travail qui a été mon lot obligé et les longues heures de découragement qui ont failli m'arrêter sur le chemin de la science. Le *Papyrus magique Harris* a puissamment contribué à changer les conditions de l'étude. Aussi cet ouvrage fut-il accueilli avec faveur par les disciples de Champollion. Malgré les grands progrès réalisés par la méthode pendant les treize années qui se sont écoulées depuis son apparition, il est encore aujourd'hui d'une grande utilité.

C'est ce livre qui a fait connaître l'usage fréquent que les anciens Égyptiens faisaient de formules mystiques pour écarter les dangers, prévenir et guérir les maladies, consacrer les talismans, etc. Comme ces sortes de formules sont empruntées à la doctrine sacrée, on y rencontre toujours des allusions aux points principaux des croyances et aux événements de l'histoire mythologique. Dans le *Papyrus Magique*, en particulier, se trouvent résumées les idées fondamentales de la religion égyptienne ; on y rencontre aussi quelques faits jusqu'alors inconnus de la grande guerre du dualisme.

Ma première traduction, qui date pour ainsi dire de mes débuts dans l'égyptologie, est fort en retard sur les progrès de la science. Les rectifications partielles que j'ai publiées sont éparses et d'ailleurs insuffisantes. Il me semble nécessaire de la refondre entièrement, d'autant plus qu'il y est encore fait de fréquents emprunts.

J'ai du reste peu de chose à ajouter sur le sujet des textes magiques. Pour le texte et pour ses développements je renvoie à mon premier ouvrage, me bornant ici à un petit nombre d'observations et de justifications

philologiques. Le présent mémoire doit être considéré comme une simple addition à ce premier ouvrage.

Traduction du Papyrus magique Harris.

Pl. 1, lig. 1 à lig. 6.

Hymne au dieu Shou.

Salut à toi, l'engendré de Phra,
Fils aîné issu de ses membres,
Élu par lui dès avant sa naissance!
Le valeureux! Il est le maître des existences;
Renversant les impies au jour de chaque jour.
La barque fait voile[1], le cœur joyeux[2];
L'arche est dans l'allégresse.
Ils[3] voient Shou, fils de Phra, triomphant[4];
Il a donné de sa pique contre l'ennemi de Ra[5].
Il navigue vers le haut du ciel chaque matin.
Tafné repose sur sa tête;
Elle donne sa flamme contre son ennemi,
Afin de le réduire au non-être.

1 Il s'agit de la barque qui transporte le soleil autour de l'Océan céleste. Tant que cette navigation s'effectuera régulièrement, notre univers subsistera. C'est pour ce motif qu'il y est fait de si fréquentes allusions dans les hymnes et les prières.

2 Dans cette phrase le [hiéroglyphe] est paragogique.

3 Ce pronom représente l'équipage divin de la barque solaire.

4 *Étant justifié*, c'est-à-dire ayant triomphé de ses adversaires.

5 Dans le texte le point rouge séparatif est mal placé.

Substitut de Ra[1], à la grande puissance magique[2],
Comme l'enfant sur le siége de son père[3].
Sa personnalité repose dans la personnalité de Ra.
Il est l'alimentation abondante[4] qui est en lui (*en Ra*).
Il lui a fait un titre héréditaire[5].
Dans les écrits du seigneur d'Hermopolis,
L'écrit du roi Phra-Harmakhou,
Dans le pylône de la double demeure d'Héliopolis, consigné, ciselé, gravé par écrit,
Sous les pieds de Phra-Harmakhou[6]

1 [hiéroglyphes].

2 Le nom de la déesse *Oer-hakaou* a cette signification.

3 *L'enfant sur le siége de son père*, c'est Horus réintégré dans la possession de la royauté d'Osiris ; c'est la perpétuité du droit triomphant de la violence. Cette image est des plus fréquentes.

4 [hiéroglyphes]. Shou est, comme son père Ra, le créateur immédiat des substances qui servent à l'alimentation des êtres. La végétation ne fonctionne que par la lumière et la chaleur, et les animaux ne vivent que par la végétation.

5 [hiéroglyphes] se traduirait littéralement : *l'écrit, le titre de ce qu'il y a dans la maison*. Cette expression désigne dans les textes *la propriété, le patrimoine et le titre, qui les constitue* ; c'est à la fois la propriété et le droit. Phra a établi et consigné ce droit de son fils Shou dans les livres sacrés attribués à Thoth, et la pièce qui va suivre est le texte même de cette attribution à Shou de la personnalité de Phra. Un texte attribué à une telle origine divine était bien choisi au point de vue du pouvoir magique

6 La plupart des livres sacrés passaient pour avoir été trouvés sur les bases des statues des dieux des plus anciens temples ou dans les fondations ou dans l'épaisseur des murs de ces édifices. Des traditions analogues existent en Chine ; on dit, par exemple, que la première

Il le fera passer de génération en génération[1] pour les siècles et l'éternité.

Pl. 1, lig. 8, à pl. 2, lig. 3.

Hymne composé par Phra-Harmakhou pour le dieu Shou.

Salut à toi, fils qui est (celui) de Ra,
Engendré par Toum lui-même,
Formé de lui-même;
N'ayant pas de mère[2].
Véritable seigneur de la double vérité[3],
Dominateur qui est le dominateur puissant des dieux,
Qui conduit l'Œil de son père Ra[4].
On lui présente les oblations, à ses mains, à lui-même[5].

copie du Lun-yu ou l'ancien Lun-yu a été trouvée dans un mur de la maison de Coufucius (Pauthier: *Mémoire sur l'Antiquité chinoise*, p. 66).

[1] Littéral.: *Du fils à son fils.*

[2] Le texte exprime ici l'idée de l'éternelle génération de dieu par lui-même: Shou, qui est le Soleil, est dit fils de Ra et engendré par Toum. Mais Ra et Toum ne sont aussi que des noms du Soleil. Conséquemment, Shou, forme divine considérée comme dieu unique, est formé de lui-même et n'a pas de mère: [hiéroglyphes]. Tel est le résumé de la doctrine égyptienne sur la nature de Dieu.

[3] C'est le titre du dieu qui récompense les bons et punit les méchants.

[4] C'est-à-dire: *qui préside à la course du soleil.*

[5] [hiéroglyphes]; cela signifie que c'est à Shou que s'adresse le culte des mortels.

C'est lui qui calme la Grande-Déesse dans sa fureur [1],

Qui soulève le ciel et le maintient de ses propres mains [2].

Tous les dieux sont devant lui dans un respect religieux.

Le roi de la haute et de la basse Égypte Ra-shou-si, v.-s.-f. [3].

C'est le dieu qui fut la première fois.

Tu remplaces au matin son Œil sacré dans On, afin d'abattre l'ennemi devant ton père [4].

Tu fais voguer la barque divine en paix ; ses nautonniers sont dans la joie [5];

Tous les dieux sont en acclamations, en invocations lorsqu'ils entendent ton nom.

1 C'est-à-dire: *Qui calme la tempête et fait cesser les fléaux.*

2 La cessation du chaos date du soulèvement du ciel, qui est attribué à Shou par le Rituel comme par le Papyrus Magique. Ce dieu soutient le ciel de ses mains et conserve libre l'espace dans lequel s'effectuent les mouvements de notre univers. Le mythe d'Atlas a puisé son origine dans l'antique doctrine égyptienne.

3 Shou a été l'un des rois des dynasties divines ; il était conséquemment regardé comme l'un des divins fondateurs de la monarchie égyptienne. Son cartouche, tel que le donne notre papyrus , *Ra-shou-si*, littér. *Ra-shou-fils*, pour *Shou, fils de Ra*, nous fournit un excellent exemple du déplacement des signes dans les noms royaux.

4 L'absence d'une particule ablative en français est extrêmement gênante pour les traductions. Le texte exprime ici l'idée : *pour abattre l'ennemi, afin qu'il n'attaque pas ton père, to keep the foe down from thy father.*

5 Voir les notes 1 et 3 ci-devant, p. 244.

Tu es plus mystérieux, plus grand que les dieux,
En ce nom, qui est le tien, de Shou fils de Ra.

Adjuration au crocodile.

Arrête! crocodile Makou, fils de Set! Je suis Anhour, seigneur du glaive[1]!

Pl. 2, 2, à pl. 3, 5.

Litanies de Shou[2].

Tu es plus mystérieux, plus grand que les dieux,
En ce nom, qui est le tien, de Shou fils de Ra.

Tu es plus grand, plus ancien que les dieux,
En ce nom, qui est le tien, de déesse Aa-oer (*très-grande*)[3].

[1] Les conjurations autorisées par l'Église procèdent de la même manière: invocation de dieu, mention de sa puissance et de ses perfections, commémoration des circonstances dans lesquelles cette puissance a été manifestée, puis adjuration au démon, à la grêle, aux orages, etc. Le symbole des apôtres était quelquefois récité dans ces conjurations.

[2] Je crois que c'est par erreur que le scribe a compris dans l'hymne précédent le premier verset de cette litanie. Je le répète ici à sa place légitime.

[3] On voit que le dieu Shou est le même personnage que la déesse *Aa-Oer*; les noms des dieux, le sexe qui leur est attribué, leurs titres variés ne sont que des formules qui se confondent dans l'unité et l'impersonnalité du dieu unique.

Tu es plus élevé que le ciel par ta double plume,
En ce nom, qui est le tien, de dieu qui élève la double plume[1].

Tu viens ici sur ton pavois,
En ce nom, qui est le tien, de dieu élevé sur ton pavois.

Tu conduis le ciel supérieur avec ton sceptre[2],
En ce nom, qui est le tien, de Anhour (*conducteur du ciel*).

Tu dissipes la tempête, tu éclaires la nuée obscure,
En ce nom, qui est le tien, de dieu qui dissipe la tempête.

Tu repousses le crocodile qui sort de l'abîme,
En ce nom, qui est le tien, de dieu qui repousse les crocodiles.

Tu te munis de ta pique pour percer la tête de l'impie,
En ce nom, qui est le tien, de dieu muni de ses cornes.

Tu frappes qui s'approche,
En ce nom, qui est le tien, de dieu frappant des cornes.

1 Les coiffures des dieux ont un sens symbolique. Celle du dieu Shou ou Anhour est surmontée de deux longues plumes accolées, [hiéroglyphe].

2 [hiéroglyphes], *maaut*; ce mot a eu plusieurs acceptions; divers textes montrent qu'on a appelé ainsi une arme à manche de bois, un épieu.

Plus antiques tes actes que (ceux des) dieux,
En ce nom, qui est le tien, de dieu qui est dans Teni (Thinis).

Le soleil a commencé à ton commencement,
En ce nom, qui est le tien, de Shou fils de Ra.

Tu saisis ta pique et abats les impies,
En ce nom, qui est le tien, d'Horus-Tema.

Tu as détruit l'iniquité de To-khenti[1],
En ce nom, qui est le tien, de double siége de Ra.

Tu massacres les Men et les Sati,
En ce nom, qui est le tien, de jeune aîné.

Ton nom est plus puissant que les dieux,
En ce nom, qui est le tien, de dieu qui est dans la bari.

La jeunesse qui vient de tes narines est dans le circuit de la Thébaïde,
En ce nom, qui est le tien, de jeune aîné.

Tu tranches les têtes des impies,
En ce nom, qui est le tien, de seigneur des immolations.

[1] Les textes d'Edfou publiés par M. Naville parlent d'nn lien nommé [illegible] (pl. 21, 9). Dans notre texte ii s'agit probablement du même lieu, qui est en rapport avec le mythe d'Horus.

Tu animes la barque d'un vent favorable.
En ce nom, qui est le tien, de déesse Ma[1].

O (toi), cet être qui a formé son corps!
O seigneur unique sorti de l'abîme céleste!
O matière[2] qui se crée elle-même!
O dieu qui fait cette matière qui est en lui-même!
O dieu qui a formé son père et fécondé sa mère!

Pl. 3, lig. 5 à lig. 10.

Adjuration aux dieux d'Hermopolis.

Salut à vous, ô cinq dieux grands qui êtes sortis d'Hermopolis!
Qui n'êtes point au ciel,
Qui n'êtes point sur la terre,
Et que nulle clarté n'éclaire,
Venez à moi!

[1] Ici le dieu Shou est encore identifié avec une déesse. La fonction qui lui est attribuée par le verset est amenée par l'homonymie entre [hiéroglyphes], *ma*, *le vent*, et [hiéroglyphes], *ma*, nom de la déesse Vérité.

[2] [hiéroglyphes], ϩⲟⲩ, *hou*, se dit principalement des substances alimentaires. Le texte identifie Shou avec la matière première apparaissant à la surface des eaux primordiales; mais il explique que le dieu a créé cette matière avec laquelle il se confond. S'il y a une génération divine, c'est que le dieu a lui-même créé son père et fécondé sa mère. Les Égyptiens se plaisaient à considérer Dieu dans ses manifestations, dans ses formes secondaires; ils s'arrêtaient rarement à le contempler dans un majestueux isolement au-dessus de l'humanité et en dehors de notre univers.

Examinez pour moi le fleuve ;
Scellez ce qu'il contient ;
Ce qui est plongé, ne le laissez pas passer ;
Scellez les bouches! scellez les bouches!
Murez les bouches! murez les bouches!
Comme est scellé l'arcane pour les siècles;
Comme s'éclaire la terre à l'orient ;
Comme est scellé le fil du glaive d'Anata et d'Astarté,
Les deux grandes déesses qui conçoivent et n'engendrent pas.
Elles sont scellées par les Horus ;
Elles ont été créées par Set.
Par ce qui est au ciel,
Mettez en œuvre votre action salutaire!

Pl. 3, lig. 10, à pl. 4, lig. 9.

Adoration d'Ammon-Harmakhou.

Adoration d'Ammon-Harmakhou, qui s'est créé lui-même,
Qui a préparé le monde à son commencement,
Composée par les Sesennou du Pauti-ape pour adorer la majesté de ce dieu Ammon-Pauti-ape brillant sur l'abîme céleste de la déesse Nou.

Ces paroles se disent sur l'eau et sur la terre :

Salut à toi l'unique,

[1] Ce sont les cynocéphales sacrés d'Hermopolis. Paut-ape est un titre d'Ammon signifiant *dieu double de la première fois*.

Qui s'est formé......
Long et large sans limites [1].
Dominateur accompli, qui s'est enfanté lui-même,
Grandes uræus enflammées [2];
Puissance magique aux œuvres mystérieuses;
Ame mystérieuse qui a créé sa dignité redoutable;
Roi de la haute et de la basse Égypte Ammon-Ra,
v.-s.-f., qui existe par lui-même.
Khou-ti (*double horizon*), Horus de l'orient [3];
Brillant, illuminant, éclatant.
Lumière plus bienfaisante que les dieux,
Toi qui es caché dans l'ancien Ammon.
Dans tes phases tu te développes [4] en disque solaire.
Dieu Totnen [5], qui es plus ancien que les dieux.
Vieillard rajeuni, conducteur des siècles!
Ammon! qui subsiste en toutes choses [6]!
C'est par son œuvre qu'a commencé le monde.

Viens à moi, ô seigneur royal des dieux!
Détruis pour moi tout mal,
Tout danger provenant du fleuve.

[1] C'est-à-dire: *infini.*

[2] Le serpent uræus est un symbole de la redoutable puissance de Dieu; c'est pourquoi il se dresse au front des rois.

[3] Ces deux qualifications forment le nom de *Harmakhou*, *Horus des deux horizons*; *Harmachis* des Grecs.

[4] L'égyptien, plus souple que le français, a pu dire: *Tu te disquifies en disque solaire.*

[5] Totnen est un surnom de Ptah.

[6] Cette définition constitue un véritable panthéisme.

Rends-les pour moi comme les cailloux sur le chemin,
Comme des tessons de poterie près des cuisines [1]!

C'est ce que disent les Sesennou du Pauti-ape, et les Oerou, en adorant le dieu qui est avec eux et dont les os sont d'argent, les chairs d'or et le dessus de sa tête en lapis vrai.

Pl. 4, fig. 9, à pl. 6, fig. 9.

Autre adoration d'Ammon - Ra

Les Sesennou disent :

O Ammon qui se cache dans la prunelle de son œil [2]!
Ame qui brille dans son œil sacré !
Merveille, aux formes saintes et inconnues !
La lueur de ses formes le voile de ses clartés.
Mystère des mystères, dont on ne peut connaître le mystère.
Hommage à toi au sein de Nou !
Véritablement tu as enfanté les dieux.
Les souffles de la déesse Ma sont dans ton sanctuaire mystérieux.
Ravie est ta mère la déesse Merou [3],
(Lorsque) tu émets les rayons de la lumière ;

[1] C'est-à-dire comme les objets les plus inoffensifs qui se rencontrent sur le chemin.

[2] C'est-à-dire dans l'astre solaire.

[3] Ce nom de Mérou ( ) donné au principe féminin de la divinité, se retrouve au Rituel et au Calendrier Sallier. A Denderah il est écrit .

Tu enveloppes les mondes de ta clarté jusqu'à ce que tu joignes[1] cette montagne qui est dans la région d'Aker[2].

Dieu aux faces adorables, les animaux[3] (eux-mêmes) t'adorent ;

Les entrailles de l'animal sauvage[4] sont émues

Aux passages de ta bari dans la montagne cachée[5].

Les esprits de l'orient te félicitent ;

Ils révèrent les clartés de ton disque,

Les esprits du Khen t'adressent des acclamations

(Lorsque) ta lumière luit à leurs faces.

Tu viens au sommet d'un autre ciel où n'est pas ton ennemi ;

Il n'y a que le feu de ta chaleur (dirigé) contre le monstre Ha-her[6].

Les monstres rouges[7] observent l'eau de ta bari.

Tu disposes du monstre Ebout-Ounti[8].

1 Le point rouge est mal placé dans le texte.

2 L'occident, l'enfer.

3 , *masha*. Le déterminatif est un chien.

4 C'est-à-dire : *Lorsque tu te couches à l'occident.*

5 , *sib*, *renard* ou *chacal*.

6 Ce nom signifie *serpent à la tête par derrière.* C'est une des nombreuses personnifications de l'esprit du mal.

7 Pendant sa guerre contre Horus, Set s'était changé en hippopotame rouge, . C'est à cette transformation du génie de la destruction que notre texte fait allusion.

8 Ce nom doit peut-être être décomposé comme je l'ai fait dans ma première version. Quoi qu'il en soit, il s'agit toujours d'une des nombreuses transformations du dieu de la destruction dans sa lutte contre le bon principe.

Noubi lance ses flèches contre lui ;
Il saisit le ciel et la terre dans sa tempête,
Sa force magique prévaut pour détruire son ennemi.
Sa pique est l'instrument du supplice pour le monstre Oubn-ro [1].
Aker [2] le prend et le surveille ;
Il le saisit et le fait rentrer dans sa prison.
Il lui dévore les deux yeux, et c'est son grand triomphe sur lui.
Une dévorante flamme de feu le consume,
Elle commence à sa tête et finit à ses pieds ;

Tous ses membres sont grillés par son feu.
Tu fais avancer tes nautonniers avec un vent favorable ;
Les flots sont calmés sous toi,
Ta bari est dans l'allégresse ;
Libre [3] est ta voie,
Depuis que tu as étouffé cet auteur du mal [4].

1 Ce nom signifie : *lumineux de bouche*.

2 Ce nom divin se rencontre plusieurs fois au Rituel (*Todtb.*, 108, 8 ; 111, 4 ; 149, 17. Mariette : *Abydos* I, 17). Il désigne un exécuteur des vengeances du dieu solaire.

3 Littéralement, *large*.

4 La forme de l'article démonstratif est très-singulière. Cet hymne relate la navigation quotidienne du soleil sur l'Océan céleste, navigation à laquelle est attachée la conservation de notre univers ; le génie du mal, le dieu de la destruction, empruntant la figure de divers monstres, tend continuellement des piéges au dieu, afin de mettre obstacle à son œuvre conservatrice et d'entraîner la destruction du monde. Mais le dieu triomphe continuellement de son éternel adversaire.

Voguez, astres *Sekou !*
Voguez, astres lampes, qui voyagez avec le vent !
Toi, tu es la couche du ciel, embrassant ta mère [1],
En arrivant à l'horizon de l'occident.
La terre étend ses bras pour te recevoir,
(Toi, l') adoration de tous les êtres !
Viens à moi, ô seigneur des dieux !
Écarte de moi les lions venant de la terre,
Les crocodiles venant du fleuve,
La bouche de tous reptiles mordants sortis de leur trou.

Adjuration aux crocodiles.

Arrière ! crocodile Makou, fils de Set !
Ne vogue pas avec ta queue !
N'agis pas de tes bras !
N'ouvre pas ta gueule !
Que l'eau devienne une flamme de feu devant toi !
L'arme des soixante-dix-sept dieux est à ton œil ;
Tu es lié au grand aviron de Ra ;
Tu es lié à l'instant aux quatre crochets de métal [2], à l'avant de la barque de Ra.

[1] Chaque soir, le Soleil se perdait dans le sein de sa mère la déesse Nou, qui est le ciel ou l'abîme céleste ; il la fécondait, et chaque matin était enfanté par elle pour recommencer sa navigation diurne. Le lieu où s'effectuait cette fécondation est appelé le meskhen ou le mesak du ciel.

[2] Dans les tableaux du mythe d'Horus à Edfou, le mauvais principe, figuré sous la forme d'un hippopotame ou d'un crocodile, est lié par les pieds au moyen d'une chaîne.

Arrête-toi, crocodile Makou, fils de Set !
Protége-moi, Ammon, mari de sa mère !

Ces paroles se disent sur une image d'Ammon à quatre têtes de bélier sur un seul cou, peinte sur argile, ayant un crocodile sous les pieds et des Sesennou placés à sa droite et à sa gauche lui faisant adoration [1].

Suite de chapitres pour charmer l'eau.

De pl. 6, lig. 10, à pl. 9, lig. 12.

Pl. 6, lig. 10.

Chapitre premier pour enchanter toute eau.

Les maîtres de l'eau le disent en s'en servant contre les malfaiteurs.

C'est un véritable mystère du pharaon [2].

Œuf liquide vidé sur la terre !
Aliment (?) des Sesennou !
Grand au ciel, grand dans l'enfer, dans le nid qui est sur les flots.

[1] Cette rubrique explique l'usage des peintures et des statuettes représentant des divinités foulant aux pieds des animaux dangereux. Tel est le rôle des cippes d'Horus.

[2] L'usage des livres magiques était réglé par la loi. Ces livres dépendaient de la bibliothèque particulière des pharaons ; il n'était pas permis au vulgaire d'en prendre connaissance. Penhaïben, dont le papyrus Lee raconte le procès, s'était procuré un de ces livres, au moyen duquel il réussit à fasciner les hommes et à pénétrer dans l'intérieur du palais. Il fut puni de mort pour ce crime. (Voyez *Papyrus magique Harris*, p. 169.)

J'ai jailli avec toi de l'eau ;
J'ai passé avec toi dans ton nid.
Je suis Khem de Coptos ;
Je suis Khem, seigneur de Coptos [1].

Ces paroles se disent sur un œuf de... placé dans la main de quelqu'un devant la cabine de la barque, et tout ce qui paraît de ce qui est dans l'eau reste à l'eau.

Pl. 7, lig. 1.

Autre chapitre.

Je suis l'élu des millions,
Sorti du ciel inférieur (*l'enfer*) ;
Celui dont on ne connaît pas le nom.
Si son nom est prononcé sur le rivage,
Oui ! il consume (*l'eau*).
Si son nom est prononcé sur la terre,
Oui ! il produit des étincelles.
Je suis Shou en image de Ra, assis dans l'intérieur de l'œil de son père [2].
Si celui qui est dans l'eau ouvre sa bouche,
S'il agit de ses deux bras,
Je ferai tomber la terre dans le réservoir des eaux,
Le midi étant changé en nord,
La terre entière étant de même (renversée) [3].

[1] Je ne connais pas le fait mythologique auquel ces formules font allusion.

[2] C'est-à-dire l'œil de Ra, *l'astre solaire*.

[3] Ces menaces rappellent celles que proféraient les sorcières de Thessalie.

Cela se dit quatre fois sur un *out'a* (œil sacré, 𓂀), ayant dans son intérieur une image d'Anhour, peint dans la main de la personne [1].

Pl. 7, fig. 4.

Autre chapitre.

Viens à moi! viens à moi!
O image des millions de millions!
O Noum, fils unique,
Conçu hier, enfanté aujourd'hui!
Celui dont je sais le nom,
Celui qui a soixante-dix-sept yeux,
Celui qui a soixante-dix-sept oreilles [2]!
Viens à moi!

Fais que ma voix soit entendue, comme fut entendue la voix du grand Glousseur dans le lieu des ténèbres [3].

Je suis Bahou le grand! Je suis Bahou le grand [4]!

1 Rien n'est plus commun que les amulettes 𓂀 dans les collections égyptiennes; mais notre chapitre dispense de la possession de ces talismans : il suffit de le peindre dans la main de la personne qui veut en éprouver l'effet préservateur.

2 Noum ou Chnumis est Ammon-Soleil dans son rôle de créateur de l'eau. Ses 77 yeux correspondent aux 77 divinités relatées dans l'une des adjurations précédentes; il est conçu le soir et enfanté le matin, parce qu'il n'est autre que Ra ou le Soleil. J'ignore les circonstances auxquelles se rattache le nombre soixante-dix-sept.

3 Le dieu Seb, sous la figure de l'oie *smen*, avait enfanté l'œuf de la terre; les cris poussés par l'oiseau divin au milieu des ténèbres du chaos sont restés célèbres dans la mythologie; le défunt revivifié devait les imiter. Dans ce rôle le dieu Seb et l'oie *smen* sont appelés nakak oer, *grand glousseur*.

4 Bahou est le dieu de l'arrosement, une des formes de Hapi-Nil.

Pl. 7, lig. 7.

Autre chapitre.

O âme divine, ô âme divine !
Je suis Anubis Sapti, fils de Nephthys.

Pl. 7, lig. 8.

Autre chapitre.

Droite, droite !
Gauche, gauche !
Je suis Anubis Sapti, fils de Ra (*quatre fois*).

Pl. 7, lig. 8.

Autre chapitre.

Isis frappe de son aile ;
Elle clôt la bouche du fleuve.
Elle rend les poissons gisants sur le courant de l'eau.
On n'y puiserait plus un vase d'eau.
L'eau s'affaisse [1] ;

[1] On trouve dans Plutarque la mention du desséchement du fleuve Phædrus par Isis. Dans notre texte il s'agit du Nil et de deux de ses embouchures, celle du *Singe* et celle de l'*Étoile*. Les violences exercées par Horus contre sa mère, qui avait épargné Set, sont mentionnées par d'autres textes. D'après les détails donnés par notre papyrus on pourrait penser que ces faits mythologiques, qui appartiennent à la période préhistorique de l'Égypte, correspondent à un changement considérable dans le régime des eaux du Delta.

L'eau se relève.
Ses larmes tombent dans l'eau ;
Car Horus a violenté sa mère.
Ses larmes tombent dans l'eau.
Il y a des poissons d'une coudée à la bouche du Singe.
Il y a aussi du bois de la hauteur d'une coudée à la bouche de l'Étoile.
Que ce soit Isis qui prononce la formule :
Plus de crocodiles !
Que le salut s'effectue !
Que le salut vienne !

Pl. 7, fig. 12.

Autre chapitre.

Papa-Luca ! Papa-Ruka ! Papaluro[1] !
N'est-ce pas Noum qui voue ?
N'est-ce pas Takama[2] qui invoque ?
Qu'ils prononcent l'invocation sur l'eau !
Je suis Horus-Sheti (*évocateur*).

On dit la même chose quatre fois.

[1] Ce sont des noms magiques comme on en rencontre dans le jargon des sorciers de toute époque. On en trouvera plus loin une série.

[2] Je n'ai pas rencontré ailleurs ce nom divin. Il est question dans l'adjuration suivante d'un singe mythologique ayant l'œil fait d'un minéral appelé *katama*, [hiéroglyphes]. C'est peut-être la même divinité.

Pl. 8, lig. 2.

Autre chapitre.

Tombe, gauche du ciel ! gauche de la terre !
Ammon se tient en souverain vie-santé-force.
Il a pris la couronne du monde entier.
Ne soyez pas sourds,
Vous qui marchez obliquement;
Fermez vos bouches !
Et que tout reptile reste uni à la poussière par la crainte de ta puissance, ô Ammon !

Pl. 8, lig. 4.

Autre chapitre.

Salut à toi, singe de sept coudées, dont l'œil est de Katama,
La lèvre de feu et toutes les paroles brûlantes[1].
Que ce qui plonge demeure immobile !
Que ton salut se manifeste !

Pl. 8, lig. 5.

Autre chapitre.

Ne sois pas contre moi !
Je suis Ammon. Je suis Anhour le bon gardien.

[1] est un mot assez rare ; il se dit de la chaleur émise par la bouche de Sekhet, la déesse vengeresse. C'est la chaleur qui brûle et consume, appelée par euphémisme *la bonne*.

Je suis le grand chef, seigneur du glaive.
Ne te relève pas!
Je suis Mont.
N'endors pas ma vigilance!
Je suis Set,
Ne porte pas tes bras sur moi!
Je suis Sapti,
Ne m'atteins pas!
Je suis Shetou[1].
Et ceux qui baignent,
Qu'ils ne passent pas!
Ceux qui passent,
Qu'ils ne baignent pas!
Qu'ils restent à flotter sur les eaux,
Comme des cadavres sur l'onde!
Qu'ils scellent leurs bouches,
Comme sont fermés les sept sceaux,
D'un scellement éternel!

Pl. 8, fig. 9.

Autre texte.

O toi, ce Nemma qui est au ciel (*bis*)!
O Nemma à la grande figure,
Au long dos, aux jambes torses!
O grande colonne qui commence au ciel d'en haut et au ciel d'en bas!

[1] Shetou est un surnom d'Horus, le dieu qui maîtrise les crocodiles. Toute l'adjuration s'adresse particulièrement à ce saurien.

O seigneur du grand corps qui repose dans Héliopolis!

O seigneur grand de la vie qui repose dans Tattou!

Sois à un tel fils d'une telle.

Garde-le pendant le jour!

Veille sur lui pendant la nuit,

Prends soin de lui comme tu as pris soin d'Osiris dans le lieu caché, ce jour de l'inhumation dans Héliopolis.

Je suis le lion divin sous l'apparence du Bennou.

Pl. 8, lig. 12.

Toi, dont la forme fut celle d'un singe, ensuite celle d'un vieillard caduc,

Examine les eaux par lesquelles tu m'as mandé, étant établi dans Héliopolis, à savoir:

Qu'il me soit fait une châsse de huit coudées!

Et toi, tu étais un géant de sept coudées;

Je t'ai dit: Tu ne pourras pas entrer dans une châsse de huit coudées; toi étant un géant de sept coudées,

Tu es entré et tu as reposé dans son intérieur. . .

. . . . [1]

La châsse s'ouvre (*bis*).

Celui qui est dedans a la figure d'un singe.

Discours (*bis*).

[1] Ici une ligne que je ne réussis pas à interpréter. Il y a quelque chose comme: *apparaissent les arcanes de l'abîme*.

Feu (*bis*).
L'enfant de la noble auguste [1], un singe.

Pl. 9, lig. 5.

Autre chapitre.

O toi qui es dans le sanctuaire septentrional de Neith!
Dans la salle de l'examen des paroles,
O seigneurs du sud et du nord du temple [2].
Portez votre attention [3] sur ce qui est dans l'eau!
Osiris est sur l'eau;
Out'a-hor (*l'œil d'Horus personnifié*) est auprès de lui.
Examine les eaux par lesquelles tu as mandé, étant installé dans Héliopolis, à savoir:
Qu'il me soit fait une châsse de huit coudées!
Et il te fut dit:
O homme de sept coudées et demie, pour y entrer (*bis*) comment feras-tu?
Et on l'avait faite pour toi,
Et tu y reposas.
Le crocodile Makaï, fils de Set, vint;
Il l'ouvrit.

[1] *Repi sheps*; c'est un titre des reines. Tout ce chapitre se réfère au mythe d'Osiris d'après la tradition d'Héliopolis. Nous y apprenons que le nain difforme figuré au Rituel est un déguisement d'Osiris, qui est ensuite appelé l'axe du monde et dont sont mentionnées les transformations en singe et en vieillard caduc.

[2] Ce sont des divisions du temple de Neith à Saïs.

[3] Littéral.: *portez vos faces*

Il vit ce qui était dedans :

Il avait la face d'un singe *kafi* dans le poil d'un singe *aana*.

Discours (*quatre fois*).

Feu (*quatre fois*).

Ce n'est pas moi qui ai dit cela.

Ce n'est pas moi qui ai répété cela.

C'est Makaï, fils de Set, qui a dit cela ;

C'est lui qui l'a répété.

Paroles dites sur une image représentant deux crocodiles marchant en sens contraire dans une espèce de bassin ovale ressemblant au signe de la déesse Neith, 𓋋.

Textes écrits au revers du Papyrus.

Titre isolé : Chapitres pour rester à la campagne.

Pl. A, lig. 1, à pl. B, lig. 1.

Rubrique : *Autre chapitre pour rester à la campagne.*

(Ce chapitre était employé pour dresser magiquement un chien de garde.)

Toi que ramène la voix du gardien !

Horus a crié : Que cède la campagne ! et, d'après ce cri, ses animaux se sont arrêtés.

Que crient pour moi Isis, ma bonne mère, et Nephthys, ma sœur !

Qu'elles émettent leur salut

A mon sud,

A mon nord,

A mon occident,

A mon orient !

Que soit scellée
La gueule du lion et de l'hyène !
La tête de tous les animaux à longue queue,
Qui se nourrissent de chair et s'abreuvent de sang !
Afin de les fasciner [1] dans leurs mouvements,
De leur enlever l'ouïe,
De faire pour eux l'obscurité,
De ne pas faire pour eux la clarté,
De faire pour eux la cécité [2],
De ne pas faire pour eux la vue,
A tout instant,
Pendant la nuit.
Debout, ô chien méchant !
Viens, que je te fasse agir en ce jour !
Tu étais attaché, n'es-tu pas délié ?
C'est Horus qui te fera agir.
Que ta face soit le ciel ouvert !
Que tes menaces soient Ousafa-hou [3] !
Que l'immolation de ton glaive soit (celle) de Her-shafi !

1 [hiéroglyphes], ⲥⲧϩⲁ ; ce mot représente l'effet des formules magiques ; le copte semble en avoir gardé les dérivés dans ⲥⲁϩⲉ, *amovere*, *avertere* ; ⲥⲁϩⲟⲩ, *conviciari*, *maledicere*. ⲥⲓϩⲉ, *insanire*.

2 [hiéroglyphes], ϫⲓⲣⲟⲩⲛ, *tsiloun*. Je ne connais pas d'autre exemple de ce mot, qui est évidemment le contraire de [hiéroglyphes], ⲛⲁⲩ, *voir*. C'est peut-être un emprunt fait à l'hébreu צל, צלל, צלמון, *ombre*, *ténèbres*.

3 [hiéroglyphes]. Le dernier groupe est le même que celui qui nomme le sphinx, *hou* ; l'ensemble est peut-être un nom divin.

Le massacre d'Annouta !
Que ta crinière présente des verges de bronze !
Remplis le rôle d'Horus en cela,
De Set pour cela !
Passe au sud, au nord, à l'occident, à l'orient ;
La campagne est à toi tout entière ;
Tu n'y es point arrêté.
Ne mets pas ta face contre moi !
Mets ta face contre les animaux sauvages !
Ne mets pas ta face sur mon chemin !
Mets ta face sur un autre !
(Ou) je te frapperai de fascination,
J'enlèverai ton ouïe !
Te donnant l'obscurité,
Ne te donnant pas la lumière [1].

Tu es le gardien courageux, terrible [2].
Salut ! dit pour le salut.

Pl. B, 1 à 9.

Autre chapitre pour fermer les clôtures.

Je clos les clôtures de ma mère,

[1] Cette menace s'adresse au chien que dresse le charme ; s'il n'obéit pas à la prescription, son maître fera servir la formule contre lui.

[2] [hiéroglyphes], hou, *le sphinx*. Les sphinx étaient placés devant les temples comme des sentinelles ou des gardiens. Notre texte semble toutefois donner au mot *hou* la valeur d'une épithète. Les Arabes appellent le sphinx de Gizeh *Aboul'hôl*, c'est-à-dire *père de la terreur*.

La déesse Rannou qui a deux jambes [1],
Et de Hon. Je reste à la campagne.
Horus me fait [2] la parcourir.
Je suis appuyé sur l'effet de l'écrit excellent,
Qui m'a été mis en mains aujourd'hui;
Qui fascine les lions, dompte les hommes;
Qui fascine les hommes, dompte les lions;
Qui musèle la bouche des lions, des hyènes et des chiens,
La tête de tous les animaux à longue queue,
Qui se nourrissent de chair et s'abreuvent de sang.
Qui musèle la bouche du tigre,
Qui musèle la bouche du léopard,
Qui musèle la bouche du tsapulma,
Qui musèle la bouche de la lionne,
Qui musèle la bouche de la voyante,
Qui musèle la bouche de Sekhet la bonne,
Qui musèle la bouche de la grande vivante,
Qui musèle la bouche des hommes,
De tous ceux qui ont les mauvaises faces [3];
Afin de paralyser leurs membres;

1 La déesse Rannou ou Vierge est effectivement représentée sous forme de serpent, ou sous forme humaine, avec tête de serpent. (Voyez Brugsch: *Monum. Égypt.*, pl. VI, tombeau de Ramsès V. — Prisse: *Monum. Égypt.*, pl. 42, etc.)

2 Je crois que le groupe qui suit le nom d'Horus est . La traduction de cette phrase n'est pas certaine

3 C'est *le mauvais œil*. Cette ridicule superstition règne encore dans l'Égypte actuelle. Elle n'a même pas disparu complétement en Europe, surtout en Italie.

Afin de faire qu'ils ne bougent plus leurs chairs ni leurs os,
(Afin) de les mettre dans l'ombre[1],
De ne pas les mettre à la lumière,
De ne pas leur donner d'être éclairés,
A tout instant, pendant la nuit.
Shatabuta! Artabuhaï[2]!
Tu es le gardien bon, terrible.
Salut! dit pour le salut!

Telles sont ces curieuses formules composées par une science incontestable, mais retenue dans les liens d'un mysticisme superstitieux. Elles n'offrent d'intérêt qu'au point de vue de l'histoire des infirmités de l'esprit humain et à celui de la mythologie.

On peut cependant y trouver l'énumération des animaux dangereux contre lesquels les Égyptiens d'il y a trente-deux siècles avaient à se garantir lorsqu'ils s'éloignaient des villes; la liste en est très-remarquable, si l'on considère qu'il n'existe aujourd'hui dans ce pays aucun carnassier. Sauf pour le crocodile, les serpents, le scorpion et l'hyène, les magiques formules n'y auraient plus aucune utilité.

1 [hiéroglyphes], ϣⲟⲟⲩ, signifie *ombre*, *ombrage*. On trouve ce mot quelquefois déterminé par l'ombrelle : [hiéroglyphes]. L'orthographe [hiéroglyphes], ϣⲟⲩϣⲟⲩ, est assez rapprochée du copte ϩⲁⲓⲃⲉ.

2 Ces deux mots ont le déterminatif des animaux. Je crois que ce sont des mots magiques.

Les anciens historiens nous ont conservé le souvenir d'une faune différente ; ils ont su que l'Égypte et surtout l'Éthiopie nourrissaient un grand nombre d'animaux féroces. Mais le Papyrus magique Harris nous donne des renseignements plus authentiques.

Ce manuscrit mentionne d'abord le crocodile, l'ennemi le plus redoutable des Égyptiens, qui commence aujourd'hui à disparaître du Nil. Les serpents y sont cités d'une manière générale sous le titre de *reptiles sortant de leur trou ;* on n'y trouve pas le nom du scorpion, qui a pu être compris sous la même désignation ; mais le Musée de Leide possède un papyrus de formules magiques spéciales contre la morsure de ce venimeux insecte, que les Égyptiens nommaient , ϫⲁⲣ. Il est habituellement figuré sur les cippes d'Horus au nombre des animaux maîtrisés par le dieu.

Sept quadrupèdes seulement sont nominativement désignés dans notre papyrus, savoir :

, ⲙⲁⲟⲩ, copte ⲙⲟⲩⲓ, le lion ;

, ⲡⲁϩⲧ, la lionne, celle qui *brise*, *broie*, *met en pièces ;*

, ϩⲉⲧⲓ, copte ϩⲟⲓⲧⲉ, l'hyène ;

, chien de chasse, bloodhound. Le copte ⲟⲩⲟⲛϣ désigne le loup, animal de la même famille ;

, ϩⲁⲓ. Cet animal, qui précède le léopard dans l'énumération, doit être une autre espèce de

félin. Il n'est figuré nulle part, et le copte n'a pas conservé son nom;

[hiéroglyphes], ϐⲁⲕⲁϭⲟⲩ. Champollion a publié la figure de cet animal[1]. C'est un léopard;

[hiéroglyphes], ϫⲁⲡⲟⲩⲣⲡⲁ. Ce nom ne se rencontre dans aucun autre texte; il rappelle l'hébreu צפיר, *bouc*. Les Égyptiens se précautionnaient contre les animaux à cornes.

On s'étonne de ne pas rencontrer sur cette liste l'animal que les Égyptiens prenaient habituellement comme le type de la fureur homicide. Je veux parler du [hiéroglyphes] ou [hiéroglyphes], ⲁⲃⲓ, qu'à la richesse de son pelage on reconnait aisément pour la panthère. Les textes nous apprennent à la vérité que cet animal venait du midi, et il peut se faire que les formules ne concernent que la faune indigène. Cependant l'*abi* et d'autres animaux non spécialement cités peuvent avoir été compris dans la classe des *animaux à longue queue se nourrissant de chair et s'abreuvant de sang*. Notre liste ne donne certainement pas un tableau complet des animaux dangereux de l'Égypte.

Mais les formules servaient en outre contre les hommes et même contre les dieux. Sekhet, la déesse des vengeances divines, la patronne des fléaux, appelée par euphémisme *la bonne*, est assimilée aux carnassiers dont on peut museler la bouche. Puis sont citées deux

[1] *Monum. Égypt.*, pl. 384.

espèces de femmes ; d'abord , *la voyante*, *celle qui regarde ;* c'était peut-être l'espion femelle [1] ; en second lieu , *ta-oer-onkh*, ce qui signifie littéralement *la grande déesse* (ou *déesse Oer*) *vivante*. Le déterminatif montre qu'il s'agit d'une femme. La *grande déesse* ou *déesse Oer* n'est autre que Sekhet, qui préside aux vengeances divines. Notre Papyrus magique la cite en deux passages [2]. Il est fort possible dès lors que *la déesse Oer vivante* désigne la femme *emportée*, *furibonde*. Les anciens Égyptiens qualifiaient sévèrement les femmes méchantes.

Dans le sexe masculin, les formules préservatrices ne s'adressent qu'aux *hommes de mauvais visage*, ; comme nous l'avons déjà expliqué, il s'agit ici de ce qu'on a appelé plus tard le *mauvais œil*.

Une des ressources les plus puissantes de la magie ancienne et moderne résidait dans des mots bizarres auxquels était attribuée une puissance surnaturelle [3]. Les sorciers du temps de Ramsès II en faisaient grand usage, mais n'étaient probablement pas les inventeurs du système. Le Musée du Louvre possède plusieurs papyrus qui contiennent de ces sortes de mots et qui datent de cette époque [4]. J'en ai cité quelques-uns dans le volume du *Papyrus Magique Harris*.

1 Voyez *Mélanges Égyptol.*, série III, tome 2, p. 15, note.

2 Voir ci-devant, p. 248.

3 Lucien, dans son *Ménippe*, parle des *noms barbares*, *inconnus*, *hérissés de syllabes*, que les Mages mêlaient à leurs évocations.

4 Devéria : *Catalogue des Manuscrits égyptiens du Louvre :* VIII, 1, VIII, 2, p. 171 à 178.

A la suite des textes dont je viens de donner la traduction, notre manuscrit présente une dernière page que j'ai numérotée C dans mon fac-simile.

Cette page ne donne qu'une suite de mots magiques dont voici la transcription :

Adir-Adisana!
Adir-kaha-Adisana!
Samou-marmou-Adisana!
Samou-Akmoui-Adisana!
Samou-tekaiou-Adisana!
Samou-Teka-Bana-Adisana!
Samou-Tsakalats-Adisana!
Tou-ouarhasa!
Kina!
Hama!

Autre série.

Senenpta-Baïtat-Saouita!
Anrohakata-Saouita!
Haou-Bal-nakht-ro-Hairi!

Chaque groupe de mots est séparé de ses voisins par un point rouge, que j'ai remplacé par un point d'exclamation; un trait qui descend au-dessous de la ligne distingue chacun des mots. Tous sont suivis du signe des nations étrangères. Ils appartiennent selon toute probabilité aux idiômes araméens[1]. Cependant les trois

[1] C'est pour ce motif que j'ai transcrit le par *d*.

premiers éléments du dernier groupe représentent en bon égyptien l'invocation suivante : *O Baal, force du lion !* L'expression *samou*, , qui commence cinq groupes, signifierait en égyptien : *Assemblez-vous.*

Le christianisme n'ayant pu déraciner complétement une superstition qui date des débuts de l'humanité sur la terre, et qui subsistera aussi longtemps que la race humaine elle-même, imita les magiciens, mais en substituant aux mots barbares les noms divers par lesquels Dieu est désigné.

Voici un exemple :

† Alpha † et omega † qui est † Adonaï Tetragrammaton † Ineffabilis † Incomprehensibilis † Sanctus † Sanctus † Sanctus † Dominus deus Sabaoth † Verbum incarnatum habitavit in nobis † et pro nobis crucifixum est † Per Ipsum † et cum Ipso † et in Ipso † est Deo Patri † In unitate Spiritûs sancti † Omnis honor et gloria † Omnibus autem spiritibus malignis omnis confusio †.

Ite, ite, ite, maledicti spiritus, in nomine Patris, etc. [1]

Une invocation de ce genre servait à bénir la rue, les grains de genièvre et l'encens qui chassaient les démons possesseurs [2]. A la peste on opposait des morceaux de

[1] Gelasio di Cilia : *Locupletissimus thesaurus continens varias et selectissimas benedictiones, conjurationes*, etc. *Augustæ Vindelicorum*, 1733, p. 250.

[2] *Ibid.*, p. 236.

parchemin sur lesquels étaient inscrits en forme de croix les caractères suivants :

† Z. † D. I. A † B. I. Z. † S. A. B. † Z † H. G F † B F. R. S.

Chacune de ces lettres est l'initiale du premier mot d'une oraison[1]. On chassait aussi les démons au moyen de fumigations aromatiques[2], ou bien en consumant dans un feu béni pour la circonstance une image du démon peinte avec inscription de son nom sur un morceau de papier. Dans cette conjuration entraient aussi les noms divins dans l'ordre suivant :

Hel † Heloym † Adonay † Saday † Sother † Emmanuel † Sabaoth † Tetragrammaton † Alpha et Omega † Principinm et Finis † Agyos † Yschyros † O Theos † Athanatos † Agla † Iehova † Homonsion † Ya † Iesus † Christus-Messias † Eloa-Eheye[3].

C'est vraisemblablement par un moyen de ce genre que saint Hilarion délivra la jeune possédée de Gaza dont saint Jérôme a raconté l'aventure. Un jeune homme, qui était épris de cette jeune fille, enfouit sous le seuil de la porte de son amante une plaque de métal sur laquelle il avait gravé des signes à lui enseignés par les prêtres égyptiens de Memphis. La jeune fille fut aussitôt saisie de fureur. Saint Hilarion la délivra, après avoir eu un long colloque avec le démon qui la possédait.

1 Gelasio di Cilia, etc., p. 125.

2 *Ibid.*, p. 198.

3 Hieronymus Mengus, ordinis Minorum regularis observantiæ : *Flagellum dæmonum* ; Lyon, 1708

Cette histoire rappelle la délivrance de la princesse de Bakhten par l'image du dieu Khons de Thèbes.

Aujourd'hui la dissémination des lumières a singulièrement rétréci le cercle d'ignorance et de ténèbres hors duquel les fantômes perdent toute puissance. Il n'y a plus guère de possédés, et s'il existe encore des sorciers, c'est seulement dans les bas-fonds de la société, au milieu des populations rurales que le progrès n'a pas encore vivifiées. Il faut cependant convenir que l'instruction n'est pas un remède toujours efficace contre le besoin naturel de merveilleux qui forme un des traits importants de l'esprit humain ; les miracles du magnétisme animal, du somnambulisme artificiel, des esprits frappeurs, etc., se sont produits principalement parmi les classes moyennes et supérieures. Peu à peu ces merveilles tombent dans la spécialité exclusive des théâtres forains, d'où elles n'auraient jamais dû sortir.

—


BIBLIOTECA NAZIONALE
NAPOLI

I


BIBLIOTECA NAZIONALE
NAPOLI

L'INSCRIPTION DU TOMBEAU D'AMONEMHEB.

Pendant son séjour à Qournah, sur la fin de l'année dernière, M. le docteur Ebers a découvert un puits funéraire très-profond, aboutissant à des salles qu'aucun voyageur n'avait encore explorées.

Sur la paroi d'une de ces salles le savant allemand a recueilli une inscription de quarante-six lignes d'un intérêt exceptionnel, qu'il a publiée avec une traduction interlinéaire dans le *Journal égyptologique de Berlin*[1].

La Notice de M. Ebers montre que son auteur a parfaitement compris l'importance historique du monument qu'un hasard heureux lui a fait connaître. Cependant, écrivant à Thèbes, loin de ses livres et des ressources de la science égyptologique, mon éminent confrère a laissé passer quelques erreurs. Sa Notice n'est d'ailleurs parvenue qu'aux abonnés du journal allemand qui l'a imprimée. Elle mérite à tous égard d'être connue du public français, car l'inscription qu'elle explique est aujourd'hui l'un des titres les plus importants de l'his-

[1] Année 1873, p. 1.

toire de Thothmès III, le grand conquérant égyptien de l'Asie; ce sera un grand honneur pour M. Ebers de l'avoir découverte et communiquée sans retard au monde savant.

Le personnage pour qui fut creusé l'hypogée découvert par M. Ebers était un officier de fortune nommé *Amonemheb*, qui débuta dans la carrière militaire comme soldat de l'escorte personnelle du roi Thothmès III. Sa fonction consistait à suivre à pied le pharaon, *à être le compagnon de ses pieds partout où il lui plaisait d'aller*. On sait qu'Ahmès, chef de marins, dont la biographie a été si fructueuse en renseignements historiques [1], remplissait le même office auprès d'Ahmès I.

Amonemheb se distingua par de nombreux actes de bravoure, pour lesquels il reçut différentes récompenses honorifiques et des présents d'objets précieux. Il n'arriva pas toutefois à un haut grade militaire. Il était probablement plus vaillant soldat qu'officier instruit; peut-être aussi manqua-t-il de l'appui que d'autres trouvaient dans leurs parents et dans leurs relations élevées. Notre héros n'appartenait pas à une famille en crédit. Aussi, après la mort de Thothmès III, il était resté simple commandant de la barque royale, aux jours de fête. C'était un poste honorable et de haute confiance, mais nullement un haut emploi. Aménophis II, qui le reconnut dans l'exercice de cette humble fonction, lui donna la charge

[1] Voir dans mon *Mémoire sur les Pasteurs*, p. 18, la traduction de l'inscription qui relate cette biographie. Voir aussi de Rougé : *Inscription du tombeau d'Ahmès, chef des nautonniers*.

d'officier d'infanterie, [hieroglyphs][1], avec mission de veiller sur *les vaillants du roi*.

Maintenant que nous avons fait connaissance avec notre personnage, passons à la traduction de la biographie sommaire qu'il nous a laissée. Je l'ai divisée en paragraphes marqués A à P, pour la clarté des explications historiques et géographiques dont je la ferai suivre. En attendant la publication du texte original et des peintures du tombeau, la reproduction de la copie prise par M. Ebers rendra quelques services. On la trouvera sur les planches XVI et XVII.

1 Nous connaissons les [hieroglyphs], *Sennou*, qui sont des officiers de cavalerie, et quelquefois même d'infanterie, dont le rang se place entre les [hieroglyphs], *Ouaou*, ou lieutenants, et les [hieroglyphs], *Katsenou*, ou officiers supérieurs. De même que les [hieroglyphs], *Sennou*, les [hieroglyphs] étaient des chefs militaires; nous les nommerons *Atennou* pour les distinguer, sans cependant affirmer cette lecture, qui ne repose que sur des variantes de l'initiale [hieroglyph] dans des groupes tout différents. Il se pourrait qo'on dût lire aussi *Sennou*. Quoi qu'il en soit, il y avait des *Atennou* non militaires, par exemple des *Atennou des pays étrangers*, *du trésor*, *de la maison particulière du pharaon*. Le chancelier avait un *Atennou*. Le grade de premier *Atennou* était très-élevé; les fils des rois en furent quelquefois investis. Le [hieroglyphs], *Atennou grand*, *Atennou général*, envoyé par Ramsès IV à la colonie industrielle d'Hammamat, commandait à 5,000 hommes de troupes régulières, sans compter les auxiliaires.

TRADUCTION DE L'INSCRIPTION.

(Lig. 1). Je suis la grande confiance[1] du chef suprême vie-santé-force, le partage du cœur du roi de la haute Égypte, la bienfaisance du cœur du roi de la basse Égypte.

A. J'ai suivi (lig. 2) mon maître sur ses pas, dans la région du nord et du midi, comme il le voulut. J'étais en compagnon de ses pieds, et (j'étais présent) (lig. 3) lorsqu'il manifestait sa force et sa valeur, le cœur intrépide[2].

B. Je fis des prises dans le pays (lig. 4) de Nekeba: je ramenai trois Amou prisonniers vivants.

Lorsque S. M. arriva en Naharin (lig. 5), j'amenai les hommes que j'avais pris là, et les plaçai devant S. M. comme prisonniers vivants.

C. (lig. 6). Je fis encore des prises dans cette cam-

[1] , littéral.: *Je suis la grande vérité* (du roi). Cette expression est analogue à celle de : *Je suis la justice vraie, la justice et la vérité* (du roi). Les titres de ce genre abondent dans les textes. Les favoris personnifient la pensée, les qualités morales du monarque, comme en d'autres cas ils se disent *ses yeux*, *ses oreilles*, *ses pieds*, etc.

[2] Le meilleur exemple de l'emploi de la formule ⲞⲨⲘⲞⲦ-ϨⲎⲦ se trouve dans la phrase , *cœur fortifié dans la mêlée*. (Denkm. III, 166.)

pagne[1], au pays du plateau[2] d'Ouan, à l'ouest de Khaleb (Alep).

Je ramenai (lig. 7) des Amou prisonniers vivants :

Hommes 13 ;

Anes vivants 70 ;

Bassins de fer[3] 13 ;

Bassins ornés d'or...

D. (lig. 8). Je fis de nouveau des prises[4] dans cette campagne, au pays de Kairkamiasha.

Je ramenai (des Amous) (lig. 9) prisonniers vivants.

Je traversai l'eau de Naharin, les tenant dans ma main[5]

1 Il y a seulement : *Je fis de nouveau des prises cette campagne*. L'élision des prépositions locatives est fréquente en égyptien.

2 , ϫⲉⲥ, *djes*. La valeur exacte de ce mot est difficile à déterminer. En vertu de l'analogie, on doit y voir un plateau élevé, car le même mot sert à nommer les supports sur lesquels étaient posées les statues des dieux. Le copte a conservé ϫⲓⲥⲉ, *altitudo*, *altum*.

3 Le groupe désigne ordinairement une espèce de bronze ; ici, il est suivi du déterminatif qui représente un bassin destiné à contenir des liquides. Le vase , *men*, servait pour le vin, le miel, etc. (Voir mes *Études sur l'Antiquité historique*, 2e édition, ch. II.)

4 Le texte nous donne ici l'équivalence de sens entre les groupes , ϧϥⲁ, et , ⲕϥⲁ, *saisir, prendre de force* ; en copte ⲕⲱⲱⲃⲉ, ⲕⲱⲱϥⲉ, *cogere*.

5 Littéralement : *et ils étaient dans ma main*.

(Lig. 10). Je les plaçai devant mon royal maître.

Alors il me récompensa[1] d'une récompense grande, à savoir[2] : le lion d'or affiné[3].

E. (lig. 11). Je vis de nouveau les victoires du roi, roi de la haute et de la basse Égypte, Menkheperra (Thothmès III), vivificateur, au pays de Sentzar. Il fit (son bon plaisir parmi) (lig. 12) eux.

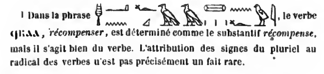
Je fis des prises devant S. M.

J'en rapportai une main[4].

Il me donna l'or des récompenses, à savoir : (lig. 13) deux anneaux (d'or) et d'argent.

F. Et je vis de nouveau ses victoires. J'étais de sa suite à la prise de (lig. 14) Kodesh; je ne m'écartai pas du lieu où il était.

Je ramenai deux Marinas en (prisonniers vivants)



1 Dans la phrase [hiéroglyphes], le verbe ϥḲAA, *récompenser*, est déterminé comme le substantif *récompense*, mais il s'agit bien du verbe. L'attribution des signes du pluriel au radical des verbes n'est pas précisément un fait rare.

2 [hiéroglyphes]. littér. : *compte de ce qui est* ; cette expression correspond à : *voici le détail*.

3 Je remplis la lacune avec les éléments fournis par la ligne 16 de l'inscription, où l'on trouve [hiéroglyphes]. Le signe [hiéroglyphe] est erroné, mais l'erreur peut remonter jusqu'à l'artiste égyptien qui a peint l'inscription.

4 La main d'un ennemi tué par lui. Cette phraséologie est très-connue.

(lig. 15) devant le roi, seigneur des deux mondes, Thothmès, vivant éternellement.

Il me donna l'or pour la vaillance en présence de tous [1], à savoir : le lion d'or affiné [2], deux colliers shébi [3], deux casques et quatre anneaux [4].

G. Je vis mon maître. . . . . (lig. 17)..... en personne, jusqu'aux confins du pays de (lig. 18)..... h ; de nouveau, je fus mis à terre. Je me relevai..... [5]

H. (lig. 19). Je vis encore sa victoire sur le pays de Takhis dans..... [6]

(Lig. 20). J'y fis des prises devant le roi. Je ramenai trois femmes Amou prisonnières vivantes [7].

1 [hiéroglyphes] : cette expression est équivalente à [hiéroglyphes], *à la face du pays entier*, de l'inscription d'Ahmès. Elle signifie que la récompense était conférée en public.

2 Voir la note 3, p. 284 ci-devant.

3 [hiéroglyphes], *shebi*; ce mot est ici sans déterminatif. On le trouve sur la stèle d'Ahmès Senneb déterminé par le collier [hiéroglyphe].

4 [hiéroglyphes]; [hiéroglyphes] sur la stèle d'Ahmès précitée. Ce sont des anneaux ou bracelets de bras.

5 Tout ce paragraphe est criblé de lacunes.

6 Les groupes qui terminent cette phrase me paraissent incorrects.

7 Il est assez singulier qu'Amonemheb n'ait pris que des femmes ; il peut y avoir eu confusion entre le signe [hiéroglyphe] et le signe [hiéroglyphe].

Alors mon royal maître me donna (lig. 21) l'or des récompenses, à savoir :

Deux colliers shébi d'or ;
Quatre bracelets ;
Deux casques ;
Le lion
Et un esclave.

I. (lig. 22). Je vis encore une autre fois un acte valeureux accompli par le seigneur des deux mondes dans le pays de Ninive : il prit à la chasse [1] cent vingt éléphants pour leurs défenses [2]..... (lig. 23). Je pris le plus

[1] , ⲂϨⲤ, mot d'assez rare occurrence. Il se rencontre au Papyrus d'Orbiney. Batta, retiré à la vallée du Cèdre, passait son temps à les animaux sauvages. Le sens *chasser*, *tuer à la chasse*, est évident. L'animal nommé en égyptien *Bahes* a la figure d'un lion : . C'est la bête fauve, l'animal des grandes chasses. ⲂⲀϨⲤ signifie aussi veau, comme le copte ⲂⲀϨⲤⲈ.

[2] , *ba*. Le déterminatif est celui des corps durs et tenaces : est la défense d'éléphant, et le mot doit signifier au propre *défense d'éléphant* ou *ivoire*, quoique l'ivoire soit plus communément nommé *ab*, , et non pas *ba*

Mais le mot *ba*, avec ces mêmes déterminatifs, est aussi le nom d'un aliment qu'on voit figurer très-souvent parmi les gâteaux d'offrandes dans les temples, à côté de . Le même mot signifie aussi *fer*, *minerai* et *merveille*, *curiosité*, et sous ces diverses acceptions les déterminatifs restent souvent les mêmes.

Dans notre texte le sens le plus naturel est que les éléphants furent

grand d'entre eux, en l'attaquant devant S. M. Ce fut moi qui lui coupai le pied de devant [1], et il était vivant...

(Lig. 24). J'entrai dans l'eau dans l'endroit où sont les deux pierres.

Alors mon royal maître me récompensa par l'or.

(Lig. 25). Il me donna..... et trois assortiments de vêtements [2].

K. Voilà que le chef de Kodesh fit sortir une cavale de (lig. 26) (la ville); elle entra au milieu des soldats. Je me mis à sa poursuite [3] (lig. 27) à pied, avec mon poignard [4]; je lui ouvris le ventre. Je lui coupai la queue et je la donnai (lig. 28) pour le roi.

Je reçus un honneur divin pour cela [5]. Cela fit que la

pris *à cause de leurs défenses* que les Égyptiens recherchaient. La préposition s'emploie pour *à cause de*. Avec le sens *sur*, on pourrait peut-être lire *sur leur nourriture*, *sur le lieu où ils se nourrissent* ; mais c'est très peu vraisemblable.

1 Littéralement : *sa main*.

2

3 Ici il faut lire , au lieu de .

4 , *mashou* ; c'est l'arme du , ou *soldat*. Le déterminatif est celui des objets de métal ; il correspond à l'hiératique .

5 Cette formule n'est pas une simple hyperbole. Elle est connue par d'autres textes. Dans la stèle d'Améni, connue sous le nom de *Stèle de la famine*, il est question de l'honneur divin rendu par un prince oyal à un fonctionnaire bien méritant

joie remplit mon sein, que l'allégresse s'attacha à mes membres.

L. (29). S. M. fit sortir tous ses vaillants soldats pour rompre la muraille neuve faite par Kodesh. C'est moi (lig. 30) qui la rompis; j'étais le guide de tous les vaillants. Aucun d'eux n'agit avant moi : je sortis et je ramenai deux Marinas (lig. 31) prisonniers vivants.

S. M. me récompensa encore pour (cela. Il me gratifia) de toute espèce (lig. 32) de choses bonnes, le roi étant satisfait que j'eusse fait cette prise.

M. J'étais *Ouaou* (de navire).

(Lig. 33). Je dirigeais la manœuvre[1] dans (la barque royale) comme capitaine de mes compagnons[2] (lig. 34) pour la navigation (du roi) dans sa bonne panégyrie d'Apet, qui met les hommes en allégresse.

N. (Lig. 35). Alors le roi acheva la durée de sa vie d'années nombreuses et heureuses, victorieux, (glorieux) (lig. 36) et triomphant, depuis l'an I jusqu'à l'an LIV, le dernier jour du mois de phamenoth.

1 L'expression se rencontre au Rituel (chap. 99, 1 et 100, 3) dans des passages où le défunt agit comme rameur de la barque solaire. signifie *disposer*, *arranger*, *organiser*, et . *akaa*, *le milieu*, *ce qui est juste*, *convenable*, *régulier*.

2 Littéralement : *comme tête de ses compagnons* ; il s'agit des compagnons d'Amonemheb et non de ceux du roi. Notre héros était *le chef de la chiourme*. Le changement de personnes est une élégance de la langue égyptienne

Ensuite le roi de la haute et de la basse Égypte (lig. 37) Menkheperra, justifié, s'éleva au ciel et s'unit avec le disque solaire, suivant le dieu, et se répandant pour devenir l'illumination du monde chaque matin (lig. 38), devenu le disque solaire qui éclaire le ciel fécondé.

O. Le roi de la haute et de la basse Égypte Aakheperoura, fils du Soleil, Amenhotep, vivificateur (lig. 39), s'établit sur le trône de son père et occupa le siége royal. Tous ses adversaires, il les pénétra ; tous les misérables (de l'Égypte) et (lig. 40) du désert, il immola leurs chefs, dominant comme Horus, fils d'Isis, lorsqu'il prit (la royauté de son père Osiris).

(Lig. 41). Il réduisit les habitants de Kenemm, et tout le pays fut courbé sous ses volontés, lui apportant leurs[1] tributs sur leurs dos.

(Lig. 42). Il leur accorda le souffle de la vie.

P. Voilà que le roi m'aperçut le conduisant par eau dans sa barque (lig. 43) appelée *Sha-em-soutenuaa*[2]. Je le (conduisis) de même de mes mains à sa bonne panégyrie de l'Apet méridional. On prescrivit (lig. 44) à un officier de me faire monter dans l'intérieur du palais. On me fit tenir devant le roi Aakheperoura (lig. 45). C'était imposant.

Je titubai sur-le-champ devant S. M. Il me dit : Je

[1] Je conserve ici le pluriel égyptien.

[2] Ce nom signifie : *le couronné dans la bari royale*. Peut-être faut-il lire : *dans la barque de Ma*, le signe hiéroglyphique laissant prise à quelque doute.

sais qui tu es. On m'a parlé (de tout ce que tu as fait (lig. 46) au) service de mon père. Je t'investis d'une dignité. Sois capitaine (*atennou*) d'infanterie; et, cela dit, tu veilleras sur *les Vaillants du roi*.

Le capitaine (*atennou*) Mah fit exécuter toutes ses paroles.

Tel est ce magnifique texte qu'un certain nombre de lacunes ont laissé incomplet sur plusieurs points. Il est peint sur une muraille recouverte d'enduit; dans certains endroits, des images chrétiennes y ont été superposées et des chauves-souris y ont attaché leur nid. C'est à ces causes que M. Ebers attribue les lacunes de l'inscription. On voit que l'hypogée avait été ouvert dans le passé; peut-être avait-il servi à l'exercice du culte chrétien aux temps de persécution. A l'époque moderne, il était le refuge des conscrits réfractaires au recrutement. C'est probablement pour ce motif que les Arabes en ont si longtemps dissimulé l'existence aux voyageurs.

Nous allons maintenant commenter successivement les divers paragraphes du texte.

(A). *Je suivis mon maître sur ses pas dans les régions du nord et du midi.....*

Les monuments nous montrent que Thothmès III recevait des tributs du midi, et en particulier du pays de Coush, de Poun, c'est-à-dire de l'Arabie; de Ruten et de Kéfa, c'est-à-dire de l'Assyrie et de la Phénicie, représentant les nations du nord. Celles des côtes de la Méditerranée et des îles de cette mer fournirent aussi des produits à l'Égypte sous le règne de ce pharaon.

Amonemheb dit qu'il a suivi les pas du roi au nord et au midi, mais il ne mentionne aucune expédition dirigée vers le sud. Il a vraisemblablement passé sous silence les campagnes qui ne lui valurent aucune distinction.

(B). *Je fis des prises dans le pays de Nekeba.....*

, ⲛⲕⲃ, *Nekeb* ou *Nekeba*. Dans la grande liste des conquêtes de Thothmès III figure un peuple nommé [1], ⲛⲕⲃⲟⲩ, *Nekebou*. C'est le cinquante-sixième des peuples septentrionaux. Le même nom est trois fois répété [2] dans le tableau des conquêtes de Sesonkhis I en Palestine, sous la forme , *penekebou*, qui représente l'hébreu נגב, *neg'eb*, *midi*, précédé de l'article égyptien . Suivant les conjectures de M. de Rougé et de M. Brugsch, le *neg'eb* des Égyptiens désignerait, comme le נגב hébreu, la région du midi de la Palestine; mais il y a une objection contre cette identification. Notre héros fit à Nekeba trois prisonniers qui étaient de la race des Amou, c'est-à-dire des Sémites, mais il ne les présenta à Thothmès III qu'en Naharin. Il aurait fallu dès-lors qu'il les amenât de bien loin pour cette présentation. Toutefois ce n'est pas absolument impossible.

(C). *Je fis encore des prises dans cette campagne au pays du plateau d'Ouan.....*

[1] Dümichen : *Hist. Inscr.* II, pl. 37, nº 56
[2] Lepsius : *Denkm.* III, 252, nºˢ 84, 90 et 92.

Le pays du plateau de l'arbre Ouan était situé à l'ouest d'Alep. C'est tout ce que nous en saurons jamais de bien certain. D'après les déterminatifs on voit que *ouan* désigne un arbre à bois dur. Je ne connais pas d'autre exemple de la forme [hiéroglyphes], *ouan ;* mais, si on peut l'assimiler à [hiéroglyphes], *aouan* [1], ce serait, selon toute probabilité, le *caroubier*, car l'*aoun* portait des [hiéroglyphes], copte ϫⲏⲙⲡⲓ, *siliques* [2]. Cet arbre abonde en Syrie ; le bois en est dur et inaltérable, et le fruit très-apprécié. L'inspection des localités pourrait peut-être suggérer une identification moins vague du lieu ici désigné par les hiéroglyphes.

Parmi les objets dont s'empara dans ce pays notre héros, on remarque des bassins de fer, [hiéroglyphes], et d'autres ornés d'or. Dans une de ses dernières campagnes au nord de la Syrie, Thothmès III apporta également des vases de fer avec manche d'argent, [hiéroglyphes] [3]. La Phénicie, l'Assyrie et les régions voisines avaient alors une industrie fort avancée.

Dans tous les cas, nous sommes encore chez les Amou, c'est-à-dire chez les races sémitiques et chez un peuple expert dans le travail des métaux, à en juger par les

1 On trouve les variantes [hiéroglyphes] et [hiéroglyphes].

2 *Papyrus Anastasi* IV, 17, 3.

3 Lepsius : *Denkm.* III, 30, a. 18.

bassins de fer et les vases garnis d'or qui firent partie du butin.

Les habitants d'Alep avaient des troupes de cavalerie au temps de Ramsès III, et certainement aussi à celui de Thothmès III. Notre document ne mentionne que des ânes parmi les prises.

(D). *Je fis de nouveau des prises dans cette campagne au pays de Kairkamiasha.*

Il s'agit ici de la ville de Karkemish sur l'Euphrate, à propos de laquelle a disserté M. Maspero[1]. Des deux thèses que cet égyptologue habile a essayé de soutenir, la deuxième, à savoir que Carchemis est l'ancien nom de Bambyce ou Hiérapolis, reste incertaine, et cette identification est toujours fort problématique. Mais la première, qui tendait à prouver que Carchemis et Circesium sont deux villes différentes et fort distantes l'une de l'autre, me paraît devoir être définitivement acceptée. Notre texte cite en effet Karkemish après Naharin et Alep. Il est tout-à-fait invraisemblable que Thothmès III, qui devait poursuivre sa campagne jusqu'à Ninive, ait fait redescendre son armée le long de l'Euphrate jusqu'à Circesium, à l'embouchure du fleuve Khobar.

C'est à Karkemish que les armées égyptiennes traversaient l'Euphrate. Cette ville fut détruite et abandonnée à une époque que nous ne pouvons déterminer, et lorsque le passage du fleuve fut établi au confluent du Khobar,

[1] *De Carchemis oppidi situ*. Paris, 8°. 1872.

la nouvelle ville qui s'établit sur ce point de transit fut désignée par un nom à peu près semblable à celui de Karkemish.

Notre texte a perdu dans une lacune l'indication de la race des prisonniers faits à Karkemish, mais il n'est pas douteux qu'ils ne fussent *Amou*. Le combat avait eu lieu sur le bord de l'*eau de Naharin*, [hiéroglyphes], c'est-à-dire de l'Euphrate. Il résulte de l'ordre géographique suivi par notre texte que les Égyptiens donnaient ce nom de Naharin à la portion de la Syrie septentrionale qui comprenait Alep, mais il n'est pas certain qu'ils aient appelé ainsi le territoire situé sur la rive gauche de l'Euphrate, qui correspondrait mieux à l'*Aram naharaïm* (ארם נהרים) de la Bible. C'est à cette région que s'applique le nom hiéroglyphique de [hiéroglyphes], *Saenkar*, qui représente assez bien le *shin'har* (שִׁנְעָר) de l'Écriture. Sur les monuments égyptiens le pays de Saenkar est constamment associé à celui de Ruten et à Naharin [1].

(E). *Je vis encore les victoires du roi Thothmès III dans le pays de Sentsar.....*

Dans [hiéroglyphes], *Sentzar*, je vois une orthographe particulière de [hiéroglyphes], *Saenkar*. La forme [hiéroglyphes] a cependant été usitée aux temps de Thothmès III, puisqu'elle se lit sur la muraille de

[1] Voir Lepsius : *Denkm.* III, 129, 140, 145 et 175.

Karnak dans la grande inscription des campagnes de ce pharaon ; mais sous Aménophis III on trouve encore la forme [hiéroglyphes][1]. Il n'y a d'autre différence que le changement de ▲, ○, κ, r en [hiéroglyphe], x, *ts*, *tj*, et l'on sait que cette permutation s'est produite à toutes les époques. Les Égyptiens ont d'abord hésité pour rendre dans leur écriture l'articulation sémitique ע dont nous avons fait nous-mêmes *g* dans le nom de עזה, *Gaza*. Sentzar est donc très certainement le même pays que Saenkar ou Senkar[2], et Thothmès III, que nous allons retrouver à Ninive, ne s'est point encore éloigné du pays qu'il occupait précédemment.

Une lacune empêche de reconnaître le sens de la phrase qui, dans notre texte, suit la mention de Sentzar; on y lit :

[hiéroglyphes]

Il fit. . . . . eux.

Après les mots *il fit* M. Ebers a cru reconnaître le nom de Poun (l'Arabie), à cause du □ et de quelques traits qui seraient les débris des oreilles du lièvre [hiéroglyphe]. Mais je n'hésite pas à considérer cette hypothèse comme impossible. Il n'y a pas de place pour la mention de l'Arabie, ni d'un autre pays quelconque, et le pronom [hiéroglyphe] qui finit la phrase ne peut se rapporter qu'à

[1] Lepsius : *Denkm.* III, 88, à Soleb.

[2] Les sons voyelles ne sont pas fixes en hiéroglyphes.

Sentzar; la phrase contenait quelque chose comme : il fit *ce qui lui plut parmi eux.*

On se battit dans la contrée de *Sentzar*; notre héros y tua un ennemi dont il porta la main au roi.

(F). *Et je vis de nouveau ses victoires. J'étais de sa suite à la prise de Kodesh.....*

Si les événements sont racontés dans leur ordre chronologique, Thothmès III dut abandonner momentanément son expédition vers Ninive pour venir assister à la prise de Kodesh. Le conquérant égyptien avait différents corps d'armée qu'il visitait tour-à-tour; nous avons vu plus haut qu'il n'était pas présent à l'invasion du pays de Nekeba (*paragr. B*), et que, pour présenter ses prisonniers, Amonemheb dut attendre que le roi arrivât en Naharin. Comme tout chef d'armée, Thothmès voulut assister à la prise d'une forteresse importante de l'ennemi. Il revint à cet effet des bords de l'Euphrate. Notre héros y prit de sa main deux chefs syriens, qu'il désigne par leur titre sémitique de *Marina*, en chaldéen מרן, *Maran*, que j'ai expliqué ailleurs [1].

D'après la muraille de Karnak, Thothmès III fit au moins deux expéditions contre Kodesh; la première est rapportée à la campagne de l'an 30. Thothmès saccagea la ville, détruisit ses cultures et enleva ses approvisionnements de grains [2].

C'est à cette campagne de l'an 30 que je crois devoir

[1] *Voyage d'un Égyptien*, p. 210, 211, 212 et 295. Les Hébreux restés en Égypte étaient commandés par des Marinas.

[2] Lepsius : *Auswahl*, pl. XII, 7.

rapporter la prise de Kodesh à laquelle Amonemheb assista.

La seconde attaque de Kodesh est relatée dans un fragment très-mutilé de la grande inscription de Karnak[1]. On n'y distingue plus une seule date ; mais ce fragment termine l'inscription, dont la dernière ligne constate que ce long texte a servi à inscrire toutes les conquêtes faites par Thothmès III depuis sa vingt-unième jusqu'à sa quarante-deuxième année.

Aucune autre campagne n'étant mentionnée à partir de cette prise de Kodesh, il est vraisemblable que cet événement appartient à la dernière expédition de Thothmès en Naharin ; selon toute vraisemblance, cette dernière conquête aurait eu lieu en l'an 41 ou en l'an 42. Il est possible cependant que d'autres expéditions contre cette ville se soient trouvées consignées dans les parties détruites du long texte de Karnak.

(G). *Je vis mon maître ......*

Cette portion du texte est tellement incomplète qu'il n'y a aucun renseignement à en tirer. Il y est question d'une ville dont le nom se terminait par , *ha ;* cette indication est trop vague pour se prêter à des comparaisons. Après la prise de Kodesh en l'an 30, Thothmès III s'empara de Tsaar ou Tsamar et d'Aratou (Arad). Ces noms n'apparaissent pas dans l'inscription d'Amonemheb, mais nous savons qu'il y avait plusieurs

[1] *Denkm.* III, 30, a. 12.

corps d'armée, et que notre officier ne parle que des affaires auxquelles il a personnellement pris part.

(H). *Je vis encore sa victoire sur le pays de Takhis...*

Takhis était une ville importante de la Syrie septentrionale ; on n'a pas réussi jusqu'ici à l'identifier avec aucune des localités citées par la géographie classique. Elle dépendait du Ruten supérieur et possédait un territoire important appelé tantôt *pays* (hiéroglyphe) *de Takhis*, tantôt *territoire* (hiéroglyphe) *de Takhis.*

Aménophis II y combattit en personne, et s'y empara de sept généraux syriens, qu'il se donna le plaisir de mener pendre, cinq en face de Thèbes, et les deux autres à Napata en Éthiopie [1]. On ignorait jusqu'à présent que Takhis eût été prise par Thothmès III ; les lacunes du mur de Karnak ont sans doute fait disparaître les mentions qui s'y rapportaient.

Les prisonniers faits à Takhis sont encore de la race des Amou, comme on devait s'y attendre.

(I). *Je vis encore une fois un acte valeureux accompli par le roi dans le pays de Ninive; il prit à la chasse 120 éléphants.....*

L'inscription du mur de Karnak nous avait déjà appris que Thothmès III avait passé par Ninive dans sa campagne

[1] *Denkm.* III, pl. 65.

de l'an 33[1]. Après la prise de Kodesh, ce pharaon était retourné en Égypte[2].

La campagne de l'an 33 était dirigée contre le pays de Ruten, qui n'était pas encore complétement asservi. Cependant le conquérant égyptien parvint sans difficulté jusqu'à un fleuve sur les rives duquel il dressa deux stèles, l'une sur la rive gauche, l'autre près de celle qu'avait élevée son père le roi Thothmès I. Une ville forte, dont le nom a disparu dans les lacunes, fut ensuite assiégée et prise, et toutes les tribus de Naharin furent ravagées. En revenant( ), Thothmès III passa à Ninive, et établit une nouvelle stèle sur le territoire de Naharin.

Ni le texte de la muraille de Karnak ni l'inscription d'Amonemheb ne parlent d'un combat à Ninive ; le chef de ce pays consentit à payer un tribut d'esclaves, de chevaux, d'or, de vases, de chars, etc.[3]

Le fait très-important que nous révèle notre texte, c'est la prise à la chasse de 120 éléphants au pays de Ninive ; la mention est claire et formelle :

Il chassa *120* *éléphants.*

[1] Lepsius : *Auswahl*, pl. XII, lig. 21. Le nom de Ninive, נינוה, Νινευή, Νινευΐ, Νίνος, se rencontre quatre fois dans les hiéroglyphes. Le mur de Karnak donne la forme , *Neniè*, et notre texte , *Niyè*.

[2] *Ibid.*, lig. 15.

[3] *Ibid.*, lig. 22. La liste est mutilée ; elle devait comprendre le lapis et l'ivoire.

Amonemheb eut la gloire de s'emparer du plus gros de la troupe, ce qu'il fit en le blessant à un des pieds de devant. C'est par ce procédé que les Romains, revenus de leur terreur, se défendirent avec succès contre les éléphants de Pyrrhus. On voit que les soldats égyptiens ayant guerroyé en Assyrie possédaient une certaine expérience pour l'attaque de ces proboscidiens. Il est désormais acquis à la science que l'éléphant vivait par troupes nombreuses au nord de l'Assyrie vers le XVIIe siècle avant notre ère. Peut-être des individus de cette espèce erraient-ils encore alors sur les pentes du Taurus ou de l'Amanus, sur les rives de la Mer-Noire et jusque vers le Caucase Ce fait est très-considérable pour l'histoire de la disparition et de l'émigration des espèces animales.

L'ivoire que l'Égypte tirait de la Phénicie, du pays d'Àmasi ([illegible]) et du Ruten[1] n'avait pas d'autre origine; mais sans la mention expresse de l'inscription d'Amonemheb on aurait pu supposer que cet ivoire était apporté de l'Inde par le commerce.

Notre officier raconte ensuite qu'il dut se mettre à l'eau dans l'endroit où sont les deux pierres. Nous avons déjà constaté, au paragraphe D, qu'il traversa l'eau de Naharin en tenant deux prisonniers vivants. Ahmès, chef de marins, fit aussi une prouesse du même genre[2]. *L'endroit des deux pierres* est pour nous une désignation

[1] Le pays de Ruten fournissait à l'Égypte des dents d'éléphant et des tablettes d'ivoire *Denkm.* III, 31, a, 7; *ibid.*, 30, a, 6.

[2] Chabas: *Les Pasteurs en Égypte*, p. 20.

bien vague ; mais l'idée se porte naturellement sur les deux stèles érigées par Thothmès III de chaque côté du fleuve, ainsi que nous venons de le rappeler.

(K). *Voilà que le chef de Kodesh fit sortir une cavale de la ville.....*

Ici notre héros franchit le temps et les distances ; nous le retrouvons au siége de Kodesh, après lequel il semble avoir terminé sa carrière militaire active. Nous sommes conséquemment transportés à la dernière campagne de Thothmès III, qui s'acheva en l'an 42 de son règne [1].

A ce dernier siége de Kodesh, la ville avait été investie par l'armée égyptienne. Afin de jeter du désordre dans l'armée des assiégeants, le chef de Kodesh imagina de faire sortir de la ville et de lancer au milieu des lignes égyptiennes une cavale qu'on avait probablement rendue furieuse [2]. Notre héros la poursuivit et la tua de sa main en lui plongeant son poignard dans le ventre ; puis il en fit remettre la queue au roi. Cet acte de présence d'esprit et d'adresse lui valut de grands éloges ; il nous donne une idée de certains épisodes des siéges à ces temps reculés.

(L). *S. M. fit sortir tous ses vaillants soldats pour rompre la muraille neuve qu'avait faite Kodesh.*

La mention d'une fortification neuve montre que

1 Voir ci-devant, p. 296

2 Il manque quelques signes au texte qui suit la mention de la cavale.

Kodesh avait réussi à se débarrasser du joug que Thothmés lui avait imposé dans sa campagne de l'an 30[1]. La forteresse syrienne fut prise d'assaut et ne parait pas avoir fait de nouveaux efforts pour reconquérir son indépendance sous le règne de Thothmès III. Les chefs militaires faits prisonniers à Kodesh portent encore ici le titre de Marina, מרן, dont nous avons déjà parlé.

(M). *J'étais Ouaou.....*

Comme nous l'avons déjà expliqué, nôtre héros n'avait pas fait une grande fortune militaire. Le grade de *Ouaou*, [hiéroglyphes], correspondait à celui de lieutenant ou de sous-lieutenant ; c'était un officier inférieur. Le père d'Ahmès, chef des marins, et cet Ahmès lui-même remplirent la même fonction, et précisément aussi sur la barque royale.

L'équipage de la barque du roi comprenait plusieurs *ouaou*, mais Amonemheb était le *premier de ses compagnons*, et commandait en chef la manœuvre pendant les promenades du pharaon sur le Nil et sur les canaux à l'occasion des grandes fêtes de Thèbes. C'était évidemment un poste de confiance, mais le *ouaou* n'en était pas moins un inférieur dans la hiérarchie ; il n'avait au-dessous de lui que le [hiéroglyphes], ou *jeune*, c'est-à-dire l'*apprenti*, *le novice*[2].

(N). *Alors le roi acheva la durée de sa vie d'années nombreuses et heureuses.....*

[1] Voir ci-devant, paragraphe F.

[2] *Papyrus Anastasi* II, 7, 4

Ce paragraphe nous donne la durée totale du règne de Thothmès III, qui fut de 54 ans, c'est-à-dire de sept ans plus long qu'on ne l'avait pensé. Ce renseignement est précieux pour la chronologie. Thothmès mourut le 30 de phamenoth.

L'apothéose du pharaon, qui s'identifie avec le corps même de l'astre solaire et se répand pour devenir l'illumination du monde, l'agent lumineux et chaud de la fécondation de l'univers, résume très-nettement la doctrine égyptienne sur le sort des mânes. Chaque mort pénétrait dans l'occident comme le soleil à la fin de sa carrière diurne, et, chaque matin, sortait semblable au jour. Il est possible que l'expression [hiéroglyphes] ait admis des explications accessoires; mais celle que j'en ai donnée : *sortir à l'instar du jour*, prouvée par les vignettes du Rituel de Nebkat, qui rendent l'image sensible, est trop bien justifiée par le nouveau texte que M. le docteur Ébers nous a mis en mains pour ne pas être définitivement considérée comme donnant le sens fondamental de la formule.

On sait que l'expression [hiéroglyphes], ϩοοⲩ, le *jour*, s'échange avec [hiéroglyphes], *soleil*, non pas seulement dans le style religieux, mais même dans les formules les plus vulgaires[1]. *Sortir comme le jour*, c'était absolument la même chose que *sortir comme le soleil.*

[1] Le disque solaire ⊙ | et l'hiéroglyphe du dieu Soleil, [hiéroglyphe], qui ont l'un et l'autre la valeur *ra*, sont fréquemment pris dans le sens *jour*, *journée*.

Les pharaons, fils du Soleil sur la terre, représentants du dieu Phra dans toutes ses attributions, s'identifient avec ce dieu lui-même; les morts vulgaires deviennent les dieux de l'équipage de la barque solaire; mais tous contribuent à l'incessant renouvellement de la lumière victorieuse des ténèbres et au maintien des mouvements cosmiques sans lesquels la vie cesserait aussitôt dans l'univers.

(O). *Le roi de la haute et de la basse Égypte Aakheperoura, fils du Soleil, Amenhotep.....*

Il s'agit ici d'Amenhotep II, qui, d'après notre texte, monta sur le trône de son père. Ce nouveau pharaon était par conséquent fils de Thothmès III.

Des troubles accompagnèrent cette transmission du pouvoir royal:

Ses adversaires tous, il les pénétra; les misérables

(*de l'Égypte*) *et du désert, il massacra leurs chefs*[1].

Comme il n'est pas question ici de peuple étranger, il y a lieu de croire qu'il s'agit de tentatives de révolte

[1] Je supplée dans la lacune, et je compare à (*Recherches pour l'Histoire de la XIXe dynastie*, p. 71 et 73). Dans le groupe tesher-t, *rouge, terre rouge, désert*, il manque le signe .

parmi les Égyptiens eux-mêmes. Une phrase mutilée de ce paragraphe parle des habitants de Kenemm qui semblent avoir eu un rôle dans ces tentatives. Une localité de ce nom fournissait un vin très-estimé.

Amenhotep II triompha des fauteurs de discorde, et tout le pays reconnut son autorité; il fit alors grâce aux insurgés repentants. Ces renseignements seront utiles pour l'histoire de la XVIIIe dynastie.

(P.) *Voilà que le roi m'aperçut le conduisant par eau dans sa barque.....*

Amonemheb avait continué sous le nouveau règne à exercer sa fonction de commandant de la bari royale. Amenhotep le reconnut dans ce modeste emploi, et l'éleva à une dignité plus haute en récompense de ses anciens services. C'est alors seulement, c'est-à-dire vers la fin de sa carrière, que notre personnage fut nommé [hiéroglyphes], *Atennou* ou *Sennou* d'infanterie. En cette qualité, il avait à surveiller les *Vaillants du roi*, c'est-à-dire un corps d'élite préposé à l'escorte du pharaon.

Un officier du même grade, nommé Mahou, fut chargé de l'exécution de l'ordre donné par le pharaon; par le fait d'un hasard assez exceptionnel, ce nouveau personnage ne nous est pas tout-à-fait inconnu. Sa stèle funéraire est conservée au Musée britannique [1]. On y lit sa légende complète :

[1] Sharpe : *Egypt. Inscr.*, 2e série, pl. 89.

Le récompensé du dieu bon, chef d'auxiliaires du seigneur

des deux mondes, l'atennou Mahou.

Cette stèle ne nous donne pas le nom du pharaon au service duquel était ce personnage; mais le nom de sa femme Neferarit, si commun sous la XVIII[e] dynastie, est une indication dont il faut tenir compte, alors que nous rencontrons en même temps identité de fonction et identité du nom de Mahou. Il se pourrait toutefois que le Mahou de l'inscription d'Amonemheb ne fût pas le même personnage que celui de la stèle du Musée britannique, mais il appartiendrait au moins à sa ligne ascendante ou à sa postérité dans des limites assez rapprochées.

TABLE DES MÉMOIRES

—

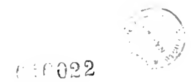
INDEX ANALYTIQUE

—

TOME I. Pages

FIN

Chalon-s-S., imp. de J. Dejussieu.



OUVRAGES DE F. CHABAS

En vente chez MM. Maisonneuve et Cie, libraires, 15, quai Voltaire, Paris.

Note sur l'explication de deux groupes hiéroglyphiques. Chalon-sur-Saône, Dejussieu, 1855.

Une inscription historique du règne de Séti I (les inscriptions de Radesieh). Chalon-sur-Saône, Dejussieu, 1856.

De quelques Textes hiéroglyphiques relatifs aux esprits possesseurs. *Bulletin archéologique de l'Athenæum*, 1856.

Un Hymne à Osiris, traduit et expliqué. *Revue archéologique*, 1857.

Nouvelle explication d'une particule grammaticale de la langue égyptienne. Chalon-sur-Saône, Landa, 1858.

Le plus ancien Livre du monde, Étude sur le papyrus Prisse. *Revue archéologique*, 1857.

Traduction et analyse de l'inscription d'Ibsamboul. *Revue archéologique*, 1859.

Note sur un Poids égyptien. *Revue archéologique*, 1861.

La Circoncision chez les Égyptiens. *Ibid.*

Le Cèdre dans les hiéroglyphes. *Ibid.*

Scène mystique peinte sur un sarcophage égyptien. *Revue archéologique*, 1862.

Le Papyrus magique Harris, traduction analytique et commentée d'un manuscrit égyptien, comprenant le texte hiératique, un tableau phonétique et un glossaire. Chalon-sur-Saône, Dejussieu, 1860.

Mélanges égyptologiques. Première série comprenant onze dissertations sur différents sujets. Chalon-sur-Saône, Dejussieu, 8°, 1862.

Mélanges égyptologiques. Deuxième série. Ouvrage autographié comprenant quatorze dissertations, avec glossaire et planches. Chalon-sur-Saône, Dejussieu, 8°, 1864.

Mélanges égyptologiques. Troisième série, comprenant vingt-trois dissertations et trente planches de textes, la plupart inédits. Chalon-sur-Saône, Dejussieu, 8°, 2 vol., 1870 et 1873.
Ces séries de Mélanges sont complètement indépendantes les unes des autres et chaque volume forme un ouvrage distinct.

Voyage d'un Égyptien, en Syrie, en Phénicie, en Palestine, etc., au XIV° siècle avant notre ère, traduction analytique d'un papyrus du Musée Britannique, comprenant le *fac-simile* du texte hiératique, sa transcription complète en hiéroglyphes et en lettres coptes, avec 13 planches et un Glossaire; in-4°, 428 p. — Dejussieu, 1866.

Voyage d'un Égyptien en Syrie, etc. Réponse à la critique. Chalon-sur-Saône, Dejussieu, 1867.

Lettre à l'Éditeur du journal *The Literary Gazette* de Londres sur quelques singularités de la Médecine égyptienne. (N° du 19 avril 1862.)

Notices sommaires des papyrus hiératiques du Musée de Leide. (Ces notices forment la 21° livraison du grand ouvrage des *Monuments du Musée égyptien de Leide*, publié sous la direction de M. le docteur Leemans.)

Les Inscriptions des Mines d'or, avec deux planches, in-4°. Chalon-sur-Saône, Dejussieu, 1862.

Recherches sur le nom de Thèbes, avec quelques observations sur l'alphabet sémitico-égyptien et sur les singularités orthographiques Chalon-sur-Saône, Dejussieu, 1863.

Observations sur le chapitre VI du Rituel égyptien, à propos d'une statuette funéraire du Musée de Langres. (*Extrait des Mémoires de la Société d'Archéologie de Langres*, 1863.)

Les Papyrus hiératiques de Berlin, récits d'il y a 4000 ans, avec un index géographique et deux planches de fac-simile. Chalon-sur Saône, Dejussieu, 1863.

L'Inscription hiéroglyphique de Rosette, analysée et comparée à la version grecque. Chalon-sur-Saône, Dejussieu, 8°, 1867.

Détermination de deux mesures égyptiennes de capacité. Chalon-sur-Saône, Dejussieu, 8°, 1867.

Traduction des Inscriptions de l'Obélisque de la place de la Concorde à Paris. Paris, 8°, 1868.

Traduction d'un papyrus de comptabilité appartenant au Musée de Turin ; dans Lieblein : Deux Papyrus hiératiques. Christiana, 8°, 1868.

Études sur l'antiquité historique d'après les sources égyptiennes et les monuments réputés préhistoriques. Première édition. Chalon-sur-Saône, Dejussieu, in-8°, 1872. (*Épuisé*).

Hebræo-Ægyptiaca. Notice sur quelques analogies entre la doctrine et les usages des Égyptiens et ceux des Hébreux. — Imprimé

dans Transactions of the Society of Biblical Archæology, Londres, 1872.

Études sur l'antiquité historique d'après les sources égyptiennes et les monuments réputés préhistoriques, avec six planches et 260 figures dans le texte. Nouvelle édition revue et augmentée. Chalon-sur-Saône, Landa, in-8°, 1873.

Recherches pour servir à l'histoire de la XIX° dynastie et spécialement à celle des temps de l'Exode. Chalon-sur-Saône, Dejussieu, in-4°, 1873.

ARTICLES INSÉRÉS DANS LE JOURNAL *Zeitschrift für ægyptische Sprache und Alterthumskunde*, DE BERLIN :

Sur un Texte égyptien relatif au mouvement de la terre. Annee 1864, p. 97.

Lettre à M. le Dr R. Lepsius sur les mots égyptiens désignant la droite et la gauche. Annee 1865, p. 9.

Les Ramses sont-ils de la race des Pasteurs? Étude sur la stèle de l'an 400. *Ibid.*, p. 29, 33.

Sur l'antiquité de Dendera. *Ibid.*, p. 91.

Quelques observations sur l'écriture et sur la langue de l'ancienne Égypte. Année 1866, p. 42.

Sur un Ostracon de la collection Caillaud. Année 1867, p. 37.

Sur le papyrus hiératique de Varzy (Nièvre); lettre à M. le Docteur Lepsius. Même année, p. 76.

Horus sur les Crocodiles. Année 1868, p. 99.

Sur la prononciation du groupe [hiéroglyphes]. Année 1869, p. 42.

Quelques remarques sur le rôle des déterminatifs. Même année, p. 55.

Sur quelques instruments égyptiens de mesurage. Même année, p. 57.

Sur le groupe [hiéroglyphes] Même année, p. 76.

Sur quelques données des papyrus Rollin. Même année, p. 85.

Le Papyrus Prisse, lettre à M. le Directeur du Journal égyptologique de Berlin à propos de la difficulté que présente la traduction de ce document. Annee 1870, p. 81 et 97.

Sur [hiéroglyphe] **et** [hiéroglyphe] employés dans le sens classe, ordre. Même année, p. 111.

Sur un Vase du Musée de Turin. Même année, p. 122 et 152.

Sur une stèle du Musée de Turin, p. 161.

ARTICLES INSÉRÉS DANS LES COMPTES-RENDUS DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES D'AMSTERDAM :

Sur l'étude de la langue égyptienne, vol. IX, 1865.

Sur quelques Outils égyptiens du musée de Leide, vol. X, 1866.

Les Pasteurs en Égypte. Traduction et discussion des textes relatifs à la conquête de l'Égypte par les Pasteurs et à l'expulsion de ces Barbares. Amsterdam, in-4°, 1868.

TRADUCTIONS

Introduction à l'étude des hiéroglyphes, par M. S. Birch. *Revue archéologique*, 1857.

Mémoire sur une patère égyptienne du Musée du Louvre, par M. S. Birch. *Mém. des Antiq. de France*, 1858.

Le Papyrus Abbott, par S Birch. *Revue archéol.*, 1859.

Sur les papyrus hiératiques, par M. C. Wicliffe Goodwin. *Revue archéol*, 1er art., 1860.

Chalon s S., imp. L. LANDA.

